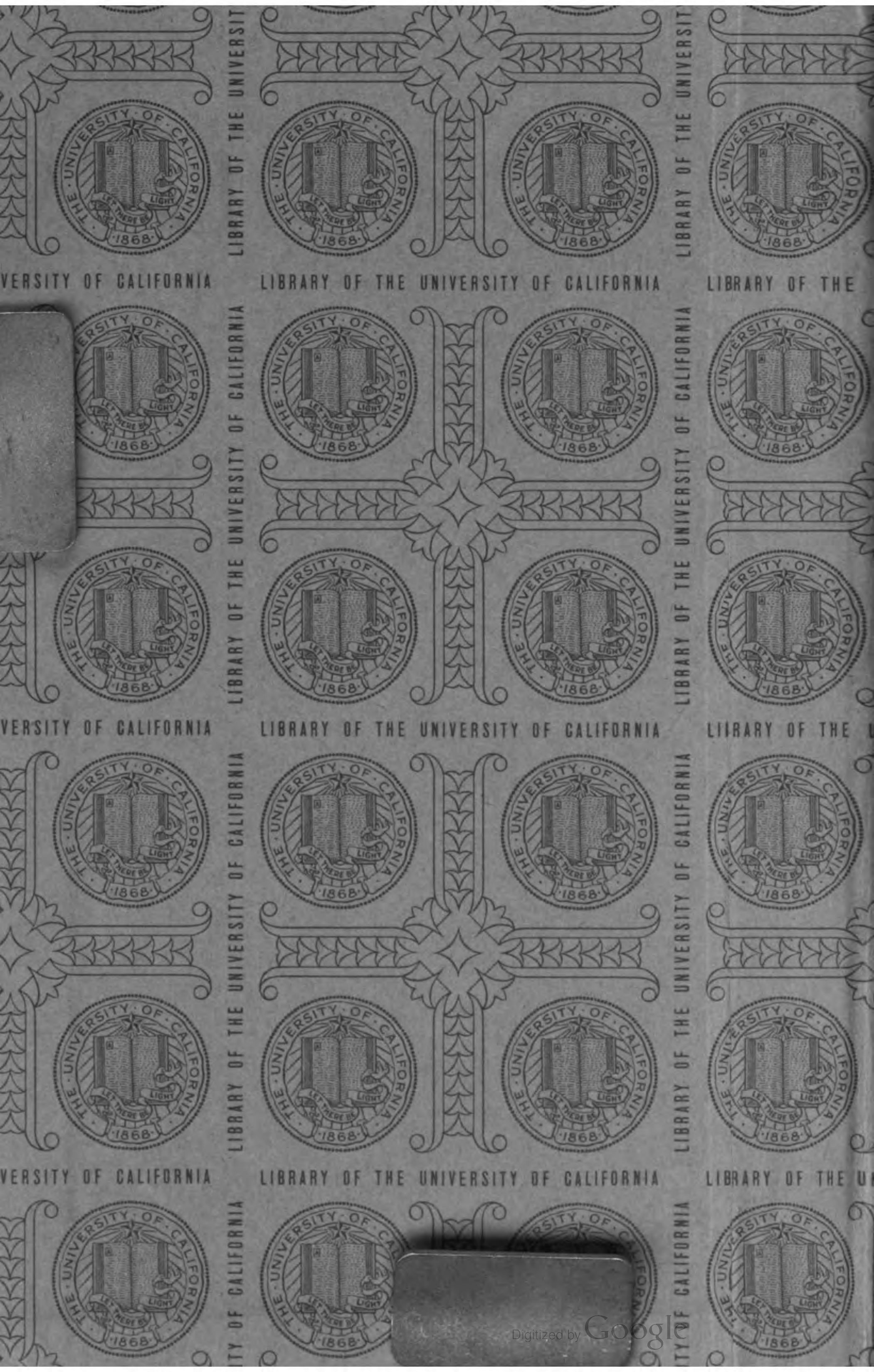
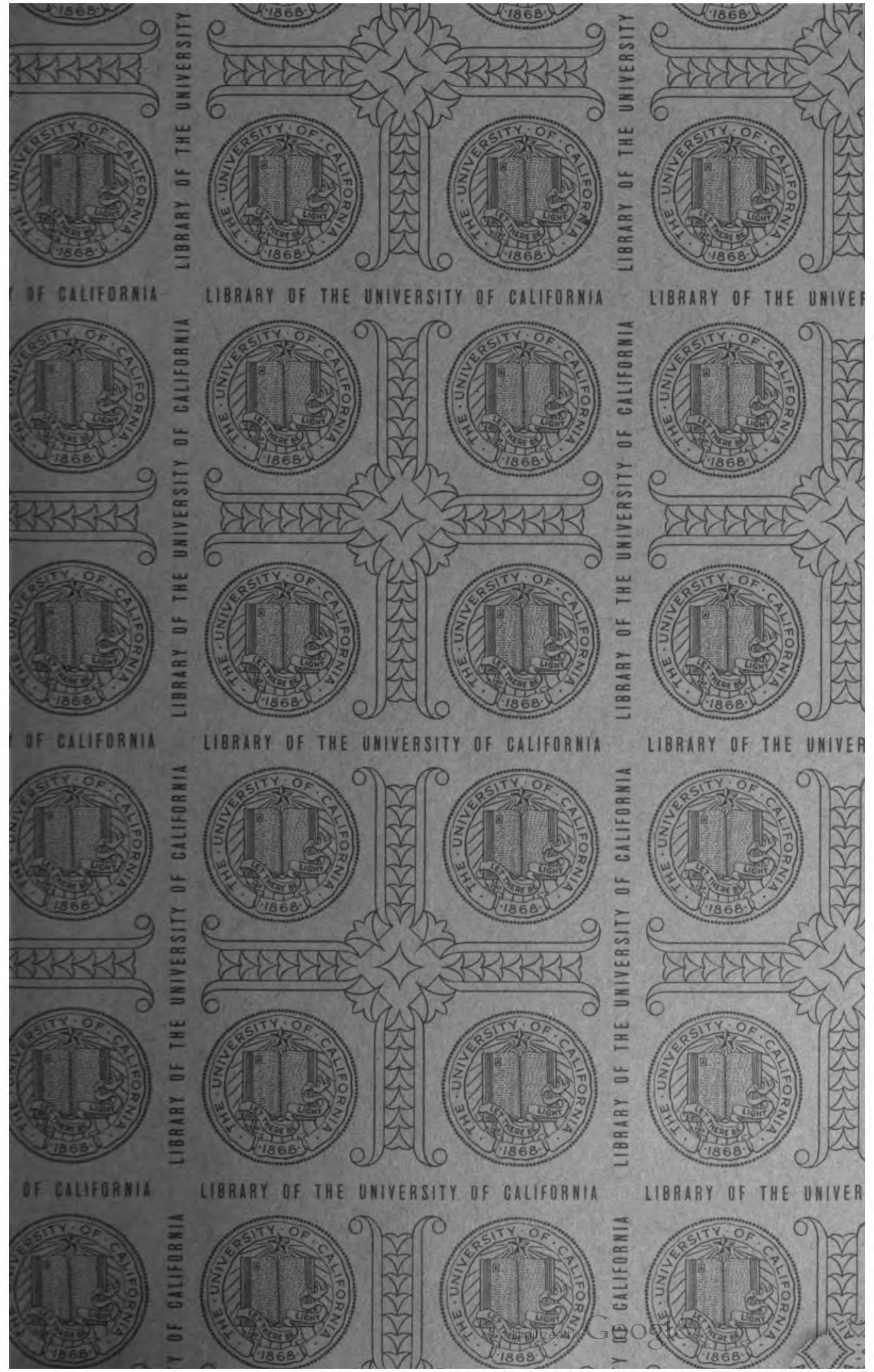

Annales de l'Academie d'archeologie de Belgique
Academie d'archéologie de Belgique


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

XLVII.

4e SÉRIE, TOME VII. — 1e & 2e LIVRAISONS.

ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE
à **Bruxelles**
chez C. MUQUARDT, Libraire, Rue des Paroissiens, 18-22 et
G. A. VAN TRICHT, Libraire, Rue du Trône, 6.

ANVERS.

IMPRIMERIE VEUVE DE BACKER, RUE ZIRK, 35.
1891.



ANNALES

DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

PROTECTEUR

SA MAJESTÉ

LE ROI.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

XLVII.

4e SÉRIE, TOME VII.

ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE

à Bruxelles

chez C. MUQUARDT, Libraire, Rue des Paroissiens, 18-22 et
G. A. VAN TRIGT, Libraire, Rue du Trône, 6.

ANVERS,

IMPRIMERIE J. PLASKY, RUE ZIRK, 36.

1891.

L'HÉRÉSIE DE TANCHELIN

(ÉTUDE HISTORIQUE)

PAR

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL **WAUWERMANS**,

Président annuel de l'Académie.

MESSIEURS,

Pour la troisième fois, je dois à votre bienveillance l'honneur de prendre place au fauteuil présidentiel de votre savante compagnie. Cette faveur, mes chers collègues, je l'estime très haut, et tout d'abord je veux vous exprimer ma reconnaissance. Lorsqu'il y a plus de trente ans, hélas ! le hasard de ma carrière m'amena à planter ma tente de soldat à Anvers, j'étais loin de croire qu'un jour arriverait, où je pourrais, à bon droit, réclamer dans cet hôtel de ville le titre de bourgeois, dont autrefois nos pères étaient si jaloux. J'étais essentiellement un *forain* (*for*, *foras*), un *homme du dehors*, un *étranger* (*foreigner*) comme ils disaient d'une manière un peu dédaigneuse, quelque chose comme un sauvage, un *homme des bois*, un *forestier* (*forestieri*) selon l'expression de notre vieille Flandre. Ce sont vos suffrages qui, en m'appellant à remplir un mandat réservé, suivant les traditions de l'Académie à un *Anversois*, m'ont conféré le titre envié de *Poorter*.

L'honneur que vous m'accordez n'est pas sans péril, je ne

puis me le dissimuler, car, fondée en 1842, notre Académie va accomplir son cinquantenaire, dont j'aurai à diriger les travaux, après tant d'hommes distingués qui ont occupé cette place. Je suis tenté de répéter aujourd'hui les paroles, sincères je le suppose, de mon prédécesseur d'il y a cinquante ans, lorsqu'il ouvrit la première séance de notre association : » Je vous l'avouerai », disait-il, « votre choix m'a été si » flatteur, que malgré ma profonde conviction de l'insuffi» sance de mes moyens, j'ai cependant cru devoir essayer » de justifier, à force de zèle, votre honorable confiance ». — Moins modeste, j'ajouterai que j'ai accepté l'honneur que vous m'avez fait comme un devoir, et que je compte sur votre concours à tous, pour ne pas être inférieur à la tâche que vous m'avez attribuée.

Aujourd'hui pour la troisième fois j'ai l'obligation de faire le choix, assez délicat, d'un thème pour le discours inaugural de notre session annuelle, qu'une sage tradition impose au nouveau président. Précédemment je n'ai pas cru pouvoir mieux faire, pour acquitter cette espèce de *Poortergeld* moral, que de traiter un sujet purement anversois. Étudiant d'abord les *Légendes et traditions d'Anvers* [1], puis recherchant son *Origine* [2] dans l'étude des formes primitives de son sol, j'ai montré les emprunts considérables que l'histoire de la ville peut faire à l'*Archéologie*, prise dans la plus large acception de ce mot, et éclairée par la *critique*. Cette fois encore je voudrais suivre les mêmes errements et faire ressortir l'importance que l'étude générale des événements, alors qu'ils sont étrangers, en apparence, au site local d'Anvers, peut

[1] *Annales*, 3e série, t. VI, p. 5.
[2] id. id. t. IX, p. 5.

avoir pour rectifier bien des erreurs et des faits accrédités. « Il ne faut pas se le dissimuler, » disait Augustin Thierry, dans la magnifique préface de ses *Lettres sur l'Histoire de France*, « pour ce qui regarde l'histoire antérieure » au XVIIIe siècle, la conviction publique a besoin d'un » renouvellement à fond. Les différentes opinions dont elle » se compose sont, ou radicalement fausses, ou entâchées » de quelques faussetés » [1]. Je dirais volontiers la même chose pour certaines parties de l'histoire d'Anvers.

Il y a quelques années, l'Académie me confia l'honneur de préparer un travail destiné à faire ressortir l'importance de notre vieux *Burg*, menacé par la pioche des démolisseurs ; mes recherches, j'aime à le croire, n'ont pas été sans influence sur la conservation de ce vieux monument historique. Abordant à cette époque pour la première fois l'étude des travaux des *monographes* de notre ville, je fus frappé de l'extrême uniformité, je dirai même de l'extrême naïveté avec laquelle ils racontent son origine jusqu'à l'entrée du XIe siècle. Tous se bornent à reproduire de seconde main (on pourrait dire de centième main, car la monographie d'Anvers est fort riche) des récits anciens, sans faire un effort sérieux pour pénétrer les ténèbres. Cet effort je l'ai tenté depuis, et je voudrais vous donner le résultat de

[1] Dans ses conversations de Sainte-Hélène, souvent empreintes d'un esprit de haute philosophie, Napoléon avait déjà constaté que les *erreurs historiques* se produisent presque constamment au profit moral de ceux qui les ont propagées. Il ne croyait pas aux millions d'hommes de Darius et de Xerxès qui, selon les auteurs anciens, eussent couvert toute la Grèce et disait : « Quant aux *détails* » *pompeux* des victoires des Grecs et des défaites de leurs *innombrables enne-* » *mis*, qu'on n'oublie pas que ce sont les Grecs, qui nous les racontent ; qu'ils » sont vains, hyperboliques et qu'aucune chronique de Perse n'a jamais été pro- » duite pour assurer notre jugement par un débat contradictiore. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, p. 325).

Un proverbe chinois dit : « Il n'y a pas de mensonge plus pernicieux que celui qui s'appuie sur la vérité. »

quelques-unes de mes études de recherches, sans me dissimuler que les conclusions assez nouvelles auxquelles je suis amené, seront probablement l'objet de contestations. Quelle doctrine historique, même moderne, ne l'est pas ?

J'aurais voulu, au moment où nous nous proposons d'attirer un grand nombre de savants étrangers à Anvers, qui ne manqueront pas de nous demander l'âge de notre vieux *Steen*, pouvoir vous résumer l'ensemble des recherches que j'ai faites à ce sujet. — J'aurais voulu vous montrer que le fameux château normand *(Castellum* ou *Castrum)* de Rohingus, de 726, dont l'existence a souvent été mise en doute, avait parfaitement sa raison d'être à cette époque, mais n'a aucune analogie avec notre *Steen* qui fut essentiellement *national*. Ces marins et marchands scandinaves dont la présence sur nos côtes était tolérée à la condition de faire acte de soumission apparente en acceptant le baptême, avaient d'assez singulières mœurs. Ils se réunissaient volontiers par bandes pour aller, sous la direction d'un *Viking*, piller sur un point de la côte leurs naïfs clients trop confiants, et rassembler ensuite sur un autre point le produit de leurs pillages, puis ouvrir un marché, une foire, avec tous les dehors de la plus parfaite honnêteté. Le *Castrum* ou établissement retranché de Rohingus (et non *Castellum*, château) fut propablement un établissement de ce genre. Les mœurs de nos jours sont-elles très différentes de celles de ces marchands-pillards ? J'en doute un peu.... Il est vrai qu'autrefois ils exposaient leur vie dans ces entreprises et qu'aujourd'hui on y expose son honneur !... — J'aurais voulu encore vous montrer que l'établissement d'un *marquisat* et d'un *château* à Anvers en faveur de Gothelon le Grand en 1008, par l'empereur Henri II le saint, ne fut qu'une conséquence des expéditions d'Othon

le Grand dans le pays de Waes, et que l'érection de ce château en 1008, était justifiée par le nécessité de résister à Thierri III de Frise (Dirk ou Dietrich), ce digne successuer des Normands. Établi dans la forêt de *Merwede* (actuellement Dordrecht), il pillait tous les marchands qui naviguaient sur le Rhin et la Meuse et y défia plusieurs années le frère de Gothelon, Godefroid III le Pacifique, qui faillit y perdre la vie. Mais ce château ne pouvait encore être que l'ancêtre éloigné du *Steen*, quelque tour de garde sans doute,(*Kyk-uyt*, comme on a dit depuis), ou même un ***château en bois sur motte*** à la manière normande, dont il ne reste plus de trace. — En poursuivant l'histoire des temps, je me flattais de vous faire arriver à la naissance de notre *Steen* ou *Burg* actuel, que je crois contemporain du Kayserburg de Goslar dans le Harz, du trop célèbre Canossa des Apennins et de Melfi dans la Pouille. Le *Steen* fut construit par Godefroid IV le Bossu en 1070, au moment où il allait entreprendre sa mémorable campagne de Hollande; si Godefroid ne vivait pas précisément en relations cordiales avec sa femme, la célèbre Mathilde de Toscane, il possédait par elle une fortune qui lui permit d'entreprendre cette construction colossale et monumentale, qui a défié les siècles et nos niveleurs modernes!

Mais cet exposé m'eût conduit beaucoup trop loin pour espérer captiver votre attention pendant les longs développements qu'il demande. Aussi je me bornerai à en détacher un chapitre amené par le rapprochement assez imprévu que cette étude m'a conduit à faire entre l'histoire du *Burg* et le problême historique de l'*Hérésie de Tanchelin.*

Je ne veux pas terminer cette petite préface sans m'excuser auprès de notre excellent cellègue et confrère Génard, qui, en ce moment, consacre ses veilles à une monumentale

Histoire d'Anvers à travers les âges; il me pardonnera, je l'espère, de marcher sur ses brisées, de glaner dans le champ qu'il a si vaillamment labouré [1], en raison de la dose infinitésimale d'histoire que j'ai voulu vous servir, avec le secret espoir de continuer à mériter vos suffrages et de terminer, avec la même rapidité que par le passé, ma propre histoire d'Anvers, *à travers les âges les plus reculés.*

Dans les premières années du XIIe siècle, peu après l'élévation de Godefroid le Barbu comte de Louvain, au trône ducal du Lothier et du Brabant, se produit à Anvers un événement étrange qui soulève un important problème historique, encore très imparfaitement résolu [2]. Il ne s'agit

[1] Depuis la rédaction de ce travail M. Génard a bien voulu me communiquer une très intéressante notice sur l'abbaye de Saint-Michel, qu'il a insérée dans le recueil des *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* (tome IV). L'auteur prend pour point de départ de son historique l'arrivée de saint Norbert à Anvers en 1122, et admet pour but de son apostolat, suivant l'opinion commune, *l'extinction de l'hérésie de Tanchelin*, mais laisse absolument intact le problème historique que je me propose de traiter et le caractère réel du *schisme* qu'on qualifie d'*hérésie*.

Je remercie notre confrère des renseignements qu'il a bien voulu me donner et qui me permettent d'ajouter en note à mon travail, quelques détails très intéressants.

[2] Dans l'espoir de voir résoudre les problèmes historiques que soulève l'aventure de Tanchelin, l'Adacémie d'archéologie de Belgique mit au concours en 1864, la question suivante : « *Faire connaître la vie de l'hérésiarque Tanchelin* » *ou Tanchelm, exposer ses doctrines et en indiquer l'influence sur les idées* « *religieuses des Anversois au XIIe siècle?* » Le concours produisit deux mémoires dont l'un, dû à la plume de M. H. Q. Janssen, inspecteur de l'enseignement à Santa-Maria-ter-Muiden (Zélande) fut couronné. Les rapporteurs chargés du jugement du concours, MM. L. Torfs, H. Raepsaet et Kervyn de Lettenhove, tout en rendant hommage au mérite du mémoire de M. Janssen sous le rapport de la forme, de la méthode, constataient avec regret que pour « ce qui concer- » nait ce point obscur de notre histoire nationale, la science n'avait pas fait un » pas en avant. » — L'auteur, remarque M. Torfs, le premier rapporteur, estime

en effet de rien moins que d'un de ces incidents précurseurs de la Réforme que les pieux écrivains du moyen âge se sont efforcés de couvrir d'un voile, de crainte d'ébranler la foi naïve de leurs contemporains, mais dont l'étude s'impose de notre temps en présence des troubles sociaux qui agitent le monde moderne. Un inconnu, un *hérésiarque* dit-on, dont le nom est *Tanchelin*, *Tanchelm*, *Tanquelin*, *Tandême* ou *Torquilius* (à cause du collier d'or dont il aimait à se parer[1]), surgit tout à coup au milieu des populations flamandes du marquisat d'Anvers, les agite par des prédications ardentes, les tient plusieurs années dans une sorte de délire passionné et disparaît sans qu'on définisse la doctrine qu'il a cherché à répandre. En dehors

que Tanchelin fut un orateur d'une éloquence irrésistible et obéissait à une conviction sincère, quoique la mise en scène à laquelle il eut recours eût une part considérable à son succès, et il ajoute cette observation très juste: « Si sa conviction était si profonde, comment se fait-il que l'hérésie fut expulsée en moins » d'un an par saint Norbert? » M. Torfs regrette que l'auteur du mémoire couronné n'ait pas cherché suffisamment l'explication des contradictions de la *Lettre d'Utrecht* dans l'étude des institutions sociales du XII[e] siècle.— Le second rapporteur, M. Raepsaet, est également disposé à croire que « Tanchelin n'a agi » que sous l'influence des mœurs de la société dans laquelle il vivait. » — M. Kervyn de Lettenhove, se ralliant à l'opinion de ses collègues, propose d'allouer le prix en raison de la forme recommandable du travail présenté à l'Académie. (*Bulletin*, 2[e] série, p. 53, 59, 160, 163, 164 et 159).

« Tanchelin n'aurait apparu sur la scène, dit-on, que comme un brillant mé» téore qui, après avoir brillé d'un vif éclat, s'évanouit sans laisser de traces. » Faut-il conclure de ce prompt évanouissement que la secte n'ait eu aucune consistance, ou qu'au contraire elle se soit fondue et évanouie dans une doctrine supérieure enseignée par saint Norbert? — Pour résoudre cette question il m'a semblé, avec les rapporteurs du concours, qu'il fallait chercher les éléments de la réponse dans l'étude des événements qui s'accomplissaient à cette époque, en pleine *querelle des investitures* et tenir compte des diverses opinions religieuses en lutte. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'en suis arrivé à croire que Tanchelin ne fut pas réellement un *hérésiarque*, c'est-à-dire un adversaire de saint Norbert, mais plutôt un *précurseur*, appliquant à l'exposé de la doctrine des procédés blâmables de charlatanisme, comme ceux que nous voyons encore employer de nos jours par la secte qu'on nomme « *l'armée du salut.* »

[1] Le Poittevin de la Croix. *Histoire de la ville d'Anvers*, p. 93.

d'une vague mention donnée de seconde main par Abeilard [1], on ne possède sur cet incident historique généralement désigné sous le nom d'*Hérésie de Tanchelin*, d'autre renseignement positif qu'une *Lettre adressée par les chanoines d'Utrecht à leur métropolitain Frédéric archevêque de Cologne,* non datée, mais qui paraît remonter à l'an 1112 [2]. C'est un *factum* extraordinaire, d'une violence et d'une exagération contrastant avec le caractère sacré de ceux auxquels on doit en attribuer la paternité,et qui a excité la sagacité d'un grand nombre d'historiens : « L'extravagance de la mise en scène, » dit Altmeyer, « s'explique par » l'ignorance et la grossièreté des esprits auxquels elle » s'adressait.... Rien ne prouve que ce ne soit là une » calomnie gratuite dont les écrivains catholiques ont été » très prodigues à l'égard des *hérésiarques*.... [3] » Le curé Diercxsens, dont l'orthodoxie ne peut être suspectée, ne semble pas davantage convaincu de l'immoralité dont le factum accuse Tanchelin [4].

En présence d'une telle pénurie de documents, faut-il renoncer à découvrir le mystère qui continue à placer sur cette aventure dont le souvenir est encore très vivant dans les traditions d'Anvers ? Je ne le crois pas, et je voudrais essayer d'en donner une interprétation nouvelle. Mais tout d'abord, pour préciser le débat il me semble indispensable de donner une version résumée des principaux faits indiqués d'une manière confuse dans la *Lettre d'Utrecht,* en les dégageant des exagérations manifestes dont ils sont entou-

[1] JANSSEN. *Tanchelijn. (Annales de l'Académie d'archéologie*, 2e série, t. III, p. 379).

[2] Voir MERTENS & TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen*, t. I, p. 527.

[3] ALTMEYER. *Les précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas*, t. I, p.p. 19 et 21.

[4] DIERCXSENS. *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 103.

rés. J'y ajouterai, entre parenthèse, quelques indications empruntées par ses commentateurs, à diverses chroniques.

1. — (*En 1107*) vint à Anvers des bords de la mer, où le peuple ignorant n'était pas ferme dans la foi (*d'Utrecht ou de Zélande, croit-on* [1]), un inconnu nommé Tanchelin.

2. — Il fut admis dans l'intérieur des familles et bientôt exerça une grande influence sur les femmes, se prétendant sinon prêtre, du moins avoir reçu la plénitude des dons du Saint-Esprit (*Le pasteur protestant Uyttenhove le suppose un chanoine destitué du chapitre de Saint-Michel, mais c'est peu probable* [2]).

3. — Par les femmes il gagna la confiance des maris, en flattant les passions de la multitude, en leur prêchant de s'abstenir du paiement de la dîme au clergé, ce qu'il n'eut pas trop de peine à persuader à des gens qui n'y étaient que trop disposés. (*Il s'agissait sans doute de la dîme saladine, en faveur des armées des croisés en Orient, que le clergé du Burg réclamait avec beaucoup d'âpreté, tandis que le peuple l'accusait d'en détourner une grande partie à son profit* [3]).

4. — Il déclamait contre l'église (*sans doute l'église du*

[1] Huydens. *Histoire du marquisat d'Anvers*, p. 55.
[2] id. p. 55.
[3] Michaud. *Histoire des Croisades*, t. II, p. 68 et IV, p. 150.

« Comme on manquait d'argent pour la sainte entreprise, on résolut dans le » conseil des princes et des évêques, que tous ceux qui ne prendraient pas la » croix paieraient le dixième denier de leurs revenus et de la valeur de leurs » meubles.... On publia des *excommunications* contre ceux qui refusaient » d'acquitter une dette aussi sacrée. En vain le clergé allégua la liberté l'indépen- » dance de l'Église et prétendit n'aider les croisés que de ses prières; on répondit » aux ecclésiastiques qu'ils devaient donner l'exemple, que le clergé n'était » point l'Église, et que les biens de l'Église appartenaient à Jésus-Christ... » — Au concile de Clermont, le pape Urbain II avait dit aux fidèles: « Si vous n'avez » point d'argent, la miséricorde divine vous en fournira.... »

En Angleterre des statuts de Henri II et de Richard condamnaient à l'empri- sonnement ceux qui refusaient de payer les sommes qu'on leur demandait « au » nom de Jésus-Christ. »

Burg, la seule qui existât à Anvers) desservie par des prêtres indignes, déclarant que leurs sacrements étaient sacrilèges et sans effet, parce que la vertu des sacrements dépend de la sainteté des ministres du culte (*La lettre d'Utrecht dit qu'il comparait l'église à un lieu de prostitution !*)

5. — Bientôt sa renommée grandit et ce ne fut plus dans le secret des habitations, mais dans les rues, sur les places, dans les campagnes, qu'il fit entendre ses prédications à la foule charmée qui se pressait autour de lui.

6. — Il s'associa deux disciples, Everwacher (*probablement de la classe bourgeoise, que les chanoines d'Utrecht affirment être un prêtre apostat*) et le forgeron Manassès (*qu'ils représentent comme un scélérat de mœurs les plus dissolues et les plus odieuses*).

7. — Il organisa, en opposition avec le culte établi, un culte nouveau, aux cérémonies duquel il s'efforça de donner un grand éclat (*Les chanoines d'Utrecht donnent à ce sujet des détails où le burlesque le dispute à l'extravagant et à l'odieux*).

8. — Il s'y rendait lui-même en grande pompe, escorté de ses adeptes (*la lettre d'Utrecht dit, un cortège de Roi précédé de son étendard et de gardes, l'épée nue à la main. — Divæus va jusqu'à fixer cette garde à 3000 hommes, ce qui semble bien improbable, avec la population d'Anvers à cette époque* [1]).

9. — Dans ces cérémonies le peuple charmé lui remettait de nombreuses offrandes; les femmes allaient jusqu'à lui offrir leurs bijoux, leurs colliers, leurs boucles d'oreilles.

10. — Le peuple fanatisé chassa de l'autel de l'église de

[1] Huydens, p. 56.

Saint-Pierre (*au Burg*) le prêtre et, guidé par Everwacher, s'empara des trésors de l'église, produit de la dîme (*Dans la bagarre de cet événement, le châtelain ou burgrave Alaric, cherchant à rétablir l'ordre, fut tué* [1], *ce qui obligea Tanchelin à fuir d'Anvers*).

11. — Il partit pour Rome (*1112*) avec ses deux disciples (*en habit de moine* [2]) et le pape le fit emprisonner ; néanmoins, interrogé, il proposa, afin d'augmenter le nombre de ses adhérents, d'annexer à l'évêché de Thérouane en France, avec l'autorisation du pape, les parties maritimes du diocèse d'Utrecht, c'est-à-dire le quart du diocèse.

12. — (*Rendu à la liberté, Tanchelin revint en Belgique. Il fut arrêté et emprisonné dans l'évêché à son passage à Cologne, avec ses disciples ; mais il parvint à fuir avec l'aide de la femme du geôlier gagnée à sa cause* [3]).

13. — (*Il revint en Flandre et fit un court séjour à Bruges; puis rentra à Anvers en 1113, où il retrouva de nombreux adhérents et continua ses prédications* [4]).

14. — (*En 1115 il fut poursuivi, condamné au bannissement et obligé de s'embarquer pour la Zélande. Au moment de l'embarquement sur l'Escaut, il fut reconnu par un prêtre (celui du Burg sans doute) qui l'assomma et son cadavre fut jeté à l'Escaut* [5]).

15. — (*Ses deux disciples Everwacher et Manassès continuèrent leurs prédications, le premier à Utrecht et le second à Anvers* [6]).

La *Lettre d'Utrecht* semble véritablement l'imprécation

[1] Génard. *De oude burggraven van Antwerpen.*
[2] Le Poittevin de la Croix, p. 96.
[3] Id.
[4] Id.
[5] id.
[6] Le Poittevin de la Croix, p. 93. — Gens. *Histoire d'Anvers*, p. 36.

d'un moine qui, retiré dans sa cellule, loin du monde, exulte sa colère, avec toute la crudité biblique d'un ascète, contre celui qu'il croit l'ennemi de sa foi et le suppôt de Satan. Peut-on, sur une base aussi fragile, l'expression d'une âme aussi passionnée, bâtir l'édifice solide d'une conclusion philosophique sur la doctrine enseignée par Tanchelin? Je ne le crois pas et j'estime une exagération de la science même, que d'affirmer que cette doctrine dérivait des idées des *Manichéens* et des *Adamites*, précurseurs des *Albigeois* et des *Anabaptistes* [1]. Tout au plus, me paraît-il, peut-on voir dans Tanchelin un précurseur de la *folie de Jean de Leyde*. Un enseignement s'adressant à des populations simples et grossières, capable de les passionner, ne pouvait avoir une haute portée philosophique et devait être présentée sous des formes naïves.

Partant de l'idée préconçue qu'il s'agissait d'un *hérésiarque*, c'est-à-dire d'un adversaire du *culte établi*, on se demande quel était ce culte? C'est fort arbitrairement qu'on a supposé le culte catholique, apostolique et romain actuel. Dans cette hypothèse la *Lettre d'Utrecht* nous offrirait de singulières contradictions, par exemple le voyage à Rome et la réception par le pape, après que le meurtre d'Alaric eut obligé Tanchelin à fuir, probablement pour échapper à la justice du duc de Brabant. « Le fanatique Diercxsens, » dit Altmeyer, « révoque en doute l'immoralité de Tanchelin » et en effet son voyage à Rome prouve qu'il ne suivit pas » une direction réellement anti-chrétienne. Sans cela il » n'aurait pas osé l'entreprendre. Il est possible qu'il crut » trouver dans la capitale du catholicisme un appui contre » les violences d'un clergé dont il avait eu l'audace d'atta-

[1] GENS, p. 31.

» quer la corruption? [1] » — Cette dernière supposition trouve son affirmation dans la *Lettre d'Utrecht* lorsqu'elle accuse Tanchelin d'avoir proposé au pape d'enlever au diocèse d'Utrecht la *partie maritime,* pour la donner au diocèse de Thérouane. On sait que le diocèse d'Utrecht, au temps de saint Willebrord, s'étendait sur toute la région des *Marches* infectée par les Normands, sur Anvers, le pays de Waes, la rive gauche de l'Escaut et les côtes de la mer du Nord, c'est-à-dire la *Flandre,* entre la Lys et la mer, qu'Oudegherste nomme *Flandre flamingante.* Avec l'extension de la civilisation, les diocèses franks de l'intérieur gagnèrent peu à peu du terrain vers l'extérieur, sur le diocèse d'Utrecht; celui de Cambrai dans le Brabant, jusqu'à la rive droite de l'Escaut et les faubourgs d'Anvers sauf l'ilot de Sainte-Walburge qui formait l'ancienne ville [2]) et celui de Thérouane dans la Flandre jusqu'à la mer et la rive gauche de l'Escaut. « En 1070, » dit M. A. de Vlaminck, « l'évêque d'Utrecht alla jusqu'à revendiquer l'autorité » spirituelle dans la ville de Bruges, et chose digne de » remarque, obtint gain de cause. Ce n'est qu'en 1263 et » 1264, qu'un arbitrage régla définitivement les limites des » diocèses. [3] » — Le *culte établi,* contre lequel proteste l'*hérésiarque,* est donc bien clairement le *culte d'Utrecht,* dont l'évêché est si préoccupé de perdre la région maritime encore sous son obédience.

[1] ALTMEYER, t. I, p. 22.

[2] M. Torfs dit que rien n'indique que jamais le Bourg anversois ait été placé sous la juridiction de l'évêché d'Utrecht, bien qu'il reconnaisse que cette juridiction s'étendait sur la Campine. Il rappelle cependant, d'après le chroniqueur utrechtois Bocopius, un conflit qui se serait élevé entre l'évêque d'Utrecht et l'église d'Anvers, l'évêque prétendant que l'église de Saint-Willebrord devait lui revenir, mais Bocopius n'indique pas à quelle époque ce conflit s'éleva. *(Annales de l'Académie d'archéologie,* 2e série, t. VII, p. 434).

[3] ALP. DE VLAMINCK. *La Ménapie et la Flandre. Annales de l'Académie d'archéologie,* 3e série, t. IV, p. 450.

Pour comprendre le but des efforts du réformateur, le mobile qui l'anime, il faut se rendre compte de l'état des idées religieuses de cette époque, fortement agitée par les passions qui donnèrent naissance à la *querelle des investitures*. — « Les esprits médiocres, » dit Aug. Thierry, en parlant des historiens anciens « ont le goût de l'uniformité ; » l'uniformité est si commode ! Si elle fausse tout, du moins » elle tranche tout et avec elle aucun chemin n'est rude. De » là vient que nos annalistes visent à l'uniformité histori- » que ; il leur en faut une à tout prix ; ils s'attachent à un seul » nom de peuple ; ils le suivent à travers les temps et voilà » pour eux le fil d'Ariane, sans se soucier des races diver- » ses dont il est issu [1]. » Cette observation s'applique également à la religion que, dans un zèle pieux, on voudrait montrer constamment invariable ; mais, dans cette hypothèse, il devient impossible de comprendre les luttes que les différences de croyance ont engendrées. L'histoire de la minorité de l'empereur Henri IV, par exemple, devient incompréhensible si l'on ne tient compte des différences de croyance de l'impératrice Agnès, de l'archevêque Hannon de Cologne, de l'archevêque Adalbert de Brême, qui tous cependant étaient chrétiens, mais avec des nuances diverses.

On sait qu'au commencement du XIe siècle une profonde corruption s'était introduite dans le clergé, contre laquelle protestèrent avec vigueur les grands ordres religieux, tels que Cluny en France, les chartreux des Calabres en Italie, etc. L'évêque était encore élu, suivant les règles du droit canon, par le peuple ; mais le mode d'élection variable et mal défini, favorisait toute espèce de fraudes. Les familles puissantes parvenaient aisément, soit par des dons, soit par

[1] Aug. Thierry. *Lettres sur l'histoire de France*, p. 27.

violence, à exercer sur ces élections une pression très considérable et à faire élire le candidat qu'elles désignaient, ordinairement un cadet de famille, auquel on réservait ainsi une riche prébende. C'est ce qu'on nomma la *simonie*. On vit par ce procédé élever sur le trône épiscopal, à Reims, un *enfant de cinq ans*, à Narbonne un autre de *dix ans* [1] et même élire au trône pontifical un pape âgé de *neuf ans*, Benoît IX. — Le mariage encore toléré chez les prêtres, compliqua le désordre en introduisant dans le clergé une prétention d'hérédité des charges, analogue à celle qui avait triomphé dans la noblesse; la famille de Tusculum [2] par exemple, ayant déjà obtenu l'élévation successive de plusieurs de ses membres au souverain pontificat, ne prétendait à rien moins qu'à fonder l'hérédité de cette fonction suprême en sa faveur, par l'élection du jeune Benoît IX, de si triste mémoire. Il n'était guère d'abbé ou d'évêque qui ne rêvât de laisser sa charge à ses enfants. Le mariage des prêtres, dont la régularité canonique était contestée, fut désigné sous le nom de *concubinat*. — Pour mettre un terme à ces abus, les grands ordres religieux réclamaient avec instances l'abolition de la *simonie* et du *concubinat*.

L'empereur Henri III, d'accord sur ce point avec le moine Hildebrand (plus tard Grégoire VII), entreprit d'introduire cette réforme dans ses États [3]. Il fut secondé dans la préparation de cette réforme par Gothelon le Grand, le *premier marquis d'Anvers*, plus tard duc de Lothier ou Basse-Lorraine, puis même archiduc de Haute - et Basse - Lorraine, son conseiller et confident intime. Acceptée par quelques-

[1] HALLAM. *Histoire de l'Europe au moyen âge*, t. III, p. 41.
[2] Dont le domaine se trouvait à Tivoli sur le territoire de Rome.
[3] VOIGT. *Histoire de Grégoire VII*, t. I, p. 42.

uns de ses sujets uniquement guidés par l'amour du bien public, elle fut énergiquement combattue par une grande partie de la noblesse et du clergé, qui bénéficiaient des abus. L'empire se trouva ainsi divisé en deux partis très tranchés : les *impériaux* et les *féodaux* [1]. D'accord sur l'impérieuse nécessité de réformer le clergé, Henri III et Grégoire VII l'étaient beaucoup moins sur la manière d'effectuer cette réforme. L'empereur s'appuyant sur l'exemple du terrible *Triforme dubium* (le monstre à trois têtes), qui de son temps divisait le gouvernement de l'église, disputé par trois papes (Benoît IX, Grégoire VI et Sylvestre III), prétendait conserver le droit d'*investiture* concédé à l'empire depuis Charlemagne, c'est-à-dire le droit de déclarer régulière l'élection pontificale avant l'exaltation du pape; il affirmait que seul l'empereur, investi du pouvoir temporel et possédant une armée, était capable de maintenir l'ordre dans les élections pontificales. Le moine, au contraire, demandait l'indépendance absolue de l'église de tout pouvoir temporel, disant que le pouvoir excessif de l'investiture concédé à l'empire tendrait à l'asservissement de nationalités qui lui étaient étrangères, telles que la France, la Castille, etc. « L'église qui est universelle » disait-il, « doit seule disposer du pouvoir universel [2]. » De part et d'autre ces raisons étaient plausibles [3] et provo-

[1] La division entre ces deux partis était d'autant plus complète que la question religieuse se compliquait d'une question de réforme civile provoquée au sujet de la *loi salique de 1037*.

[2] VOIGT, t. I, p. 44.

[3] C'est déjà le grave problème de la séparation du pouvoir *temporel* et *spirituel* qui se discute encore de nos jours. Le fruit qui naquit, se développa et grandit dans la lutte et n'en fut que plus vigoureux. Si l'impartialité d'historien m'oblige de peindre sous des couleurs très sombres l'état ecclésiastique du XI[e] siècle, j'aime à constater que dans les temps modernes sa moralité ne supporte aucune comparaison avec ces temps anciens ; nous pouvons être justement fiers pour la civilisation moderne.

quèrent une nouvelle division du parti *impérialiste* en deux fractions, l'une favorable à la thèse de l'empereur, qui fut plus tard les *gibelins*, et l'autre à celles du moine, les *guelfes* ou *papalins*. Ces divisions politico-religieuses eurent une influence considérable sur les événements qui s'accomplirent dans notre pays. — Godefroid IV *le Courageux* (fils de Gothelon le Grand, l'un des fondateurs du parti *impérialiste*, ainsi que nous l'avons dit), en haine de Henri III qui l'avait obligé à un long exil en Italie [1], se rattacha au parti *féodal* où il trouva ses principaux appuis dans ses rébellions et ses luttes contre l'empereur; vers la fin de sa carrière seulement s'étant rapproché de Henri IV, il s'unit au parti *gibelin*. — Son fils Godefroid V *le Bossu*, qui construisit le *château d'Anvers* vers 1070, l'un des serviteurs les plus dévoués et les plus brillants de l'empire, fut aussi l'un des chefs les plus éminents du parti *gibelin*. — Son petit-fils Godefroid VI *de Bouillon*, neveu et fils d'adoption de Godefroid le Bossu, et formé à son école, fut toute sa vie, quoiqu'on ait osé prétendre le contraire [2], un *gibelin* convaincu.

[1] L'histoire de Godefroid le Courageux, qu'on pourrait nommer le *Cid belge*, est certainement l'une des plus dramatiques que l'on puisse imaginer. Il ne lui a manqué que les *Cantares* espagnols et un Corneille pour occuper dans la renommée une place égale à celle du héros ibérique. Exilé et privé de son duché de Basse-Lorraine à la suite d'une révolte contre l'empereur, il part en *chevalier errant*, *duc sans duché*, combat en Italie pour le pape, visite la cour de Byzance où règne la belle Théodora et rentre en Italie pour y épouser sa cousine, la plus puissante princesse de la chrétienté. Patrice de Rome, il fait des papes et ne vise rien moins que la couronne impériale pour lui-même. Après vingt ans d'exil, il revoit enfin son pays natal et meurt obscurément dans son *comté de Bouillon*.

[2] Michaud, un écrivain catholique, a dit, et beaucoup d'autres après lui ont répété: « Dès sa plus tendre jeunesse, il (Godefroid de Bouillon) s'était distin-
» gué dans la guerre déclarée entre l'empereur d'Allemagne et le Saint-Siége. Il
» tua sur le champ de bataille Rodolphe de Rhinfeld, duc de Souabe, à qui Gré-
» goire avait envoyé la couronne impériale. Lorsque la guerre s'alluma en Italie
» pour la cause de l'antipape Anaclet, Godefroid entra le premier dans la ville
» de Rome, assiégée et prise par les troupes de Henri. *Il se repentit ensuite*

Godefroid le Courageux et Godefroid le Bossu avaient épousé en Italie, le premier sa cousine Béatrix de Lorraine, veuve de Boniface duc de Toscane, et le second la fille de sa belle-mère, Mathilde héritière de Toscane, l'une des

» d'avoir embrassé le parti que la victoire même ne put faire triompher, et que la » plupart des chrétiens regardaient comme sacrilège. *Pour expier des exploits » inutiles et condamnés par l'esprit de son siècle*, il fit vœu d'aller à Jérusa- » lem, non point comme un simple pèlerin, mais comme un libérateur. » (*Hist. des Croisades*, t. I, p. 83). J'imagine difficilement une calomnie plus perfide et plus gratuite que cette idée de *repentir* et d'*expiation* attribuée à celui que l'on nomme le *héros chrétien ;* il n'est même pas prouvé qu'il assista au siège de Rome, car tout porte à croire qu'au moment de ce siège il était sur la route pour regagner la Belgique où des affaires urgentes l'appelaient. Toute la vie de Godefroid offre une remarquable unité. A l'âge de 16 ans il doit défendre son héritage contre sa tante Mathilde et Grégoire VII qui lui suscitent la plus misérable opposition parce qu'il est *gibelin*. Après avoir fait preuve de courage à Bouillon, il renonce à l'héritage de la Hollande pour ne pas prolonger des guerres inutiles dans son pays. Il sert avec dévouement et fidélité l'empereur sur les champs de bataille et, quoique chétien convaincu, il combat les tendances d'envahissement politiques de l'empire par le pape et à la veille encore du départ pour la terre sainte, il crée l'ordre des chanoines de Saint-Michel à Anvers dans un but de moralisation religieuse qui n'est nullement inspiré par l'idée *guelfe*. La veille de l'assaut de Jérusalem, c'est un prêtre flamand de la suite de Godefroid, Arnulf de Rode (ou Rohes) qui du haut du mont des Olives exhorte les croisés à la concorde et parvient par son éloquence à réconcilier Tancrède de Hauteville et Raymond de Toulouse (*Annales de l'Académie d'archéologie*, 1re série, t. VI, p. 102). Au jour du triomphe en Orient, le *gibelin* n'a d'autre pensée que de porter ses pas vers le tombeau du Christ, alors que ses compagnons *guelfes* se livrent à la débauche du vol et du pillage de la ville sainte. Sur le trône, après la mort de l'évêque du Puy, c'est contre le clergé *guelfe* qu'il a ses principales luttes à soutenir. « La plupart des ecclésiastiques, si on en croit l'archevêque de Tyr, » avilis par la misère, livrés à la dissolution pendant leur pèlerinage, inspiraient » peu de respect aux croisés. Ce clergé voyageur, depuis la mort de l'évêque du » Puy, avait dans son sein peu d'hommes qui se recommandassent aux suffrages » des pèlerins par leur rang, leurs vertus ou leurs lumières... » — « Guillaume » de Tyr ajoute qu'on vit se vérifier la parole du prophète : « Tel peuple, tel prêtres. » (*Histoire des Croisades*, t. I, p. 243). Ce qu'allait chercher Godefroid en Palestine, c'est la gloire ambitionnée par tout chevalier de son temps, peut-être un trône comme celui conquis par les Normands en Sicile et dans la Pouille ; mais s'il faut lui attribuer une idée morale, c'est sans nul doute la pensée d'apaiser par une grande guerre extérieure, les guerres intérieures qui désolaient l'Occident et qu'il avait déjà cherché à limiter en établissant avec son ami et parent l'évêque de Liége Henri de Verdun, gibelin comme lui, le *tribunal de paix* et la trêve

plus puissantes princesses d'Italie; Béatrix et Mathilde avaient voué, l'une et l'autre, leur vie et leur immense fortune à la protection du Saint-Siège et au développement des idées *guelfes*. En dépit des opinions contraires professées ouvertement par leurs maris, elles avaient puissamment concouru à les répandre dans notre pays, où elles s'étaient rendues très populaires par l'exécution de grands travaux publics et de nombreuses fondations religieuses. Le *château d'Anvers*, construit par Godefroid le Bossu au moment d'entreprendre la guerre de Hollande, avait été achevé à l'aide de la fortune de sa femme, ce qui permet de dire que le *Burg d'Anvers fut une œuvre gibeline exécutée avec des capitaux guelfes*. L'*abbaye d'Orval* fondée par des *religieux calabrais* [1] (venant probablement du Mont Cassin) fut une œuvre expiatoire des deux princesses pour ce qu'elles considéraient comme l'hérésie de leurs époux.

Les haines religieuses rendent féroce. Mathilde, l'amie dévouée de Grégoire VII, après avoir vainement cherché à rattacher au parti guelfe Godefroid le Bossu son mari, dont elle estimait les talents politiques et militaires, n'avait pu dissimuler sa colère de le voir rester fidèle à l'empereur. Son dépit fut au comble lorsqu'elle vit l'héritage de son époux sur le point de passer aux mains de son neveu, qu'elle savait élevé dans les idées du parti gibelin. Aussi d'accord avec Grégoire VII, rien ne fut ménagé pour le lui arracher. A titre de veuve, elle ne pouvait faire valoir aucun droit à la succession de fiefs tels que les comtés de Verdun et de Bouillon, qui ne pouvaient se transmettre par contrat de

de Dieu (1082 ou 1088) (ABBÉ DE LEUZE, *La Roche et Durbuy*, page 43.) — Juste Lipse s'étonne que l'église n'ait pas placé Godefroid de Bouillon au rang de ses *saints* et à cela le baron de Reiffenberg répond: « La croix rouge du croisé n'a pas » effacé la tache indélibile du *gibelin!* »

[1] JEANTIN. *Les ruines et chroniques de l'abbaye d'Orval*, p. 30.

mariage. On imagina d'opposer au jeune Godefroid, dernier représentant de l'illustre *maison des Ardennes* qui régnait depuis deux siècles sur le Lothier, un de ses parents Adelbert II comte de Namur, l'héritier de l'antique *maison de Hainaut et de Hesbaie*, dépossédée du pouvoir par l'empereur Othon le Grand depuis 954. L'indigne archevêque de Reims Manassès, plus tard déposé par le concile de Lyon pour *simonie* [1], fut l'instrument choisi par Mathilde et Grégoire VII pour cette intrigue ténébreuse. Le courage et la sagesse déployés par Godefroid, à peine âgé de 16 ans, la firent échouer par sa vaillante défense de son château de Bouillon, qui lui a valu le surnom de *Godefroid de Bouillon*. La colère de Mathilde fut implacable et si l'histoire l'accuse de ne pas avoir été étrangère à l'assassinat de son mari Godefroid le Bossu dans son château d'Anvers, plusieurs écrivains sont tentés de lui imputer d'avoir dirigé la main mystérieuse qui apporta chez l'émir de Césarée la pomme de cèdre empoisonnée dont mourut peu de temps après son neveu Godefroid de Bouillon, sur le trône de Jérusalem.

La substitution sur le trône du Lothier d'un prince de la *maison de Hesbaie* à un prince de la *maison des Ardennes*, de Godefroid le Barbu comte de Louvain, à Henri de Limbourg, due à l'influence de Mathilde, amène, comme une suite naturelle des intrigues de la grande comtesse, ainsi que nous le montrerons, l'apparition de Tanchelin à Anvers.

Après avoir rappelé ces grands faits de la politique générale, cherchons à nous rendre compte de l'état spécial

[1] Après sa déposition par le concile de Lyon, Manassès tenta de reprendre par la force son trône épiscopal, mais il fut repoussé par le peuple, le clergé et la noblesse de Reims et contraint, suivant les uns, à se rendre en Palestine, où il mourut prisonnier des Sarrasins; suivant d'autres, il vécut vagabond à la cour de Henri IV.

d'Anvers. Constatons d'abord que cette ville avait déjà reçu des agrandissements considérables ; la ville primitive, limitée à l'île de Sainte-Walburge, avait été reliée à la terre ferme au temps de Gothelon le Grand, par la digue de *Eyendyk* (rue Kipdorp.) L'érection de l'*abbaye de Saint-Michel* au Kiel, desservie par un chapitre de douze chanoines et fondée par Godefroid de Bouillon en 1096 peu avant son départ pour la terre sainte, amena la construction d'une seconde digue destinée à unir le Kiel et l'abbaye à la ville (rue Haute et Rivage). Le terrain intermédiaire entre les deux digues qu'on nommait *Waterland* (plus tard par corruption *Vaderland*), fut asséché et servit à la construction d'un faubourg vers l'emplacement de la place Verte, à l'endroit où se trouvait une vierge miraculeuse accrochée à un arbre (*Onze Lieve Vrouw op 't staeksken*, Notre Dame-sur-la-Branche, ou N.-D.-sur-le-Tronc).

Trois confessions religieuses se disputaient alors la population d'Anvers :

D'abord celle de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du Burg (depuis église Sainte-Walburge), la seule qui existât à Anvers et qui n'était desservie, dit l'abbé Fleury, « que » par un seul prêtre sans autorité parce qu'il vivait en con- » cubinage avec sa nièce [1] ». C'était évidemment un prêtre *féodal*, *un concubinaire et simoniaque*, comme il s'en trouvait encore en Flandre au XIV[e] siècle dans les *pays maritimes*, qu'on nommait *focariste* (de *focarista*, cuisinière) et qui n'hésitaient pas à instituer pour héritiers les enfants qu'ils avaient de leurs *jong-wiven* [2]. Ce prêtre dépendait de l'évêché d'Utrecht, qui, dans la *Lettre d'Utrecht* se fait son défenseur, et de l'archevêché de Cologne, l'un et autre appar-

[1] Fleury. *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 317.
[2] Van der Kinderen. *Le siècle des Artevelde*, p. 334.

tenant au schisme *féodal*. Ce fut en effet l'évêque d'Utrecht Guillaume de Pont qui, au concile de Worms, formula contre Grégoire VII l'accusation d'*hérésie*, de *simonie*, de *magie* et de *sorcellerie;* et ce fut encore chez lui à Utrecht, pendant qu'il y célébrait les fêtes de Noël, qu' Henri IV reçut la signification de la terrible sentence d'excommunication [1] qui le conduisit à Canossa. Conrad de Souabe, le successeur de Guillaume de Pont, au temps de Tanchelin, était l'ancien précepteur de Henri IV et avait persévéré dans la même politique religieuse.

La tendance *gibeline* ne peut être contestée chez les chanoines de Saint-Michel ; leur fondateur Godefroid de Bouillon la leur avait inculquée, en créant cette abbaye, pour opposer un culte plus moral au culte *féodal* du Burg, seul dominant de son temps à Anvers. Cette tendance *gibeline* est d'ailleurs démontrée par la facilité avec laquelle les chanoines du Kiel se laissèrent déposséder ensuite par saint Norbert, au profit de la cause *guelfe*, après l'apaisement de la querelle des *investitures*.

Depuis la construction du château, Mathilde avait conservé d'importantes propriétés à Anvers (peut-être même celle du château). En tenant compte de cette circonstance, tout permet de supposer que la grande comtesse avait continué à entretenir les idées *guelfes* dans certaines familles sous sa dépendance. Il est certain en effet, que depuis la mort de Godefroid le Bossu une propagande *guelfe* très active n'avait cessé de se faire sentir en Belgique et notamment à Cambrai, où elle contribua à fonder sinon la première *commune* régulière, du moins celle qu'on peut considérer, d'après Augustin Thierry, comme le prototype et le modèle des communes qui s'établirent dans la suite.

[1] Voigt, t. I, pp. 64, 67, 69, 79.

Les événements qui se passèrent à Cambrai à l'époque de l'établissement de cette *commune* offrent une grande similitude avec ceux d'Anvers un peu plus tard et il importe de les rappeler par un court exposé. En 1093 mourait à Cambrai l'évêque Gérard nommé par l'empereur, mais qui avait fait sa soumission à Grégoire VII au concile d'Autun et avait librement exercé le gouvernement de la ville jusqu'alors, quoique les chanoines et le peuple fussent déjà fortement divisés en *guelfes* et *gibelins*. A la mort de Gérard, l'empereur désigna pour lui succéder Gauchez (ou Gautier), tandis que le pape Urbain lui donnait pour successeur Manassès, puis Odon. Le peuple de Cambrai, se méfiant de l'un et de l'autre, les repoussa tous deux et s'institua en *commune libre*, c'est-à-dire gouvernée par des magistrats électifs nommés *jurés* (du serment d'assistance réciproque qu'ils se prêtaient entre eux) et qui s'assemblaient pour traiter des affaires de la ville en commun, dans la *maison du jurement*[1]. Cependant en 1106 l'empereur, jugeant cet ordre de choses irrégulier, s'empara de Cambrai et y installa d'autorité l'évêque *gibelin* Gauchez. Celui-ci très modéré, eut la sagesse de laisser subsister la commune à côté de lui et accepta la charte communale adoptée par la population. Ce gouvernement communal, alors chose toute nouvelle, excitait une profonde défiance ; aussi à la mort de Gauchez en 1116, le duc de Brabant, d'accord avec le pape, désigna pour lui succéder Burchard, prélat bienveillant mais très énergique, (fils de Hugo de Pierrepont mort en Palestine), avec mission de mettre un terme à la *commune*, fût-ce par la force. Jean Le Carpentier, ancien historien de Cambrai, nous peint bien l'espèce d'horreur qu'inspirait alors ce

[1] Aug. Thierry. *Lettres sur l'histoire de France*, p. 176.

gouvernement communal, dont les débuts, comme tous les essais de liberté, n'avaient probablement pas été à l'abri de reproche. « Il (Burchard) trouva à son arrivée sa ville de » Cambrai débordée de luxure, rapineuse en avarice, im- » pure en sacrilèges, cruelle en massacres, toute couverte » d'ordures, de sang et d'infamie ; les ecclésiastiques y » achetaient et vendaient à l'encan les bénéfices, les nobles » y tranchaient du souverain et les citoyens y vivaient sans » Dieu, sans foi et sans lois [1]. » Burchard appela à son aide, pour rétablir l'ordre dans le peuple, aussi bien que dans le clergé, saint Norbert, ancien aumônier de l'empereur Henri V, appartenant à une famille riche de Xanten (pays de Clève), converti après avoir mené une vie assez licencieuse, et qui avait fondé, avec l'appui du pape Calixte II, une abbaye de prémontrés à Valenciennes.

Depuis une époque déjà ancienne, l'évêché de Cambrai prétendait exercer une action religieuse sur les faubourgs d'Anvers et probablement même sur les chanoines de Saint-Michel, dont l'installation date précisément de la même année 1093, où le *gibelin* Gauchez fut désigné par l'empereur comme évêque de Cambrai. En 1089 figure déjà dans les dignitaires du chapitre de Cambrai un *archidiacre d'Anvers* nommé Alard, auquel succède en 1103 Anselme, en 1106 Suger, puis plus tard un Albéric de Montmorency [2]. Ces faits justifient évidemment l'hypothèse de l'existence à Anvers d'un groupe de *guelfes* dévoués à Mathilde.

En admettant l'existence simultanée de ces trois groupes, *féodaux*, *gibelins* et *guelfes*, à Anvers à l'époque de l'arrivée de Tanchelin, il devient possible d'émettre des

[1] JEAN LE CARPENTIER. *Cambray et le Cambrésis*, IIe partie, p. 351, 353, 356.
[2] JEAN LE CARPENTIER. *Cambray et le Cambrésis*, IIe partie, p. 448.

suppositions sur l'origine et le but des travaux de ce personnage :

Tanchelin est évidemment un adversaire, un *hérésiarque*, pour l'évêché d'Utrecht, ainsi que le prouve le rapport passionné de ses chanoines à l'archevêque de Cologne, de même que le fait d'avoir plaidé près du pape la cause de l'annexion aux évêchés de Cambrai et de Thérouane, d'une partie du diocèse d'Utrecht, et son opposition au *prêtre féodal* du Burg; enfin même son emprisonnement à Cologne après l'accueil beaucoup moins sévère du pape, qui laissa s'ouvrir devant lui les prisons du Saint-Office, généralement moins clémentes.

Est-il également l'adversaire des chanoines de Saint-Michel? La chose est fort douteuse en présence même de cette proposition d'annexion au diocèse auquel ils appartiennent et que l'évêché d'Utrecht accuse Tanchelin ou Everwacher d'avoir formulée. Elle devient plus douteuse, même en présence de l'extrême mansuétude du duc de Brabant, d'abord *guelfe* faible et hésitant, ainsi que le prouve sa conduite à Cambrai jusqu'en 1116 ; loin d'appliquer à ce fauteur de désordre la sévérité ordinaire des lois, le duc laisse fuir Tanchelin sans opposition après le meurtre d'Alaric, puis revenir à Anvers en 1113 ; enfin la condamnation au *bannissement* en 1115, pour des faits généralement punis de mort, indique une bienveillance toute exceptionnelle. Le concours probable de certains chanoines tels que Everwacher, qu'on suppose avoir appartenu au chapitre de Saint-Michel, sans que la chose soit prouvée, indique même des relations exemptes d'hostilité entre Tanchelin et cet ordre.

Reste donc l'hypothèse que Tanchelin fut un allié des *guelfes* sinon même un *missionnaire*, hypothèse confirmée

par l'accueil et les encouragements qu'il reçut à Rome du pape Pascal II.

Tout en admettant que Tanchelin fut un ***hérésiarque pour l'église féodale d'Utrecht***, contrairement à l'opinion commune, nous croyons qu'il fut réellement un ***missionnaire fidèle de l'église guelfe, catholique, apostolique et romaine*** [1].

Remarquons d'ailleurs qu'au moment où Tanchelin arrivait à Anvers, la cause du Saint-Siège subissait une crise formidable. Henri V, le fils parricide de Henri IV, que la papauté avait réussi à rendre rebelle à son père, montait sur le trône impérial et, trompant les espérances de Pascal II et de Mathilde, reprenait la politique de son père; il affirmait sa volonté de maintenir le droit d'investiture « que ses ancêtres avaient exercé sans interruption » pendant trois cents ans, depuis Charlemagne et sous » soixante-deux papes [2] », et menaçait de soutenir ce droit par la force, d'en exiger la reconnaissance en Italie à la tête d'une armée. L'hypothèse d'une énergique propagande

[1] Bien des faits tendent à confirmer cette hypothèse qui, au premier abord, peut paraître étrange et presque paradoxale. On sait que l'évêché d'Utrecht avec ses *parties maritimes* sur les côtes de Flandre était un *évêché suburbicaire*, c'est-à-dire considéré comme une dépendance de l'église de Rome et que le pape y envoyait des missionnaires ou des apôtres, comme en *pays infidèles*, pour y évangéliser les païens. C'est à ce titre que saint Éloi visita ces contrées vers 640 et saint Boniface vers 710. Le chanoine de Smet attribue à saint Éloi la fondation de Saint-Sauveur à Bruges et à saint Boniface celle de la chapelle qui précéda l'église Notre-Dame dans la même ville. Saint Boniface conduisit à Rome beaucoup de convertis de Flandres et, suivant le chanoine Andries, y fonda l'hospice de *Saint-Julien des Flamands*. Il existait donc des relations apostoliques très suivies entre Rome et Bruges. En 1094 Robert de Flandre, s'arrêtant à Rome dans son voyage en terre sainte, fit restaurer *l'église et l'hospice de Saint-Julien des Flamands*. (*Annales de l'Académie d'Archéologie*, 1re série, t. VI, p. 36). L'envoi d'un *missionnaire*, d'un apôtre dans la même région vers 1107 semble d'autant moins extraordinaire, qu'en 1122, c'est encore en la même qualité que saint Norbert aborde à Anvers.

[2] KOHLROUSCH. *Histoire d'Allemagne*, t. II, p. 64.

guelfe en Lorraine, créant une puissante diversion sur les derrières de l'armée impériale, est donc très justifiée. De telles diversions avaient déjà été tentées à diverses reprises par le Saint-Siège au temps de Henri III et Henri IV, avec l'aide de Godefroid le Courageux.

D'où venait Tanchelin? Altmeyer et plusieurs autres écrivains affirment qu'il était *Flamand* [1], probablement parce qu'il devait savoir cette langue pour évangéliser les Anversois. D'autres tels que Huydens, penchent à croire, d'après une ancienne chronique anversoise, qu'il était *un étranger* et même *un méridional* [2]. Dans la voie des hypothèses pourquoi ne pas admettre qu'il fut *un des calabrais* envoyés par Mathilde à Orval, et que vivant au milieu des populations basses-allemandes du Luxembourg, il avait appris à parler, non le *flamand*, mais la langue *thioise*, qui s'en rapprochait fort? Cette origine expliquerait bien des faits et justifierait la version nouvelle suivante :

Le *moine* Tanchelin part d'Orval, descend la Meuse, s'arrête à Utrecht et en Zélande pour s'y perfectionner dans la langue du pays, le flamand. Puis, cette connaissance suffisamment acquise pour se faire comprendre, il gagne Anvers où, sur la recommandation de Mathilde, il est reçu dans des familles dévouées à la princesse et au parti guelfe, malgré la tendance traditionnelle des Anversois à repousser les étrangers de leur intimité. Le moine se fait reconnaître comme prêtre par ses hôtes, gagne leur confiance en flattant leur résistance au paiement des impôts exigés avec âpreté par le chapelain du Burg, condamne le culte féodal que ce prêtre persiste à servir, le déclare schismatique et immoral, gagne des adhérents parmi les chanoines de

[1] ALTMEYER, t. I, p. 19.
[2] HUYDENS, p. 59.

Saint-Michel même. Enfin, sûr du succès, il installe un culte nouveau auquel, avec la tendance propre aux Italiens très amoureux du faste, il s'efforce, pour agir fortement sur les masses, de donner tout l'éclat des cérémonies de la cour romaine. Certes on ne peut prétendre qu'il ne justifie par ses mœurs une partie des accusations d'immoralité portées contre lui par la *Lettre d'Utrecht;* le fait serait d'ailleurs exceptionnel dans le clergé fort dissolu de cette époque. Mais le caractère d'une ***mission bien déterminée***, dont le but était connu du duc de Brabant, explique seul la mansuétude de celui-ci après le meurtre d'Alaric; il explique aussi le voyage à Rome, sous le froc du moine, la réception du pape et le retour en Belgique, l'arrestation à Cologne par un prélat hostile, et la délivrance par la femme du geôlier (quelque *guelfe* secrètement fidèle à son culte), le séjour à Bruges pour observer l'état des esprits à Anvers; puis enfin, le retour dans cette ville, après avoir acquis la certitude que ses anciens adhérents lui sont restés fidèles...

On ne peut méconnaître que Tanchelin, en attaquant hardiment les abus du féodalisme, quel qu'ait été le mobile qui l'animait, n'ait fait preuve de grand courage. A Cambrai l'évêque Gérard avait failli être lapidé par le peuple et le clergé parce que, suivant les ordres de Grégoire VII, il avait voulu exécuter les décrets contre la ***simonie*** et l'***incontinence des prêtres***, en défendant aux chanoines qui refusaient de s'y conformer, l'entrée du chœur de sa cathédrale. « Le bruit courait même, » dit Voigt et l'évêque de Paris, Josfroi, fut chargé d'en informer, « que les habitants » avaient brûlé un homme pour avoir dit qu'un prêtre simo- » niaque et incontinent ne devait pas célébrer la messe et » qu'il n'était pas permis de l'entendre [1]. » C'était préci-

[1] VOIGT, t. II, p. 162 et 163.

sément l'accusation portée par les chanoines d'Utrecht contre Tanchelin. Au retour de Tanchelin à Anvers, les désordres renaissent par l'excitation d'une population fanatisée qui ne connaît aucun frein, et le duc de Brabant est bien obligé d'y mettre un terme en 1115, en bannissant le tribun religieux. Au moment de s'embarquer, il est assommé par son adversaire le prêtre du Burg et le peuple venge son idole, en chassant à son tour celui-ci et *mettant fin au culte féodal.* Dès lors Tanchelin a achevé sa *mission* au prix de sa vie.

Après la mort de Tanchelin, le pouvoir demeure livré à Anvers aux conseillers impuissants de la jeune Walburge, fille mineure de l'ancien burgrave Alaric, soutenus faiblement par les chanoines du Kiel, déconsidérés par leurs compromissions avec l'agitateur. La commune naît et persiste plusieurs années avec les désordres ordinaires d'une démocratie triomphante et de la liberté naissante, qu'aucune direction suffisamment forte ne réussit à maintenir dans les justes bornes du *droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.*

En 1115, l'année même du meurtre de Tanchelin, l'illustre Mathilde de Toscane trépassait en Italie, sans avoir plus que Grégoire VII la satisfaction de voir triompher la cause à laquelle l'une et l'autre avaient voué leur vie. L'heure du triomphe était proche néanmoins, mais ne devait sonner qu'après de terribles péripéties. Ce que n'avait pu réaliser Grégoire VII par la violence et la force, fut obtenu par la conciliation et la modération. Un prélat français, Guy comte de Bourgogne, archevêque de Vienne (France), fut élu pape par un concile rassemblé à Cluny, où les successeurs de Grégoire avaient été contraints de chercher un asile ; il prit le nom de Calixte II. Un accord fut conclu au concile de

Worms en 1122, entre le nouveau pape et l'empereur, et désormais les divisions de *féodaux*. *gibelins*, *guelfes*, disparurent sous l'unité religieuse catholique.

L'empereur Henri V, dernier acteur du terrible drame des *investitures*, mourut en 1125, d'un cancer, à l'âge de 44 ans, dans les bras de l'évêque d'Utrecht Godebald, l'un et l'autre désormais réconciliés avec Rome.

A la suite de l'accord de Worms, le duc de Brabant chargea l'évêque de Cambrai Burchard, de rétablir l'ordre à Anvers comme il avait réussi à le faire à Cambrai. A son intervention un mariage fut conclu entre Walburge, fille d'Alaric, et Raymond de Pierrepont, neveu de Burchard. Le jeune burgrave Raymond, maître du château d'Anvers, fit aussitôt appel à l'ami de son oncle, saint Norbert, qui vint à Anvers en 1122, avec douze de ses religieux. Il est vraisemblable que l'apôtre s'installa d'abord dans le Burg, officiant dans l'église vacante de Saint-Pierre et Saint-Paul. Une surveillance active fut exercée par les prémontrés sur les malheureux chanoines du Kiel, dont la conduite avait été très équivoque dans l'affaire de Tanchelin ; ils furent accusés d'hérésie près de l'archevêque de Cambrai, menacés d'excommunication et contraints, en 1124, de céder leur abbaye et leurs biens aux prémontrés, n'osant opposer aucune résistance à cet abus de pouvoir[1]. Cette usurpation fut ratifiée par le pape Honorius II en 1126.

[1] Suivant M. Génard, saint Norbert accompagné de douze de ses compagnons, parmi lesquels se trouvaient *Evermadus* et *Waltmannus* (tous deux rangés au nombre des bien heureux) arrivèrent à Anvers en 1122. A cette époque, les chanoines de Saint-Michel se trouvaient réduits au nombre de huit, savoir : le prévôt *Hidolphus*, les chanoines *Anselmus*, *Bernardus*, *Giselbertus*, *Raduardus*, *Ovo*, *Rogerus*, *Hildewinus*, ce dernier chargé du service paroissial.

Un diplôme daté de 1124 (heureusement retrouvé en 1861), constate que ces derniers firent abandon aux prémontrés, avec l'approbation de l'évêque de Cam-

Très populaires à Anvers, les chanoines expulsés de leur abbaye trouvèrent un asile chez les habitants et se construisirent une chapelle près de *O.-L.-V. op 't staeksken*, non loin de l'endroit choisi par Tanchelin pour ses prédications. Cette chapelle, consacrée par l'évêque Burchard, fut l'origine de la *cathédrale de Notre-Dame*.

La famille de Raymond de Pierrepont s'éteignit dans la personne de son arrière-petite-fille Bertha (ou Bertrata), qui épousa en 1253 Arnould, seigneur de Diest; dès lors le *Burg* fut abandonné à un *bailli* (*schoutet*) et la commune d'Anvers se développa en toute liberté.

Il serait intéressant de savoir si les prédications de Tanchelin laissèrent quelque trace dans la population d'Anvers? On ne peut malheureusement constater que fort peu de chose à ce sujet.

Tout ce que l'on sait, c'est que les chanoines de Notre-Dame, qui dans une certaine mesure avaient été favorables

brai Burchard, de l'abbaye qui leur avait été concédée par le duc Godefroid, roi de Jérusalem; le but assigné à l'occupation de l'abbaye par les prémontrés indiqué par le diplôme, est celui de combattre l'*hérésie de Tanchelin (hereticus Tankelmus)*, (*Inscriptions funéraires*, t. IV, p. XXV et XXVII). Quel accueil firent les chanoines d'Anvers à ces prémontrés qui venaient tout à coup chez eux en réformateurs? Quelle fut la cause grave qui, après deux ans de séjour des prémontrés à Anvers, amena les chanoines à renoncer à la possession de l'abbaye qu'ils occupaient en vertu de droits légitimes, et cela en faveur de moines qui se posaient en adversaires, déclarant *hérésiarque* Tanchelin, au sujet duquel ils s'étaient montrés jusqu'alors très tièdes et très tolérants? C'est ce que le diplôme ne nous dit pas d'une manière positive.

La concession consentie, qu'importait aux moines le plus ou moins d'orthodoxie d'un irrégulier tel que Tanchelin; la déclaration d'*hérésie* d'Utrecht était le prétexte tout trouvé pour expliquer le sacrifice et l'amende honorable des chanoines, sans qu'il fut nécessaire de les condamner définitivement.

La liste des abbés de Saint-Michel, que fit graver en 1732, le 47e abbé sur les murs de l'église de l'abbaye, nous indique comme premier abbé dom Waltman, (le coadjuteur de saint Norbert, *patriarche et apôtre d'Anvers*), qui mourut en 1138; dom Waltman fut remplacé par dom Emelinus. (*Inscriptions funéraires*, t. IV, p. 8).

au tribun religieux, conservèrent dans le peuple une popularité d'autant plus grande que la morgue aristocratique et l'orgueil ecclésiastique des prémontrés de l'abbaye de Saint-Michel les rendaient peu sympathiques. Les chanoines au contraire, de mœurs plus démocratiques, vivaient au milieu des populations bourgeoises, mêlés en quelque sorte à leurs habitudes commerciales ; on raconte même que, profitant de la franchise des droits d'octroi accordée par les magistrats, ils avaient établi une riche cave à vin, connue sous le nom de *papenkelder,* et que la vente de ce vin leur rapportait de beaux bénéfices.

Tandis que les prémontrés se complaisaient à vivre dans le domaine de la haute théologie, s'attachant à conserver la pureté des dogmes par un spiritualisme transcendant, dont l'importance échappe souvent aux masses, les chanoines vivaient au milieu du peuple et s'efforçaient d'y répandre la foi qui moralise. Ils le firent souvent avec un rare dévouement ; témoin l'un d'eux, Guillaume Cornélis, souvent comparé à Tanchelin, qui, après avoir distribué tout son bien aux pauvres, même les revenus de sa prébende, se voua à la pauvreté et à l'instruction chétienne du peuple. Enterré avec pompe à Notre-Dame en 1248, son tombeau fut adoré par le peuple comme celui d'un saint. Ces exaltations religieuses sont souvent dangereuses, et Cornélis exagerait tellement la vertu de la pauvreté, qu'il alla jusqu'à dire que « suivant lui, une courtisane pauvre était préférable à une femme chaste qui possédait quelque chose, et » que tous les religieux étaient damnés parce qu'ils nageaient » dans l'abondance. » Aussi trois ans après sa mort, l'évêque de Cambrai fit déterrer le cadavre de Cornélis, qui fut brûlé sur la place publique [1].

[1] ALTMEYER, t. I, p. 23.

Dès la fin du XIIIe siècle, une forte réaction se produisait contre les grands ordres religieux qui, après avoir assuré le triomphe de la doctrine papale, se complaisaient dans le pouvoir et le luxe. Cette réaction fut l'origine de l'ordre des *Minimes*, fondé en 1209 par le doux et poétique saint François-d'Assise, qui imposait à ses disciples le renoncement absolu de tous les biens du monde pour les distribuer, avec les consolations de la foi, aux pauvres et aux déshérités. Cet ordre se composa bientôt de deux branches distinctes ; l'une toute monacale, les *frères mineurs de la stricte observance,* plus connus sous le nom de *franciscains,* et les filles ou veuves, dont une jeune fille d'Assise, sainte Claire, prit la direction, sous le nom des *pauvres dames* ou *clarisses*; l'autre civile, ou *tiers-ordre,* formée des individus des deux sexes, qui, sans abandonner leur vie de famille, pratiquaient dans les limites du possible les vertus de l'ordre.

Il est remarquable que dès la fin du XIIe siècle les idées qui avaient donné naissance à cet ordre étaient déjà très développées en Belgique. A Liège, en 1179, un prêtre Lambert, nommé *le Bègue* à cause de son infirmité, riche, peu instruit mais animé d'un grand zèle religieux, avait fait construire une église en l'honneur de Saint-Christophe, autour de laquelle s'élevaient de petites habitations à l'usage de femmes et filles dévotes, résolues à renoncer au mariage, à vivre dans la tranquillité et le culte de la vertu, et pratiquer la charité, en donnant l'instruction au peuple et des soins aux malades. Elles reçurent de leur fondateur le nom de *béguines.* Cette création très mal vue du clergé, qui était encore adonné à la *simonie* et au *concubinat,* fut accueillie avec grand enthousiasme par le peuple et valut à Lambert des aventures absolument analogues à celles de *Tanchelin.* En 1180, à la suite d'une prédica-

tion où il s'était laissé aller à toute sa véhémence, poursuivi et menacé par des membres du clergé, il fut obligé de chercher un asile dans la cathédrale où on le roua de coups. Pour rétablir l'ordre, l'évêque de Liège le fit arrêter et emprisonner, puis envoyer à Rome pour soumettre au pape sa doctrine qu'on taxait d'*hérésie*. Le pape Lucius III, bien loin de condamner Lambert, le renvoya à Liège avec l'autorisation de prêcher [1].

La création du *tiers-ordre* de saint François-d'Assise donna une direction mieux déterminée à cette fondation et l'on vit se produire en Belgique, à côté des *béguines*, des communautés d'hommes vivant de la vie d'ouvriers, sans règles bien déterminées, priant en commun, consacrant le produit de leur travail aux pauvres et quittant l'association selon leur bon plaisir; on les nomma *beggards* (en flamand *bogaerden*) [2].

En 1228 les chanoines de Notre-Dame favorisèrent encore l'établissement d'un ordre de *beggards* à Anvers, de même qu'en 1230 celui des *béguines*. Ces beggards, auxquels il est vraisemblable que le chanoine Cornélis s'associa, et qui exerçaient le métier de tisserands de drap, ne tardèrent pas à porter ombrage aux ouvriers du même métier et à donner naissance à de graves désordres. Malgré la règle imposant un respect absolu au clergé, ilarriva que l'un d'eux nommé Isewyn, un Allemand, un énergumène privé du direction intelligente, déclama contre la richesse du clergé et des ordres religieux. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer de la part du clergé une accusa-

[1] *Biographie nationale*, t. XI, p. 158.

[2] Plusieurs auteurs placent ces ordres sous l'invocation de sainte Begghe *(Beggha)* fille de Pépin de Landen et mère de Pépin de Herstal, première abbesse d'Andenne, d'où leur serait venu le nom de *begghards*, *beggards*, *béguins*, *béguines*.

tion d'*hérésie* à laquelle le peuple, qui voyait en eux des rivaux travaillant à bas prix, s'associa avec passion. Les abbés de Saint-Michel dédaignaient de se compromettre dans ces luttes trop démocratiques et les magistrats d'Anvers firent appel en 1242 aux *frères prêcheurs* ou *dominicains* (les adversaires des franciscains), pour rétablir l'ordre et rectifier les points de doctrine qui s'étaient altérés ; les beggards fnrent réformés en 1249 par l'évêque de Cambrai.

Ce n'est pas sans raison qu'on a vu dans ces *beggards,* les ancêtres des *anabaptistes* et des *communistes.*

La tolérance des chanoines de Notre-Dame à l'égard de Tanchelin, comme des *beggards*, dérivait autant de leur hostilité à l'autocratie civile et religieuse, que de la crainte de se compromettre dans les excès de la démocratie. Elle représentait exactement les idées de la bourgeoisie et semble un dernier reflet du *gibelisme.* Elle nous explique aussi l'espèce de *scepticisme* professé à Anvers, même au milieu des luttes religieuses les plus ardentes du XVI[e] siècle par des bourgeois instruits, tels que Plantin, Ortelius, entourés des énergumènes des partis extrêmes.

En achevant cette étude, je ne me dissimule pas qu'elle rencontrera, ainsi que je le disais en commençant, de nombreux *contradicteurs,* car elle touche à des traditions anciennes, admises il est vrai sans grand examen, à des croyances popularisées par les arts, la peinture, notamment par de nombreux tableaux qu'on voyait autrefois dans l'ancienne abbaye de Saint-Michel. Mais je dirai, avec un des lauréats de l'Académie d'archéologie, qui se fit le défenseur éloquent et convaincu d'une autre légende historique, celle de Saint-Lambert, patron de Liège : « Il m'a semblé » qu'il y avait quelque profit à retirer de ce travail, dût-il » rester infructueux quant au fond du débat. Ce dernier

» assaut que je viens de livrer à une opinion toute puis-
» sante depuis des siècles, aura d'une manière ou de l'autre
» un résultat utile ; vaincu, je rendrai plus manifeste, par
» ma défense, l'inébranlable solidité d'une thèse accréditée ;
» vainqueur, je n'ai d'autre prétention que de provoquer
» des recherches nouvelles.... [1] »

Annales de l'Académie d'archéologie, 3e série, t. III, p. 5.

LA BELGIQUE ANTÉRIEURE
AU MOYEN AGE

PAR

M. H. SCHUERMANS,

Premier président de la Cour d'Appel de Liège.

Il est intéressant, à certains moments, de jeter un regard en arrière et de présenter la synthèse des résultats des études archéologiques. Il semble que l'heure a sonné pour un semblable travail, et l'on formulera ici quelques conclusions là où cela paraîtra possible.

I.

AGE DE LA PIERRE.

Ajournons encore la solution à proposer: c'est depuis trop peu de temps qu'on s'est livré à l'étude des temps antéhistoriques, et trop de zélateurs se sont jetés dans la mêlée d'une manière un peu désordonnée, il faut bien en convenir, pour qu'il soit permis d'établir un système absolument scientifique.

Disons même que la liste des monuments de pierre brute n'est pas jusqu'ici suffisamment épurée, pour qu'on ose la présenter avec quelque certitude : tout au plus, les deux dolmens ou allées couvertes de Wéris (Luxembourg) et peut-

être la Pierre du Diable, à Jambes (Namur), peuvent être produits comme des monuments incontestables de l'époque où l'homme ne connaissait pas les métaux : les monolithes de Bray et de Hollain (Hainaut), avaient-ils bien été placés par l'homme ? La grande pierre de Solwaster, sur laquelle on a tant disserté en ces derniers temps, est-elle bien autre chose qu'un bloc erratique ? etc., etc.

Les instruments en pierre éclatée s'annoncent comme prenant une place importante dans la science, à raison d'un dépôt considérable, de « coups de poing » dits chelléens, dans une grotte de la Mehaigne.

Mais quant à ces instruments en silex aiguisé (plutôt que poli) qu'on appelle haches, avaient-ils bien cessé d'être en usage dans les temps postérieurs, alors que M. Joly, de Renaix, en a trouvé plusieurs rangés autour d'un dépôt mortuaire romain ; alors aussi que les chroniqueurs du moyen âge nous montrent, à Hastings, des combattants encore armés d'armes de ce genre ?

Hastédon près de Namur, même s'il n'a pas été l'un des nombreux refuges des Aduatuques, a bien été un point attaqué par les Romains, en plein âge des métaux : les flèches de silex n'y abondent-elles pas ?

Il y a dans tout cela bien des points à éclaircir, et c'est seulement par l'usage des métaux que l'on peut aujourd'hui débuter avec quelque précision dans l'étude de notre ancienne histoire.

II.

Époque historique anté-romaine.

Avec la connaissance des métaux, s'ouvre l'histoire : tous les livres les plus anciens, la Bible, Homère, Sanchoniaton, Hérodote, parlent des métaux comme ayant apparu,

à un moment donné, quand l'homme s'en est emparé pour les travailler et en faire usage.

On n'est pas encore bien d'accord sur la contrée où le bronze, premier métal employé, a été façonné d'abord et d'où il s'est répandu partout: on a parlé, comme colporteurs du bronze, des Phéniciens, des Chalybes, des habitants du Caucase, des Hyperboréens, même des ancêtres des Zingaris....

Contentons-nous d'examiner la question dans ses rapports avec notre Belgique.

Quelle que soit la contrée d'où le bronze provenait primitivement, il est certain que les habitants de la contrée circonpadane se livraient depuis plusieurs siècles avant l'ère chrétienne à la fabrication d'objets de bronze: armes, ustensiles, etc.

Tite-Live nous apprend que Scipion ayant besoin d'armes pour ses troupes, s'adressa aux ateliers de bronze de la contrée occupée alors par les Étrusques, et qu'en quelques jours, ils lui fournirent des centaines de lances, casques, boucliers, etc.

A Bologne, il y a quelque dix ans, s'est révélé dans le sol un dépôt d'environ 15,000 objets de bronze, parmi lesquels de nombreux rebuts de fonderie destinés à être remis en œuvre, et parmi les débris, on a reconnu une quantité considérable de ces instruments qu'on appelle également haches (aussi celts, kelts, paalstabs, etc.), plus des fragments d'épées, de seaux, etc.

On a trouvé partout un nombre considérable de kelts; seulement les découvertes de Belgique n'ont pas été accompagnées d'observations scientifiques; d'ailleurs, que prouve la réunion de quelques objets destinés à la fonte, comme ceux d'une découverte faite à Jemeppe, près de

Namur? Il est incontestable que pour des objets simples comme ces soi-disant haches, les indigènes avaient appris facilement à les mouler eux-mêmes, et en effet, on a trouvé, au nord des Alpes, des moules ayant servi à la fabrication de pareils instruments.

Des objets de forme plus compliquée peuvent seuls autoriser des déductions quelque peu probantes quant aux relations commerciales des peuples anciens.

Or, en parcourant la liste des trouvailles belges d'objets en bronze, on découvre fort peu de ceux-ci, dont il y ait lieu d'admettre l'origine archéo-italique.

Ce sont une épée trouvée à Gédinne (Namur), un fragment d'arme semblable provenant des environs de Wavre, un « anneau de serment » déterré près de Huy, sur le mont Falhize, une statuette de cheval déterrée à Clavier sous la chaussée romaine; puis les objets découverts à Eygenbilsen (Limbourg): une buire, un seau à côtes horizontales, un casque (?), plus un bandeau en or; enfin les bracelets également en or de Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut) etc.

L'origine archéo-italique de ces objets n'est plus contestée aujourd'hui, surtout depuis qu'on a signalé, par centaines, des découvertes semblables faites de ce côté-ci des Alpes : il est déjà loin le temps où l'on attribuait les objets d'Eygenbilsen, si purs de tout mélange avec des objets postérieurs, à un dépôt laissé par quelque Romain, amateur d'antiquités....

Il faut donc que l'industrie du bronze archéo-italique ait pénétré en Belgique avant les Romains. Mais à quelle époque?

Nous savons par César que les habitants de la Belgique en général, et spécialement les Nerviens, excluaient de chez eux les marchands étrangers, pour ne pas recevoir par leur

intermédiaire les produits d'une civilisation plus raffinée, propres, d'après eux, à efféminer les esprits.

Ce ne sont donc pas les habitants de notre sol du temps de César qui ont admis chez eux les colporteurs archéo-italiques.

D'autre part, César nous apprend que, depuis des temps déjà anciens, les Nerviens et autres peuples venant de la Germanie avaient expulsé de nos contrées les Gaulois qui les occupaient.

Les objets d'Eygenbilsen, les uns rivés, les autres soudés, nous font connaître avec précision la date de cette expulsion, qui ne peut être antérieure au IV[e] siècle avant l'ère chétienne, époque où la soudure, procédé plus simple et plus commode, s'est substituée à la rivure : la thèse d'Adelung, qui fixe cette expulsion au VI[e] siècle, est donc définitivement condamnée.

Remarquons d'ailleurs que César qui s'est fait renseigner par les marchands romains sur ce qu'ils avaient vu dans la Germania et la Britannia, n'a pas eu cette source de renseignements pour les habitants de notre sol ; pour les étudier, il a été obligé de s'adresser aux peuplades voisines qu'il avait domptées.

Voilà, par le fait de la trouvaille d'Eygenbilsen, une date absolument acquise : les Gaulois qui occupaient notre sol ont été refoulés au midi depuis le IV[e] siècle avant J.-C., par des peuplades germaniques ; les refoulés sont allés occuper vraisemblablement la contrée que César appelle le *Belgium*, c'est-à-dire la Picardie, l'Artois et le Beauvoisis : c'était là que s'étaient réfugiés les Belges primitifs, et c'est là que les ethnographes doivent aller étudier les types des premières populations de notre sol à l'âge des métaux.

Nous savons, par César, que la plupart des peuplades

occupant le sol belge après l'expulsion des Gaulois étaient d'origine germanique, il dit formellement que les Condrusi, les Eburones, les Cæræsi, les Pœmani, étaient d'origine germanique, de même que les Segni; enfin, d'après Tacite, les Nervii et les Treviri se targuaient de leur origine germanique.

Puis, n'oublions pas ces transplantations des Ubiens, puis des Suèves et des Sicambres, sur la rive gauche du Rhin, par Agrippa et par Tibère, enfin l'apparition chez nous des Tungri, Toxandri, Sunuci, Betasii, venant évidemment de la Germanie....

Important sujet d'études pour les ethnographes, et encore n'est-ce pas tout: César nous apprend que les Aduatuques étaient les descendants de 6000 Cimbres et Teutons, laissés en arrière par les armées de ces peuples qui s'avancèrent jusqu'en Italie du temps de Marius. Il y aurait donc encore à compter avec les types des aborigènes de la Chersonèse Cimbrique et du nord de la Germanie, qui auraient fait souche dans nos contrées, au point d'y avoir atteint, en moins d'un siècle, mais sans doute augmentés en nombre par les fuyards de Verceil, le chiffre de 53,000, dont 19,000 combattants. Or tous les Aduatuques faits prisonniers, par César, ne furent pas sans doute vendus à l'encan, ou bien tous les prisonniers réduits à l'esclavage ne furent pas transportés en Italie, car les Aduatuques reparaissent plus tard et fort nombreux, comme alliés d'Ambiorix. Certains noms de Freio, Friatto, en une inscription de Juslenville, de Freioverus, Tungre, en une autre de Mayence, se rattachent bien probablement à cette origine nordique.

Si tant est toutefois que, par suite de dépeuplements en masse, il coule encore dans nos veines une goutte du sang des Gaulois, des Germains, des Scandinaves, qui habitèrent

alors notre pays, sous le nom de Belges (primitifs), de Nerviens, d'Éburons, de Suèves, d'Aduatuques, etc.

A propos de ces Aduatiques, ne passons pas sous silence l'étude dont ils ont été l'objet au sujet de l'inutilité de chercher pour eux un territoire déterminé de notre Belgique, entre les limites des autres peuplades nommées par César.

La forteresse qui portait leur nom *Aduatuca*, était située « en plein territoire » des Éburons ; de là ils avaient imposé tribut aux dits Éburons ; enfin, quand il leur fallut se défendre contre César, ils abandonnèrent tous leurs autres forts et châteaux, pour se réfugier dans leur plus forte position. N'est-ce pas dire que les descendants des Cimbres et des Teutons,que les Belges se vantaient d'ailleurs d'avoir empêchés d'entrer dans leurs terres, avaient dû se borner à occuper des positions déterminées, où, d'après l'expression de César même, ils avaient eu de longs démêlés avec les peuples voisins, attaquant et se défendant tour à tour, et où ils avaient fini par se fixer, entre autres, dans l'endroit escarpé où César les vainquit. La qualification de voisins des Éburons que donne César aux Aduatuques, n'est pas du tout incompatible avec l'occupation, non d'une zone déterminée de territoire, mais de points spéciaux d'une contrée sise à proximité, puisque César se sert précisément de la même expression, *finitimi,* pour la dernière forteresse des Aduatuques.

Ainsi serait résolu un problème géographique contre lequel tant de savants se sont heurtés jusqu'ici : la difficulté de cantonner les Aduatuques entre les Nerviens, les Éburons, les Trévires, etc., peuples qui en beaucoup d'endroits sont indiqués comme se touchant directement les uns aux autres.

Un manuscrit d'il y a deux siècles, dont la révélation est due à M. le baron de Sélys-Longchamps, sénateur, constate une tradition ancienne faisant remonter aux temps des Romains certaines substructions portant le nom d'*Autuaxhe* et sises à proximité de Waremme.

Or, on a proposé, et non sans quelque apparence de raison, d'expliquer le passage de César relatif à l'origine des Aduatuques, par la locution, aussi bien germanique que nordique, d'*Atwacht*, c'est-à-dire « garde préposée à... »

César dit en effet que les Cimbres et les Teutons avaient laissé en arrière 6000 des leurs pour *garder et défendre* les bagages de l'armée.

César parle d'une *Aduatuca* et d'un *oppidum Aduatucorum*, mais il ajoute que celui-ci avait été choisi parmi leurs nombreux *castella* et *oppida*, comme lieu de défense suprême.

Si Tongres n'est pas l'*Aduatuca* de César, elle est au moins l'*Aduaca Tungrorum* des itinéraires.

Ajoutons à cela l'*Autuaxhe* de Waremme, certain *Atiech* dont parlait Fréret, au siècle dernier, comme existant aux environs de Tongres, et voilà l'indication d'un certain nombre de postes qui ont pu être occupés par les *Aduatuci* et donnant quelque plausibilité à la thèse de leur dispersion parmi les populations de la Belgique et de leur cantonnement sur certains postes déterminés.

Il y avait, sans doute, un certain nombre de ces *castella* et *oppida* placés dans les terres : telle nous est décrite la première *Aduatuca*, en plein territoire des Éburons ; telle est Tongres, telle est Waremme ; mais les Aduatuques n'auront pas négligé les bords de la Meuse qui leur permettait d'établir des communications faciles entre leurs diffé-

rentes stations militaires : le plus grand nombre de celles-ci auront donc été établies sur les bords du fleuve wallon.

Les monnaies à la légende AVAVCIA, qu'on assigne avec tant de vraisemblance aux *Aduatuci*, ont été trouvées en bien des endroits différents, toujours selon le cours de la Meuse ; en domptant les Aduatuques, César a donc mérité l'éloge que, dans son oraison funèbre, lui adresse Marc-Antoine, en le vantant d'avoir rendu libre la navigation de ce fleuve.

Si cette donnée se confirme, voilà une origine aduatuque susceptible d'être assignée à un certain nombre des châteaux et forteresses des bords de la Meuse depuis Dinant jusqu'à Maestricht. Parmi ceux qui ont été élevés par Drusus ou restaurés par Julien, peut-être en est-il dont les fondations ont été jetées par les Aduatuques, et dont les plus importants pourraient se retrouver dans la série de l'Anonyme de Ravenne : Dinant, Hun (à Annevoie), Namur, Huy, Liège (?), Maestricht, sans compter d'autres positions secondaires, par exemple à Poilvache, à Roche-à-Frêne, à Samson, etc., partout en un mot où les Aduatuques ont trouvé à s'établir parmi les peuplades belges, et cela sans priver celles-ci de la moindre étendue de territoire.

III.

Époque romaine.

La Belgique, dans sa circonscription actuelle, a été tout entière soumise à la domination romaine ; elle a été extrêmement peuplée dans toutes ses parties, surtout à l'époque des Antonins ; le contingent considérable fourni aux armées romaines par les habitants de notre Belgique, le démontre ainsi que le grand nombre d'antiquités trouvées partout dans notre sol.

Dans les polders du pays de Waes, dans les marais de la Flandre Occidentale, depuis recouverts et délaissés de nouveau par la mer, à Anvers, en amont sur les bords de l'Escaut, dans la Campine anversoise et limbourgeoise, tout comme dans les provinces du centre et du midi, le Brabant, le Hainaut, les provinces de Namur, de Liège et de Luxembourg, partout l'on a découvert des traces de l'occupation du territoire belge sous les Romains.

La population de l'époque s'est montrée jusqu'en des régions de notre pays, aujourd'hui presque désertes, témoin les Hautes-Fagnes, le dernier refuge d'Ambiorix, où saint Remacle détruisit plusieurs autels et statues de divinités païennes, élevés en des lieux où, au VIIe siècle, il n'y avait plus que des bêtes sauvages.

Des routes traversaient le pays dans tous les sens : outre celles qui, dans les itinéraires officiels, sont mentionnées avec leurs stations, on a retrouvé le tracé de plusieurs autres, tout aussi importantes par les points reliés, comme celle de Bavay à la Meuse vers Dinant.

Le long de cette voirie, puissamment organisée, il y avait de nombreuses stations, et dans les campagnes, les routes étaient bordées de tombeaux, nos importants tumulus tous (contrairement à ce qu'on constate ailleurs) contenant des sépultures de l'époque romaine.

A proximité de ces routes, des villas souvent opulentes avaient été bâties, et tout y était, peut-on dire, à la mode romaine.

Les toitures plates étaient formées de ces tuiles larges et pesantes si peu compatibles avec les neiges de nos climats.

Des bains avec tous les raffinements méridionaux étaient installés dans ces villas, comme si l'on eût eu à combattre chez nous les chaleurs du soleil italien.

Enfin, par la façon dont ces villas parsemaient le pays comme dans les cases d'un échiquier, mais à assez grande distance les unes des autres, d'immenses domaines réalisaient à la lettre chez nous, ce mot de Pline : *Latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias.*

La relation de ces villas avec les tumulus qui bordaient les routes romaines principales et accessoires, est prouvée par la découverte d'une paire unique de petits trépieds, dont l'un a été trouvé dans un tumulus à Fresin, l'autre dans les substructions de la villa voisine de Petit-Fresin.

La langue latine était parlée partout. C'est à peine si dans les noms des divinités et des dédicants ou défunts, on découvre quelques réminiscences de l'ancienne origine : outre les *Freio*, etc. déjà cités, les *Matronae Cantrusteihiae*, sans doute germaniques, les Gangusso, Velmada, Haldacco, Vanaenia, Lubainis, etc. des inscriptions de Tongres et de Namur ; encore ces traces disparaissent-elles pour arriver bientôt à une romanisation complète : *Haldacco* a pour fils un *Victor* et un *Prudens*, pour petit-fils peut-être un *Victorinus*, qui occupe une fonction réservée aux citoyens romains.

Cette fonction est celle de bénéficiaire du consulaire et tout à coup voilà que les déductions pleuvent.

On appelait consulaires, ou anciens consuls, les gouverneurs des provinces de premier ordre, de celles qui, à raison, par exemple, du voisinage de la frontière, n'étaient pas confiées, pour leur administration, à un simple ex-préteur ou prétorien.

Le bénéficiaire du consulaire était une sorte de « commandant de place » préposé surtout à une station située aux frontières ou aux limites d'une province.

De là, la conclusion que Namur, à une époque à fixer de

plus près, était dans une province consulaire, et à la limite de cette province, donc dans la *Germania inferior*, puisque la *Belgica secunda* limitrophe était province simplement prétorienne.

Jusqu'ici, on n'avait pas encore déterminé avec précision la limite de ces deux provinces romaines.

Une autre inscription achève la fixation de cette limite : il s'agit d'une tuile ou brique, trouvée à Rumpst, sur le Rupel, et portant quatre lettres : C. G. P. F. qui n'ont pas moins d'importance que les lettres B. F. COS (beneficarius consularis) de l'inscription namuroise.

Les sigles C. G. P. F., interprétation hautement approuvée par l'illustre Mommsen, signifient *classis Germanicae piae fidelis* : la tuile sur laquelle cette inscription se lit démontre qu'à l'endroit où elle a été trouvée, la flotte germanique, surnommée Pieuse et Fidèle, avait un établissement pour se ravitailler, comme la flotte britannique en avait un à Lymne, sur les côtes d'Angleterre.

La flotte germanique dont on rencontre tant d'établissements sur le Rhin, parcourait donc non seulement la Meuse, mais même l'Escaut, et par une déduction non moins certaine, ce dernier fleuve formait en remontant depuis son embouchure jusqu'à Anvers et à Rumpst, la limite cherchée entre la *Germania inferior* et la *Belgica secunda*.

Il ne s'agit plus que de continuer la frontière depuis Rumpst jusqu'à Namur, en séparant, d'après la limite des diocèses de Tongres et de Tournay ou Cambray, les communes modernes que d'anciens documents révèlent comme ayant appartenu à l'un ou l'autre de ces diocèses : il est en effet établi, depuis le concile de Chalcédoine, que les évêchés correspondent toujours aux circonscriptions civiles des Romains.

Cette limite ainsi déterminée permet de résoudre un autre problème.

Il est certain que pas le moindre vestige de christianisme n'a apparu jusqu'ici dans les fouilles opérées dans les villas et les tumulus, le long des voies romaines ; les objets découverts semblent dénoter une bonne époque, sans doute le IIe siècle de l'ère chrétienne au plus tard, date confirmée par les monnaies trouvées.

D'où l'on a tiré la conclusion que l'ère de paix qu'on appelle le siècle des Antonins, fit jouir nos contrées d'une tranquillité parfaite, pendant laquelle les villas isolées furent construites partout dans les campagnes ; là s'établirent soit les fonctionnaires romains, soit des vétérans licenciés honorablement et dotés par les empereurs ; ceux-là groupaient autour d'eux la population rurale qui leur était nécessaire pour l'exploitation de leur vastes domaines, et ce indépendamment des esclaves comme ceux des *ergastula* de la villa d'Elewyt, où l'on croit avoir trouvé les plaques de leurs loges.

César avait voulu déshabituer les Germains d'outre-Rhin de leurs excursions sur le territoire conquis par Rome, et pendant deux siècles, on constate en effet que ces barbares se refoulant sans cesse vers la frontière romaine, avaient, sauf de rares exceptions, été contenus au-delà de celle-ci.

Cela dura jusqu'à la fin du règne de Marc-Aurèle, époque où Spartien nous apprend que les Chauques s'avancèrent jusqu'à la *Belgica ;* c'est là que Didius Julien leur résista.

Ces Chauques avaient donc traversé toute la *Germania inferior ;* car il n'y a guère moyen de continuer à soutenir, comme on a essayé de le faire, que les Chauques arrivèrent par mer à l'ouest de notre pays, au lieu de l'attaquer par l'est, où ils avaient à venger d'anciens outrages sur les Ubiens de la rive gauche du Rhin.

S'ils ont pénétré jusqu'à la limite tracée de Rumpst à Namur, c'est-à-dire depuis le confluent du Rupel avec l'Escaut jusqu'à celui de la Sambre avec la Meuse (en suivant peut-être la Dyle), il est tout naturel que la dévastation des villas anéanties et brûlées sur leur passage, ne se constatera que dans la *Germania inferior;* tout au plus dans la *Belgica*, aura-t-on ressenti le contre-coup de cette invasion : certains trésors, tels que celui de Mespelaer, près d'Alost, indiquent précisément, par leurs monnaies les plus récentes, la date de l'invasion des Chauques ; ne sont-ce pas là les dépôts des provinciaux de la levée en masse opérée par Didius Julien, et leur mort dans les combats contre les envahisseurs ne les a-t-elles pas empêchés d'aller déterrer leurs pécules enfouis ?

De là, une distinction vérifiée jusqu'ici par les découvertes : c'est à l'ouest de la frontière entre la *Belgica* et la *Germania* que se trouvent les villas qui ont survécu au règne de Marc-Aurèle. En général, toutes celles qui se trouvaient à l'est, surtout sur le passage des Chauques, par la grande chaussée de Cologne à Tongres, à Bavay, ont été dévastées à la fin du IIe siècle, et n'ont pas été reconstruites ; les villes récemment décrites par M. A. Mahieu, dans la province de Namur, avec monnaies du IIIe siècle, sont à l'écart de cette chaussée.

Déjà certainement, il existait des villes dans notre Belgique : il fallait à l'organisation puissante de Rome, des centres d'où elle pût commander la contrée.

Si, d'après Flavius Joseph, il était possible aux Romains de défendre toute la Gaule à l'aide de 1200 légionnaires seulement, c'était sans doute à raison des villes où ils étaient cantonnés : à bien plus forte raison a-t-il dû y avoir des villes de garnison dans les provinces exposées aux incursions des barbares, comme l'était la consulaire *Germania inferior*.

Il est donc probable que Tongres, si même elle n'est pas l'*Aduatuca* de César, a été habitée et protégée par des troupes romaines dès les premiers temps de l'Empire.

Malheureusement, aucune inscription militaire de cette époque n'a été trouvée à Tongres, sauf une phalère d'un centurion de la *legio IIII Macedonica* ; mais ce corps n'a jamais séjourné dans la Germanie inférieure, et dès lors, il ne peut s'agir que d'un centurion conduit à Tongres par les hasards de la vie.

Il en est de même du diplôme militaire trouvé à Flémalle : il s'y agit d'un vétéran tungre licentié, qui est sans doute retourné dans son pays natal; mais rien n'indique qu'il y aurait occupé des fonctions.

A Arlon, non plus, aucune inscription militaire, sinon celle d'un *beneficiarius procuratoris*, emploi civil qu'un vétéran licencié y occupa du temps de Maximin. Il a bien été parlé ci-dessus de l'inscription d'un militaire mort, à Namur, au IIe siècle; mais il y était en service sédentaire.

Quant à Tournay, rien de plus que l'inscription unique signalée depuis longtemps: il est à souhaiter que certains travaux annoncés en ce moment même permettront de compenser l'impossibilité de ranger à l'actif de cette ville l'inscription du musée du Louvre : *genio Turnacesiu*, que l'on persiste ici à considérer comme fabriquée au présent siècle.

Tongres, Arlon, Namur et Tournay sont jusqu'ici les seules villes que l'on puisse avec certitude considérer comme ayant existé à l'époque romaine, en laissant de côté *Geminiacum* et *Cortoriacum* (Gembloux et Courtray) dont le nom est prononcé en des documents romains de l'époque, mais que rien n'autorise à faire sortir de la classe des *stationes* ou *mansiones* plus ou moins importantes.

Quant à des villages ou bourgs, il n'y faut pas songer à

l'époque romaine : il n'y avait alors que des villes, des stations ou *mansiones* et des villas.

Les villes et stations étaient le siège des fonctionnaires romains; on a reconnu ci-dessus deux bénéficiaires à Namur et à Arlon. Tongres a fourni une preuve plus pertinente : une inscription trouvée dans les environs de cette ville a fait connaître un édile de la *civitas Tungrorum*, dont la dénomination toute romaine : Caius Gracileius Similis, nous révèle l'organisation de cette cité en municipe avec ses fonctionnaires romains ou au moins romanisés : un édile entraîne l'existence de *duumviri juri dicundo*, de *duumviri aerarii*, d'un second édile et de deux questeurs.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. *Belgica pauca*, disait Bucherius en parlant des règnes des empereurs Hadrien, Antonin Pie et Marc-Aurèle : ce fut une époque de félicité pour la Belgique.

A partir de Commode, les invasions recommencent; les provinciaux de la *Germania inferior* essaient de se soustraire au pouvoir de cet empereur. Sous Alexandre Sévère, en 234, les Franks apparaissent de ce côté du Rhin et parcourent les Gaules, en répandant partout l'inquiétude. Postume est obligé de refouler au delà du Rhin une multitude de Germains qui, dit l'historien, avait « fait explosion » dans l'empire. A la mort de cet empereur, les barbares surprennent et incendient non seulement les forts élevés contre eux, mais même plusieurs villes des Gaules. Sous Gallien, la Gaule tout entière est dévastée, au point que les habitants doivent se réfugier en Espagne et en Italie. En l'an 254, soixante villes des Gaules tombent dans les mains des barbares.

En l'an 277, Probus a bien repris toutes ces villes; mais la Gaule, et surtout la *Germania inferior*, a cessé de jouir de la paix et de la sécurité.

Plus alors de villas dans les campagnes; notre pays présente le spectacle de l'Espagne actuelle: « On n'y connaît, dit un auteur, ni le hameau, ni la ferme, ni le manoir isolé. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les fermiers se réfugient dans les villes, et de là vont souvent à plusieurs lieues, ensemencer leurs terres et recueillir leurs récoltes. Ils apportent leurs produits et les entassent dans les greniers des maisons. Comment pourraient-ils vivre dans des lieux solitaires et serrer leur blé dans des granges en se mettant, eux et leurs biens, à la merci des brigandages? »

Les villes se peuplèrent de tous ces réfugiés des campagnes, et il dut en être de même des simples stations des grandes routes : là où il n'y avait eu jusqu'alors peut-être que les bureaux des employés romains, se groupèrent des habitations qui les transformèrent en bourgades fortifiées, ce dont on vient d'acquérir la preuve, en retrouvant les remparts des stations de Noviomagus, Icoregium et Beda Vicus [1], le long des routes romaines de la province de Germanie.

Ausone nous fait connaître que ces stations étaient devenues des *horrea* ou magasins où l'on remisait les moissons.

Un fait nouveau s'était produit. Dioclétien et ses collègues à l'empire estimèrent que c'en était fini de la domination romaine au nord des Alpes, si des mesures radicales de préservation n'étaient pas prises.

Malgré l'affluence des habitants des campagnes dans les villes, il fut ordonné que celles-ci, partout dans les pro-

[1] Fascicule III du *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, de Trèves, Xe année (1891) p. 284, où le Dr Hettner, tout en se ralliant au système de l'érection des forteresses des stations par Dioclétien, attribue à Constantin l'achèvement des remparts.

vinces, même peut-être en Italie, seraient restreintes à un périmètre extrêmement réduit, que tous les monuments extérieurs, même les autels, les tombeaux, seraient rasés, que les débris seraient placés à la base des nouveaux murs à construire, où ils seraient protégés, contre toute profanation, de par les rites de la religion et les préceptes de la législation, qui considéraient les remparts des villes comme des choses saintes.

L'exécution de cette loi est prouvée en France par les fouilles effectuées dans plus de cinquante villes, où des pierres monumentales ont été extraites de la partie inférieure des remparts et prouvent qu'ils ont été construits dans de pareilles conditions : Grenoble, sur les deux portes de son enceinte, en tout semblable, portait des inscriptions disant en toutes lettres que l'ouvrage était dû à Dioclétien, et des inscriptions pareilles ont été signalées en Allemagne.

Jusqu'ici ni monnaies, ni inscriptions antérieures à la fin du IIIe siècle, n'ont jamais été exhumées des remparts en question et aucune trace quelconque d'objets chrétiens n'est venue confirmer l'opinion de ceux qui ont voulu attribuer à une époque postérieure la construction de ces fortifications à base de pierres monumentales provenant de tombeaux, d'autels, d'édifices romains.

Dans notre Belgique, la seule ville d'Arlon avait fourni un exemple à l'appui de la thèse : ses remparts romains qui entourent seulement la colline des Capucins, sont « bourrés » de pierres du genre signalé : on en a rencontré des entassements à chaque coup de sape dans les murs, et cette mine, encore inépuisée, n'a rien révélé d'une date postérieure à Dioclétien.

Un autre exemple vient de se produire :

A Namur, le génie militaire faisait opérer, il y a quelques

années, des travaux sur la montagne de Champeaux où la citadelle moderne a été bâtie : deux inscriptions funéraires romaines furent décombrées des fondations d'ouvrages anciens. Immédiatement un rapprochement mental se fit et des découvertes ultérieures furent annoncées, *a priori*, ce que des recherches ne manquèrent pas de réaliser : quatre nouvelles inscriptions furent découvertes à proximité, et si l'espoir d'en retrouver davantage a été déçu, c'est que, Gramaye nous le dit, plusieurs inscriptions avaient déjà été trouvées en plusieurs endroits de la citadelle de Namur, prouvant que les Romains avaient occupé ce point.

Namur, après avoir été une station romaine de frontière, commandée par un *beneficiarius consularis*, dont la pierre sépulcrale fait partie des découvertes, Namur fut donc ville romaine fortifiée ; cette ville était située sur la montagne de la citadelle, et comme elle porte, sur certaines monnaies mérovingiennes, le nom de *civitas,* l'attribution d'un ancien évêché, faite à Namur par les auteurs français, se justifie par l'importance de cette ville, devenue un important point de défense militaire sous Dioclétien.

Il reste à rechercher les fortifications à base de monuments romains, des villes de Tournay et de Tongres, et même des stations de Geminiacum, Perniciacum, etc. etc., qui ne manqueront pas de se faire connaître un jour.

Tongres surtout ! cette ville assez importante pour avoir fait l'objet de mention des auteurs et des itinéraires,....... comment se fait-il que son contingent à l'épigraphie romaine se borne à trois monuments lapidaires ?

C'est que jusqu'ici, on n'avait pas songé à l'exécution de la loi de Dioclétien, on n'avait fait attention qu'aux murs de l'enceinte du moyen âge, et à ceux qui sont du côté de Coninxheim, et ni les uns ni les autres, par le mode de

leur construction, ne présentent la moindre analogie avec ceux d'Arlon et des cinquante villes des Gaules citées plus haut.

On a négligé de remarquer le fait de la découverte d'une des trois inscriptions lapidaires citées dans une substruction placée non loin de la collégiale : cette situation indique qu'à proximité on a grande chance de découvrir des pierres monumentales semblables, ayant servi de base aux remparts de Dioclétien, entourant une enceinte très réduite.

C'est là, et là seulement qu'il faut chercher ; le périmètre supposé d'après le lieu de la trouvaille, traverse des rues, des places publiques, dont le sol a été surhaussé : il est très possible que, sous la surface pavée, gisent de précieux renseignements pour notre histoire.

Ce n'est pas qu'il faille considérer l'enceinte du côté de Coninxheim comme n'étant pas romaine; seulement ce n'est pas l'enceinte réduite de Dioclétien ; elle a été construite à une époque postérieure, par exemple par Constantin qui, réagissant contre le système de son prédécesseur, a cru devoir rendre à plusieurs villes leur ancienne étendue : ainsi Eumène nous apprend qu'il a agrandi Trèves.

Cette hypothèse d'un agrandissement ultérieur de Tongres, par Constantin ou tel autre de ses successeurs, du IVe siècle, concorde parfaitement d'ailleurs avec le passage d'Ammien Marcellin qui, parlant des temps depuis Dioclétien, place Tongres à côté de Cologne, et les cite comme deux villes « amplae et copiosae » de la *Germania inferior*.

Schayes, cet auteur qui a rendu de si grands services pour l'époque où il écrivait, n'avait pas remarqué la concentration restreinte des villes sous Dioclétien, et leur extension ultérieure sous les successeurs de ces empereurs. Il accumule les exemples de villes romaines de peu d'éten-

due; mais les villes citées par lui sont le plus souvent celles qui ont été réduites aux remparts systématiquement restreints de la fin du IIIe siècle : Reims, Amiens, Châlons, Besançon, Lyon, Sens, Bourges, etc. etc., tandis que ces remparts, à rôle passager, déterminent seulement l'étendue des villes sous Dioclétien, et nullement leur périmètre antérieur ou postérieur.

Bordeaux, par exemple, dont on a déterminé avec précision, d'après une description d'Ausone, le peu d'étendue à l'intérieur des remparts de Dioclétien, était bien plus considérable auparavant, comme elle n'a pas tardé à le redevenir par la suite.

Un problème relatif à celui des fortifications des villes, est celui des nombreux châteaux romains, établis en quelque sorte sur tous les points du pays propres à la défense du territoire.

Que de traditions, les légendes, les vies des saints, etc., ne nous font-elles pas connaître au sujet d'anciennes forteresses romaines à Gand, à Mons (Castri locus), etc. ; que d'anciens *châtelets, chesselets*, le peuple ne désigne-t-il pas encore de nos jours, comme romains, sur des sommets commandant des cours d'eau, renseignements le plus souvent confirmés par des découvertes dans le sol....

Beaucoup de ces points, par exemple dans la province de Namur, ont été considérés seulement comme des refuges où les populations environnantes allaient se mettre à l'abri chaque fois que des barbares parcouraient la contrée pour la dévaster.

N'y a-t-il pas lieu plutôt de se représenter les invasions des barbares comme étant devenues, à certaine époque, non pas des inondations momentanées et passagères, mais bien un véritable déluge s'étendant dans toute la plaine, et

isolant sans défense et sans communications des unes avec les autres, les populations réfugiées sur ces sommets.

Elles n'en seraient jamais descendues et y auraient péri....

Il semble que telles Dioclétien devait se figurer les invasions de l'avenir, et dès lors, est-il trop téméraire d'affirmer que s'il songea à fortifier les villes, les stations des routes, c'est lui qui arma aussi tous les points quelconques susceptibles de défense?

Est-il même possible que ce grand prince, dans son système de protection de l'Empire, ait pu négliger d'intercepter tous les accès même les plus infimes, qui auraient pu favoriser les invasions futures?

Contrairement à ce que pense Schayes, notre Belgique avait été extrêmement peuplée à l'époque romaine, peut-être à peu près autant qu'elle l'est aujourd'hui; mais depuis la reprise de l'invasion des barbares, ces populations avaient été bien réduites: Probus écrivait au sénat que dans la Gaule, les terres étaient cultivées par des colons germains qu'il y avait attirés. Maximien avait été obligé de faire venir des barbares d'outre-Rhin pour cultiver les champs abandonnés (*arva jacentia*) des Nerviens et des Trévires....

Eh bien! Dioclétien, sous peine de laisser son système imparfait et insuffisant, devait grouper ce que restait de l'ancienne population dans tous les postes propres à soulager la défense des villes.

Un auteur anglais du VIe siècle vient fort à propos à l'appui de l'hypothèse. L'Angleterre qu'il dépeint, était restée au dehors des grandes invasions germaniques; celles-ci naturellement ne s'étendirent que dans la partie continentale de l'Europe, et notamment dans les Gaules où elles bouleversèrent la face de la terre, de manière à ne plus laisser que des ruines, rendues méconnaissables par la suite des temps.

L'Angleterre, affranchie de ces invasions, est décrite par Gildas, dont le témoignage est confirmé par Beda, au siècle suivant: " Vingt-huit villes et un nombre considérable de *castella.*"

Ces villes, nous les connaissons: c'est Londres, c'est Chester, c'est Caerleon, etc. etc., et dans toutes ces villes, nous constatons l'exécution de la loi attribuée à Dioclétien: des pierres monumentales placées à la base des murs.

Les *innumera castella* n'ont-ils pas été organisés à la même époque?

Chez nous, n'a-t-on pas même signalé à la base des remparts de certains de ces châtelets, des pierres à moulures, etc., qu'on a dû apporter à grand'peine de la vallée où étaient les villas d'où elles proviennent [1]?

L'état de sécurité qui dut résulter du système de Dioclétien, dura peu d'années: Constantin vivement critiqué sur ce point par l'historien Zosime « ouvrit la porte aux barbares », en modifiant du tout au tout le système de défense de l'empire.

Les barbares passèrent le Rhin et se répandirent partout.

Résumons la détresse des Gaules par ces paroles de Gibbon, (d'après Julien, Ammien Marcellin, Libanius, Sozomène, etc.):

« Indifférents à la qualification de révolte ou de loyauté, ces voleurs indisciplinés traitaient comme leurs ennemis naturels tous les sujets de l'Empire dont ils convoitaient les possessions. Quarante-cinq villes florissantes, Tongres, Cologne, Trèves, Worms, Spire, Strasbourg, et un grand nombre d'autres furent ravagées et la plupart réduites en cendres.

[1] Voy. entre autres, *Ann. Soc. d'archéol. de Namur*, t. XIV, pp. 214 et 216; t. XVI, p. 28.

» Les barbares de la Germanie habitaient les bords du Rhin, de la *Meuse* et de la Moselle. Des sources du Rhin jusqu'à son embouchure, les conquêtes des Germains s'étendaient à quarante milles vers l'occident de cette rivière; mais les pays qu'ils avaient dévastés étaient trois fois plus étendus que leurs conquêtes; jusqu'à une distance beaucoup plus éloignée, toutes les villes ouvertes des Gaules étaient désertes, et les habitants, renfermés dans les villes fortes, ne pouvaient plus recueillir de grains que sur les terres encloses dans l'enceinte de leurs murs ».

Bien différente, on le voit, était devenue la situation depuis l'époque où, après la destruction les villes et l'abandon des résidences champêtres, les terres avaient pu continuer à être, comme celles de l'Espagne contemporaine, cultivées de loin par les habitants, des villes; par suite de l'appel fait aux bras barbares par Probus et Maximien, la culture était faite non plus par les nationaux, mais par les colons venus de la Germanie : or, comment compter sur ceux-ci? n'étaient-ils pas des auxiliaires nés pour les envahisseurs?

Plus de cultures qu'à l'intérieur des villes fortes, dit Gibbon. Et nous dont les villes fortes, Tongres, Arlon, étaient au pouvoir des barbares !...

Devant ce triste tableau, on est tenté de se demander s'il restait encore dans toute notre Belgique d'autres habitants que les envahisseurs, et quels habitants? des hordes nomades et toujours guerroyantes, continuant à se refouler les unes les autres...

Aussi quelle est la description de notre pays, par les historiens, les chroniqueurs, les hagiographes? Ils accumulent les expressions les plus tristes, les couleurs les plus noires. La Belgique d'alors est dépeinte par eux : « regio ferox, terra infecunda, inculta, nemorosa, silva

immanis absque misericordia veniaque, terra nullis humani negotii usibus apta, latronum scrobibus plena, solis latronum vel prædonum, spurcitiis, rapinis et homicidiis vacans, terra invia », etc. etc.

Partout les forêts recouvraient le sol, et souvent les racines des arbres ont poussé sur l'emplacement d'anciennes villas.

On voit par là combien se justifie la restriction annoncée ci-dessus : « Si tant est qu'il coule encore dans nos veines une goutte du sang des Gaulois, des Germains, des Scandinaves qui ont habité notre pays »...

Mais laissons à d'autres le soin de résoudre les questions d'ethnographie, et même de linguistique, qui peuvent se débattre à propos de cette dépopulation plus ou moins complète de notre pays : les études sur ce point doivent être plus avancées, avant qu'on soit autorisé à autre chose qu'à rassembler des éléments pour la solution du problème, et l'auteur du présent article ne doit pas oublier qu'il a annoncé des conclusions là seulement où elles ne lui sembleraient pas prématurées.

Quoique les études ci-dessus soient bien incomplètes encore, elles ont néanmoins leur importance en ce qu'elles permettent de n'avoir plus se demander, à propos de l'histoire ancienne de notre Belgique, si « entre l'invasion de César et l'arrivée des Franks, des feuillets n'ont pas été égarés à l'imprimerie ou oubliés par le brocheur. »

ÉPOQUE FRANKE.

Resterait à parler ici des découvertes de l'époque franke.

Des trouvailles particulièrement importantes ont été faites dans la province de Namur, et M. Alf. Béquet s'est et avec succès spécialement attaché à cette partie intéressante de notre ancienne histoire.

Malheureusement, ailleurs, sauf quelques découvertes éparses dans les provinces de Liège, de Brabant, du Hainaut, le sujet n'a pas encore été étudié d'une manière assez complète, tandis qu'on commence prématurément à proposer, pour les trouvailles, des périodes soit saliennes, soit ripuaires, en les subdivisant elles-mêmes en plusieurs époques.

On en est arrivé même à nier que les Franks aient occupé autre chose que la partie wallonne du pays. Chose pourtant extraordinaire : la partie du pays qui, par sa langue actuelle, semble avoir retenu le plus de traces de l'influence germanique, serait la seule que les envahisseurs germains auraient négligée....

Il y a cependant à remarquer que les Franks ont eu leur premier établissement de quelque importance dans la Taxandrie, c'est-à-dire dans la partie bien flamande du pays : on croit même que *Tessenderloo* est la *Texandria locus* d'Ammien Marcellin.

Il y a à remarquer encore que les Franks ont eu un important établissement à Lede, près d'Alost, qu'un dépôt de monnaies frankes a été trouvé à Peteghem, près d'Audenarde.....

Bornons-nous à dire que des fouilles dans les Flandres, dans les provinces du Limbourg et d'Anvers, ont à nous apprendre s'il faut nous faire accepter l'idée qu'à la dépopulation romaine aurait succédé une occupation incomplète de notre territoire par les Franks.

La matière n'est pas en état, et l'on s'abstient ici de conclure.

—

CINQUANTENAIRE

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE

1842-1892

par le Lieutenant-Général WAUWERMANS

PRÉSIDENT ANNUEL.

INTRODUCTION.

L'*Archéologie*, qu'un de ses plus fervents et savants adeptes, Charles Lenormand, a définie la *sciences des origines*, est une science relativement moderne, dont le développement ne dépasse guère le commencement du siècle. On en trouve déjà, il est vrai, d'assez nombreuses manifestations dans le passé; mais toutes ont plutôt les caractères de *l'art* que ceux de la *science* et visent plus au progrès des œuvres matérielles du travail de l'homme, qu'elles ne s'inspirent de ses sentiments. De nos jours, les progrès de l'archéologie ont été immenses; elle prend une place de plus en plus importante dans l'ensemble des connaissances humaines. C'est avec beaucoup de raison qu'un de mes plus savants prédécesseurs, le baron de Witte, disait en 1870: « L'archéologie est une science vaste, » immense et qui de nos jours a pris les proportions les plus » considérables. » (1)

(1) *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, p. 374.

Au moment de célébrer l'anniversaire demi-centenaire d'une société dont l'honneur est de s'être, l'une des premières, appliquée à la science nouvelle, il n'est pas hors de propos de rappeler, d'une manière sommaire, le caractère, le but et les tendances des progrès accomplis dans cette science.

C'était évidemment au progrès de l'*art* que visait Ptolémée Philadelphe, lorsque, vers l'an 240 avant notre ère, il formait le *Musée* d'Alexandrie, où, d'après ses ordres, on avait rassemblé des types et des fragments des monuments les plus remarquables, produits par le travail humain, pour servir à l'instruction des *artisans* et des *artistes*. Les premiers y trouvaient un ensemble de modèles excellents à imiter dans la pratique manuelle de leur profession industrielle; les derniers, s'inspirant de l'idée du *beau*, qui semble une aspiration naturelle de l'âme humaine, y trouvaient une riche collection de types propres à les guider dans le perfectionnement d'un art supérieur, expression de la pensée et fruit du travail intellectuel. Dans ce *Musée d'Alexandrie*, qui fut probablement le premier *Musée d'archéologie*, la distinction entre les *arts inférieurs*, désignés de nos jours sous le nom d'*arts mécaniques* ou d'*arts industriels*, et les *arts supérieurs*, qualifiés d'*arts libéraux* ou de *beaux-arts*, nous apparaît déjà avec une grande précision.

L'extension et l'importance de ces études artistiques s'accentuent lorsque, deux siècles plus tard, Denys d'Halicarnasse s'applique à Rome à l'étude des antiquités romaines, pour les faire servir de base à l'histoire de la civilisation romaine. *L'archéologie*, à laquelle nos pères n'assignaient d'autre but que *l'étude des monuments de l'antiquité*, sans chercher à remonter à leur origine, tend déjà, dans les travaux de Denys, à s'élever à la hauteur d'une science, mais son essor demeure

encore fort limité. Ce ne fut, dans l'histoire de cette science, qu'un éclair de courte durée.

Dans le magnifique discours d'inauguration de sa présidence annuelle de 1870, le baron de Witte, dont j'aime à rappeler le souvenir et dont je n'hésite pas à accepter la savante leçon, nous a montré en traits saisissants, comment la science archéologique sortit en quelque sorte de ses limbes et prit sa place au soleil. On me pardonnera donc de le suivre pas à pas avec le respect dû à un maître. « Au moyen âge, » disait-il, « on ne s'occupait guère de recueillir et d'étudier » les débris de l'antiquité. Ce ne fut qu'à l'époque de la » renaissance des lettres en Europe qu'on commença à s'in- » téresser aux monuments de l'art ancien et qu'à Rome et dans » quelques villes d'Italie, on s'ingénia à former des collec- » tions....; ce qui est fort singulier, c'est qu'on a pu former ces » trésors avant que la science archéologique fût fondée;.....; » les éléments de critique, les points de comparaison, la » connaissance de l'histoire de l'art faisaient défaut. » [1] Tout le monde connaît parmi ces collections, celles rassemblées dans son palais de Florence par Laurent de Médicis, où les antiquités étrusques, égyptiennes, phéniciennes, babyloniennes se trouvaient mêlées à des richesses incomparables en marbre, bronze, terres cuites, vases peints, bijoux, pierres gravées, médailles, chefs-d'œuvre du travail humain. Tout le monde sait aussi l'influence immense que ces splendides trésors exercèrent sur le développement de l'art italien, qui se répandit dans toute l'Europe. C'était encore uniquement dans l'intérêt des *arts* et des *beaux-arts* que ces collections, amas quelque peu confus de choses curieuses, avaient été formées. A une époque où les voyages étaient difficiles et dispendieux, les artistes venaient à Florence, et grâce à la

(1) *Bulletin*, 2e série, p. 376.

libéralité des Médicis, puisaient à des sources d'enseignement qui, sans elle, auraient été absolument inabordables à leurs efforts. Mais si ces belles collections eurent une influence considérable sur les progrès des *arts* en général, on ne voit apparaître en aucune façon la *science archéologique*, dont elles contribuèrent plutôt à retarder l'éclosion.

La formation de ces collections, en effet, donna naissance à bien des erreurs, à bien des abus, qu'il n'est pas sans utilité de signaler. La passion, ou la manie, des collectionneurs, amena la destruction de nombreuses œuvres d'art dans le seul but d'en transporter les fragments dans les musées, qui peu à peu se trouvèrent transformés plutôt en *cabinets de curiosités* qu'en collections d'archéologie. Classés sans art, sans aucune idée de science, les objets déplacés de leur milieu naturel, transportés dans un milieu factice, loin de l'entourage et du ciel qui leur donnaient leur valeur complète, perdaient la plupart tout intérêt réel pour le savant et n'intéressaient que la curiosité du vulgaire. C'était, sans doute, une réunion d'admirables modèles de dessin, d'une exécution perfectionnée, mais réduits à des détails, où la pensée géniale de l'œuvre d'ensemble demeurait absente. Les *antiquaires*, amateurs ou marchands, s'appliquaient avant toute chose à rechercher l'*extraordinaire* et n'hésitaient même pas à le créer et à produire du *vieux-neuf*. Les collections se compliquèrent inévitablement d'une foule d'objets parasites et faux, que dans la suite on a nommé dédaigneusement les *antiquailles*; par ces supercheries, devenues très générales, les sources d'enseignement se trouvèrent faussées.

Ce qui est plus grave, c'est qu'on s'habitua peu à peu à croire l'art de chaque nation caractérisé par certains *types de convention*, représentés dans les musées, qui contribuèrent à faire naître l'erreur grossière, ainsi que le constate

le baron de Witte, de l'*immobilité de l'art* chez les divers peuples (1). En vain cherchait-on à rapprocher ces types de convention pour remonter à leur origine. La science demeurait obscurcie par l'éclectisme, né de l'ignorance.

Ce ne fut guère qu'à l'époque où les moyens de communication commencèrent à se multiplier en Europe, qu'un peu de lumière se produisit dans le chaos. « L'archéologue, » dit le baron de Witte, « doit avant tout connaître ce que les arts du » dessin ont produit chez les peuples civilisés qui nous ont » précédés, et ce n'est pas dans les livres, dans les gravures, » dans les dessins, dans les photographies seulement qu'il » doit chercher son instruction; les moulages, les empreintes, » les estampages, quoique d'une utilité incontestable, ne suf- » fisent même pas et ne sauraient remplacer les monuments » eux-mêmes; il doit examiner, comparer, étudier les monu- » ments originaux; par conséquent il doit entreprendre des » voyages, visiter les musées publics et les collections » particulières. Plus il aura vu de ses propres yeux les » monuments originaux et authentiques, plus il aura acquis » de pratique et de justesse de coup d'œil (2). »

Si les grandes missions scientifiques instituées au commencement de notre siècle par Napoléon, telles que le célèbre *Institut d'Égypte*, furent favorables à la naissance de l'archéologie scientifique, ce fut surtout, suivant le baron de Witte, à la grande découverte et aux travaux de Champollion qu'il faut en attribuer l'honneur (3). Étudiant les monuments égyptiens, Champollion parvint, avec un rare bonheur et par un trait de génie, à déchiffrer l'écriture mystérieuse des Égyptiens, à lire les documents nombreux qu'ils nous ont

(1) *Bulletin*, 2e série, p. 374.
(2) *Ibid.*, p. 376.
(3) *Ibid.*, p. 374.

laissés sur leur histoire, rédigés dans une langue demeurée jusqu'à lui absolument inconnue. Appliquant sa découverte aux vestiges de l'art égyptien, on put assigner à chacun une date précise, à l'aide de quelques inscriptions sommaires, et bientôt l'on reconnut que l'art des Égyptiens, loin de conserver l'immobilité qu'on lui avait supposée, avait au contraire subi, dans la longue succession des temps historiques, des variations nombreuses en rapport intime avec leur histoire politique. On comprit dès lors toute l'importance que pouvait acquérir l'*histoire de l'art*, aussi bien pour le progrès de l'art lui-même, que pour celui de l'*histoire générale* et de l'*histoire de la civilisation*.

Dès lors aussi on cessa d'accueillir dans les musées les types de l'art, uniquement parce qu'ils étaient *beaux* et *extraordinaires;* on y joignit soigneusement tous ceux qui pouvaient faire connaître les phases de leurs transformations successives, fussent-ils même *médiocres*. Leur classificationne fut plus livrée au hasard, mais guidée par une pensée scientifique et chronologique. L'*antiquaire* habile dut céder la place à l'*archéologue* savant.

Les collections d'archéologie elles-mêmes, soigneusement classées et ordonnées, devinrent pour l'historien, en quête de la vérité historique, une source d'enseignement sûre et précise, aussi utile à consulter que l'avaient été jusqu'alors les archives. Les documents écrits ou paléographiques portent toujours l'empreinte du milieu dans lequel a vécu leur auteur, des influences subies par lui et n'acquièrent une valeur sérieuse, que lorsque la critique a dégagé ces influences; le même fait raconté par des hommes dans des conditions dissemblables est fréquemment présenté de façon toute différente. Le document matériel découvert dans le sol par l'archéologue offre au contraire les caractères d'une parfaite

sincérité; dégagé de l'erreur humaine inévitable, il fournit son propre commentaire. Dans son application à l'histoire, l'archéologie reprit la place qu'elle avait possédée un instant, au temps de Denys d'Halicarnasse.

Cette voie toute scientifique ouverte à l'archéologue élargit rapidement son domaine. L'historien ne se borna pas à lui demander des repères pour vérifier les faits historiques; avec son aide il reconstruisit, au moyen des faits matériels, le théâtre sur lequel s'étaient joués les grands drames de l'histoire, et il lui fut alors possible de rétablir, par la pensée, les acteurs dans des conditions analogues à celles où ils s'étaient trouvés autrefois et de peindre leurs actes avec la vérité d'une *histoire vivante*, soumise à toutes les passions de l'humanité. Sous ce rapport, on peut dire que l'archéologie a contribué pour une bonne part au progrès de la grande réforme historique, entreprise au commencement de notre siècle par les Guizot, les de Barante, les Sismonde de Sismondi, les Augustin Thierry.

L'archéologue comprit mieux l'utilité de conserver sur place les éléments de l'art des diverses époques, dans les conditions où ils avaient existé, avec la couleur du ciel et la forme du sol, et l'on s'attacha davantage à maintenir dans leur intégrité les anciens monuments, témoins des grands événements historiques.

Comme toute science véritable, l'archéologie, après avoir servi à éclairer et à élucider, à vérifier des faits connus, permit bientôt aussi de pénétrer dans les arcanes d'un passé demeuré mystérieux ou profondément voilé. Elle devint un moyen de recherche. Schlieman, en découvrant les ruines de l'antique Troie, put constater la vérité de la légende homérique, antérieure à toute histoire écrite et transmise par la seule tradition; il étendit les limites des temps historiques. Mieux encore, la découverte des traces de l'homme dans les couches

inférieures de notre sol permit de reconstituer la *préhistoire* à des époques antérieures mêmes à toutes les traditions.

Dès ses débuts (qui ne remontent guère en deçà de la naissance de notre Académie) la science de l'*Archéologie moderne*, pleine de promesses qu'elle a largement tenues jusqu'ici, était bien faite pour tenter les esprits, en offrant dans ses formes variées un accès à toutes les spécialités, au savant comme au collectionneur ou au simple curieux.

Anvers, par son respect des traditions, le goût de ses collectionneurs, semblait un lieu d'élection tout indiqué pour le développement des études de cette science rénovée.

Albert Dürer, visitant cette ville en 1520, raconte, dans le récit qu'il a laissé de son voyage, les splendeurs des habitations de ses négociants, tel l'hôtel van Liere (aujourd'hui hôpital militaire) aussi remarquable par son architecture que par le luxe de son ameublement et les belles collections d'objets d'art de tous genres qui l'ornaient. Anvers, après Bruges, était devenue le grand entrepôt des splendides étoffes d'Orient que les caravanes y apportaient avec les épices et d'autres objets précieux, en échange de nos draps et des marchandises du Nord. Depuis le commencement du XVI[e] siècle le commerce colonial s'y était développé d'une manière extraordinaire et y répandait une quantité de produits exotiques, aussi intéressants par leurs formes que par leur valeur et que les marchands aimaient à étaler dans leurs hôtels comme signe de leur richesse. Dürer s'extasie notamment sur les objets du *nouveau pays de l'or* (Mexique) qu'on exhibe devant lui: « Un soleil en or massif large d'une » toise, une lune en argent de la même dimension, des » armures, des cuirasses, des flèches, des costumes bizarres » et la literie des habitants de ces contrées, véritables » merveilles qui remplissaient des chambres entières....

» J'ai vu des choses merveilleuses, singulières, faites avec
» beaucoup d'art et je me suis étonné du génie subtil des
» hommes des pays étrangers. Je ne saurais exprimer ce que
» j'en ai ressenti.... » Guichardin nous parle également des magasins des Halles, où l'on trafiquait de ces produits, où l'on vendait des tapisseries, de l'orfèvrerie, du fourrures du Nord, de la soie, du velours, du drap d'or et d'argent d'Italie, de la verrerie de Venise, du cuir de Cordoue, de l'ambre du Danemark, de l'ivoire que le Portugal allait chercher en Afrique et dans l'Inde, les belles teintures des Canaries. Chose plus remarquable encore, ces produits des contrées lointaines et réservés, à cause de leur haut prix, aux classes riches, avait été imités chez nous avec une rare perfection et s'étaient introduits dans les demeures des plus modestes bourgeois. Il n'était guère d'habitation bourgeoise où l'on ne rencontrât ce que nous nommons aujourd'hui des *bibelots*. Les goûts artistiques se développèrent dans le peuple et contribuèrent à former cette pléiade d'artistes de tous genres qui sont devenus notre plus beau titre de gloire.

A l'imitation des Médicis, les marchands d'Anvers n'hésitaient pas à envoyer au loin des savants, des artistes, des antiquaires instruits pour chercher à acquérir des objets d'un mérite exceptionnel. Parmi ceux-ci on peut citer Goltzius et Ortelius, qui visitèrent avec semblable mission l'Allemagne, l'Italie, la France. Ils en rapportèrent non seulement des antiquités et des curiosités de tous genres, mais encore des livres, des cartes; ces importations contribuèrent au développement de l'industrie de la *librairie* et à celle de la *cartographie* dont Ortelius reste un des maitres les plus célèbres, et puissamment aussi au progrès de l'*instruction publique*. Pour peu qu'on cherche à pénétrer dans le sein de la classe bourgeoise d'Anvers au XVI[e] siècle, on

est étonné d'y trouver un niveau d'instruction qui semble relativement supérieur à celui de nos jours.

S'il est certain que l'ostentation eut une grande part à la formation de ces riches collections par les marchands, on ne peut méconnaître que dans beaucoup de circonstances ils les mirent généreusement à la disposition des travailleurs désireux de s'instruire. Guichardin cite à ce sujet, en termes pompeux, l'exemple d'un sieur Marc Laurin, seigneur de Watervliet, dont les belles collections, rassemblées dans son habitation à Bruges, eurent une grande réputation: « Goltzius, » dit-il, « étant de retour près de son » Mécène à Bruges, au bout de dix-huit mois de voyage, y » rapporta de merveilleux trésors qu'il mit en lumière aux » dépens du seigneur Marc Laurin, pour en départir le profit » aux hommes studieux et curieux de l'antiquité, et en faire » part à tout le monde. Cette entreprise, « ajoute Guichardin, » » est vraiment royale et digne de mémoire immortelle! »

Parmi les collections dont Anvers a conservé le souvenir, il faut citer celle formée par le géographe Abraham Ortelius, qui fut partagée entre ses héritiers après sa mort en 1598; la partie ethnographique passa, dit-on, dans les mains de son neveu Ortelianus à Londres, et ses médailles avec ses camées furent acquises par P. P. Rubens. — Il faut citer également celle de Philippe de Valckenisse, secrétaire de la ville, qui eut l'honneur d'un historique détaillé par Louis van Caukercken, trésorier de la ville; elle renfermait des objets, prétendus *romains*, découverts en 1608 dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Michel et dont Valckenisse fit don, en 1654, à la reine Christine de Suède. La perte de ces objets est d'autant plus regrettable qu'ils eussent permis d'établir le point archéologique très contesté, du séjour des Romains à Anvers. La collection de Valckenisse fut cédée en 1679 par son petit-fils au comte

de Mérode marquis de Deynze, et l'on ignore où elle a passé depuis. — La collection de P.-P. Rubens, l'illustre peintre, fut non moins célèbre; dispersée après sa mort (1640), on en a retrouvé des restes dans les collections des camées de la Bibliothèque nationale de Paris. — Parmi les collections plus récentes, on peut noter celles des Steenecruys, de van der Straelen, de Verachter, de Terbruggen, qu'on retrouve aujourd'hui au Musée de peinture et au Musée du *Steen* de notre ville (1).

La Belgique passant successivement d'une domination à une autre, vit disparaître toutes ses richesses archéologiques. Tel fut le sort de la belle collection d'antiquités recueillie à Bavai par Charles-Philippe de Croy, prince de Chimay, celle produite par les fouilles faites à Arlon que le comte Ernest de Mansfeldt avait réunie à Luxembourg, le magnifique musée d'antiquités et d'armures formé à Bruxelles par le prince Charles de Lorraine, qui passa tout entier à Vienne. Est-il étonnant, après tant de désastres artistiques, que le goût des antiquités s'effaçât complètement dans notre pays ? (2)

1830 fut le signal du réveil de l'esprit national. Rendue à ses propres destinées, la Belgique se reprit à espérer dans l'avenir. Des associations de sciences se formèrent dans beaucoup de nos grandes villes, à Mons (1833), à Liège (1835), à Bruxelles (Société de numismatique, 1841). A Anvers, dès

(1) Rappelons pour mémoire que les Archives d'Anvers conservent encore une prétendue côte du géant Antigon, qui étonna si profondément Albert Dürer, auquel elle fut présentée.

(2) *Bulletin*, 2e série, p. 411.

Pour peindre le discrédit dans lequel était tombé le goût des collections archéologiques dans notre pays, M. Grandgaignage racontait mélancoliquement à Liège en 1836, avoir vu, dans un village du Condroz, jouer au bouchon avec des médailles romaines et dans un village de la Hesbaye, une ménagère attiser son feu avec un sabre (?) gaulois. (*Bull.*, 2e série, p. 411).

1834, on avait fondé une *Société royale des sciences, lettres et arts*, dont Antoine M. Belpaire, ancien élève de l'école polytechnique et greffier au tribunal de commerce (mort en 1839), fut le président (1), tandis que se reconstituait l'ancienne société de rhétorique *De Olijftak* (la branche d'Olivier), sous la présidence de M. Mertens, professeur à l'Athénée royal et bibliothécaire de la ville. Une convention faite entre les deux sociétés réservait à la première les productions en langue française et à la seconde celles en langue flamande. La première n'eut que fort peu de durée et s'éteignit après avoir épuisé toutes ses ressources pour l'érection de la statue de Rubens (2).

En ce moment un mouvement très accentué se produisait en faveur de l'archéologie, grâce aux efforts tentés en France par M. de Caumont pour la conservation des monuments historiques. Dans notre pays les travaux persévérants de Schayes sur l'archéologie architecturale, ceux de Joachim Lelewel sur la numismatique, les belles découvertes paléontologiques du docteur Schmerling dans les grottes de la Meuse (1833), produisirent un élan dans le même sens, auquel le gouvernement s'associa en créant en 1835 la *Commission des Monuments*. L'esprit essentiellement conservateur du roi Léopold I[er] encouragea activement ce mouvement. L'*Académie d'archéologie de Belgique* naquit de cet effort.

(1) Ad. Quetelet. *Histoire des sciences mathématiques en Belgique*, t. II, p. 290.

(2) *Annales*, 2e série, t. II, p. 345.

Ce fut cette *Société des sciences, lettres et arts* qui conçut tout d'abord la grande publication : *Geschiedenis van Antwerpen* (Histoire d'Anvers), par MM. Mertens et Torfs. Après son naufrage la publication fut reprise par l'*Olijftak*, mais, dès la publication du premier volume, elle y renonça à son tour et l'œuvre fut continuée par les auteurs eux-mêmes.

La tentative de création de la Société royale des sciences, lettres et arts à Anvers y avait révélé un petit groupe de travailleurs actifs, mais trop peu nombreux pour assurer la vitalité d'une société réduite aux proportions d'une simple association locale. Pour créer quelque chose de durable, il importait de chercher à étendre l'action de l'association nouvelle sur le pays entier, en se gardant toutefois de froisser les institutions déjà constituées ailleurs; à cet effet, il fallait trouver un objectif essentiellement nouveau, où l'on fût certain de ne rencontrer aucune rivalité. On fit choix de l'*Archéologie*. Le choix était d'autant plus heureux qu'en ce moment la lecture des romans de Walter Scott (malgré sa satire de l'*Antiquaire*), avait rendu ce genre d'études très populaire dans toutes les classes de la société belge.

Le terrain était bien préparé d'ailleurs pour la création d'une société d'archéologie à Anvers; déjà d'importantes publications avaient appelé l'attention de ses habitants sur l'importance des questions d'archéologie locale, telles que les *Mengelingen van historisch vaderlandschen inhoud* (1827-1830) de Willems, — la *Bibliothèque des Antiquités de Belgique* (1833) de Félix Bogaerts et d'Édouard Marshall, — l'*Historisch onderzoek der straten van Antwerpen* (1828) de Willems, — ainsi que de nombreuses brochures et publications historiques de Verachter, Smolderen, Lenaerts, van der Straelen, etc.

Néanmoins la première idée de la création de l'Académie paraît avoir appartenu au dr de Kerckhove, ancien vice-président de la *Société des sciences, lettres et arts*, et à Mertens, président de l'*Olijftak*. Ils communiquèrent leur projet à leurs anciens associés et trouvèrent aussitôt comme adhérents dévoués, André van Hasselt, inspecteur de l'enseignement à Anvers, Félix Bogaerts et du Mont, tous deux professeurs à l'Athénée d'Anvers. Leur projet rencontra un

appui sympathique dans le gouverneur de la province M. Henri de Brouckere. Mais une institution nationale devait de toute nécessité s'étendre au dehors; on s'adressa à cet effet au baron de Stassart, sénateur, qui s'était acquis une véritable réputation dans le monde des lettres et que l'on savait disposé à appuyer tout effort tendant à développer le mouvement intellectuel du pays, ainsi qu'au baron Jules de Saint-Genois, archiviste à Gand, et à Schayes, attaché aux archives du royaume, qui promirent leur sympathique appui. Le groupe ainsi formé réussit encore à s'adjoindre Octave Delepierre, archiviste à Bruges, Polain, archiviste à Liège, de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, Nicaise de Keyser, peintre, et Buschmann, professeur d'histoire à l'Académie des beaux-arts d'Anvers.

Le 4 octobre 1842 l'association fut définitivement fondée par les douze associés dans le but de se consacrer à l'étude de « l'*archéologie*, la *numismatique* et l'*art héraldique*, ainsi » qu'aux connaissances qui en dépendent, et à la recherche » des monuments historiques de la Belgique (1) ».

Le 10 janvier 1843 l'association, dont avaient encore été appelés à faire partie le baron de Kerckhove d'Exaerde, ancien membre de l'ordre équestre et généalogiste, ainsi que deux jeunes artistes de l'école des beaux-arts de réputation naissante, Leys, peintre, et Durlet, architecte, se constitua sous le titre d'*Académie d'archéologie de Belgique* et adopta ses statuts.

Pour diriger ses travaux, un bureau fut élu composé de:

MM. le docteur de Kerckhove,	président,
du Mont,	vice-président,
Félix Bogaerts,	secrétaire perpétuel,

(1) *Annales*, 1re série, t. XVII, p. 5.

MM. A. van Hasselt, trésorier,
Mertens, bibliothécaire. (1)

La société devait être dirigée par un *conseil* de 12 membres, outre les cinq membres du bureau, choisis parmi les fondateurs. Elle devait comprendre des *membres effectifs* et *correspondants* en nombre illimité, mais le chiffre fut provisoirement fixé à 20 membres effectifs et 40 membres correspondants. Enfin, pour donner plus d'éclat à la nouvelle société, on résolut d'y associer un certain nombre de personnages marquants en leur conférant le titre de membres honoraires (2).

En reconnaissance du concours que le gouverneur de la province d'Anvers avait accordé à la création de l'Académie, M. Henri de Brouckere fut nommé président honoraire.

Nous nous efforcerons de résumer les travaux de l'Académie en adoptant la division en périodes décennales, qui est devenue sa règle depuis l'adoption de son règlement de 1864.

(1) *Annales*, 1re série, t. I, p. 57, t. X, p. 52, t. XII, p. 179. — Torfs, *Tables de la première série*, p. 39 et suivantes.

(2) Parmi ceux-ci nous citerons:

Belgique: — le duc d'Arenberg, le duc d'Ursel, le prince de Ligne, le prince de Chimay, le comte Félix de Mérode, le comte de Beaufort, le comte de Theux de Meylandt, le baron de Stassart, le baron de Gerlache, le baron d'Omalius de Halloy, MM. Adolphe Quetelet, le chanoine David, etc.

France: — MM. Guizot, le comte de Montalembert, etc.

Autriche: — le prince de Dietrichstein, etc.

Espagne: — le duc d'Esclignac de Fimarçon, etc.

Russie: — le chevalier Fischer de Waldheim, le Dr Fuss, etc.

Pays-Bas: — le baron Westreenen de Tiellandt, etc.

Portugal: — le marquis de Saldanha, etc.

Danemark: — le général de Kirchhoff, etc.

Brésil: — M. de Souza e Oliveira Coutinho, etc.



Docteur Jules-Romain-Louis de KERCHKHOVE.

1re PÉRIODE *(bis-décennale).*

(10 janvier 1842 au 22 mai 1864).

Le 15 mars 1843 l'Académie, définitivement constituée, tint sa première assemblée générale sous la présidence de M. de Kerckhove, qui resta à sa tête pendant vingt ans.

Dans son discours d'installation, fortement empreint de l'esprit de romantisme de l'époque, mais non dépourvu d'élévation de pensée, le président fit ressortir le caractère de l'œuvre, l'utilité d'une association s'appliquant au progrès des arts et des sciences (1).

Après lui, le vice-président M. du Mont fit un commentaire des Statuts de l'association, qui indiquaient, comme but essentiel de ses études, l'*archéologie*, la *numismatique* et l'*art héraldique* (2). Ce commentaire ne nous a pas été conservé, mais il semble en résulter que dans la pensée de ses fondateurs, l'Académie devait se restreindre à l'étude des sciences auxiliaires de l'histoire, peut-être pour ne pas empiéter sur le domaine déjà exploité en flamand et en français par l'*Olijftak* et par une autre société anversoise, qui venait de se constituer sous le titre d'*Académie royale d'histoire et de philologie*. Ces sciences auxiliaires étaient d'une part : la *numismatique* en alliance intime avec l'*épigraphie*, l'*art héraldique* complété par la *généalogie;* et d'autre part : l'*archéologie*, science encore mal définie, qui devait comprendre non seulement l'architecture, mais aussi tous les détails d'ornementation, peintures, sculptures, ameublement, etc., formant son complément.

(1) *Annales*, 1e série, t. I, p. 21.
(2) *Ibid.*, t. I p. 26.

L'expérience ne tarda pas à démontrer la nécessité d'élargir ce cadre trop restreint : « L'étude des antiquités, » disait le président de Kerckhove dans la séance du 4 décembre 1851, » envisagée d'un point de vue large, en rapport avec les » besoins de notre siècle, ne doit pas être l'étude de quelques » curiosités plus ou moins intéressantes, mais la science du » passé dans la véritable acception du mot.... (1) » En 1855 l'*Académie d'archéologie* se fusionna avec l'*Académie belge d'histoire et de philologie* (2), et dès lors ses travaux prirent une tendance plus marquée vers l'histoire proprement dite.

La création d'une *Académie d'archéologie* en 1842, la première société de ce genre constituée dans notre pays, fut sans doute une œuvre audacieuse. Anvers possédait de nombreux monuments historiques, se prêtait bien aux études de l'architecture monumentale; mais elle était dépourvue d'un champ de fouille, qui toujours donne tant d'attrait aux études de l'archéologie, et ne pouvait manquer de rencontrer bientôt des rivales dans les villes mieux dotées sous ce rapport, telles que Tongres et Arlon, riches en vestiges romains, Namur, abondante en sépultures franques, etc. (3). A Anvers d'ailleurs il fallait chercher à vivre par le seul effort de l'initiative privée, car on ne pouvait compter sur aucun subside gouvernemental. Pour amener cette fondation à maturité, malgré les nombreuses sociétés qui ne tardèrent pas à se produire (4), toute l'énergie, l'ingéniosité et la persévérance

(1) *Annales*. 1e série t. IX, p. 39.

(2) *Ibid.*, t. XII, p. 351. — Cette société n'eut qu'une existence très éphémère et ses publications ne dépassèrent pas la première livraison de ses *Annales*.

(3) *Annales*, 1e série, t. X, p. 39.

(4) Nous empruntons à M. René Chalons le tableau par ordre chronologique des sociétés belges s'occupant d'*archéologie* à des titres divers.

1. Société des sciences, arts et lettres du Hainaut	Mons	1833

de son président furent nécessaires; sa personnalité reste fortement marquée sur les premiers travaux, qui correspondent à une durée de 22 années et à la publication de vingt volumes de la 1re série des *Annales* de l'Académie.

M. Jules-Romain-Louis de Kerckhove est né à Nüth (près de Maastricht) le 3 septembre 1789. Il fit des études de médecine à Heidelberg, puis à Strasbourg, et pourvu du diplôme de docteur, il entra en qualité de médecin dans l'armée française en 1811. Attaché au corps du maréchal Ney, il fit les campagnes de 1812 en Russie et de 1813 en Allemagne; en 1814 il fit la campagne de France dans le corps du maréchal Victor. En 1815 il prit du service dans l'armée des Pays-Bas en qualité de médecin de 1re classe et dirigea d'abord l'hôpital de Liège, puis en 1817 celui d'Anvers. Il quitta le service en 1822 [1] et eut encore l'occasion de se signaler lors

2.	Société des sciences, lettres et arts	Anvers	1834
3.	Société des sciences	Liége	1835
4.	Société de numismatique	Bruxelles	1841
5.	*Académie d'archéologie*	Anvers	1842
6.	Société d'archéologie	Namur	1845
7.	Société historique	Tournay	1846
8.	Institut archéologique du Luxembourg	Arlon	1846
9.	Société scientifique et littéraire du Limbourg	Tongres	1851
10.	Institut archéologique Liégeois	Liège	1851
11.	Cercle archéologique	Mons	1856
12.	Société d'histoire de Belgique	Bruxelles	1858
13.	Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne Flandre	Ypres	1861
14.	Cercle archéologique du pays de Waes	Saint-Nicolas	1861

(*Bulletin*, 2e série, p. 822).

(1) Le dr de Kerckhove publia divers écrits sur la médecine militaire : *Histoire médicale de la campagne de Russie de 1812 et de la campagne d'Allemagne de 1813*, qui parut en 1818 et eut les honneurs d'une traduction en italien par le dr Falconetti (1) ; un traité d'*Hygiène militaire à l'usage des armées*

d'une épidémie qui décima la colonie de Wortel en 1827 et pendant le choléra de 1832.

Le d[r] de Kerckhove (dit de Kirckhoff) avait de grandes prétentions aristocratiques et signait volontiers vicomte de Kerckhove van der Varent; il obtint en 1842 la reconnaissance de noblesse mais sans titre ni dénomination nobiliaire. Médecin instruit et expérimenté, sa qualité de gentilhomme lui ouvrit l'accès des familles de l'aristocratie, tandis que sa réputation de courage et de savoir l'avait rendu populaire dans la bourgeoisie. Ce fut une garantie de réussite pour la société dont il était le fondateur. Les études de sciences étaient alors fort bornées en Belgique et l'aristocratie vivant dans ses terres, était assez dédaigneuse de toute spéculation intellectuelle. En faisant une large part aux travaux héraldiques, ainsi que le prouvent les nombreuses généalogies publiées dans la 1[re] série des *Annales*, le d[r] de Kerckhove, sans repousser les savants, sut habilement attirer parmi les membres de la société un grand nombre de gentilshommes. La tendance à transformer l'Académie en un véritable *conseil héraldique* (acceptée d'ailleurs par les membres bourgeois), était nettement indiquée par un article de son règlement qui « priait les » membres appartenant à la noblesse, de faire parvenir au » secrétariat une copie coloriée de leurs armoiries et des » notices généalogiques de leurs familles, afin de former un » dépôt héraldique destiné à conserver les titres des familles. » Dans le même but, on conviait toute la noblesse du royaume » à des communications semblables. » (1)

de terre et de mer; plus tard encore, un *Traité sur le service de santé militaire avec considérations pratiques sur les fièvres intermittentes, l'ophtalmie militaire et le traitement du choléra-morbus*. (*Annales*, 1[e] série, t. I, p. 208; t. IV, p. 201; t. V, p. 309).

(1) *Annales*, 1[re] série, t. XVII, p. 7.

Il faut bien le reconnaître, cette direction toute spéciale donnée aux travaux de l'Académie, qu'on lui a beaucoup reprochée depuis, répondait à une mode (et l'on pourrait même dire à un certain besoin du jour). L'abolition des privilèges par l'assemblée constituante française dans la nuit du 4 août 1789, bientôt rendue applicable à la Belgique par la conquête de nos provinces, avait amené beaucoup de nobles, pris d'un bel enthousiasme égalitaire, à proposer l'abolition des titres de noblesse qui fut décrétée le 19 juin 1790; beaucoup d'entre eux exagérèrent leur civisme en brûlant leurs parchemins sur l'autel de la patrie; le peuple en détruisit ensuite une grande quantité dans le pillage des châteaux, de manière que fort peu de familles de l'ancienne noblesse restaient pourvues des preuves authentiques, justifiant les titres qu'elles avaient portés antérieurement. Le décret du 1er mars 1808, instituant la noblesse impériale, causa un vif dépit aux membres de l'ancienne aristocratie, dont un petit nombre seulement fut autorisé par Napoléon à reprendre les titres de leurs pères, après avoir fait preuve de soumission au régime nouveau. L'établissement du gouvernement des Pays-Bas fut salué dans notre pays comme une délivrance par les déchus de l'ancien régime, qui se hâtèrent de reprendre leurs anciens titres, et l'on vit même beaucoup de familles, sous prétexte que leurs parchemins avaient été détruits pendant la révolution, s'en attribuer sans aucun droit légitime. Afin de mettre un terme à ces abus, le roi Guillaume imposa à tous l'obligation de régulariser leur situation en levant de nouvelles *lettres patentes* et, en homme pratique, il décréta un droit de chancellerie assez élevé pour leur délivrance, afin de constituer une source de revenus pour l'État. La nécessité de ces nouvelles lettres patentes était d'autant plus justifiée que seules elles donnaient le droit de siéger dans l'*ordre noble* ou

équestre, l'un des trois ordres admis dans la constitution du royaume des Pays-Bas. Un conseil héraldique reçut mission de constater la régularité des prétentions des solliciteurs, qui, à défaut de titres authentiques, étaient admis à faire valoir leurs généalogies appuyées sur des preuves de notoriété. Dans ces documents, le conseil ne tarda pas à constater de nombreuses fraudes; beaucoup de demandes de nouvelles lettres patentes furent refusées et ceux qui déjà s'étaient affublés de titres furent contraints d'y renoncer. Ce fut un sujet de griefs passionnés contre le gouvernement du roi Guillaume, auquel on contestait le droit d'interdire le port de titres délivrés à une époque antérieure à son règne, et celui d'imposer une dépense considérable de frais de chancellerie, outre la dépense de la rédaction de généalogie, entraînant des recherches coûteuses. En vain le gouvernement faisait-il valoir qu'en réalité ces règles se bornaient à une simple opération d'entérinement des titres, propre précisément à la conservation de la noblesse légitime.

Après la révolution de 1830, les abus du port de titres de noblesse se reproduisirent avec plus de force encore qu'en 1815. « La manie des titres, des décorations et des généalogies, » dit le baron de Reiffenberg, qui ne fut d'ailleurs pas étranger à la propagation de cette passion, « a fait, depuis la révolution » démocratique de 1830, des progrès incalculables, et l'on « peut affirmer qu'en Belgique, elle est arrivée à l'état d'épi- » démie mentale, de *choléra* intellectuel. Les plus raisonnables » mêmes en sont atteints. Ce qu'il y a de grotesque, au milieu » de ce débordement de prétentions aristocratiques et de » vanités bourgeoises, c'est qu'il n'existe, au dire de chacun, » qu'une décoration légitime, celle qu'il porte, qu'un titre » respectable, celui qu'il a mendié, qu'une généalogie inté- » ressante et véridique, celle qu'il s'est fabriquée lui-même

„ ou qu'il a payée à beaux deniers comptants aux industriels
„ par qui ce travers est avantageusement exploité. „

On conçoit que tous les prétendus nobles, qui s'étaient vu refuser, par le gouvernement hollandais, la reconnaissance de droits chimériques et que cette déception avait en quelque sorte couverts de ridicule, voulussent profiter de l'établissement d'un régime nouveau, forcément tolérant à ses débuts, pour reprendre des prétentions contestées par la chambre héraldique hollandaise. Le mal devint si grave et jetait un tel désordre dans l'état-civil des citoyens, qu'un arrêté du 26 septembre 1843 rétablit le *conseil héraldique* en Belgique. Seulement le droit à payer pour la délivrance des *lettres patentes nouvelles* étant réduit à des frais de chancellerie très modérés, les demandes affluèrent plus nombreuses que par le passé.

Il résulta de ces circonstances que la profession de généalogiste devint une carrière fructueuse. Depuis les d'Hozier, c'était une profession réputée noble et exigeant des connaissances historiques étendues; beaucoup de membres de la noblesse s'y livrèrent avec passion. Les attirer à l'Académie était sans doute faire preuve d'habileté.

D'autre part, il faut le dire, en imprimant à l'Académie cette impulsion héraldique, M. de Kerckhove, que nous avons vu solliciter la reconnaissance de sa noblesse en 1842, et s'affubler d'un titre dont la légitimité parut contestable au conseil héraldique, n'obéissait pas uniquement à un but désintéressé.

Dans une série d'opuscules et d'articles publiés dans les *Annales* de l'Académie, il se fit l'avocat des familles qui se prétendaient lésées par l'arrêté royal du 20 septembre 1843, défendant sous peine d'amende de porter un titre sans l'autorisation du Roi: — *Mémoire sur la noblesse et les*

moyens de la relever, 1843, [1] — *Aperçu sur la noblesse, ses privilèges et la manière dont elle s'obtenait anciennement et dont elle devrait s'obtenir aujourd'hui*, 1844 [2], — *Mémoire sur la noblesse et les moyens de la relever, accompagné de réflexions concernant l'impôt que l'on propose d'établir sur les concessions nobiliaires*, 1848 [3]. Il prétendait que sous le gouvernement hollandais le droit d'établir une taxe pour subvenir aux dépenses du Conseil suprême de noblesse, existait parce que les États-Généraux avaient biffé cet article du budget de l'État, mais que sous le gouvernement belge ce droit était contestable, la noblesse ne donnant aucun privilège dans l'État [4] et qu'en réalité le Roi était tenu, en vertu de la Constitution belge, de reconnaître les titres donnés aux Belges par les souverains étrangers, de la même manière qu'il légitimait le port de décorations étrangères [5].

Bon, simple, se complaisant dans la vie de famille, profondément dévoué à ses amis, très généreux, le dr de Kerckhove avait la manie des distinctions nobiliaires [6], des décorations et des titres honorifiques de tous genres [7] et son influence eût sans doute été désastreuse pour l'avenir de l'Académie, si une heureuse fortune n'eût placé à côté de lui dans le bureau

(1) *Annales*, 1re série, t. I, p. 259.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 331.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 113.

(4) *Ibid.*, 1e série t., I p. 268.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 350.

(6) *Annales*, 1e série, t. I, p. 67, 207, 216, 241, 243, 245, 276, 287, 302, 318. — T. II, p. 300. — T. IV, p. 200. — T. V, p. 108. — T. VI, p. 349. — T. VII, p. 236, 405. — T. VIII, p. 18, 205. — T. IX, p. 453. — T. X, p. 90, 244, 255, — T. XII, p. 175. — T. XIII, p. 255. — T. XIX, p. 230.

(7) *Annales*, 1e série, t. XIV, p. 259. — T. XVI, p. 327. — T. XVII, p. 71, 348. — *Bull.*, 2e série, p. 246. — Voir aussi *Annales*, 1e série, t. VI, p. 176 et t. VIII, p. 495.

de la compagnie comme dans son intimité, deux hommes distingués, Félix Bogaerts et le d[r] Broeckx, dont la sagesse sut atténuer la direction fâcheuse que le président était trop disposé à imprimer à ses travaux.

Félix-Guillaume-Marie Bogaerts était né à Bruxelles le 2 juillet 1805. Demeuré orphelin à l'âge de 5 ans, il fit ses études sous la direction de son oncle, M. Pinson, notaire à Anvers, et en 1828 fut proclamé, avec grande distinction, docteur en philosophie et lettres à l'Université de Gand. Il se voua à la carrière de l'enseignement et, après avoir été attaché quelques années au collège de Menin, il fut appelé en 1834 à occuper la chaire d'histoire à l'Athénée d'Anvers. Le jeune professeur se montra travailleur laborieux et avide lui-même de s'instruire; tous ses loisirs étaient consacrés à des travaux littéraires. Il avait l'âme tendre, aimante et réussit à grouper autour de lui tout un petit cénacle de jeunes artistes, animés comme lui d'un ardent patriotisme, avec lesquels il conçut la pensée de publier une revue nationale: *la Bibliothèque des Antiquités de Belgique*, dont nous avons parlé déjà et qui n'eut qu'une existence éphémère. Au premier rang de ses amis se trouvait le peintre Nicaise de Keyser, alors au début de sa brillante carrière; pendant les vacances ils visitèrent ensemble l'Angleterre, l'Écosse, la France, la Suisse, la Hollande. Bogaerts a laissé une œuvre très considérable, comprenant des recueils de poésie, des romans, des pièces de théâtre, des œuvres de critique artistique, des travaux historiques, et de plus divers ouvrages écrits en flamand [1].

(1) Parmi les nombreux ouvrages de Bogaerts citons: dans le genre poétique: les *Pensées et Maximes*, *Mère et martyr*, *l'Éloge de Louise-Marie, Reine des Belges*, *l'Histoire civile et religieuse de la Colombie*, etc.; — parmi les romans, *El Maestro del Campo*, *Lord Stradford*, ouvrages remarquables traités à la manière de Walter Scott, qui firent époque et eurent l'honneur de belles

Bon dessinateur, il s'adonna même à la peinture, à la sculpture et à la gravure.

Ami intime du d[r] de Kerckhove, Félix Bogaerts accepta avec enthousiasme son projet de fonder une Académie d'archéologie qui, tout en évoquant le passé glorieux d'Anvers et de la Belgique, tendait à créer à Anvers un centre intelligent d'hommes d'études, qui lui faisait absolument défaut. Il fut l'un des fondateurs de l'association et remplit les fonctions de secrétaire perpétuel jusqu'à sa mort.

En 1847 l'Académie royale de Belgique (section des beaux-arts) rendant hommage à ses travaux, l'appela à siéger parmi ses membres.

D'une santé très délicate, Félix Bogaerts, à peine âgé de 46 ans, mourut le 16 mars 1851, très regretté de ses amis et de ses collègues. Pour perpétuer son souvenir, l'Académie ouvrit une souscription publique afin de lui élever un monument dans l'église de Saint-Jacques à Anvers. Deux artistes distingués, ses collègues et amis, offrirent leur concours généreux; l'œuvre sculpturale fut exécutée par P.-J. de Cuyper et le cénotaphe fut orné de son portrait peint par N. de Keyser [1].

Corneille Broeckx, né à Anvers le 1[er] juin 1807, appartient comme Bogaerts au groupe de travailleurs qui s'efforcèrent de développer le mouvement intellectuel à Anvers, dont la population demeurait exclusivement confinée dans la routine du négoce. Il fit ses premières études à Malines et à

illustrations par son ami Nicaise de Keyser; — un drame, *Ferdinand Alvarez de Tolède;* — parmi ses œuvres de critique artistique, la *Biographie de Mathieu van Brée*, une *Esquisse de l'histoire des arts de la Belgique;* — enfin parmi ses travaux historiques et littéraires encore, la *Bataille de Nieuport*, description du célèbre tableau de de Keyser, *l'Histoire du culte des saints en Belgique*, *l'Iconographie chrétienne de la Belgique*, *les Oiseaux de la Belgique*, etc.

(1) *Annales*, 1[e] série, t. VIII, p. 208, 219, 231; t. XII, p. 349.

Anvers, puis entra à l'Université de Louvain, où il conquit le titre de docteur en médecine en 1830. Il se fixa à Anvers pour y exercer sa profession.

Broeckx était un travailleur et se voua tout spécialement à l'étude de l'histoire de la médecine. En 1834 il eut une part considérable à la création de la *Société de médecine d'Anvers*, dont il devint l'un des membres les plus actifs et le secrétaire. Ses travaux d'érudition ne tardèrent pas à appeler l'attention du monde savant médical; aussi, lors de la création de l'Académie royale de médecine de Belgique en 1841, fut-il compris dans la liste de ses premiers membres effectifs.

En 1842, dès l'existence de l'*Académie d'archéologie*, nous le trouvons associé à ses fondateurs; mais absorbé par ses travaux de la Société de médecine, il ne consentit d'abord à occuper aucune nouvelle fonction. Ce ne fut qu'en 1846, sur les instances pressantes de son président, que Broeckx accepta enfin les fonctions de bibliothécaire de l'Académie qu'il remplit jusqu'à sa mort avec un rare dévouement. Sa maison devint le lieu de réunion des séances de l'*Académie d'archéologie* et le siège de sa bibliothèque.

Broeckx a laissé une liste importante d'ouvrages techniques traitant de son art, mais il fit la part de l'*Académie d'archéologie* en lui réservant spécialement ceux qui traitaient de la médecine et des médecins belges anciens. Il peut être considéré comme le créateur de l'*Archéologie médicale belge*.

Il mourut le 3 novembre 1869 (1).

Activement secondé, M. de Kerckhove, malgré les erreurs que nous avons signalées, réussit à donner une direction très fertile aux travaux de l'Académie avec l'aide, l'appui et les conseils de ses amis, et principalement de ses secrétaires per-

(1) *Bull.*, 2e série, p. 325, 326, 344.

pétuels successifs, Félix Bogaerts, Gens, Colins et van der Heyden. L'institution nouvelle acquit une grande notoriété lorsqu'elle entra plus franchement dans la voie des études d'histoire et d'art.

Dès sa première séance, sur la proposition de M. Schayes, elle avait essayé de préparer une *statistique archéologique de la Belgique* (1), œuvre trop vaste pour être accomplie avec les ressources limitées d'une société privée, sans l'appui du gouvernement; elle projeta d'ouvrir des concours (2) pour donner plus d'éclat à ses travaux et encourager les jeunes talents (3).

En parcourant la table des matières des vingt premiers volumes de ses publications, dressée en 1867 par M. Torfs, on constate, au milieu de beaucoup de généalogies et d'autres travaux parasites d'une valeur douteuse, tout un ensemble de travaux pleins de promesses. C'est avec un sentiment de légitime satisfaction que son secrétaire perpétuel, M. Le Grand de Reulandt, pouvait dire : « L'Académie » d'archéologie, fondée à l'époque où les études archéolo- » giques commencèrent à attirer l'attention du monde savant, » eut à lutter pendant les vingt premières années de son » existence contre de nombreux obstacles qui entravèrent

(1) *Annales*, 1e série, t. I, p. 37.

(2) *Ibid.*, t. III p. 138 ; t. VIII, p. 240.

(3) Une création vraiment originale fut celle d'une *section espagnole* dans le sein de l'Académie, en relation avec l'*Académie d'archéologie de Madrid*, dont l'idée naquit des rapports que le président entretenait avec les savants espagnols. L'utilité de cette section espagnole était justifiée par les anciennes relations que notre pays avait eues avec l'Espagne, et les traces considérables que les Espagnols avaient laissées en Belgique. Les membres de cette section espagnole furent désignés avec l'approbation des savants madrilènes, mais il ne semble pas qu'ils aient jamais commencé leurs travaux. (*Annales*, 1e série, t. VI, p. 303, 308, 380).

» sérieusement ses travaux. Elle parvint cependant à faire » paraître chaque année un volume de mémoires. Ces » volumes se ressentent de l'adolescence de la science archéo- » logique, qui, en Belgique, produisait à cette époque peu de » travaux, et aussi d'une situation financière souvent embar- » rassée, qui faisait exclure de ses publications les gravures » et les lithographies si nécessaires à l'intelligence de la » plupart des écrits archéologiques... Cependant, grâce à » l'instruction plus répandue dans les classes moyennes, le » goût de l'archéologie se développa dans notre jeune géné- » ration; il surgit chez nous une phalange d'archéologues » nourris des vrais principes de la science; poussés par » l'amour des sciences historiques, ils attirèrent sur eux » l'attention des savants... L'Académie ne tarda pas à appeler » dans son sein ces jeunes archéologues. Ce fut pour notre » institution le signal du réveil et de la régénération... (1) ». — « L'Académie », disait à son tour en 1871 son président M. Hagemans », exerça une salutaire influence pour ranimer dans » notre pays le goût des études archéologiques et historiques, » répandre des idées saines et justes; pour arracher à l'igno- » rance et à la cupidité les monuments que nous a légués le » génie de nos ancêtres. C'est elle qui donna l'impulsion aux » autres sociétés savantes qui peu à peu s'établirent en » Belgique (2) ».

A côté d'historiens relatant des épisodes de nos annales nationales, tels que de Smet, Scheler, Bogaerts, van Hasselt, Diegerick, Galesloot, le général Guillaume, le baron de Stassart, les *Annales* de l'Académie ouvrirent leurs pages à une foule de travaux d'archéologie pure: aux études sur Tongres de Perreau, sur Maestricht des frères Schaepkens, sur Liège de van den Steen de Jehay, sur Mons de Devillers,

(1) *Bull.*, 2e série, p. 186.
(2) *Ibid.*, 2e série, p. 411.

sur les environs de Gand de Huyttens, sur les communes de Flandre de Le Grand de Reulandt, sur Lierre de Redig etc.; à des recherches sur les artistes et savants belges de van der Straeten; au précieux inventaire des anciennes cartes d'Anvers du capitaine Dejardin et surtout aux savantes recherches sur l'histoire médicale du docteur Broeckx, enfin aux travaux sur l'art industriel ancien de van Cauwenberghe, du baron de Saint-Genois, de van de Velde, du baron de Fierlant, etc.

Mais si l'on pouvait légitimement se réjouir de l'œuvre accomplie dans le passé, dès 1857 chacun comprenait que l'heure était venue où il fallait donner à l'Académie une organisation définitive en se basant sur l'expérience des faits accomplis; on hésitait seulement par un sentiment de dévouement respectueux, pour ne pas blesser son président. M. de Kerckhove le comprit lui-même et à la veille de partir pour l'Espagne où il allait réjoindre son fils secrétaire de la légation de Belgique et où il croyait séjourner assez longtemps, il offrit sa démission. Tels étaient les sentiments d'estime que ce respectable vieillard avait su inspirer à ses collègues, qu'ils refusèrent ce qu'il s'imposait comme un sacrifice et le proclamèrent *Président fondateur à vie* [1]. Rentré en Belgique, âgé et fatigué, le d^r de Kerckhove se décida à quitter Anvers pour aller habiter Malines, nouvelle résidence de son fils. Pendant quelque temps encore, il vint à Anvers présider les séances de l'Académie et ce ne fut qu'en 1864 qu'il renonça définitivement à ses fonctions. En témoignage de regret ses collègues lui conférèrent le titre de *Président honoraire à vie*. Il mourut à Malines en 1867 [2].

(1) *Annales*, 1re série, t. XIV, p. 523.
(2) *Bulletin*, 2e série, p. 247.

2e PÉRIODE.

(22 mai 1864 au 29 novembre 1874).

Ainsi qu'il arrive constamment à toute société longtemps livrée à une direction trop personnelle, la retraite de M. de Kerckhove fut pour l'*Académie d'archéologie* un moment de crise. L'honneur de son administration fut d'avoir su préparer des éléments vigoureux, capables de la mener à des destinées meilleures; mais chacun comprenait la nécessité de grandes réformes. Le hasard des circonstances fournit précisément à la compagnie, dans la personne d'un magistrat éminent, le nouveau chef qui pouvait la guider dans une voie féconde sans entraîner le sacrifice périlleux des résultats acquis.

M. Hyppolite-François van de Velde, né à Termonde le 16 février 1805, avait achevé ses études de droit à l'Université de Gand en 1828. Après quelques années de stage à Gand, il fut appelé en 1835 aux fonctions de substitut du procureur du roi à Furnes; il remplit successivement les fonctions de procureur du roi et de président du même tribunal. Dans le calme d'une très petite ville, il s'était complu aux études d'histoire et d'archéologie. En 1843, il publiait un intéressant travail sur le flamand du célèbre *roman du Renard*, suivi d'*Études sur les dunes de Flandre*, sur l'*Origine du burg de Furnes*, sur l'*Histoire et la topographie du Furnambacht*, sur *Riquart Blavoet* et *Hubert de Wulveringhem*, les chefs populaires de Furnes du XIIe siècle. Ces écrits, qui se distinguaient par un profond esprit d'observation et de recherche, avaient valu à leur auteur de nombreuses distinctions des sociétés savantes de Flandre (1). En 1855 sa réputation d'archéologue fut consacrée

(1) Il fut successivement nommé membre de la Société d'histoire et d'an-



HYPPOLITE-FRANÇOIS VAN DE VELDE.

par sa nomination de membre correspondant de l'Académie, à laquelle il témoigna sa reconnaissance en lui adressant l'année suivante un travail sur une *Tapisserie de Tournay de 1636* conservée à Furnes (1). La mort de sa femme lui rendit le séjour de cette ville pénible et, en 1857, il sollicita et obtint l'emploi inférieur de juge d'instruction à Bruxelles; mais à la première vacature le gouvernement lui donna un emploi plus en rapport avec son mérite et ses services en l'appelant aux fonctions de procureur du roi à Anvers (2). Dès lors M. van de Velde devint l'un des membres les plus actifs de l'*Académie d'archéologie* qui le nomma *membre effectif* en 1863, honneur auquel il répondit en lui adressant une remarquable étude sur *les vitraux incolores des anciens monuments de la Belgique* (3).

M. van de Velde se trouva ainsi tout désigné, par son autorité d'archéologue, pour succéder à M. de Kerckhove et présider à la réforme, dont le vice-président en charge, M. de Keyser, voué à ses travaux artistiques, déclina la responsabilité. Élu le 22 mai 1864 (4), M. van de Velde occupa avec dévouement le siège présidentiel jusqu'en 1867, époque où l'état de sa santé l'obligea de solliciter l'éméritat de ses fonctions de magistrat. Il se retira à Furnes en 1871, et ses anciens collègues lui adressèrent, en témoignage d'amitié et de bon souvenir, le brevet de *membre honoraire* de l'association qu'il avait contribué à régénérer. Il mourut le 6 juillet 1872 (5).

La bonne organisation d'une société scientifique, ayant des

tiquités de la Flandre occidentale, de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand, du Comité flamand de France à Dunkerque, de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres, etc ,etc. (*Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 38).

(1) *Annales*, 1e série, t. XII p. 356; t. XIII, p. 474.

(2) *Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 39.

(3) *Annales*, 1e série, t. XX, p. 580; 2e série, t. I, p. 5.

(4) *Bulletin*, 2e série, p. 33; 3e série, 1re partie, p. 40.

(5) *Bulletin*, 2e série, p. 441.

relations étendues de correspondance avec les sociétés étrangères et les savants, impose la création d'un *bureau* de dignitaires dont les fonctions aient quelque durée, afin d'assurer la continuité de ces relations et des traditions de la compagnie. Pour arriver à ce résultat, les organisateurs de 1843 avaient établi un *conseil* de 17 *membres élus à vie*, dans lequel devaient être choisis les membres du *bureau*, c'est-à-dire le *président*, le *vice-président*, le *trésorier*, le *bibliothécaire* et le *secrétaire*, dont le mandat renouvelable avait pour les premiers une durée de *six ans*, tandis que le dernier, à l'imitation de beaucoup d'autres sociétés scientifiques, était *perpétuel* (1). Ce système particulier d'*élection à deux degrés* avait l'avantage considérable de soustraire l'Académie au hasard des élections, à une trop grande variation dans la direction, en limitant le choix de ses dignitaires à un groupe de *conseillers*, dont l'élection subséquente était une garantie de capacité. Mais il avait le défaut de rendre toutes les fonctions du bureau à peu près perpétuelles, car dans une société d'associés volontaires, il faut des circonstances tout exceptionnelles pour se décider à remplacer dans son mandat un *fonctionnaire rééligible*. Le conseil élu à vie avait également le défaut de limiter outre mesure le choix des membres du bureau appelés à des fonctions actives, et déjà on avait dû créer une classe de *conseillers honoraires* afin de permettre le remplacement des conseillers devenus incapables, par leur âge ou leur état de santé, d'accepter des fonctions actives (2). Pour porter remède à cet état de chose on imagina, lors de la réforme de 1864, de réduire à 12 années le mandat des conseillers (fixés au nombre de 18) et il fut stipulé que « le mandat de président » et de vice-président serait annuel, le vice-président d'une

(1) *Annales*, 1re série, t. XVII, p. 9 et suivantes.

(2) *Ibid.*, t. XV, p. 336.

» année devenant le président de l'année suivante. Le président » sortant ne pouvait être réélu vice-président qu'après un » intervalle d'une année [1] ». Ces nouveaux *statuts* furent adoptés dans la séance de 26 juin 1864 [2] et complétés le 12 novembre de la même année, par un *règlement* d'ordre intérieur [3].

Ce fut dans cette organisation nouvelle qu'on prit pour règle de diviser les travaux de l'Académie en *périodes*, ainsi que nous l'avons dit, la première correspondant à la publication des 20 premiers volumes des *Annales* et les suivantes à la durée de publication de séries de 10 volumes, qui devaient suivre [4].

Cette nouvelle organisation de l'Académie ne tarda pas à se compléter de règles, plutôt traditionnelles qu'obligatoires, qui s'introduisirent successivement. Tel est l'usage devenu constant, qui impose au nouveau président entrant en charge, de prononcer le jour de son installation un *discours inaugural de la session annuelle* [5]. Telle est enfin la règle absolue, adoptée en 1865, de ne plus admettre dans les *Annales*, de publications généalogiques [6]. En 1865 on ajouta à la publication des *Annales* celle d'un *Bulletin* destiné à servir de journal aux membres de la compagnie, afin de dégager les *Annales* d'une quantité de petites publications parasites [7].

Les travaux de l'Académie rajeunie ne tardèrent pas à prendre une grande importance; les mémoires affluèrent, ainsi

(1) *Bulletin*, 2e série, p. 7.
(2) *Ibid.*, » p. 5, 44, 187.
(3) *Ibid.*, » p. 50, 53.
(4) *Ibid.*, » p. 12.
(5) *Ibid.*, » p. 144, 205, 373, 407, 484, 693, 770.
(6) *Ibid.*, » p. 75.
(7) *Ibid.*, » p. 77, 255.

que l'atteste la 2e série de ses *Annales*, et quelques-uns prirent la proportion d'ouvrages complets [1].

Les rapports provoqués par l'examen de ces mémoires, les discussions auxquelles ils donnèrent naissance, forment un brillant ensemble de travaux académiques résumés dans le *Bulletin*.

D'autre part, des concours sur des questions d'histoire et d'archéologie furent institués. A cet effet, dès 1864, le secrétaire perpétuel M. Le Grand de Reulandt mit généreusement à la disposition de l'Académie une somme de 500 fr. [2]. Cet exemple fut imité la même année par la Chambre de commerce d'Anvers, qui instituait un prix pour l'*Histoire des péages de l'Escaut* [3]. En 1865, la ville et le commerce d'Anvers proposaient de même un prix en faveur d'une *Histoire du commerce d'Anvers* [4], tandis que M. Hagemans, vice-président, en fondait un autre de 500 fr. pour un concours sur une histoire de la gravure sur bois en Belgique [5]. Rappelons encore qu'en 1872 M. Freson, l'un des lauréats des concours, fit généreusement abandon de la récompense pécuniaire qui lui était accordée,

(1) Nous citerons parmi ceux-ci : l'*Histoire de l'artillerie en Belgique*, par le capitaine Henrard (t. I, p. 134). — *L'Église de Notre-Dame de Tongres*, par M. Thys (t. II, p. 169). — *Les Sigles figulins (époque romaine)*, par M. le conseiller Schuermans (t. III, p. 5). — *La législation des jugements de Dieu*, par M. Proost (t. IV, p. 177). — *Feesten en Feesttijden*, par M. Buddingh (t. V, p. 229). — *Les troubles de Bruxelles de 1698 et 1699*, par M. Galesloot (t. VI, p. 5). — *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers*, par MM. Torfs et colonel Casterman (t. VII, p. 5). — *Les recherches sur l'origine des communes belges*, par M. de Ceuleneer (t. VIII, p. 109). — *De schaar en schaarmannen*, par M. Buddingh (t. VII, p. 265).

(2) *Bulletin*, 2e série, p. 50.

(3) *Ibid.*, p. 108, 183.

(4) *Ibid.*, p. 107, 358.

(5) *Ibid.*, p. 108.

se contentant de la récompense honorifique de son travail (1).

Grâce à ces encouragements, l'Académie put, chaque année, mettre au concours des séries de trois ou quatre questions, qui produisirent de très bons travaux (2).

Les efforts persévérants de l'Académie pour la conservation des anciennes portes de Berchem et de Borgerhout méritent d'être signalés. La démolition de ces portes de l'ancienne

(1) *Bulletin*, p. 642.

(2) *1867*. Question : *Faire connaître la vie de l'hérésiarque Tanchelin ou Tanchelm, exposer ses doctrines et en indiquer l'influence sur les idées religieuses des Anversois au XIIe siècle.*

Lauréat : M. H. Q. Janssen, inspecteur de l'enseignement à St-Anna-ter-Muiden (Zélande). — (Tanchelijn en néerlandais). (*Bull.*, 2e série, p. 53, 143, 159. — *Annales*, 2e série, t. III p. 374).

1867. Question : *Histoire des péages de l'Escaut.* (Concours ouvert par la Chambre de commerce).

Lauréat : M. Edm. Grandgaignage, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal d'Anvers. (*Bull.*, 2e série, p. 108, 123, 143, 159. — *Annales*, t. IV, p. 5.

1871. Question : *Traiter une question archéologique ou historique relative à la province d'Anvers.*

Réponse : *L'Hôtel des Monnaies à Anvers.*

Lauréat : M. P. Génard, archiviste d'Anvers. (*Bull.*, 2e série, p. 353, 487, 489, 490. — t. X, p. 5).

1872. Question : *Traiter une question archéologique relative à l'ancien comté de Namur.*

Réponse : *La justice au XVIIe siècle dans le comté de Namur.*

Lauréat : M. Jules Freson, juge d'instruction à Huy. (*Bull.*, 2e série, p. 392, 595. — *Annales*, t. IV, p. 5).

1873. Question : *Faire l'histoire du Grand Conseil de Malines.*

Lauréat : M. Albert Mathieu, avocat près de la Cour d'appel de Bruxelles. (*Bulletin*, 2e série, p. 437, 656. — *Annales*, t. X, p. 171).

(Voir pour ces concours *Bulletin*, 2e série, p. 61, 94, 95, 108, 109, 112, 123, 143, 187, 188, 190. 204, 325, 353, 358, 437, 487, 489, 490, 595, 619, 776, 778).

enceinte de Charles-Quint fut ordonnée en 1859 en même temps que celle de l'enceinte. La porte de Borgerhout avait été érigée en forme d'arc de triomphe, par la population d'Anvers en 1583, en mémoire de la tentative faite par le duc d'Alençon au commencement de la même année, pour s'emparer d'Anvers, tentative qui fut déjouée par l'énergique résistance des gardes bourgeoises, avec l'aide des ouvriers. Plus remarquable encore était la porte de Berchem dite *porte Impériale*, qui datait de 1543 et fut, croyons-nous, l'œuvre de Peter Frans, l'architecte de la ville qui seconda l'Italien Donato Pellezuoli dans la construction de son enceinte, imitée de l'enceinte de Vérone. Elle fut inaugurée en 1545 lors de l'entrée de Charles-Quint à Anvers. C'était sans doute le plus ancien type de l'architecture flamande du XVI[e] siècle; Bochius, qui fut secrétaire de la ville d'Anvers et visita les principales villes de l'Europe, disait de cette porte que c'était « une construction à la fois grandiose et élégante [1]. » Il est profondément regrettable que le vœu de l'Académie n'ait pas été écouté.

Signalons encore l'effort tenté en 1865, pour provoquer dans les séances de l'Académie des discussions sur des questions controversées, telles que : *Déterminer la circonscription des territoires des anciennes peuplades belges mentionnées dans les Commentaires de Jules César* [2] ; malheureusement cette tentative ne réussit pas, les réunions de l'Académie étant trop espacées pour permettre un débat suivi.

En 1866 les travaux de l'Académie avaient acquis une telle importance, qu'à la suite d'une réception du bureau en

(1) *Bulletin*, 2[e] série, p. 59, 60, 76, 218, 251, 436, 440. — *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VI, p. 545 et 532.
(2) *Bulletin*, 2[e] série, p. 94.

audience royale, Sa Majesté le Roi daigna lui accorder Son PROTECTORAT (1).

A cette époque, l'Académie entreprit une œuvre très hardie, pour une société encore aussi jeune : la convocation d'un *Congrès international d'archéologie*, dont l'idée avait été suggérée à son président, M. van de Velde, par M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie. Le caractère neutre de la Belgique semblait en faire le pays tout désigné pour la réussite de semblables assises, auxquelles on espérait voir concourir les archéologues de toutes les nations.

La réalisation de ce projet, qui devait jeter un vif éclat sur l'association, fut accueillie avec enthousiasme et dans la séance du 28 mai 1865 une commission fut désignée pour en élaborer le projet définitif (2). Elle était présidée par M. van de Velde assisté de MM. Casterman, Dognez, Le Grand de Reulandt et Wagener, désignés pour être secrétaires-généraux du Congrès. Le ministre de l'Intérieur M. Alph. van den Peereboom en accepta la présidence d'honneur et MM. Pycke d'Itegem, gouverneur de la province, et van Put, bourgmestre d'Anvers, la vice-présidence d'honneur. Un règlement fut élaboré, divisant le Congrès en deux sections, *Histoire* et *Archéologie*, et définitivement adopté le 7 janvier 1866. La date de la réunion du Congrès fixée au 12 août 1866, des invitations furent adressées à toutes les sociétés de la correspondance.

Tout était préparé pour la réception du Congrès à Anvers, lorsqu'au mois de juillet, M. de Caumont informa les organisteurs que le Congrès français, qui devait se réunir à Amiens et précéder le Congrès international, avait été ajourné à cause du choléra dont les ravages empêcheraient probable-

(1) *Bulletin*, p. 112, 123.

(2) *Ibid.*, 2e série, p. 76.

ment les membres français de se rendre en Belgique. Le choléra faisait également de nombreuses victimes en Belgique et le Congrès fut ajourné à l'année suivante (1).

En 1867, le Congrès s'ouvrit en effet le 25 août sous la présidence de M. Hagemans. Ses séances furent suivies d'une manière très assidue du 26 au 31 août (2) et le succès en fut tel que les membres, en se séparant, résolurent de tenir une session l'année suivante à Bonn; ce projet n'eut aucune suite (3).

Le compte rendu du Congrès fut rédigé par les soins de MM. Wagener et Génard.

(1) Neuf gouvernements furent représentés officiellement au Congrès: le Brésil, les Pays-Bas, la Turquie, la Russie, la France, l'Angleterre, le Danemark, l'Italie et la Saxe. Le nombre des adhérents était de 341; savoir:

Allemagne	12, —	Espagne	4, —	Russie	8,
Amérique	13, —	France	52, —	Suède	1,
Belgique	207, —	Grande-Bretagne	13, —	Suisse	1,
Brésil	1, —	Italie	8, —	Turquie	2.
Danemark	3, —	Pays-Bas	16,		
				Total	341.

(2) *Bulletin*, 2e série, p. 76, 107, 112, 123, 144, 165, 169. — Voir aussi le *Compte rendu du Congrès international d'archéologie d'Anvers* en 1866-1867.

(3) Nous ne pouvons passer sous silence la part que prirent un grand nombre de membres de l'Académie à l'organisation d'un Congrès de géographie qui, sur la proposition de M. Ruelens, devait s'ouvrir en 1870 à Anvers. Le succès du Congrès organisé par l'Académie en 1867 semblait promettre les plus heureux résultats à cette tentative. L'Académie y prêta son appui le plus actif. (*Bulletin*, 2e série, p. 391, 395, 426, 435, 438). La guerre franco-allemande obligea d'ajourner à 1871 ce *Congrès de géographie international*, qui fut le point de départ des congrès semblables tenus depuis à Paris, Venise, Paris et Berne. En témoignage de reconnaissance, le bureau du Congrès international de géographie fit abandon à l'Académie d'archéologie, du reliquat de son encaisse, pour fonder un concours destiné à produire une *Histoire d'Ortelius*. (*Bulletin*, 2e série, p. 670 et 671).

3e PÉRIODE.

(29 novembre 1874 au 7 décembre 1884).

Il faut l'avouer pour rendre hommage à la vérité, durant cette troisième période, le zèle et l'activité des membres de l'Académie semblent se ralentir. Ce n'est qu'en admettant l'insertion dans les *Annales* de travaux dont l'importance dépasse de beaucoup l'étendue ordinaire des publications académiques [1], que l'on parvient à produire, pendant la période décennale, le nombre de volumes indiqué aux statuts. A côté de ces grandes publications, il continue néanmoins à s'en produire beaucoup d'autres également remarquables, quoique d'une moindre importance [2].

Par une sorte de compensation, le *Bulletin* produit une série de mémoires qui eussent semblé mieux trouver leur place aux *Annales* [3].

(1) *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, par le major Henrard, qui comprend un volume entier. *(Annales*, 3e série, t. I). — *La furie espagnole, documents pour servir à l'histoire du sac d'Anvers de 1576*, avec son complément *Les poursuites contre les fauteurs de la furie espagnole ou du sac d'Anvers de 1576*, par P. Génard, soit environ un volume et un quart. *(Annales*, t. II et t. V, p. 25). — *Études étymologiques et linguistiques sur les noms de lieux romans et bas-allemands*, en deux parties, par G. Bernaerts, soit un volume et un quart. *(Annales*, t. VII et t. X). — *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique*, par Victor Gauchez, un fort volume. *(Annales*, t. X).

(2) *Voltaire musicien*, par Edm. van der Straeten *(Annales*, 3e série, t. IV, p. 15). — *Histoire de la ville de Chièvres*, par l'abbé Petit *(Annales*, t. IV, p. 106). — *Mille inscriptions des vases de grès dit flamands*, par H. Schuermans *(Annales*, t. IX, p. 41).

(3) *Le Steen, le bourg et les nouveaux quais d'Anvers*, par le colonel Wauwermans *(Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 211). — *Les Architectes militaires*



SIMON-ÉDOUARD-VICTOR LE GRAND DE REULANDT.

Comme dans la période précédente, de généreux donateurs permirent à l'Académie de multiplier ses concours ; en 1878, M. le baron Henri van de Werve et de Schilde (1), en 1880 M. Victor Gauchez, qui fait également abandon de la récompense financière attachée à la médaille qui lui est décernée dans un concours (2). A défaut d'une plus grande activité, l'Académie obtint l'excellent résultat de stimuler le travail de personnes qui lui étaient étrangères et depuis, plusieurs de ses *lauréats* ont pris rang parmi ses membres (3).

flamands au XVIe siècle, par le même *(Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 257). — *La Tour bleue d'Anvers*, par le même *(Bulletin*, 3e série, 2e partie p. 31). — *Les confréries de saint Antoine l'ermite à Anvers*, par P. Génard *(Bulletin*, 3e série, 2e partie, p. 189). — *Notes archéologiques sur le Portugal*, par A. de Ceuleneer *(Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 325). — *La géographie de la Palestine. Lettre inédite de Gérard Mercator à Masius*, par le dr van Raemdonck. *(Bulletin*, 3e série, 2e partie, p. 477).

(1) *Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 333.

(2) *Ibid.*, p. 224.

(3) Comme précédemment, nous résumons les principaux résultats de ces concours :

1875. Question : *Une question archéologique ou historique relative à l'ancien duché de Luxembourg.*

1re réponse : *État du duché de Luxembourg et du comté de Chiny pendant la guerre de trente ans.*

Lauréat M. J. Schoetter, professeur à l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg (prix).

2e réponse : *État de la civilisation en l'Ardenne thuringienne ou tongroise vers la fin de la période gallo-romaine.*

Lauréat M. C. Sulbout, curé et archéologue à Strainchamps (Luxembourg) (mention honorable). *(Bulletin*, 2e série, p. 692 ; 3e série, 1e partie, p. 81, 83 et 91. — *Annales*, 3e série, t. III, p. 520).

1876. Question : *Traiter une question archéologique ou historique relative à la principauté de Liège.*

Réponse : *Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe.*

Lauréat : M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. *(Bulletin*,

Des efforts considérables furent faits pour la conservation des monuments historiques d'Anvers, très menacés par les travaux de son agrandissement. C'est ainsi que l'Académie, plus heureuse qu'elle ne l'avait été pour les portes de Berchem et de Borgerhout, réussit, par ses efforts multipliés, à sauver les restes du vieux *Burg* ou *Steen*, un instant fort compromis ; elle fut d'ailleurs activement secondée dans cette œuvre par

2e série, p. 619, 776, 778, 817 ; 3e série, 1e partie, p. 154, 156, 167 et 297. — *Annales*, 3e série, t. III, p. 5).

1877. Question: *Une question archéologique ou historique relative à l'ancien comté de Flandre.*

1e réponse: *Histoire du Conseil de Flandre.*

Lauréat: M. A. Mathieu, avocat à Bruxelles.

2e réponse: *La Ménapie et la Flandre.*

Lauréat: M. A. de Vlaminck, à Termonde.

(Ex æquo) Bulletin, 3e série, 1re partie, p. 328. (*Annales*, 3e série, t. IV. p. 357 et t. V, p. 171).

1880. Question: *Présenter la topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique et déterminer les localités modernes correspondantes aux stations indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la table de Peutinger.*

Lauréat: M. Victor Gauchez à Bruxelles. (*Bulletin*, 2e série, p. 61, 143, 188, 204, 353, 482, 483 ; 3e série, p. 241, 332; 2e partie, p. 79, 150, 154. — (*Annales*, 3e série, 1re partie, t. VIII.)

1881. Question: *Faire l'histoire du Burg et des burgraves d'Anvers ;* modifiée ensuite en 1879 en : *Faire l'éloge historique de Nicolas Rockox, le jeune, bourgmestre d'Anvers au XVIIe siècle.* (Nicolaas Rockox, de jongere, burgemeester van Antwerpen in de XVIIe eeuw).

Lauréat: M. Henri van Cuyck, à Anvers. (*Bulletin*, 2e série, p. 333 ; 3e série, 2e partie, p. 79, 261, 262. — *Annales*, t. VII, p. 339.

1882. Question: *Traiter une question archéologique relative à l'ancien comté de Namur.*

1re réponse: *Histoire de la baronnie de Pesches.*

2e réponse: *Histoire d'Aublain.*

Lauréat (pour les deux réponses): M. le comte de Villermont (*Bulletin*, 3e série, 2e partie, p. 411, 439. — *Annales*, 3e série, t. IX, p. 193. — 4e série, t. I, p. 5.)

M. le ministre des finances Beernaert, lui-même archéologue éclairé [1]. Elle eut moins de chance pour la conservation de la *Tour bleue* que l'on prétendait gêner la circulation publique [2].

L'Académie prêta encore un actif concours à l'Administration communale d'Anvers en 1875 pour l'organisation de l'exposition de numismatique et de gravure anversoise de Terbruggen [3] et en 1877 pour l'organisation de l'exposition du troisième centenaire de la naissance de Pierre-Paul Rubens, dans laquelle fut représenté l'ensemble de son œuvre, au moyen de tableaux, gravures et photographies, collection rassemblée aujourd'hui dans l'une des salles du Musée des Beaux-Arts [4].

Le 23 février 1878 l'Académie fit une perte sensible dans la personne de son *secrétaire perpétuel*. M. Le Grand de Reulandt appartenait à la compagnie depuis l'époque de sa fondation et fut sans aucun doute l'une des personnalités qui marquèrent le plus dans son histoire. Né à Anvers le 10 novembre 1818, il avait fait ses études à l'Athénée de sa ville natale, puis aux Universités de Bonn et de Bruxelles. Entré dans l'administration des Finances, il devint secrétaire particulier du ministre, puis contrôleur des accises à Ostende. Dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions, il s'était passionné pour les études archéologiques et historiques. Le 15 mars 1843, il ouvrit en quelque sorte les travaux de l'Académie par une étude sur les *monnaies frappées pendant la révolution brabançonne* [5]. Retenu en Flandre par ses fonctions, il écrivit ensuite une remarquable étude sur les *États de Flandre* et des notices sur diverses

(1) *Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 207, 210, 242, 256; 2e partie, p. 69, 465, 475, 561, 567.

(2) *Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 305, 306, 309; 2e partie, p. 31, 68, 72, 150.

(3) *Ibid.*, 1re partie, p. 58.

(4) *Ibid.*, p. 108, 117, 131, 154, 167, 209, 210, 241, 295.

(5) *Annales*, 1re série, t. I., p. 33.

communes. Nommé receveur des contributions à Anvers, il se rapprocha du siège de l'Académie, précisément au moment où, après la retraite de M. de Kerckhove, elle avait compris la nécessité d'apporter de profondes réformes à son organisation. Élu secrétaire perpétuel, Le Grand s'y dévoua avec ardeur et consacra 15 années de sa vie à l'Académie dans ces fonctions assez lourdes. Il y apporta un esprit d'ordre, une activité dont il est facile de constater les résultats dans les *Annales* et le *Bulletin*.

Le Grand eut une part brillante à l'organisation du *Congrès international d'archéologie* de 1867, puis à celui de *Géographie* de 1871. Peu avant sa mort, il fut encore l'un des fondateurs de la *Société de géographie d'Anvers* (1).

La maladie de M. Le Grand, qui se prolongea près d'une année, pesa lourdement sur les travaux de l'Académie dont il avait été l'âme si longtemps et démontra, une fois de plus, le grave inconvénient des fonctions *perpétuelles*. Aussi après sa mort une révision du règlement fut-elle résolue (2).

Il serait peu équitable de ne pas rappeler, à côté du nom de Le Grand, celui du colonel Casterman qui fut son ami fidèle et le collaborateur de ses travaux. Amable-Marie Casterman naquit en Espagne à Valladolid le 9 avril 1813 pendant la guerre d'Espagne. Comme son père, il embrassa la carrière militaire; il se distingua durant la campagne de 1830 à l'affaire de Louvain et fut décoré de l'ordre de Léopold pour sa belle conduite. Il fut promu officier du génie en 1833. Casterman avait reçu une éducation très distinguée et se plaisait dans la société des hommes instruits et des artistes. Pendant les séjours de garnison qu'il fit à plusieurs reprises à Anvers, il se lia d'amitié avec la plupart des membres du bureau de

(1) *Bulletin*, 3e série, 1re partie, p. 320, 322; 2e partie, p. 86.

(2) *Ibid.*, 1re partie, p. 334.

l'Académie, qui l'associèrent à leurs travaux en qualité de membre correspondant en 1855. Il leur apportait les qualités de l'homme du monde instruit, toujours très appréciées, plutôt que le savoir d'un archéologue; l'esprit d'organisation qu'il avait acquis dans la carrière militaire fut très utile à la compagnie et lui valut sa promotion de membre effectif l'année suivante. Néanmoins il paya sa dette à l'Académie par divers travaux d'archéologie militaire, notamment la publication d'une remarquable histoire des *Agrandissements d'Anvers* que M. Torfs avait laissée inachevée. Ce ne fut qu'à partir de 1860 qu'il put suivre les travaux de l'Académie avec assiduité, étant jusqu'alors retenu loin d'Anvers par les nécessités de sa position. Dès lors il devint l'associé intime de son ami Le Grand et en 1865 il fut appelé à remplir les fonctions de trésorier qu'il conserva jusqu'en 1876. Avec Le Grand il s'occupa très activement de l'organisation du *Congrès international d'archéologie*, dont il fut l'un des secrétaires. Par son esprit d'ordre et ses formes conciliantes, le colonel Casterman rendit des services considérables à la compagnie et c'est à son habile gestion financière qu'elle dut la petite fortune qui, pendant bien des années, lui permit de faire face à toutes les nécessités. Il mourut à Bruxelles en 1882 (1).

Le colonel Casterman fut encore l'inspirateur de la réforme de l'Académie dont la nécessité s'était fait sentir après la mort de Le Grand et les nouveaux *Statuts* furent adoptés dans la séance du 16 février 1879 (2). Ils abolirent définitivement l'inamovibilité des membres du bureau en y substituant un principe nouveau. La durée des fonctions de conseiller fut fixée à 9 années, avec renouvellement triennal d'un tiers

(1) *Bulletin*, 3e série, 2e partie, p. 467.
(2) *Ibid.*, p. 68.

des membres pourvus de cette fonction, qui restaient d'ailleurs rééligibles. Les fonctions de *secrétaire perpétuel* furent supprimées et le *secrétaire*, comme le *trésorier* et le *bibliothécaire*, fut nommé pour trois années avec renouvellement successif du mandat de l'un d'eux, chaque année. Les fonctions de président et de vice-président restèrent annuelles. Enfin on réunit les anciens *statuts* et le *règlement d'ordre intérieur* en y introduisant diverses modifications, telles que la fixation de séances périodiques régulières, l'admission des membres correspondants et honoraires à toutes les séances, à l'exception des séances spéciales consacrées aux élections (1).

L'Académie reconnut d'ailleurs la nécessité de rajeunir ses cadres et à cet effet promut au rang de membres honoraires un assez grand nombre de ses associés anciens qui, par leur âge, ne pouvaient plus prendre une part sérieuse à des travaux actifs. Elle fut heureuse de retrouver encore dans ses rangs, après quarante années d'existence, quatre de ses fondateurs, MM. Gachard, de Keyser, le docteur Lambrechts et le baron de Witte, qu'en témoignage d'estime elle éleva au rang de *présidents honoraires* (2).

Pour terminer l'histoire de cette période, il nous reste à parler d'une création importante, la *Fédération des sociétés d'archéologie de Belgique*. Lors de sa fondation, l'Académie s'était efforcée d'imiter l'importante Société d'archéologie de Caen, organisée par l'illustre de Caumont; mais limitée par un cadre plus restreint, elle avait dû borner ses études à un cercle tout local et renoncer aux voyages et aux explorations archéologiques qui, poursuivis depuis cinquante ans, ont donné à la société française un caractère véritablement national et lui ont permis d'exercer une action considérable sur la conserva-

(1) *Bulletin*, 3e série, 2e partie, p. 5.

(2) *Ibid.*, 2e partie, p. 574.

tion des monuments historiques de son pays. Il en est résulté en Belgique la création d'un grand nombre de sociétés particulières locales, dont quelques-unes se sont acquis un juste renom, mais opérant chacune dans son milieu, sans aucun lien entre elles qui put féconder leurs efforts, dans l'intérêt du développement de l'histoire générale du pays. Dans la séance du 3 octobre 1880, le colonel Wauwermans, président de l'Académie, fit ressortir les avantages qui résulteraient pour la science, d'une alliance entre les divers groupes d'archéologues, propre à les rapprocher chaque année dans un congrès tenu successivement dans toutes les villes du pays (1). Un projet de fédération fut aussitôt mis à l'étude.

En raison de son ancienneté, du caractère national de son recrutement (ses membres appartenant à toutes les parties du pays), l'*Académie d'archéologie* eût pu prétendre à la primauté dans l'association, mais elle renonça sagement à ce privilège afin de ne pas porter ombrage à d'autres sociétés. Dès lors il fut nécessaire de déterminer sous quelle direction la fédération serait établie. Deux systèmes se trouvaient en présence:

1° Une direction permanente élue par les associations fédérées;

2° Une direction renouvelable annuellement, dont le choix serait laissé à la société qui se chargerait chaque année de la direction du Congrès.

Le premier système offrait l'avantage incontestable d'imprimer une marche régulière aux travaux de l'association, en profitant de l'expérience acquise; de poursuivre un but national, le seul qui dût préoccuper la fédération, en laissant les questions particulières aux discussions des cercles d'archéologie locaux. Il ne touchait en rien à l'autonomie des sociétés, avec lesquelles, comme en France, il était désirable

(1) *Bulletin* 3e série, 2e partie, p. 185.

de voir la direction établir une entente préalable, lorsque le Congrès se réunirait dans la ville où chacune d'elles avait fixé son siège et sauvegardait cette autonomie en les empêchant d'empiéter sur le terrain l'une de l'autre. Il avait le mérite de permettre la réunion du Congrès dans des localités où il n'existait pas d'association et même à l'étranger, dans les limites des anciennes provinces des Pays-Bas. Mais il fallait trouver un bureau qui consentît à assumer annuellement la charge difficile de l'organisation d'un Congrès et aussi créer un budget pour le service spécial de la Fédération.

Le second système disposait d'un bureau tout formé, dans la société qui acceptait d'organiser le congrès annuel, de ses ressources financières régulières, accrues encore dans chaque ville par les subsides des autorités publiques. Il respectait d'une manière absolue l'autonomie et l'indépendance des sociétés fédérées, qui, après la direction d'un congrès, acquéraient plus de réputation; mais il était à prévoir que leur nombre étant très limité, le rêve des congrès annuels serait promptement terminé.

Malgré ce défaut, menaçant pour l'avenir de l'œuvre, ce système ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, l'Académie d'archéologie, sans méconnaître ses inconvénients, n'hésita pas à s'y rallier, laissant au temps le soin de résoudre les difficultés à un point de vue plus exclusivement national.

Sur cette base le projet de Statuts et de Règlement de la *Fédération archéologique de Belgique* fut rédigé et présenté à un Congrès constituant, formé par les délégués des sociétés d'archéologie rassemblés à Anvers le 27 septembre 1885, sous la présidence de M. le chanoine Reusens assisté de M. Génard remplissant les fonctions de secrétaire général [1].

(1) *Bulletin*, 3e série, 2e partie, p. 326, 577, 579.

Ce *Congrès constituant* arrêta les statuts définitifs de la *Fédération* le 28 septembre 1885. Depuis cette époque les réunions du Congrès ont eu lieu chaque année dans une ville de la Belgique, à Namur (1886), Bruges (1887), Charleroi (1888), Anvers-Middelbourg (1889), Liège (1890), Bruxelles (1891), avec un succès de plus en plus accentué.

4e PÉRIODE.

(7 décembre 1884 au 5 février 1893).

Rien n'est plus dangereux, a-t-on dit souvent, que d'écrire l'histoire contemporaine; on obéit inconsciemment à des sentiments intimes d'affection, de sympathie, qui nuisent à l'impartialité absolue. Je me bornerai donc à résumer d'une manière très sommaire les travaux de la 4e période de l'histoire de l'Académie qui suit encore son cours.

L'accalmie que nous signalions dans les 10 années précédentes, continue à se faire sentir et se prononce davantage même, depuis la perte du secrétaire perpétuel dont l'influence avait été considérable sur la direction de l'Académie. M. Le Grand avait été remplacé par un homme d'un savoir incontestablement supérieur, d'un dévouement inépuisable, mais n'ayant pas les mêmes capacités administratives et dont l'esprit placide et bon, se complaisant dans ses études, laissa languir les travaux et ne sut pas suffisamment stimuler les imprimeurs chargés des publications. Il en résulta la perte d'un volume des *Annales* qui ne put être compensée qu'en exagérant l'erreur déjà signalée précédemment: l'insertion dans les *Annales* d'ouvrages d'une étendue trop considérable pour une publication périodique (1). La publication régulière en souffrit considérablement et ce ne fut que grâce au concours dévoué d'un des plus anciens membres de l'Académie, le général Henrard, sollicité de prendre les fonctions de secrétaire après M. Delgeur, que l'on dut de sortir de cette époque critique.

(1) *Le Chapitre de Notre-Dame de Tongres* par Thys, qui forme au delà de deux volumes (*Annales*, 4e série, t. III, t. IV, t. V (108 pages).

Il fallut se résigner, par suite de la publication d'ouvrages de longue haleine, à insérer au *Bulletin* des mémoires qui eussent mieux trouvé leur place dans les *Annales* et qui sans cela auraient été longtemps retardés (1).

Comme par le passé, nous avons à signaler l'offre généreuse d'un membre de l'Académie, M. le chev. Gustave van Havre,

(1) Nous indiquerons les suivants:

— *Des sépultures franques*, par le chanoine Reusens (*Bulletin*, 4e série, 1re partie, p. 30).

— *Le séjour du Prince et de la Princesse de Condé en Belgique* (1609 et 1610) par Philippson (*Bulletin*, 4e série, p. 66).

— *Les monuments archéologiques apocryphes*, par Delgeur (*Bulletin*, 4e série, p. 120).

— *Les dernières découvertes en Égypte* (1886), par Delgeur (*Bulletin*, 4e série, p. 161).

— *Les monuments mégalithiques et le culte de la pierre*, par Delgeur (*Bulletin*, 4e série, p. 206).

— *Une page d'histoire de l'école de gravure anversoise au XVIe siècle*, par H. Hymans (*Bulletin*, 4e série, p. 223).

— *La Maison de Rubens*. par M. Rooses (*Bulletin*, 4e série, p. 305).

— *De la conservation des monuments historiques et de la Commission des monuments*, par le général Wauwermans (*Bulletin*, 4e série, p. 375).

— *Le passe-temps de Jehan l'Hermite*, par Ruelens (*Bulletin*, 4e série, p. 420).

— *La Tour noire à Bruxelles*, par le général Wauwermans (*Bulletin*, 4e série, p. 464).

— *Erycius Puteanus et Isabelle Andreini*, par Ch. Ruelens (*Bulletin*, 4e série, p. 505).

— *Origine et histoire des cavalcades de Malines*, par le chanoine van Caster (*Bulletin*, 4e série, p. 539).

— *La Corporation des Quatre Couronnés d'Anvers ou les Architectes anversois du moyen âge*, par van Cauwenberghs (*Bulletin*, 4e série, p. 565).

— *Les phases historiques de l'imprimerie à Anvers*, par Ch. Ruelens (*Bulletin*, 4e série, 2e partie, p. 56.

— *Un chapitre de l'histoire des finances communales* par A. Henne (*Bulletin*, 4e série, 2e partie, p. 99).

qui fonda un prix de concours sur une question à laquelle des découvertes récentes ont donné une grande importance chez nous, l'*Histoire de l'orfèvrerie et de l'émaillerie en Belgique* (1).

Si, au point de vue littéraire, la dernière période de l'histoire de l'Académie laisse à désirer, il n'en est pas moins certain qu'elle peut revendiquer, pendant ce laps de temps, un ensemble qui ne manque pas de valeur. En dehors de la préparation, assez difficile, de l'organisation du *Congrès de la Fédération archéologique* de 1885 (2) dont nous avons parlé, l'Académie peut mettre à son actif l'organisation du *Congrès d'Anvers-Zélande* de 1889, dont un de ses membres accepta la responsabilité afin de ne pas laisser péricliter l'institution fondée par l'Académie (3). Ce Congrès, organisé sous une forme *mixte*, fournit à la Fédération un premier essai de congrès voyageur transporté dans une localité dépourvue de société d'archéologie. Il a remis en question les problèmes d'organisation qui se produisirent à l'origine de la Fédération et reste, en tout cas, comme une expérience utile à consulter pour l'avenir d'une association créée par l'Académie et de l'écueil à éviter : une périodicité irrégulière résultant inévitablement du nombre trop restreint des sociétés locales actives.

Constatons encore le concours important que donna l'Académie en 1890 à l'organisation du *Congrès du Livre* destiné à célébrer le 300e anniversaire de la mort de Plantin (4).

L'Académie n'avait pas suspendu ses efforts pour la conservation de l'ancien *Burg* d'Anvers et, grâce à l'appui de l'Administration communale d'Anvers et de M. le ministre des finances Beernaert, elle peut s'enorgueillir d'avoir assuré la

(1) *Bulletin*, 4e série, 1re partie, p. 560, 614.
(2) *Ibid.*, p. 45, 84, 95.
(3) *Ibid.*, p. 419, 460, 559.
(4) *Ibid.*, p. 372, 616 ; 2e partie, p. 50.

restauration de ce vieux monument un instant condamné à la destruction (1).

Lors du Congrès international de 1867, une question importante fut introduite par l'Académie dans le programme du Congrès: *Quelle mesure pourrait-on réclamer dans la législature pour assurer la conservation des monuments historiques? Présenter un exposé succinct des dispositions sur cette matière en vigueur en Belgique et dans les pays voisins.* Dans son discours de réception des membres du Congrès par l'Académie, le président M. Hagemans rappelait également les tentatives déjà faites dans cette voie, sous l'inspiration même du roi Léopold Ier (2). Au Congrès, un légiste éminent, M. Schuermans, membre de l'Académie, examina d'une manière complète les solutions à donner à cette question dans un discours sous forme de *note*, publié par le compte rendu des travaux du Congrès (3). Parmi les travaux les plus méritoires de l'Académie, il faut classer, sans nul doute, les efforts considérables tentés dans ces dernières années pour amener la transformation de la *Commission royale des monuments*, dont l'action est très limitée, en une *administration conservatrice de nos anciens monuments historiques* de tous genres, s'appuyant sur une loi analogue à celle votée en France en 1886, et pour entraîner la *Fédération des sociétés archéologiques* à une action commune dans le même sens (4). Dans une certaine mesure, elle peut espérer avoir réussi, en présence de la promesse formelle de M. de Burlet, ministre de l'intérieur, de présenter à la législature un projet de loi

(1) *Bulletin*, 4e série, 1re partie, p. 46, 93.

(2) *Ibid.*, 2e série, p. 170.

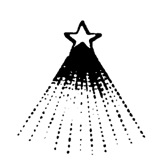
(3) Compte rendu des travaux du Congrès d'archéologie de 1866-1867, p. 171, 183.

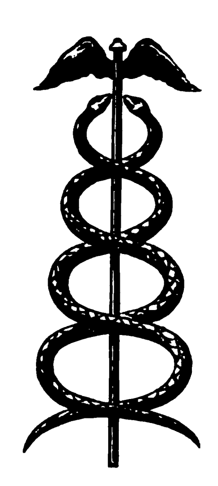
(4) *Bulletin*, 4e série, 1re partie, p. 200, 202, 252, 253, 304, 375, 408

sur cette matière, et c'est avec un sentiment de regret que nous constatons que cette promesse n'a pas été réalisée jusqu'ici.

A toutes les époques, l'Académie s'est fait un devoir d'honorer la mémoire des membres distingués dont elle avait à déplorer la perte. C'est ainsi qu'après avoir concouru, par la souscription personnelle de ses membres, à l'édification au cimetière du Kiel, d'un monument à la mémoire de *Mertens*, le savant auteur de l'histoire monumentale d'Anvers: *Geschiedenis van Antwerpen*, en 1889, sur la proposition de son président annuel, elle s'employa activement à élever, à côté de celui-ci, un monument semblable à son zélé collaborateur *Torfs* (1).

(1) *Bulletin*, 4e série, 1re partie, p. 330, 372, 406, 502.





Je me suis efforcé dans les pages qui précèdent, de résumer, en historien consciencieux, l'histoire de l'Académie d'archéologie de Belgique pendant le demi-siècle qui s'achève, sans essayer de dissimuler ses erreurs, ses tâtonnements; ils étaient inévitables dans une association s'appliquant à une science complètement rénovée. Dans son enfance, j'ai montré l'Académie subissant encore l'influence toute puissante du passé, tout en s'efforçant d'atteindre un état nouveau plus fécond, mais encore mal défini. Dans son adolescence, elle donne déjà des preuves sérieuses de vitalité; les idées de personnalité s'effacent pour tendre vers un progrès en rapport avec celui de l'instruction publique, qui se développe d'une manière remarquable dans notre siècle et fera son honneur. Mûrie par l'âge, elle s'associe à toutes les grandes œuvres de notre temps. De l'ensemble de ses travaux, de son développement progressif, il est permis d'augurer de la manière la plus favorable de son avenir.

Nous vivons entourés des signes précurseurs d'une véritable révolution dans la république des lettres, des arts, de la peinture, de l'architecture, de la musique, révolution qui s'accentuera peut-être dans le siècle prochain. Comme il est arrivé dans tous les temps, les novateurs trop exclusifs, accusent une puissance qu'il est impossible de méconnaître et se montrent dédaigneux du passé, toujours si plein de pro-

fonds enseignements. L'archéologie contribuera à les ramener à des idées plus saines, plus pratiques.

La *vérité absolue*, a dit d'Alembert, est le but assymptotique vers lequel tend l'esprit humain sans jamais parvenir à l'atteindre, déviant sans cesse à droite et à gauche par les oscillations provoquées par l'erreur. Le caducée semble avoir été le symbole de la même pensée chez les anciens.

L'histoire de la science archéologique nous présente un phénomène très analogue. Au commencement de nos siècles elle s'applique avec passion à l'analyse des faits, aux études des détails; le monument est disséqué, comme le corps dans un amphithéâtre. Une vaste enquête est poursuivie sur tout ce que nous a légué le passé, le vieux sol est remué profondément pour en extraire tout ce qui nous ont légué les anciens, ainsi que l'avaient déjà fait à l'origine de la renaissance, les Bramante, les Giotto, les Orcagna, mais nul n'ose encore y semer. Un talent prodigieux est dépensé pour en tirer des règles que l'on croit absolues, pour en chercher la formule mathématique, mais à laquelle il manque le sceau du génie pour lui donner la vie et produire le beau. Puis tout à coup, fort de la conquête que l'on ne doute pas avoir faite, la mode change, on opère par synthèse, on restaure, on imite, on reconstruit l'ancien. Le palais des doges de Venise, les Propylées d'Athènes, la Loggia de Florence sont imités sous d'autres climats, avec la correction des erreurs que l'on croit y avoir découvertes et en réalité on n'arrive qu'à faire du vieux-neuf, laissant aussi froid que les modèles avaient excité d'enthousiasme. Puis surgit une idée plus juste, moins prétentieuse, plus respectueuse surtout de l'enseignement des maîtres anciens; on se borne à conserver les modèles dans leur intégrité, sur leur sol, sous leur ciel, pour les livrer intacts aux méditations des générations futures, pour en tirer

des conséquences nouvelles et contribuer au développement du progrès qui est éternel.

Dans une remarquable étude écrite tout récemment, à la suite d'une visite des ruines pieusement conservées de nos jours à Rome, un écrivain éminent, M. Melchior de Vogüé, fait à la fois le procès de cette manie de l'analyse à outrance, tendant à créer une *archéologie documentaire* à la manière collectioneuse des archivistes, et à celle des *reconstructions utilitaires* inspirées par le zèle des architectes. L'une et l'autre contribuent souvent à fausser le passé, en le dégageant de l'idéal, but essentiel que l'art doit s'efforcer de matérialiser, en le réduisant à la formule, plutôt faite pour entraver que pour inspirer le génie. „ Les personnes qui ont „ pris une forte instruction dans les livres, „ dit-il, „ vont me „ montrer un juste mépris, mais je crois que nous restons „ toujours enfants par un côté, que nous apprenons lentement „ et mal, par les textes, vite et mieux par les images, quand „ elles sont belles et bien faites. Une ville ancienne est „ l'image la plus exacte de la vie humaine qu'elle a contenue, „ le traité d'histoire le plus digne de foi. L'homme ment par „ ses paroles, ment par ses écrits, il ment dans ses actions; „ il n'est parfaitement sincère, à son insu, qu'en bâtissant sa „ demeure pour ses vrais besoins. C'est le moule où l'animal „ s'incruste avec tous ses reliefs. Et le temps qui retravaille „ l'œuvre de l'homme, corrige vite ce qui a pu s'y introduire „ d'inexact, de superflu, le temps ne laisse dans cette œuvre „ que l'essentiel. Par une disposition admirable, l'essentiel „ devient le beau, sans doute parce qu'il est le vrai.

„ Une ville actuelle, une ville qui s'élève, paraît laide et „ vulgaire tant qu'elle est dans sa période d'utilité, dès „ qu'elle cesse d'être utile, dès qu'elle meurt, la beauté naît „ et croit sur l'abandonnée, comme la giroflée des ruines....

» Dans une ville de l'antiquité ou du moyen âge, d'Italie, » d'Allemagne ou d'Orient, dans les quartiers anciens d'une » cité moderne, le voyageur le plus dépourvu de sens esthé- » tique, s'écriera involontairement : « *C'est beau!* » Et si » étranger qu'il soit au passé du pays, il dira sans hésiter : » *Le peuple qui habitait là, vivait de telle manière, et avait* » *tel caractère, tel état social....*

» Ces observations se vérifient partout; nulle part mieux » qu'à Rome.... Cette suggestion y est irrésistible ; tous les » visiteurs de Rome l'ont subie et attestée. Déjà notre Balzac, » l'ancien, qui n'était pourtant qu'un homme d'esprit, écrivait » dans une de ses lettres : — Cet air m'inspire quelque chose » de grand et de généreux que je n'avais point auparavant; » si je rêve deux heures aux bords du Tibre, je suis aussi » savant que si j'avais étudié huit jours. » — ... Gœthe fut » saisi comme il devait l'être par ce don de plasticité que » Rome possède entre toutes les villes, don qu'il eut lui- » même, plus que tout autre homme. Plus on avance dans la » mer, plus on la trouve profonde ; il en est de même à Rome. » Tout devient conception et nous parle de traditions. Les » biographes de Gœthe nous disent qu'il revint de son voyage, » transformé au point que ses amis ne le reconnaissaient » plus, mûri et complet, se sentant Gœthe ! »

» .... Il est probable que le grand travail de la fin de notre » siècle ou du siècle prochain sera un travail d'élimination, » de simplification, de vulgarisation.... Il procédéra comme » la nature a procédé, au sacrifice de l'infini du détail de ses » œuvres, à l'unité vivante de l'ensemble,... comme l'histoire » lorsqu'elle procède en liberté sans l'intervention de la main » de l'homme, lorsqu'elle sculpte une ville en s'y maintenant » avec les traits significatifs, ceux qui révèlent au premier

» coup d'œil le genre d'un peuple et la suite de ses transfor-
» mations.... »

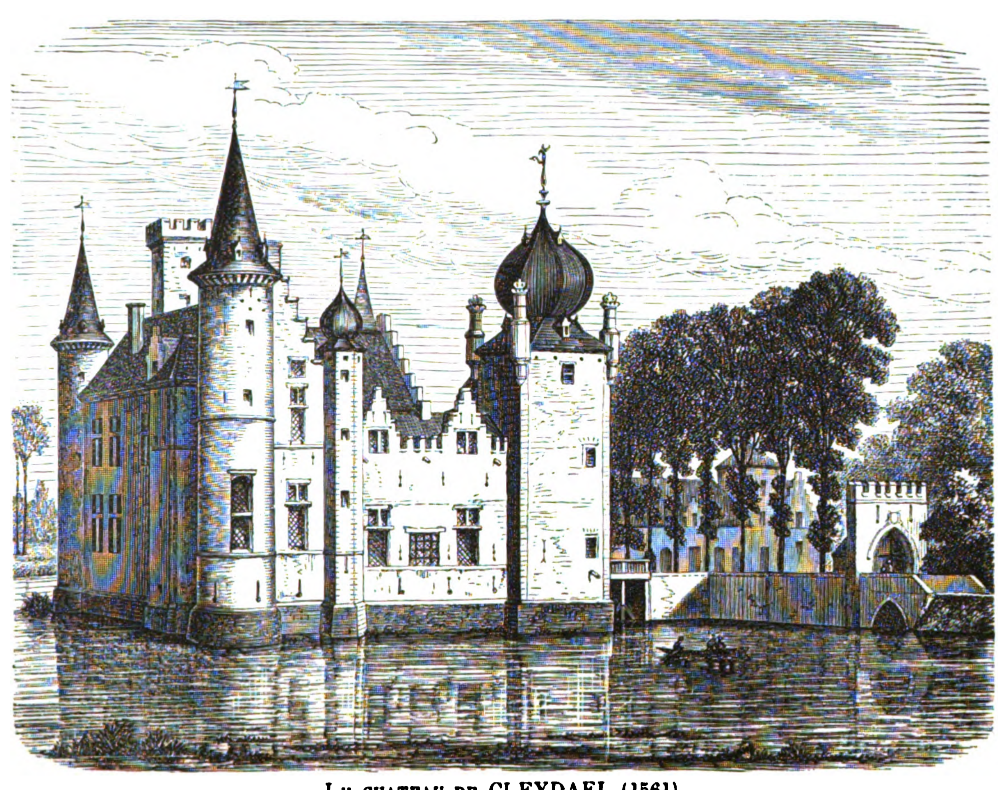
Depuis un demi-siècle l'Académie d'archéologie de Belgique a déploré la perte d'un grand nombre de savants du mérite le plus distingué, qui lui ont prêté le précieux concours de leur savoir, de leur protection et ont enrichi ses *Annales* de travaux estimés. Parmi les noms inscrits sur sa colonne nécrologique, nous nous bornerons à citer le baron Stassart, qui fut son plus puissant protecteur des premiers jours, le baron de Gerlache, Ad. Quetelet, Mgr. de Ram, Altmeyer, le chanoine Andries, André van Hasselt, le baron de Saint-Genois, le chanoine David, Octave Delepierre, Polain, les généraux Renard, baron Guillaume, Meyers, les peintres devenus si célèbres Nicaise de Keyser, baron Leys, Gallait, les savants René Chalon, baron d'Omalius de Halloy, Thonissen, Alvin, baron Kervyn de Lettenhove, Gens, Scheler, sans oublier nos fidèles amis dont la place reste encore vide sur nos bancs, le chevalier Léon de Burbure de Wesembeke, modèle des archéologues consciencieux et convaincus, le chevalier Gustave van Havre, savant bibliophile dont la vie fut consacrée à la glorification de la typographie anversoise, le laborieux Charles Ruelens, qui tout récemment nous charmait encore par ses récits ingénieux dans lesquels il faisait revivre un glorieux passé national trop oublié.

Parmi ceux qui célèbrent aujourd'hui les noces d'argent de notre Académie, il en est beaucoup qui ne peuvent vraisemblablement espérer assister à ses noces d'or, mais déjà une génération nouvelle s'élève, vigoureuse et pleine de foi dans le succès de son œuvre, dont quelques-uns auront la faveur d'assister à son baptême centenaire. Espérons qu'ils sauront rendre hommage un jour, après de grands progrès accomplis, à nos efforts de bonne volonté pour y contribuer dans la mesure de leurs forces.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ACADÉMIE DE 1842 A 1892.

	Président.	Vice-Président.	Secrétaire.	Trésorier.	Bibliothécaire.	Secrétaire adj[t].
1843	de Kerckhove.	du Mont.	F. Bogaerts.	A. Van Hasselt.	H. Mertens.	Matthyssens.
1844	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1845	id.	id.	id.	id. († 1875)	id. († 1867)	id.
1846	id.	id.	id.	de Keyser.	Broeckx.	id.
1847	id.	id.	id.	Van den Wyngaert.	id.	id.
1848	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1849	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1850	id.	id. († 1850)	id.	id.	id.	id.
1851	id.	de Keyser	id. († 1851)	id.	id.	id.
			Gens.			
1852	id.	id.	id.	id.	id.	Colins.
1853	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1854	id.	id.	Colins	id.	id.	id.
1855	id.	id.	id. († 1861)	id.	id.	Van der Heyden.
1856	id.	id.	Van der Heyden.	id.	id.	id.
1857	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1858	id.	id.	id.	De Cuyper.	id.	Van den Berghe.
1859	id.	id.	id.	id.	id.	id.
		Diegerick.				
1860	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1861	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1862	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1863	id. († 1867)	id.	Le Grand de Reu-landt.	id.	id.	id.
1864	Van de Velde.	Hagemans.	id.	id. († 1870)	id.	id.
1865	id.	id.	id.	Maj. Casterman.	id.	Cap. Henrard.
1866	id. († 1872)	id.	id.	id.	id.	id.
1867	Hagemans.	Chev. de Burbure.	id.	id.	id.	id.

1868	Chev. de Burbure († 1889)	Wagener.	Le Grand de Reulandt.	Lt col. Casterman.	Broeckx.	Cap. Henrard.
1869	Wagener.	Bon de Witte.	id.	id.	id. († 1869)	id.
1870	Bon de Witte.	Hagemans.	id.	id.		Thys.
1871	Hagemans.	de Keyser.	id.	id.	Delgeur.	id.
1872	de Keyser († 1887)	Bon de Witte.	id.	id.	id.	id.
1873	Bon de Witte.	Chalon.	id.	id.	id.	id.
1874	Chalon.	Génér. Meyers.	id.	id.	id.	id.
1875	Génér. Meyers. († 1876)	Hagemans.	id.	id.	id.	id.
1876	Hagemans.	Chalon. Bon de Witte.	id.	id. († 1882)	id.	id.
1877	Bon de Witte. († 1889)	de Schoutheete de Tervarent.	id. († 1878)	Maj. Henrard.	id.	Delgeur.
1878	de Schoutheete de Tervarent.	Chalon.		id.	id.	id.
1879	Chalon.	Ltcl. Wauwermans	Delgeur.	id.	Génard.	
1880	Col. Wauwermans.	Reusens.	id.	id.	id.	
1881	Reusens.	Schadde.	id.	id.	id.	
1882	Schadde.	Alvin.	id.	id.	id.	
1883	Alvin. († 1887)	Col. Wauwermans.	id.	id.	id.	
1884	Col. Wauwermans.	Reusens.	id.	id.	Oomen	
1885	Reusens.	Delgeur.	Col. Henrard.	id.	id.	
1886	Delgeur. († 1888)	Hymans.	id.	Gife.	id.	
1887	Hymans.	Génard.	id.	id.	id.	
1888	Génard.	Ruelens.	id.	id.	Van Cuyck.	
1889	Ruelens. († 1891)	Cogels.	id.	id.	id.	
1890	Cogels.	Henne.	id.	id. († 1890)	id.	
1891	Henne.	Gén. Wauwermans.	id.	Theunissens.	Siret.	Bon de Vinck de Winnezeele.
1892	Gén. Wauwermans.	Gén. Henrard.	Bon de Vinck de Winnezeele.	id.	Donnet.	id.



Le chateau de CLEYDAEL (1561).

UNE VISITE ARCHÉOLOGIQUE

AU

CHATEAU DE CLEYDAEL.

par le

LIEUTENANT-GÉNÉRAL WAUWERMANS

Président annuel.

La campagne d'Anvers est semée d'un grand nombre de châteaux où, comme il arrive encore de nos jours, les marchands enrichis du XVI[e] siècle aimaient, dans les beaux jours, à aller se délasser du tracas quotidien des affaires. Ils n'y étaient pas uniquement attirés par des idées de simple villégiature. Anvers était arrivé à l'un des plus hauts points de sa richesse et de sa splendeur et tandis que l'empereur, des rois, des princes, toujours en quête d'argent, flattaient les parvenus du jour pour leur extorquer quelque prêt plus ou moins loyal, les marchands voyaient avec un profond dépit les fiers bourgeois des communes, qui eux aussi avaient leur généalogie justifiant d'importants privilèges, ne les admettre qu'avec beaucoup de difficulté à la naturalisation et au partage de leur pouvoir. Ils se dédommageaient de cette humiliation par l'acquisition à haut prix de quelque terre seigneuriale, où, au milieu des paysans bénéficiant de leur séjour, ils jouaient

au bourgeois gentilhomme. Les terres les mieux fieffées étaient celles qui avaient nécessairement leur préférence; elles jetaient un certain reflet d'antiquité sur le blason fraîchement doré de leurs nouveaux seigneurs. L'étude de la vie bourgeoise, comme celle de la vie seigneuriale de ces gentilshommes-marchands, les seuls à peu près que l'on rencontrât à Anvers, offre un grand intérêt pour l'histoire de notre ville au XVI[e] siècle, où l'on voit constamment, par une singulière antithèse, le gentilhomme s'inscrire dans les gildes parmi les bourgeois, afin d'acquérir le droit de participer au gouvernement de la commune et de siéger dans ses conseils, et l'orgueilleux bourgeois viser à ajouter le support noble à son écusson, par l'acquisition de biens seigneuriaux.

Parmi les terres fieffées, le *château de Cleydael*, siège de la cour de justice du *quartier d'Aertselaer* ou d'*Arckel*, reste l'une des plus remarquables, tant par son état de conservation que par le soin avec lequel son propriétaire actuel, le baron Henri van Havre, l'a fait restaurer, en archéologue éclairé. Nul but plus intéressant, comme étude d'archéologie locale, ne pouvait être choisi pour les excursions du *Congrès de la Fédération historique d'archéologie.*

Il y a longtemps déjà, amené par les devoirs de ma profession, à passer plusieurs années au château de Klaverblad (*la Feuille de trèfle*), voisin de Cleydael, j'avais été profondément frappé du pittoresque de ce château, qui, à la tombée de la nuit, présente, avec ses tours coiffées de toitures gothiques et byzantines, l'aspect le plus fantastique. J'essayai vainement à cette époque de recueillir quelques renseignements sur son histoire, en consultant la *Notitia Marchionatus sacri Romani Imperii*, publiée en 1678 par Jacques Le Roy, (descendant d'un marchand bourguignon, enrichi par le négoce à Anvers, et devenu seigneur de Broechem et

d'Oeleghem dans les quartiers d'Anvers, puis créé baron par l'empereur Léopold I[er]). Je ne trouvai à mon grand dépit, dans ce livre, le seul que l'on possédât alors sur l'histoire des châteaux surburbains d'Anvers, que des renseignements assez indigestes et mal liés, qui ne pouvaient me satisfaire. Mais une habitation historique telle que Cleydael prête à l'imagination et en faisant causer les paysans crédules et naïfs de la contrée, je connus un grand nombre de légendes qui font regretter que quelque Walter Scott flamand n'ait pas cherché à les mettre au bout de sa plume.

Au nombre des fondateurs d'un château primitivement établi au milieu, ou tout au moins entouré de marais, il ne faudrait pas s'étonner de rencontrer, dans une légende qui se respecte, quelque saint Georges, vainqueur d'un dragon infectant son domaine; je n'ai cependant retrouvé aucun souvenir d'un tel héros, ce qui prouve que s'il a existé, il n'eut pas un rôle fort marquant. Mais j'ai trouvé la tradition du dragon, sous forme d'une anguille fantastique argentée à neuf yeux, *La Nonuple voyante (den Negenooger)* qui surveillait activement les abords du castel et que plus d'un jeune pêcheur de ma connaissance espère encore tous les jours ramener dans ses filets. Je ne veux pas croire que le monstre ait été dévoré par les belles carpes qui hantent aujourd'hui son domaine. A l'intention de mes jeunes amis, j'ai consulté un sorcier en grande réputation et voici ce que j'ai appris. En 1372 Gérard van der Elst, le plus ancien propriétaire connu du château de Cleydael, accompagnait à la bataille de Basweiler (entre Aix-la-Chapelle et Juliers) son suzerain le duc Wenceslas, époux de la duchesse de Brabant, dans sa campagne contre les ducs de Juliers et de Gueldre; proclamé haut gardien du *landfried*, c'est-à-dire de *la paix du pays*, par l'empereur Charles IV, le

lourd et imbécile Wenceslas et les seigneurs brabançons qui l'accompagnaient étaient persuadés faire une campagne toute pacifique, malgré la terrible leçon que les Flamands avaient déjà infligée à leur imprévoyance à Scheut, le *mauvais mercredi (den kwaden Woensdag*, 17 août 1356). Ils étaient partis, dit Butkens, en brillante chevauchée « montés les » aulcuns à cheval et leurs varlets derrière eulx, qui portaient » flacons et bouteilles de vin troussées à leurs selles, et » aussi, parmi ces fourrages, pastés de saumons, de truites » et d'*anguilles*, enveloppés de belles petites trovailles *(ser-» viettes blanches).* » Sortis de Maestricht un *mercredi* le 20 août, ils se trouvaient le lendemain à Basweiler, faisant un gai repas, après la messe, lorsque tout à coup ils furent assaillis par les ducs de Juliers et de Gueldre ; il fallut chasser les *varlets* à coup d'épée pour regagner leurs destriers et malgré tous leurs efforts, en une rude mêlée et charge furieuse, plus de deux cent soixante-dix chevaliers brabançons furent faits prisonniers et parmi ceux-ci le châtelain de Cleydael; beaucoup demeurèrent occis sur le champ de bataille. Suivant mon sorcier, le fameux *Negenooger* avait été mis en pâté et mangé joyeusement par les ennemis. Ceci explique la liberté avec laquelle les carpes ont prospéré depuis dans son ancien domaine.

Une des légendes qui soulève le plus de commentaires, est l'histoire d'un Corneille Sanders, seigneur de Cleydael, décapité dit-on au XV[e] siècle, par ordre de Philippe le Bon. Toutes les bonnes femmes des environs du château prétendent l'avoir souvent vu la nuit, après une chaude journée d'été, circuler autour de son ancienne demeure portant sa tête entre les mains, et le fait est raconté avec tant de conviction qu'il est arrivé que des domestiques, amenés à Cleydael par les châtelains actuels dans leurs villégiatures, ont quitté leur

service plutôt que d'être exposés à une aussi dangereuse rencontre. Malgré l'attrait que pouvait m'offrir le spectacle peu commun de cet étrange revenant décollé, j'avoue n'avoir jamais eu la curiosité, ni le temps, de m'y livrer; mais j'interrogeai souvent les conteurs sur la cause du supplice de Sanders et je ne parvins à obtenir que les récits les plus incohérents, les plus mystérieux et les plus contradictoires.

Suivant les uns, la mort de Corneille Sanders se rattache aux aventures romanesques de la séduisante Jacqueline de Bavière, dont il fut l'un des partisans dévoués. On sait que Philippe le Bon, qui s'était imposé comme héritier de la couronne de la malheureuse comtesse, en apprenant son mariage clandestin avec le galant et généreux Frans van Borselen,marquis de Veere, fit aussitôt arrêter et emprisonner celui-ci au château de Rupelmonde, dans la crainte de voir surgir des héritiers légitimes de cette quatrième union de dame Jacqueline. Désespérée, Jacqueline courut à l'abbaye de Saint-Bernard où se trouvait Philippe le Bon, pour le supplier de rendre la liberté à son époux, et ne parvint à fléchir la rigueur ambitieuse du monarque qu'en abdiquant sa couronne comtale, sans réussir à sauver la vie de Sanders, qui s'était compromis en sa faveur.

Suivant d'autres, le supplice du châtelain de Cleydael se rattache aux amours d'un duc de Bourgogne ou de Brabant, avec une paysanne d'Hemixem, Anne Fierens, dont serait né un bâtard nommé Antoine. Les uns lui assignent comme père Jean IV duc de Brabant, (1415-1427) époux de Jacqueline, d'autres, son frère et successeur Philippe de Saint-Pol (1427-1430), tous deux fils d'Antoine de Bourgogne et de Brabant, tué à la bataille d'Azincourt; d'autres encore, leur cousin Philippe le Bon, le grand duc de Bourgogne. Il ne faut pas demander aux légendaires trop de précision; il leur eût été

facile de constater par la lecture de l'épitaphe du bâtard Antoine, sur son tombeau à l'église d'Hemixem, qu'il était fils de Philippe de Brabant et de Limbourg. L'accusation dirigée contre Sanders, suivie de sa mort avec confiscation de ses biens, permettait de doter ce bâtard Antoine de Bourgogne, qui vécut en effet au château de Cleydael et y mourut en 1498.

Chose étonnante, du vivant même du bâtard Antoine de Brabant, apparaît à Aertselaer un Adrien Sanders, héritier du supplicié; il fait acte de seigneur par la donation à l'église, en 1465, d'une précieuse relique, *un bras de saint Léonard*, le célèbre solitaire Limousin de St.-Léonard-le-Noblet (près de Limoges); il meurt à Aertselaer en 1495 et y est enterré. Pour expliquer cette dualité dans la possession de la seigneurie de Cleydael, on prétend que Philippe le Bon menaça Adrien Sanders de toute sa colère, s'il tentait d'opposer ses droits à ceux du bâtard.

Ce qui ajoute encore au piquant et à l'imbroglio de cette légende, ainsi que le remarque M. Pierre Génard, dans une note qu'il a bien voulu me communiquer, c'est que, des amours du bâtard Antoine et d'une Cornélia Sanders (probablement la fille du supplicié) naquit un second bâtard Antoine de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec le grand bâtard de Bourgogne, fils de Philippe le Bon. C'est, comme on le voit, l'histoire des Montaigu et des Capulet, ébauchée chez les Flamands à une époque très reculée.

Ce n'est pas tout, et certains rattachent le supplice de Sanders à la destruction d'une bande de soldats bourguignons qui, après avoir pénétré par surprise à Anvers, y fut massacrée par les bourgeois, sous la conduite de Corneille Sanders, en 1435, à l'endroit nommé *Champ des Flamands (Vleminckxveld)*. Sans méconnaître ce que la défense des

Anversois contre ces pillards avait de légitime, Philippe le Bon déplora amèrement la perte de ces soldats qui lui étaient très nécessaires dans la guerre des Bourguignons et des Armagnacs, et jura d'en tirer représailles. Tout d'abord, sous un prétexte futile, il se débarrassa de Sanders et peu d'années après, pressé par le besoin d'argent, il frappa de lourdes taxes les navires au passage sur l'Escaut; la population d'Anvers se révolta et aussitôt le duc la fit mettre en interdit par l'évêque de Cambrai. Anvers n'obtint ensuite sa réconciliation qu'au prix d'une importante rançon et de la condition humiliante d'enlever les portes de la ville, ce qui la mettait à la merci de la soldatesque, parcourant et rançonnant la contrée. En 1440, la rançon payée, seul but réel que poursuivait Philippe, le duc se trouvant à Saint-Bernard avec sa jeune épouse Isabelle de Portugal, fit grâce à la ville de cette dernière condition, à la sollicitation apparente de la duchesse, offrant ainsi son don de joyeux avènement aux Anversois.

Plus proche de l'histoire est la mésaventure d'Antoine del Rio, qui devint propriétaire de Cleydael en 1557. Né à Bureba en Galice, il avait acquis une grande fortune dans le commerce à Anvers, et avait épousé Éléonore Lopez, fille d'un Espagnol, également enrichi par le négoce, à Bruges. Cleydael était la résidence d'été de sa famille; il y avait rassemblé de grandes richesses en ameublement, en tableaux, et notamment la belle bibliothèque recueillie par son fils aîné Marc-Antoine, voué aux études savantes et dont son ami Juste Lipse disait que c'était un lecteur infatigable. A l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas, Antoine del Rio accepta la fonction de trésorier général de la caisse des confiscations et dans cette charge provoqua par son âpreté l'hostilité populaire en pressurant les malheureux Belges, même un peu, paraît-il, à son profit. En 1577, retenu par ses fonctions à Bruxelles,

del Rio avait confié la garde de Cleydael, qu'il savait menacé par les gueux, à une petite garnison de soldats espagnols; malgré cette prudente précaution, le château fut pris et mis à sac par une compagnie de soldats français, commandée par le seigneur de Lalaing. Ruiné par la contre-révolution, del Rio fut obligé d'accepter de Philippe II un emploi en Portugal, où il mourut et fut enterré, quoiqu'il eût fait préparer un caveau de famille que l'on voit encore dans l'église d'Aertselaer. Sa veuve Éléonore Lopez se retira à Anvers et repose dans l'église des Carmes. Son fils trouva un refuge dans l'ordre des Jésuites. Les récits du pillage de Cleydael, confirmés par un procès-verbal conservé à l'église d'Aertselaer, sont très diversément commentés, suivant l'opinion à laquelle appartient le conteur. L'un plaint del Rio qui voua sa vie et sa fortune à la cause de Philippe II et de la restauration catholique, sans observer qu'étranger au pays, il commit la faute grave de prendre fait et cause contre ceux chez qui il avait trouvé généreuse hospitalité et fortune. L'autre blâme Lalaing, qui fit certainement œuvre de patriote, mais, selon la coutume de l'époque, se montra peu délicat en s'appropriant le produit de son pillage, notamment la bibliothèque de Marc-Antoine del Rio, qui fut l'objet d'un long procès.

A del Rio succède en 1580, comme propriétaire et seigneur de Cleydael, Gilles Eychelberg, plus connu sous le nom de Hooftman (qu'il prit peut-être de la fonction de *Hooftofficier* qu'il exerçait dans le quartier d'Aertselaer), dont la vie est à elle seule une légende [1]. Venu à Anvers comme simple colporteur, il y acquit rapidement, par son intelligence des affaires, une immense fortune. Il possédait sur la mer plus de cent vaisseaux et laissa à sa mort, en 1598, une fortune de plus de dix tonnes d'or. Il avait embrassé la réforme avec passion,

(1) *Annales* de l'Académie, 3e série, t. II, p. 462.

tout en affectant les dehors de catholique, pour échapper à la persécution espagnole, jusqu'au moment où il put déclarer sa conviction sans péril. Il seconda Marnix de Sainte-Aldegonde pendant le siège d'Anvers de 1584-85 en qualité d'échevin. C'était un homme bon, généreux, très intelligent, jouissant d'une grande popularité; en mourant il donna un exemple d'extrême tolérance; il léguait aux pauvres la somme énorme de 50,000 ducats, sous condition expresse de les partager entre les nécessiteux aussi bien réformés que catholiques. Il fut créé chevalier et l'une de ses filles Anne Hooftman épousa Olivier Cromwell de Hutington, l'oncle du célèbre Protecteur d'Angleterre. Ce dernier ayant perdu son père en bas âge, fut élevé en grande partie dans la maison de sa tante, qui fut pour lui une seconde mère et qu'il accompagna à diverses reprises à Cleydael, où son frère continua à résider. On a même prétendu que le célèbre chef du parti des Têtes Rondes acquit dans la famille de Hooftman les convictions religieuses qu'il chercha à faire triompher avec tant d'énergie.

A Hooftman succède en 1614 comme châtelain de Cleydael Pierre Hellemans. Avec lui commence la longue succession des propriétaires qui, par la voie féminine, se continue jusqu'à nos jours, en passant par les van den Cruyce, les Peeters, les Stier, aux van Havre. Pierre Hellemans, qui demeura une partie de sa vie à Venise pour ses affaires, achève de jeter sur Cleydael cette ombre de mystère que produisent sur le peuple ceux revenus des pays lointains avec certaines idées, certains usages, peu connus. Ce mystère fut encore augmenté par l'un de ses descendants, obligé d'émigrer en Amérique pendant la Révolution et par le goût des voyages lointains de plusieurs autres, qui n'exclut nullement l'amour du pays natal, comme le prouve le vieux dicton flamand inscrit sur les murs de Cleydael :

Oost, West
T'huys best.

N'oublions pas la tradition suivante: un incendie s'étant déclaré dans les communs, les bâtiments étaient menacés de destruction complète, lorsqu'un chat intelligent vint avec sa griffe, réveiller la cuisinière qui se hâta d'éteindre le feu. Un tableau soigneusement conservé au château consacre le souvenir de cet évènement et le portrait de son héros à quatre pattes, œuvre d'un artiste du terroir, auquel il n'a manqué que l'occasion, la chance..... et probablement le talent pour devenir l'émule de Rubens. Ce tableau porte la mention: *Vernieft in 1750* (renouvelé en 1750), ce qui prouve que l'événement est fort ancien.

Les légendes et les traditions sont des guides précieux pour les historiens ; elles évoquent le souvenir d'événements qui appellent leurs recherches, mais aussi, lorsqu'elles s'appuient sur quelque fait bien justifié, combien souvent elles les dénaturent et deviennent pour eux une fâcheuse entrave! J'en ai fait l'épreuve au sujet de Cleydael.

Appelé à guider le Congrès dans la visite de cette demeure seigneuriale, j'avais conçu le projet, pour faciliter ma tâche, de rédiger un petit précis historique et descriptif en me servant des précieux renseignements publiés récemment par M. J.-B. Stockmans dans son *Histoire de Mortsel (Geschiedenis der gemeente Mortsel en het graafschap Cantecroy*, 1882, p. 450) et par M. Émile van den Bussche, dans sa *Notice sur les seigneurs de Cleydael*, publiée dans *La Flandre*, (revue des monuments d'histoire et d'antiquité, 1885, p. 151). Mais je me suis bientôt trouvé embarrassé par l'excès de richesses et par la difficulté de concilier, avec la liste régulière des propriétaires du château, les irréguliers, tels que les bâtards de Bourgogne, qui y trouvent difficilement place. Je n'ai pu mieux faire

que de laisser le soin de résoudre le problème historique au jeune et intelligent historien de Mortsel, pour qui l'histoire des châteaux suburbains d'Anvers ne paraît pas conserver de mystères, et de me réserver seulement l'étude archéologique du château, qui, faite d'une manière indépendante, devient en quelque sorte une vérification de l'histoire.

Ma tâche ainsi réduite a été singulièrement facilitée par la généreuse hospitalité du châtelain actuel, auquel je soupçonne certaines relations de parenté avec Corneille Sanders, le malheureux décapité, et Antoine Sanders, le célèbre moine d'Affligem, auteur de la *Chorographie* du Brabant, plus connu sous le nom de *Sanderus*.

En 1570 l'église d'Aertselaer fut pillée par une bande de gueux et la précieuse relique de saint Léonard fut perdue. La croyance générale des paysans d'Aertselaer est qu'elle a été cachée dans les caves du château, où Lalaing retrouva, quelques années plus tard, une partie du mobilier et des ornements les plus précieux de l'église. On affirme qu'aussi longtemps que la relique y demeurera, le bonheur, la joie et la prospérité règneront dans la famille des seigneurs de Cleydael. Par ce que j'ai vu de mes yeux, dans mes visites à Cleydael, je suis tenté de croire cette fois à la réalité de la légende. Je n'imiterai pas l'ancêtre Sanderus, qui marquait la vignette des châteaux où il recevait l'accueil le plus hospitalier par la fumée de la cuisine qui avait fonctionné pour lui; mais je souhaiterai au châtelain de ne jamais découvrir le radius et le cubitus du solitaire de Noblet, doués de propriétés si précieuses et que l'on pourrait bien un jour disputer à sa postérité.

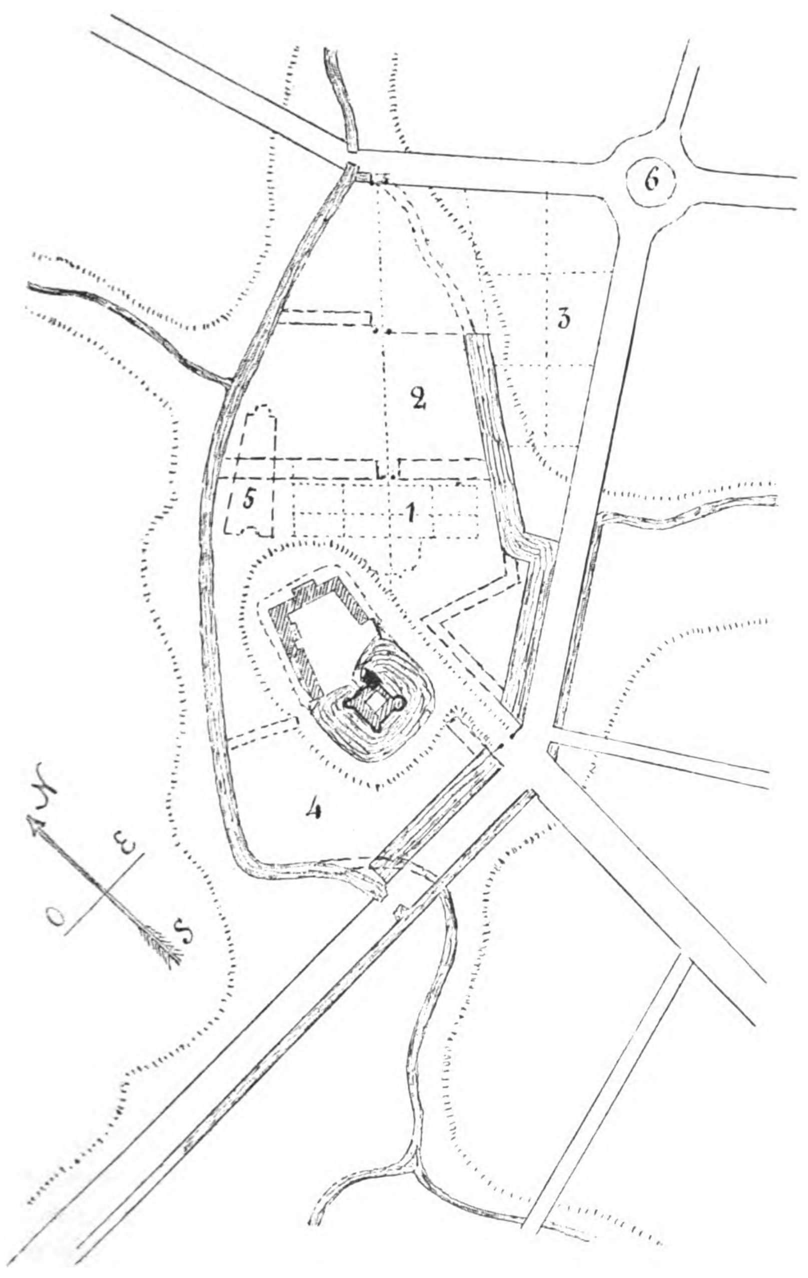
Le site du château.

Le siège de la cour de justice du quartier d'Aertselaer est situé sur les bords d'une petite rivière, aujourd'hui à peine un ruisseau, le *Struysbeek*, qui prend sa source au Luythagen (Vieux-Dieu) et afflue à l'Escaut à Schelle. Ses eaux sont grossies par un grand nombre de ruisseaux, parmi lesquels l'*Edegemschebeek*, qui prend sa source à Hove et rejoint le Struysbeek un peu en amont de Cleydael. Dans son cours inférieur le Struysbeek est généralement désigné, par les habitants du pays, sous le nom de *Schellevliet*.

Le Struysbeek coule sur un lit d'argile de grande puissance et sa vallée peu profonde est généralement étroite, sauf aux alentours de Cleydael, où elle forme une cuve ou bassin plus étendu. Le château a pris lui-même le nom de la *vallée d'argile* (Cleydael) et Gramaye le nomme *Vallis argilae Pretorium*.

Dans les temps primitifs, toute la contrée était fortement boisée et le *Struysbeek* recueillait une quantité d'eau fort supérieure à celle qu'il charrie aujourd'hui. De là est venu sans doute son nom de *ruisseau fort* ou *puissant*. Cette coïncidence de l'amoindrissement des cours d'eau avec le déboisement de la contrée, est générale dans la province d'Anvers; je citerai l'exemple du Schyn. A la hauteur de Cleydael, le Struysbeek subit fortement l'action de la marée; aujourd'hui encore son niveau varie de plus d'un mètre. On peut même indiquer ce point comme celui où se produisait, à mer haute, les mortes eaux, c'est-à-dire où le courant d'amont est pendant quelque temps régulièrement arrêté deux fois par jour, par le courant de flux venant d'aval.

Le ruisseau charrie une très grande quantité d'alluvions qui ont progressivement surélevé le niveau du sol de la



Le site du chateau de Cleydael
(transformations successives du parc).
1. Ancien potager. — 2. Verger. — 3. Nouveau potager. — 4. Cerisaie. — 5. Vivier. — 6. Moulin.

vallée. De nos jours encore, pour éviter les inondations, on est fréquemment obligé de dévaser le ruisseau des dépôts d'alluvions. C'est surtout au point mort de la cuve de Cleydael que le dépôt principal de ces alluvions, amenés par le Struysbeek et l'Edegemschebeek, se produit. Il en résulte qu'en traversant cette couche de vase, le ruisseau s'est divisé en deux branches, formant un véritable îlot naturel, exactement dessiné par le parc du château. Lorsque l'on examine la formation du sol de cet îlot, il est facile de reconnaître que, s'il est dû au jeu naturel de l'action des eaux, il a été aussi, par la suite, surélevé par un travail artificiel. Les alluvions déposés dans le lit du ruisseau, ont été déblayés et remblayés sur sa surface. Ce travail se poursuit de nos jours; sur un plan du parc du château, appartenant aux archives de Cleydael, dressé en 1725 par l'arpenteur Ricquier, on constate des fossés, un vivier ou étang, qui se sont effacés par des remblais postérieurs. Les propriétaires du château, à toutes les époques, ont certainement contribué à produire cet exhaussement du parc, en creusant des fossés pour en extraire les déblais, en même temps qu'ils servaient de moyen de clôture, fossés, qui par la suite, s'envasaient par des remblais d'alluvions. C'est ainsi que sur un dessin cavalier du parc de Cleydael, dressé en 1561 par van Uden et publié par le baron Le Roy [1], l'endroit où se trouve le vivier indiqué en 1725 par Ricquier semble être représenté encore par un marais. Les archives du château conservent les comptes détaillés d'un dévasement très important exécuté en 1676.

Ce travail d'atterrissement artificiel de l'îlot de Cleydael est certainement très ancien. En parcourant la vallée du Struysbeek, on constate en divers points les vestiges d'anciennes exploitations de briqueteries, fournissant des produits très

(1) Le Roy. *Notitia Marchionatus sacri Romani Imperii*, p. 210.

estimés par les constructeurs de la contrée, et désignés généralement sous le nom de *briques de Boom* ou *du Rupel.* De nos jours une nouvelle exploitation plus considérable y a créé un très vaste chantier. Il est probable qu'autrefois ces produits de l'industrie étaient transportés sur radeaux ou sur bateaux par le Struysbeek, navigable ou flottable jusqu'à l'Escaut, où ils étaient embarqués pour être distribués dans toute la contrée et jusqu'à Anvers, au moyen d'un transport très économique par voie d'eau.

A la fin du siècle dernier on voyait encore, aux confins du parc de Cleydael, sur la rive droite du Struysbeek, une chapelle (démolie en 1780) autour de laquelle se forma l'ancien village de *Hemixem (Hemissem, Hemingsheim)* résidence ordinaire des ouvriers briquetiers. (Postérieurement ce village s'est reformé un peu plus loin sur un site plus élevé et plus salubre et l'église a été déplacée). L'existence de cette chapelle est déjà signalée dans un diplôme daté de 1149, par lequel Nicolas, évêque de Cambrai, cède à Lambert, abbé de Lobbes, le patronage de l'église de Contich *(Conteca)* avec ses dépendances, *Waerloos (Warlos) Hemixem, (Hemingham)* et Niel *(Niela)* (1).

En 1237 des religieux de l'ordre de Saint-Bernard, sous la conduite de l'abbé Hugues, vinrent s'établir à Vremde, mais le site ayant été reconnu très insalubre, ils songèrent aussitôt à acquérir un emplacement plus favorable pour y construire leur abbaye. En 1242, un nouvel abbé, Goswin van Pleuseghem, probablement né dans la contrée (au château de Pleuseghem ou Buyseghem, dont les vestiges se retrouvent près d'Edeghem), acquit du chevalier Guillaume de Bock un terrain situé au bord de l'Escaut à l'embouchure du Schellevliet (rive droite) et l'on commença immédiatement la con-

(1) STOCKMANS. *Geschiedenis van Mortsel,* p. 463.

struction de la magnifique abbaye que nous connaissons (1). Cette construction entièrement exécutée en briques donna un grand développement aux exploitations du Struysbeek et à celles des rives du Rupel, à Niel et à Boom.

C'est à cette époque aussi que l'on fait généralement remonter la construction du château de Cleydael souvent attribuée à un personnage *Hemmis* ou *Hemmings*, nom supposé d'après l'étymologie très douteuse d'ailleurs du mot Hemixem.

État primitif du château.

On ne possède aucune indication sur l'origine du château de Cleydael ni sur son constructeur. Le plus ancien propriétaire connu est Gérard van der Elst, qui assistait à la bataille de Basweiler en 1372 (2).

Le château s'éleva, ainsi que nous l'avons dit, au centre d'un îlot naturel, et il est vraisemblable, d'après l'examen des lieux, que son constructeur fit creuser le large fossé qui l'entoure, pour l'élever sur une butte ou motte, entouré d'une sorte de glacis ou avant-digue. La condition d'assainissement du sol explique la largeur, exceptiomelle pour l'époque, de son fossé. L'enceinte marécageuse formée par les deux bras du Struysbeek, constituait déjà une défense très puissante.

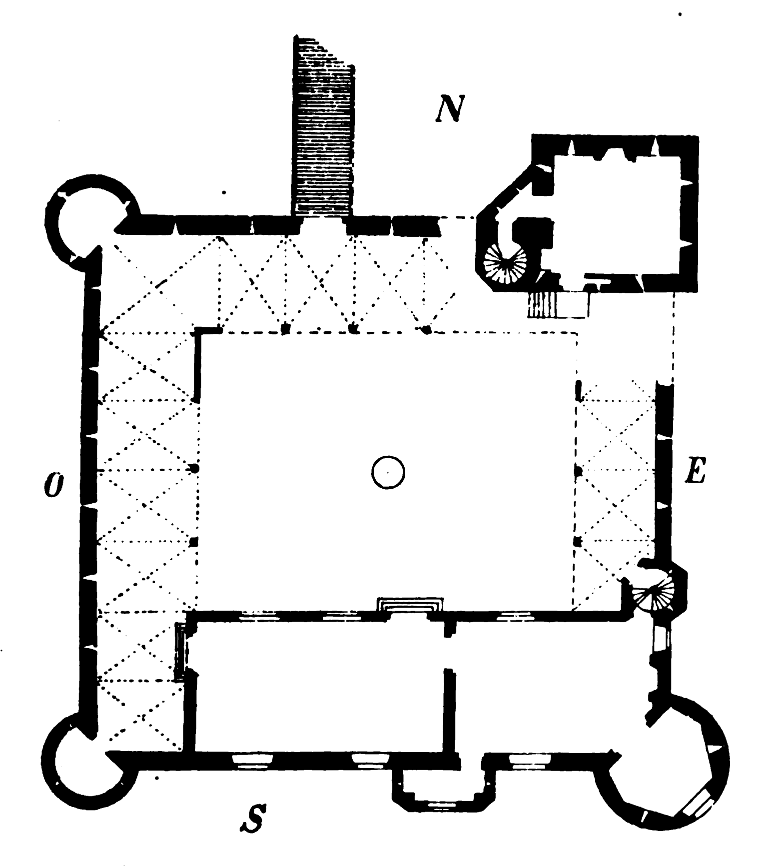
Y eut-il un premier château avant celui qui subsiste actuellement? Rien ne permet de l'affirmer, quoique la chose soit possible. L'absence de toute indication d'embrasure, *archière* ou *arbalétrière*, indique que le château actuel ne remonte pas avant l'époque de l'emploi de l'artillerie pyrobalistique.

Avec la faible portée des armes de jet, qui ne dépassait

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie*, 3e série, t. I, p. 292 et 313

(2) Stockmans. *Geschiedenis van Mortsel*, p. 452.

guère la limite du ruisseau d'enceinte extérieure, le constructeur n'avait à se préoccuper d'aucune considération spéciale de tracé, et c'est ce qui explique la forme carrée, exactement



État primitif probable du château de CLEYDAEL (1500).

orientée à la manière des camps romains, des murailles, qui paraissent remonter, (au moins dans leurs substructions) à son origine. On atteignait à l'entrée du château, placée au

centre de la face nord (comme on le fait encore aujourd'hui) en *longeant la face est*, après avoir suivi une sorte de digue traversant les marais, qui eux-mêmes formaient la défense avancée du château; les limites de cette digue restent nettement indiquées par le tracé d'anciens fossés à peu près effacés. L'importance défensive donnée à cette face de l'est explique aussi les dimensions exceptionnelles des tours qui garnissent la muraille.

L'enceinte carrée du château était en effet flanquée par quatre tours d'angles : — celle du nord-est, de forme carrée avec des murailles de plus d'un mètre d'épaisseur, de très grande dimension, servait évidemment de donjon au château; elle est connue sous le nom de *Tour des Renards (Vossentoren).* — celle du sud-est également de grande dimension et de forme circulaire mais moins épaisse, est connue sous le nom de *Tour de la Chapelle (Kapelletoren).* L'une et l'autre présentent à l'escarpe des créneaux de défense basse, au niveau des fossés. — Celle du sud-ouest est connue sous le nom de *Tour des Hibous (Uilentoren).* — On ignore le nom de la tour du nord-ouest qu'à défaut d'autre dénomination il serait équitable de désigner sous le nom de *Tour du Chat (Kattentoren)*, en souvenir du célèbre sauveur du château. Ces deux dernières tours d'égale dimension, mais de moindre diamètre que celle de l'est, sont circulaires et reposent sur un encorbellement sans défense basse, ce qui indique une moindre importance défensive que les précédentes.

L'étude du sous-sol est particulièrement intéressante. Sur presque toute la largeur de la face sud, à partir de l'angle sud-est, se trouve un vaste souterrain de plus de 5 m. 00, de largeur, qui était évidemment destiné à servir à l'habitation, soit comme cuisine, soit comme magasin. Sur les autres faces on retrouve le même souterrain d'escarpe, mais de largeur

réduite à 2 m. 50 ou 3 m. 50, qui ne pouvait *servir qu'à la défense* ou à la communication. La face ouest présente cette particularité que le souterrain a été élargi et forme deux souterrains parallèles ; on a substitué au piédroit intérieur d'un souterrain primitif, des arceaux en décharge, ce qui indique bien une transformation postérieure, destinée à supporter le bâtiment qui existe actuellement. L'idée de cette transformation du château est d'autant mieux accusée que dans les souterrains (notamment sur la face est près de l'escalier à vis Saint-Gilles) on voit une embrasure pour bouche à feu, très basse, dans une galerie très étroite ne permettant aucun recul.

Cette embrasure ne pouvait convenir qu'à un *veuglaire* placé sur un chassis posé sur le sol, arcbouté sur le mur de fond, à pointage très élémentaire au moyen de coins, tels que ceux dont l'usage était général déjà dans notre pays de 1350 à 1400 [1]. Dans la cour de rez-de-chaussée se trouve une embrasure différente, à genouillière plus élevée, de forme remarquable par les échancrures destinées à y introduire les roues de la bouche à feu, afin d'avancer sa gueule jusqu'au parement du mur, et qui convenait parfaitement à un *fauconneau* porté sur affût à roues, avec quart de cercle permettant un pointage perfectionné, comme ceux qui commencent à être en usage vers 1475 dans l'artillerie de Charles-Quint [2].

En s'inspirant de ces indications, on arrive à se rendre compte de ce que pouvait être le château vers la fin du XIVe siècle, dont il ne nous est malheureusement resté aucun dessin.

Sur la face sud et à peu près dans toute son étendue, règne l'habitation du seigneur faisant corps avec la tour de la

(1) HENRARD. *Histoire de l'Artillerie en Belgique*, p. 175.
(2) *Ibid.*, p. 179.

chapelle ; au rez-de-chaussée elle se composait de salles, dont l'une servait de salle d'armes, l'autre de salle de réunion et de réfectoire avec ouverture sur la chapelle, où la famille et les vassaux venaient assister au service religieux. La tourelle octogonale que l'on remarque au milieu de cette face sud renfermait autrefois, au niveau des souterrains, un local voûté pourvu d'une cheminée extérieure et fermé par une porte de fer, aujourd'hui murée. Ce local est transformé en citerne; il paraît avoir servi de four à rôtir des quartiers de bœufs et prouve que l'hospitalité s'accordait à Cleydael de la manière la plus généreuse. Un escalier à vis Saint-Gilles, contigu au bâtiment sur la face est, conduisait aux logements de l'étage.

Dans l'angle N.-E. se trouve le *donjon carré* ou *Vossentoren*, dont tous les étages sont indépendants les uns des autres, et auxquels on communique par un escalier à vis Saint-Gilles accolé à la tour et à la face nord du château. Les nécessités défensives du donjon, destiné à servir de refuge à la famille du seigneur en cas de péril suprême, ses murailles épaisses percées seulement d'étroites meurtrières, en faisaient un séjour moins agréable que celui du bâtiment sud, déjà éclairé et aéré par de larges fenêtres. Cette circonstance porterait à supposer que la construction du donjon précéda de quelque temps celle du restant du château, sans que cependant aucun fait suffisamment positif permette de l'affirmer.

Dans les restaurations du château on a constaté sur la face sud du donjon diverses dispositions singulières, telles que la retirade du rez-de-chaussée, une meurtrière oblique qui n'a aucune vue sur la cour et dont l'utilité est difficile à expliquer, des espèces de trous de hourdages, bouchés et tamponnés de mousse, une sorte de mur de flanc crénelé battant obliquement vers l'extérieur le pont d'entrée, qui, dans ce genre de fortifi-

cation, semble une anomalie et enfin, les traces d'une porte intérieure donnant directement accès au rez-de-chaussée qui paraît avoir existé jusqu'au siècle dernier, avec porche et escalier. Tous ces faits s'expliquent assez naturellement en admettant que le *donjon* fut primitivement une *tour de garde* isolée,constituée à peu près comme l'une de celle dont Violet-le-Duc donne le dessin (1), type dont on retrouve d'ailleurs de fréquents exemples. Des substructions retrouvées au fond du fossé suivant la direction N.-E. partant de cet angle du donjon, et dont on ignore l'origine, permettraient même de supposer une entrée primitive du donjon par cette voie.

Sur les autres faces du château règnaient des galeries d'escarpe fournissant,avec le terre-plein de la cour, un double étage de feu. Peut-être les galeries en arc de cloître existant sur les faces nord et est, et probablement prolongées sur la face ouest, étaient-elles surmontées d'une plate-forme fournissant un troisième étage de défense. (L'architecture plus moderne de ces galeries rend la chose douteuse).

Rien ne permet de supposer que, dans leur état primitif, les tours et les bâtiments d'habitation aient été couverts de plates-formes, l'emploi de l'artillerie les ayant rendues inutiles; il est donc probable que leur toiture très originale remonte à la construction primitive. Néanmoins en admettant la construction préexistante du donjon, on pourrait supposer qu'à certaine époque celui-ci a été couronné de hourdages, comme semblent l'indiquer des traces de trous de hourdages, de dimensions assez exceptionnelles s'ils étaient uniquement destinés à la réfection de la toiture et des parements extérieurs des murs.

Au centre de la cour se trouvait vraisemblablement une citerne destinée à recueillir les eaux pluviales, très précieuses

(1) VIOLET-LE-DUC. *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 299.

pour la vie domestique des habitants. On y a retrouvé de nombreuses substructions d'usage inexpliqué, dont l'une entre autres, ayant la forme d'une galerie diagonale dirigée du S.-O. au N.-E., a été transformée en citerne.

Reconstruction du château.

Suivant le baron Le Roy, le château de Cleydael fut en grande partie reconstruit et transformé par Pierre van der Straten, gardien *(wardein)* de l'hôtel des monnaies d'Anvers et conseiller de l'empereur Charles-Quint, qui en devint propriétaire en 1518, (l'un des ancêtres de la famille des comtes van der Straten-Ponthoz actuelle) (1). Cette date de 1518 coïncide exactement avec celle que nous avons indiquée d'après l'examen des embrasures de canon du rez-de-chaussée.

En réalité pour le château *(cour* ou *hof)* proprement dit, la transformation se bornait à une extension des logements par le prolongement du bâtiment du sud sur toute la face ouest, dont les souterrains avaient été agrandis à cet effet.

En outre on construisit dans l'angle S.-O. de la cour une *tour de guet* (*Kykuyt*) à quatre étages, renfermant un escalier à vis Saint-Gilles, pour faciliter la communication vers le bâtiment ajouté.

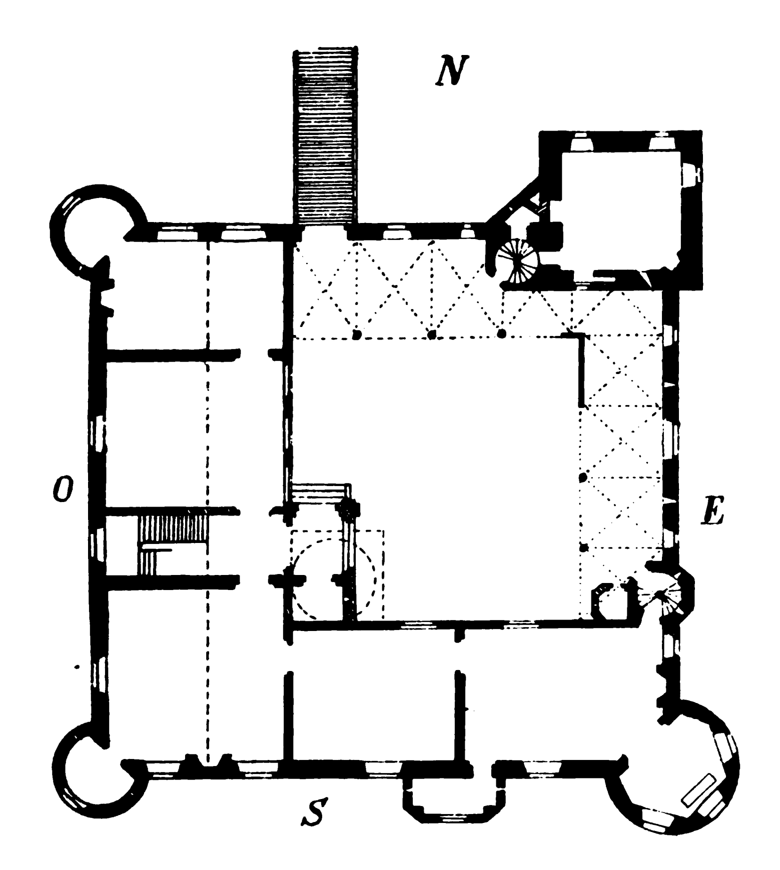
Tel est exactement l'état indiqué par le dessin du château de Franc Erlinger de 1561, reproduit par Le Roy (2).

Cette transformation ne put nécessairement s'effectuer sans toucher à beaucoup de détails, et si les souterrains ne paraissent avoir subi aucun changement essentiel (sauf

(1) Stockmans, p. 454. — Em. van den Bussche, p. 453.

(2) Le Roy, p. 241.

l'élargissement de la galerie ouest), il n'en est pas moins certain que les murs d'enceinte du rez-de-chaussée furent reconstruits partiellement pour y percer les embrasures du nouveau style; peut-être aussi l'architecture de la galerie



Le chateau de Cleydael en 1892.

en arc de cloître fut-elle modifiée, comme paraît l'indiquer sa forme actuelle.

Divers indices montrent d'ailleurs des modifications ulté-

rieures, tel par exemple l'écusson qui surmonte la porte d'entrée, évidemment ajouté par Pierre Hellemans vers 1614 (1). Pierre Hellemans était fils d'Arnould et de Suzanne van Surck et avait épousé Marie Helman (2): l'écusson est aux armes des *Hellemans* et *Helman*.

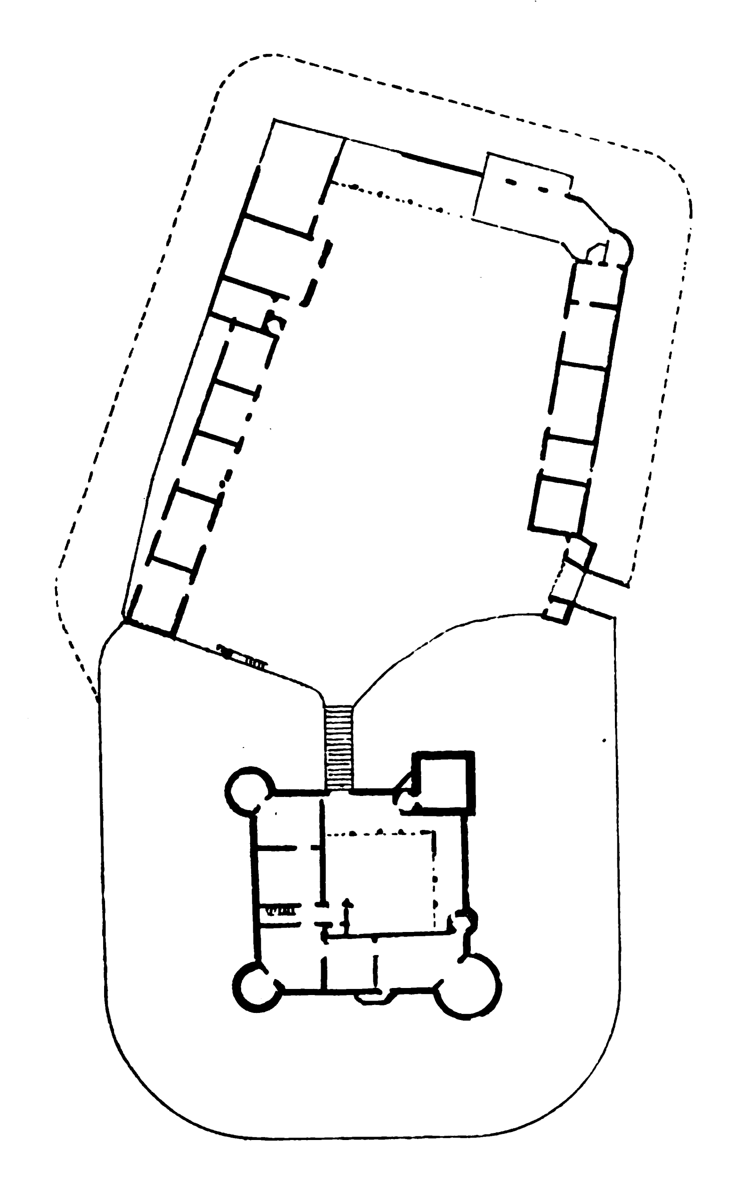
La principale transformation du château fut l'adjonction d'une *basse-cour (voorhof)*, dont les bâtiments indiquent, par leur style, une construction contemporaine des bâtiments de l'intérieur du château. Cette basse-cour couvre la porte d'entrée et la face nord du château et affecte la forme d'une demi-lune trapézoïdale. Elle est précédée d'un fossé.

La face gauche est encore très exactement semblable à celle représentée sur le dessin de Franc Erlinger. Elle se composait d'un bâtiment à un étage renfermant les écuries, — un bâtiment à deux étages servant de *brasserie*, auquel on montait par un escalier à vis Saint-Gilles, dans une tour ronde, — suivi d'un petit bâtiment avec étage, sans doute ancien chenil, — puis d'une grange ou magasin à fourrage (récemment exhaussé) et enfin d'un bâtiment, probablement ancienne étable.

La face droite a été également peu modifiée. Elle se compose d'une porte d'entrée avec pont-levis (actuellement fort délabrée, mais dont la restauration est en projet); — d'un petit bâtiment à un étage, probablement ancienne demeure du sénéchal ou bailli, — d'un bâtiment à deux étages, servant de logis communs ou même de caserne.

La forme du front de tête, marqué par un fragment de tour et quelques restes de murs anciens, est fort incertaine. Ce front, qui sur le dessin de Le Roy se réduit à un simple mur d'enceinte, a subi de nombreux remaniements; on y a accolé

(1) Em. van den Bussche, p. 173.
(2) Le Roy, p. 241.



La cour et la basse-cour de Cleydael.

des bâtiments qui semblent n'avoir qu'un caractère provisoire. C'est la partie la moins bien conservée du château.

A la gorge de la basse-cour, un petit havre auquel on descend par un escalier, permet de s'embarquer sur le fossé. Autrefois on y avait ménagé un lavoir.

Dans les temps anciens, au centre de la basse-cour se trouvait l'arbre, emblême du tribunal seigneurial, à l'ombre duquel le châtelain, suivant la coutume des anciens Francs, rendait la justice à ses vassaux. Cet arbre, ainsi que d'autres qui bordaient la basse-cour, est encore représenté sur le dessin de Erlinger et a dû être abattu pour vétusté, à une époque relativement récente. Si l'on proteste contre la dénomination de *Tour du Chat*, que je me suis permis de donner à la tour N.-O., j'en appelle à la justice seigneuriale, au jugement de laquelle je me soumets, pourvu que son arrêt soit rendu sous l'arbre de justice, rétabli dans ses anciens droits.

Autour de la cour et de la basse-cour, le parc, enclos par le Struysbeek canalisé et formant défense avancée, renfermait le potager.

Ce parc, qui au sud est peu modifié, s'est progressivement agrandi au nord, à mesure que les dévasements du ruisseau ont fourni des déblais pour exhausser le sol de l'ancien îlot. Sur le dessin de van Uden de 1561 publié par Le Roy, le potager est limité par un fossé à 500 m. environ en avant de la basse-cour; au-delà on voit déjà, à 500 m. plus loin, une limite formée par une muraille qui sert de clôture à un verger. Au sud du château se trouvait la *cerisaie* (?) plantation de cérisiers ou mérisiers servant à la fabrication de la célèbre bière de cerise (*kriekbier*) dont l'usage s'est presque perdu de nos jours et de confitures que nos pères estimaient beaucoup. Cet emploi des cerises rappelle à certains égards la fabrication du *Kirschwasser* des Allemands. Le plan de 1725

nous indique les mêmes clôtures, mais on y voit apparaître un avant-fossé et un vivier, creusés évidemment pour en utiliser les déblais à l'exhaussement du sol, dont une partie semble encore marécageuse sur le plan précédent. Sur le plan cadastral dressé en 1806 par le géomètre Gigault, le fossé du potager, de même que celui de la basse-cour, disparaît. Enfin, sur le plan cadastral dressé en 1830, toute la conquête de l'île est accomplie ; le potager est transféré hors des limites de l'ancien parc au *Molenvelt*, et depuis le vivier lui-même s'est progressivement effacé.

Dans la longue succession des temps le château a nécessairement subi des restaurations et des modifications, pour son appropriation à la vie moderne. La restauration de la toiture en forme de boule terminée en pointe, du *Vossentoren* en 1782, fut considérée comme une œuvre d'art si importante, que l'ardoisier Id. Meyer, d'Aertselaer, laissa sa signature sur une ardoise où elle a été récemment découverte. Çà et là, on retrouve d'autres marques de tâcheron. La modification la plus importante fut, sans doute, la démolition de la *tour de guet* qui n'offrait qu'un escalier très insuffisant, auquel on a substitué un escalier intérieur d'usage plus commode. Cette tour, encore représentée sur le dessin de 1561, paraît avoir été démolie vers 1725.

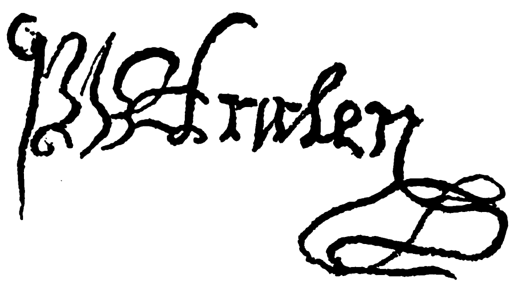
Tel qu'il existe aujourd'hui, avec l'intelligente et luxueuse restauration du propriétaire actuel, Cleydael nous fournit un spécimen remarquable d'une habitation seigneuriale au XVIe siècle.

Ameublement.

Dans les péripéties nombreuses que le château de Cleydael a subies, on conçoit qu'il n'ait conservé que fort peu de choses de son ameublement ancien.

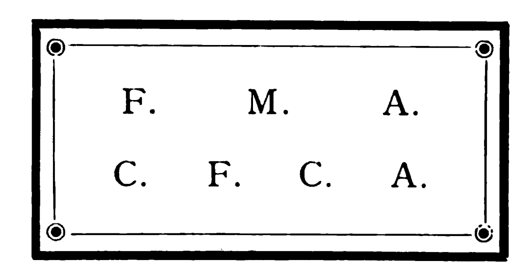
Ce ne fut que grâce à la sage précaution de ses propriétaires, lors de leur embarquement au Texel pour l'Amérique au siècle dernier, d'emporter en exil leurs papiers de famille, que les précieuses archives du château ont été conservées; encore ne sont-elles revenues que chlorées et fort endommagées par les nécessités sanitaires auxquelles elles ont été soumises. Nous y relevons entre autres la signature de Pierre van der Straten qui peut être considéré comme l'auteur du château.

Au premier rang des objets mobiliers figure à bon droit un beau coffre en fer, chef-d'œuvre de serrurerie du XVIe siècle, avec une superbe serrure compliquée en fer battu et ciselé, qui fut fabriqué en exécution d'une ordonnance de Charles-Quint pour y renfermer les titres et chartes de la seigneurie. L'ordonnance impériale portait que le coffre devait avoir quatre clés, l'une en la possession du châtelain, la seconde dans les mains du bailli et les deux dernières confiées à deux notables d'Aertselaer. Ce coffre est orné de peintures fort bien conservées, notamment deux portraits de femme qui probablement retracent les traits d'anciennes châtelaines de Cleydael. En comparant ces images graves et sévères aux belles dames qui leur ont succédé, on arrive à cette heureuse conclusion philosophique, que l'humanité, quoiqu'on en médise, ne dégénère pas en charme et en grâce.



Sur l'autel de la chapelle un magnifique Christ ancien, au

revers duquel a été retrouvée, sur une plaque d'argent, l'inscription suivante :



Cette inscription, que l'on supposait d'abord rappeler le nom de l'auteur du crucifix, a été heureusement déchiffrée par notre vieil et regretté ami le chevalier Léon de Burbure de Wesenbeke, l'un des archéologues les plus convaincus et le plus patients que nous ayions connus :

FRATER MARIUS AMBROSIUS

CAPELLO FRATER CONVENTUS ANTWERPENSIS

Elle prouve que le Christ a appartenu et fut probablement donné au seigneur de Cleydael par Marius Ambroise Capello, septième évêque d'Anvers. Capello, d'une famille noble originaire d'Italie, qui vint se fixer en Belgique sous le règne de Philippe II, était né à Anvers en 1597. A l'âge de dix-sept ans,il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et après avoir achevé ses études de philosophie à Douai et de théologie à Salamanque, puis à Louvain, il fut promu *docteur en théologie* en 1627. Chargé par Philippe IV d'une importante mission auprès du pape Urbain VIII, Fra. Capello la remplit avec tant de distinction que, pour le récompenser, le roi le nomma en 1647 évêque d'Ypres; mais Ypres étant au pouvoir des Français, il dut ajourner la prise de possession de son

siège, qu'il échangea en 1652 pour l'évêché d'Anvers, où il succéda à l'évêque Gaspar Nemius promu à l'archevêché de Cambrai. Capello, dans sa haute dignité épiscopale, continuait à signer *Frater Marius Ambrosius Capello*. Il mourut à Anvers en 1676, léguant tout son bien aux pauvres.

Dans le salon sud-ouest d'anciennes tapisseries de Bruxelles, d'une conservation parfaite, représentent la vie d'Esther; nous en donnerons la description:

1er PANNEAU *(petit, deux personnages)*. Mardochée annonce à sa nièce que les Juifs sont voués à l'extermination.

2e PANNEAU *(petit, trois personnages)*. Toilette d'Esther.

3e PANNEAU *(petit, trois personnages)*. Ashuerus, Esther et Aman au festin.

4e PANNEAU *(grand, cinq personnages)*. Esther se rend chez le Roi qui la touche de son sceptre.

5e PANNEAU *(grand, sept personnages)*. Triomphe de Mardochée, condamnation d'Aman.

On ignore comment ces tapisseries sont parvenues au château, mais dans une famille qui s'honore à bon droit, autant de l'antiquité de ses aïeux que d'appartenir à la descendance directe du grand peintre si populaire à Anvers, Pierre-Paul Rubens, il ne faut pas s'étonner de trouver un souvenir de ce dernier. Ces tapisseries sont évidemment de l'époque de Rubens; sur le fond du 4e panneau se trouve un berceau de jardin, reproduction d'un certain berceau du jardin de Rubens à Anvers, qui forme également le fond du tableau de la chapelle de Rubens dans l'église Saint-Jacques.

A côté de ces objets anciens, d'autres, d'origine plus moderne, souvenirs pieux des temps de l'exil et spécimens d'une industrie anglo-américaine du temps de Washington, méritent d'être cités; ils ne sont pas à dédaigner, au milieu des richesses d'un confortable élégant de la vie moderne.

Conclusion.

Les écrivains peu versés dans les détails de l'architecture militaire nous représentent constamment le *château de Cleydael* comme une *imposante forteresse*: « *Het kasteel van* » *Cleydael* », dit M. Stockmans, « is ontegenzeggelijk een der » *geduchtste bolwerken* van het oude land van Ryen [1]. » Que le château de Cleydael fut une des constructions féodales les plus importantes du pays de Ryen, il n'y a pas à y contredire, mais que ce fut jamais une véritable *forteresse*, une *ferté* comme on disait dans le vieux langage français, nous ne le croyons pas. Il y a dans toutes ces expressions une certaine confusion de terminologie qu'il faut s'efforcer de dissiper lorsqu'on s'occupe des constructions du moyen âge.

Le général Bardin, qui a fait une étude approfondie des origines de notre langue militaire, pour la rédaction de son grand *Dictionnaire des Armées de terre*, remarque à diverses reprises, qu'au moyen âge on disposait souvent de plusieurs mots pour désigner,par des nuances spéciales, certains objets, certaines constructions confondues aujourd'hui dans un mot unique et quelquefois même dans plusieurs mots synonymes; les nuances se sont effacées à mesure qu'elles ont perdu de leur importance dans les usages du monde moderne. C'est ainsi que les mots *ferté* et *manoir* en sont arrivés à se confondre dans les désignations *châteaux* et *forteresses*; et que par une étrange imperfection de notre langue moderne, dont la pauvreté a souvent été signalée, nous appliquons aussi bien le mot *château* au *château-fort* ou *ferté*, qu'à l'habitation de plaisance dépourvue de tout appareil défensif.

Au moyen âge la désignation de *ferté* (venant de *fermeté*,

(1) STOCKMANS, p. 453.

firmitas) s'appliquait surtout aux grandes constructions militaires, demeures seigneuriales ou villes ayant à la fois un caractère *offensif et défensif*, et équivalait exactement à celle de *bolwerk* en flamand, désignant les anciens châteaux de bois ou de troncs d'arbres que les Normands construisirent fréquemment dans nos contrées; quoique d'étymologie très différente, les mots *ferté* et *bolwerk* (d'où plus tard par une transformation très pittoresque on a fait *bolevert, boulevart)* répondent à la même idée. Mais à côté de ces *fertés* existait une catégorie de châteaux moins importants qu'on nommait *manoirs*, c'est-à-dire, suivant la définition que Violet-le-Duc assigne à ce mot [1], une habitation de chasse et de plaisance, assez analogue aux *villas* rurales des anciens Francs, où le seigneur fatigué de la vie quasi claustrale du sombre castel, presque privé de lumière par ses épaisses murailles à peine percées de créneaux pour les archers et les arbalétriers, allait, dans les intervalles de paix et de trêve, jouir de la vie au grand air. Dans l'état troublé du moyen âge il fallait, même pour les séjours de villégiature, se garder des surprises, et le manoir était toujours protégé par quelques ouvrages *défensifs*, sans aucun but offensif, ce qui a amené la confusion avec les *châteaux-forts;* par la suite des temps ces manoirs ont été dégagés de cet appareil défensif et l'on a continué à donner ce dernier nom aux simples *châteaux de plaisance*.

Ce qui augmente encore la confusion, c'est que par la force des choses, le manoir se rapproche souvent même davantage du *château-fort*.

Le manoir tient en effet le milieu, comme importance, entre le château seigneurial et la demeure du simple vavasseur. Il

(1) VIOLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VI, p. 300.

sert de résidence de plaisance au haut baron; souvent de demeure principale au chevalier vassal, tenu de lui donner son service militaire, qui va y chercher les plaisirs de la vie de famille, tout en maintenant l'ordre et exerçant une surveillance sur la contrée, et qui quelquefois augmente clandestinement son importance avec l'espoir de conquérir un jour son indépendance, en dépit de l'autorité jalouse du baron. L'habitation de l'écuyer, du vavasseur, plus élémentaire, est réduite souvent à une simple *tour de garde*, type de donjon isolé, dont on retrouve encore de fréquents exemples sur les bords de la mer, telle que la maison connue sous le nom de *maison du brigand* à Cannet (près de Cannes) (1).

Dans la ferté, remarque Violet-le-Duc, (qui confond ce mot avec celui plus général de château) tout est sacrifié aux nécessités de la défense, qui souvent contrarient certaines habitudes de bien-être; l'architecte dominé par la forme du tracé, qui elle-même résulte des accidents de sol, ne peut observer aucun détail de symétrie; à peine peut-il satisfaire aux nécessités de l'habitation. « Il n'en est pas ainsi du » *manoir;* là il s'agit seulement de satisfaire aux besoins et » aux goûts de l'habitant, la question de défense est accessoire. » Le manoir n'est qu'une maison de campagne suffisamment » fermée pour être à l'abri d'un coup de main tenté par » quelques aventuriers, elle ne prétend pas résister à un » siège en règle (2). »

En France les exemples de ces *manoirs* sont fort rares; ils ont été presque tous transformés en habitations modernes au point d'être méconnaissables; en Angleterre on les rencontre plus fréquemment et ils sont désignés encore sous le nom de *Manor-house*.

(1) VIOLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VI, p. 302.
(2) *Ibidem.*, t. VI, pp. 306, 309, 311.

En dépit de l'importance plus ambitieuse que les historiens anversois ont voulu donner au château de Cleydael, je crois qu'il faut se résigner à le classer parmi les simples *manoirs* et qu'il est impossible d'y voir un véritable château-fort. Il se rapproche en effet par sa forme d'une manière très remarquable de celle du château, dit *Castera*, de Saint-Médard en Jalle (dans les landes près de Bordeaux), du manoir de Camarsac sur la Dordogne et même du *castera* de Xaintraille près de Nérac (Lot et Garonne) que Violet-le-Duc indique comme types de ce genre de construction ([1]).

Ces manoirs assez multipliés autour d'Anvers, Cleydael, Cantecroy, Broechem, Grobbendonck, s'Gravenwezel, etc., devinrent tout naturellement la demeure ordinaire des principaux vassaux du marquisat, qui y maintenaient l'ordre et exerçaient la justice en son nom, et où souvent aussi ils boudaient l'autorité de la commune, lorsque l'élection populaire en donnait le gouvernement à leurs compétiteurs. Tout autour s'élevèrent des châteaux de moindre importance, réduits à une habitation ordinaire entourée de fossés et de quelques ouvrages défensifs, Hoboken, Hemixem, Pleuseghem, Berchem, etc.

Le caractère de *manoir* ressort à l'évidence pour Cleydael, de la faible épaisseur de ses murailles (0 m. 60) à peine renforcée au donjon (1 m. 00), à une époque où l'emploi de l'artillerie pyrobalistique amène généralement à donner aux murs une très grande épaisseur; de l'ouverture de fenêtres extérieures, là où dans un véritable château, on conservait de simples embrasures ; quoiqu'il s'y trouve des détails défensifs d'une véritable valeur, et jusqu'à un *donjon* qui comporte l'idée d'une défense à outrance. Jamais à aucune époque nous ne voyons Cleydael soutenir un véritable siège et les seules attaques

(1) VIOLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VI, p. 297.

qu'il eut à repousser sont des attaques des partisans et des maraudeurs.

Ce qui achève de démontrer l'absence de caractère proprement militaire de ces châteaux, c'est qu'à aucune époque, lorsqu'on reconnaît la nécessité de substituer aux murailles des remparts terrassés ; lorsqu'en 1541 Anvers s'entoure de semblables défenses, aucun d'eux (sauf Cantecroy) ne reçoit cette amélioration. L'exception de Cantecroy n'infirme pas le règle, parce que, comme propriété de la famille Granvelle, l'impopularité du célèbre cardinal dans la noblesse belge l'obligeait à défendre sa demeure par des moyens exceptionnels.

L'emplacement du *château* proprement dit, de la ferté, est toujours déterminé par des conditions stratégiques, qui, liées à la forme même du sol, demeurent à peu près invariables dans tous les temps; aussi n'est-il pas rare, comme à Poilvache, comme à Montaigle, de voir un château du moyen âge succéder à un camp gaulois ou romain ; beaucoup même prennent par la suite l'appareil de la fortification moderne. Pour les *manoirs* au contraire, le hasard des héritages, la beauté du site, la convenance du propriétaire, certains avantages spéciaux de la forme du sol, règlent seuls leur distribution dans la contrée ; il est impossible de constater dans leur ensemble une idée systématique de défense ; s'ils subissent une transformation ultérieure, c'est presque toujours pour se déshabiller de leur appareil défensif, dont certaines parties seulement, tours, créneaux, machicoulis, sont conservés dans l'architecture moderne comme simples motifs d'ornementation. Néanmoins ainsi distribués, en relation journalière avec la cité, ils rendent déjà des services pour assurer sa sécurité en surveillant les environs et en la prévenant des rassemblements et des passages de troupes.

En quittant Cleydael, cette belle gentilhommière, de tous temps si hospitalière et rendue aujourd'hui si riante et paisible, non loin de laquelle j'avais contribué à édifier un de nos puissants forts modernes, ma pensée avait du mal à se détacher de la succession des événements qui se sont accomplis à Anvers depuis trois siècles et ont fait en quelque sorte, de la maison de plaisance, l'ancêtre de la forteresse aux apparences massives et maussades. L'historique de cette transformation ferait, sans nul doute, l'un des chapitres les plus curieux de l'histoire militaire d'Anvers.

LE

CHATEAU DES COMTES

DE GAND

Notice pour servir de guide aux visiteurs des ruines

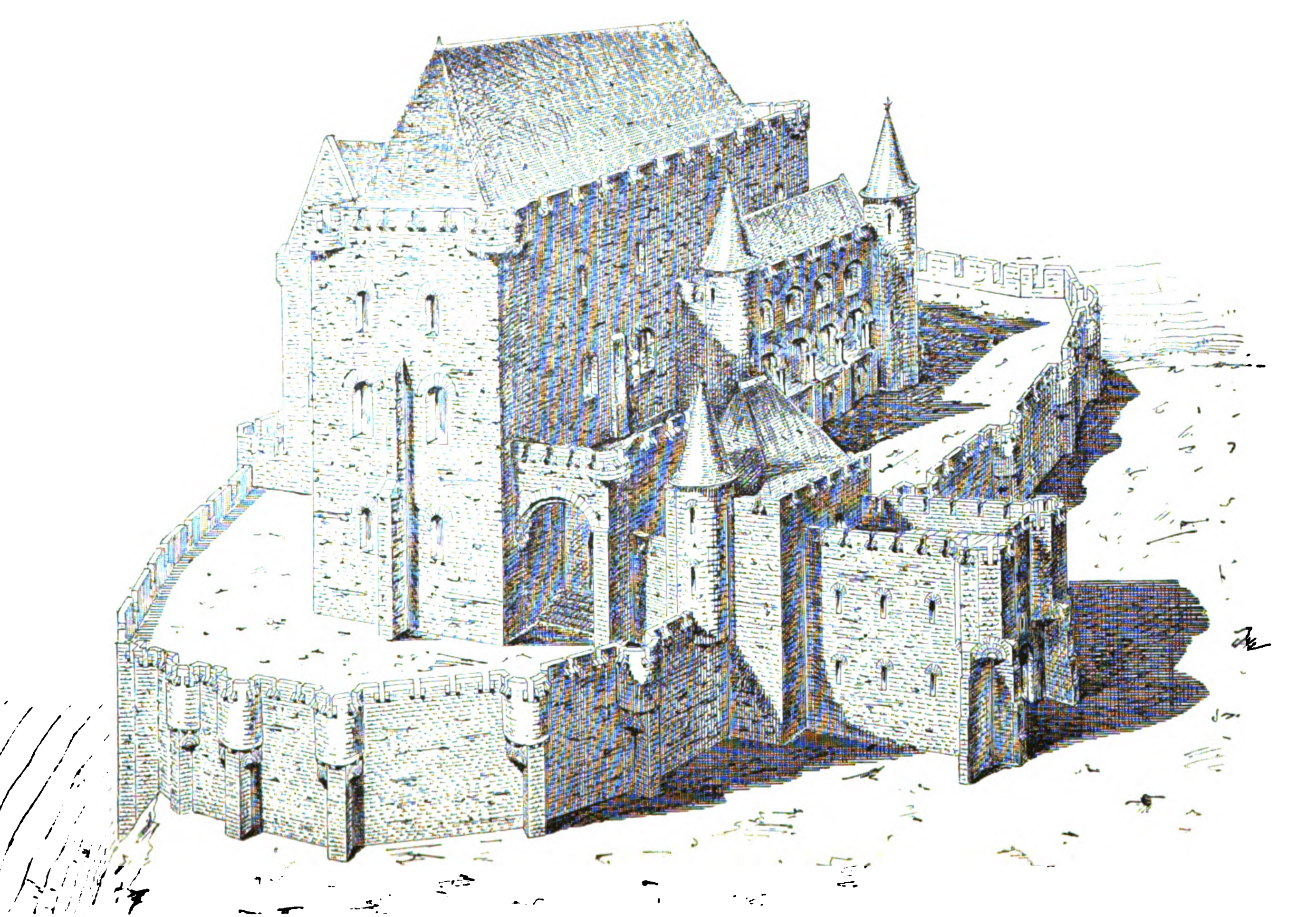
par HERMANN VAN DUYSE.

Ire PARTIE.

HISTORIQUE.

Le château des comtes se rattache à l'une des plus caractéristiques figures de nos temps héroïques, à Baudouin Bras-de-fer, que Meyere appelle le « *champion du royaume de France contre les Danois et l'universalité des barbares du Nord.* »

Investi par son beau-père, Charles le Chauve, d'un marquisat qui s'étendait des bouches de l'Escaut à l'Oise, Baudouin éleva le *castrum* de Bruges, et les chroniqueurs semblent bien autorisés à affirmer qu'il ne laissa pas sans défense l'agglomération existant au confluent de la Lys et de l'Escaut entre les territoires appartenant respectivement aux abbés de Saint-Pierre et à ceux de Saint-Bavon.



VUE CAVALIÈRE DU CHATEAU DES COMTES RECONSTITUÉ

Le caractère rudimentaire des parties les plus anciennes du château des comtes de Gand mises à nu par les fouilles, poursuivies depuis cinq ans, atteste cette antique origine que les historiens contemporains n'osaient accepter que moyennant de formelles réserves, des mains des chroniqueurs d'autrefois si affirmatifs sur ce point.

D'après Meyere, l'église antique de Sainte-Verle ou Pharaïlde *(Verhilde)* fut érigée en 912, *juxta novam arcem.*

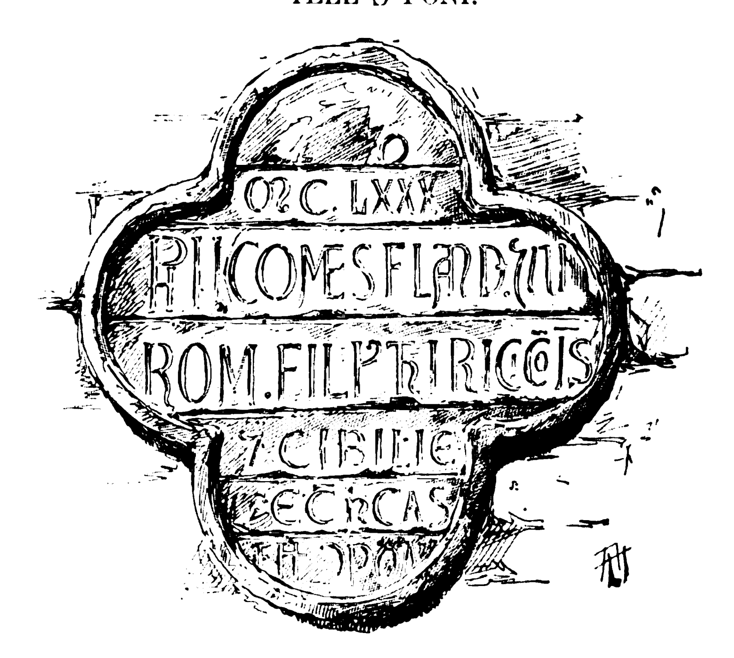
La chronique des miracles de Saint-Bavon relate que les moines revenus de Laon, où les avait fait fuir la terreur des Normands, déposèrent les reliques de leurs saints de prédilection dans l'église nouvellement bâtie du château.

La relation que Galbert de Bruges nous a léguée de l'assassinat de Charles le Bon et des troubles que cet événement fit éclater en Flandre, fait mention d'une tour en pierre: *turrim lapideam* jusqu'au pied de laquelle s'étendit un incendie qui dévora le *suburbium* ou faubourg. Cette même relation parle d'un palais comtal, *domus comitis*, où les tenants de Thierry d'Alsace assiègent les partisans de Guillaume de Normandie. Cette résidence comtale fut attaquée à grand renfort de mangonneaux. Gualbert la nomme: *lapideam domum et turrim.* C'était donc un *Steen* dans toute la force du terme, et non le seul bientôt à Gand, puisque Thierry d'Alsace eut fort à faire pour obliger les Gantois à raser les véritables places fortes où s'étaient établis les *potentiores* et *divitiores* que les sentences d'excommunication du suffragant de Reims ne purent décider à renoncer à ces édifices particuliers de *self defence* alors déjà très nombreux dans nos communes.

Thierry d'Alsace fit-il raser la place où s'étaient défendus les adversaires de ses prétentions au comté? Gulbert ne le dit pas, mais il est certain que le fils du vainqueur de Guillaume Cliton reconstruisit le château des comtes en 1180, comme en

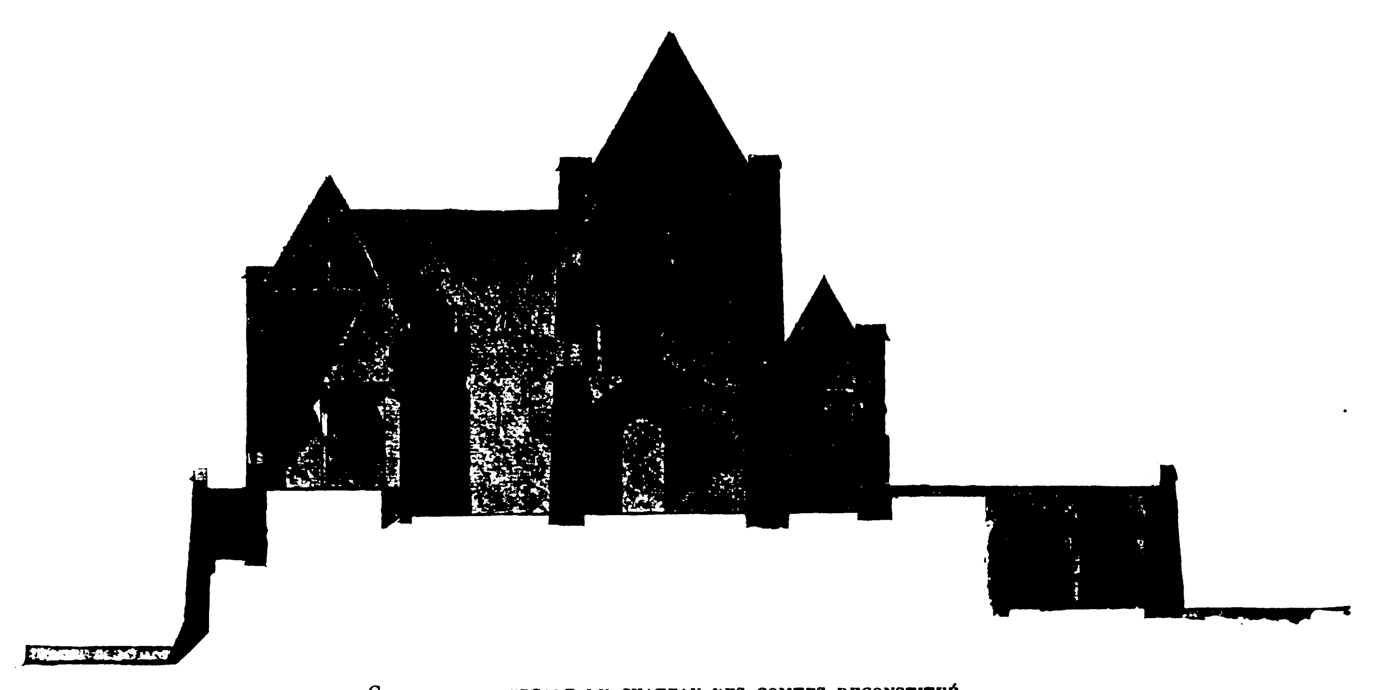
fait foi l'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée du *Steen*.

M.C.L.XXX.
PHIL. COMES FLAND. & VI
ROM. FILI^{s} THIRICI COIS
& CIBILIE
FEC H CAS
TELL Ↄ PONI.



Inscription de la porte d'entrée.
Dessin de M. Armand Heins.

Soit : 1180. *Philippus comes Flandriæ et Viromandie filius Theodorici comitis et Cibilie fecit hoc castellum componi.* Cette inscription a été copiée par Sanderus, non d'après la pierre qui encore aujourd'hui est demeurée à la place où la fit



Coupe transversale du chateau des comtes reconstitué.
(Ouest-est).
Dessin de M. J. de Waele, architecte *(1885)*.

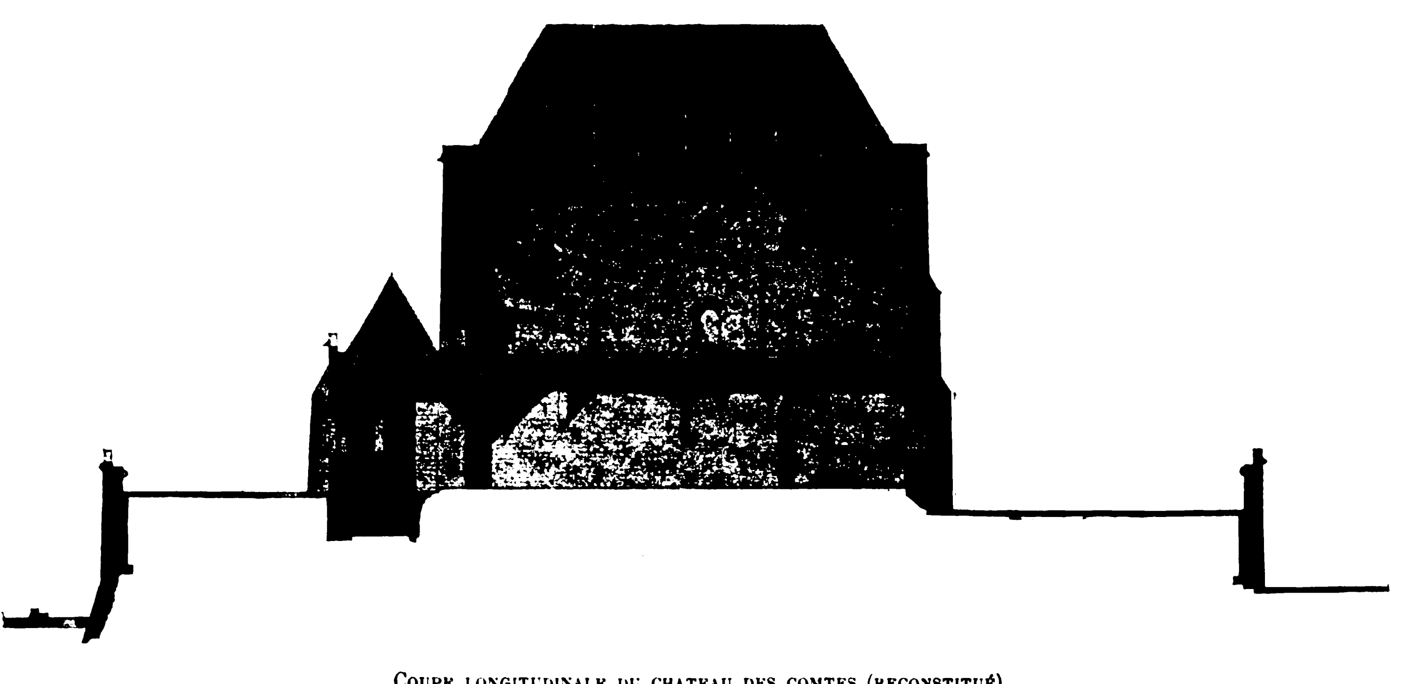
poser le second fondateur du château, mais d'après une lame de bronze, enlevée en 1803, et dont le lecteur trouvera le fac-similé dans Sanderus.



Philippe d'Alsace, qui mérita au même titre que Baudouin Bras-de-fer, premier fondateur du château des comtes, d'être considéré comme un des princes qui contribuèrent le plus à la grandeur de la Flandre, fut un guerroyeur de race et de tempérament. Entraîné dès sa jeunesse par de périlleuses campagnes, associé à la belliqueuse existence de son père, il s'initia, grâce aux expéditions d'outre-mer, à la tactique nouvelle créée par le contact des barons chrétiens avec les polyorcètes grecs et arabes.

Les vestiges du *Steen*, mis en regard de sa date d'origine, nous montrent Philippe d'Alsace sous l'aspect d'un véritable novateur en matière d'art militaire. L'analogie du château de la place de Sainte-Pharaïlde avec les constructions franco-syriennes de la Palestine est manifeste, et nous montre que loin d'avoir pris part très tardivement, comme on l'a souvent prétendu, à l'œuvre de révolution militaire et politique qui naquit des croisades, les Flamands furent au douzième siècle des initiateurs et des maîtres en matière d'art militaire, comme ils le furent en tant de branches d'art et d'industrie. Nous avons eu souvent l'occasion de faire cette constatation depuis que les travaux de déblai du château des comtes ont été entamés, et nous pensons que toute occasion est bonne pour y revenir.

D'après M. Viollet-Le-Duc, le château Gaillard des Andelys aurait été la première application faite par un capitaine d'occident de l'expérience rapportée des croisades. Or le *'s Gravensteen*, si visiblement inspiré de Tortose, de Giblet



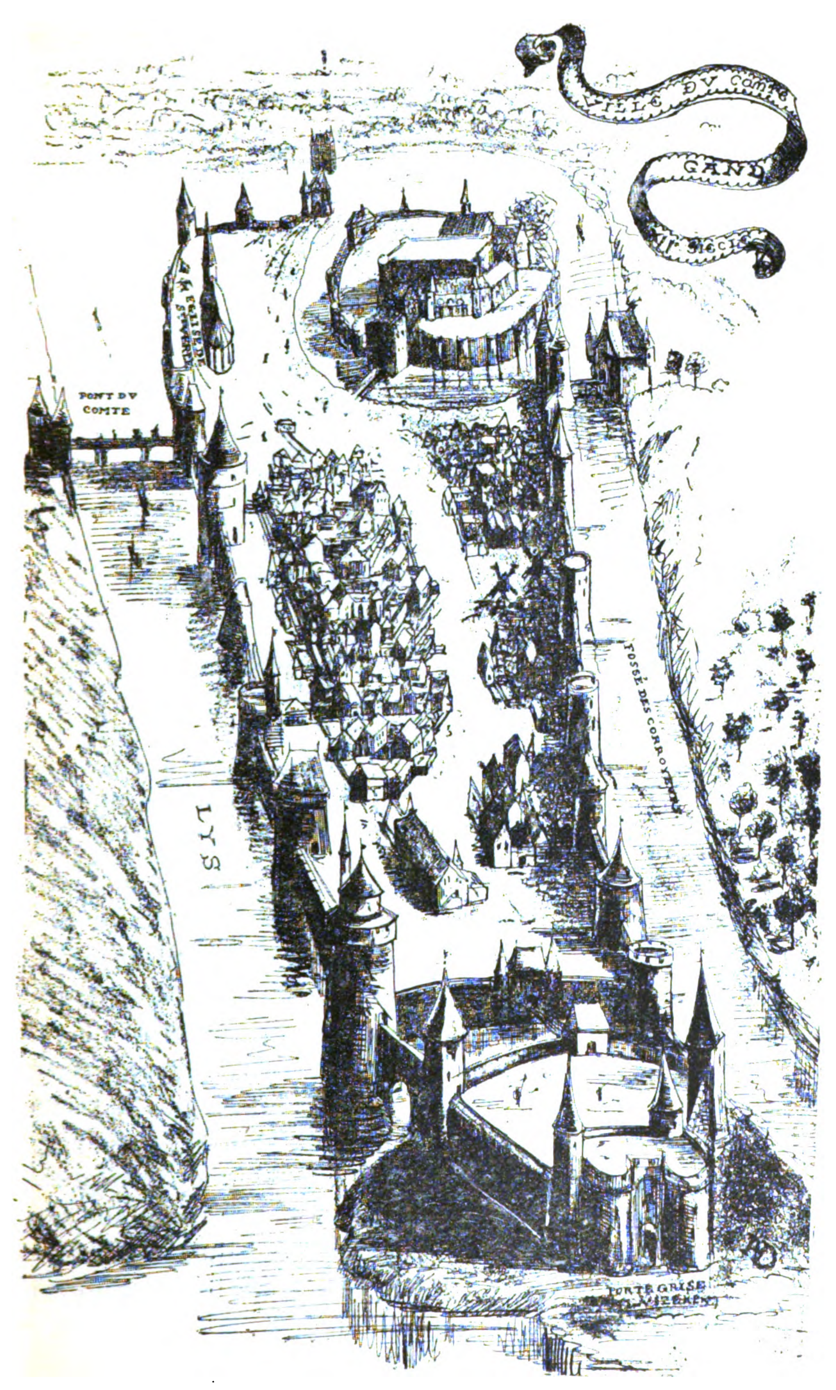
Coupe longitudinale du chateau des comtes (reconstitué).
(Nord-Sud).
Dessin de M. J. de Waele, architecte *(1885)*.

et de tant d'autres citadelles du royaume de Jérusalem, existait depuis près d'un quart de siècle lorsque Richard Cœur-de-Lion éleva ce château que força Philippe-Auguste, neveu, filleul et élève de Philippe d'Alsace.



Les premières entreprises de Saladin datent de 1171; c'est en 1172 que ce terrible adversaire des chrétiens s'empara des forteresses franques qui défendaient les bords de la mer Rouge. Philippe d'Alsace, en 1175, imite l'exemple de son père qui de 1138 à 1165 fit quatre expéditions en Palestine; il prit la croix et, de concert avec Bohémond, assiégea la citadelle de Harrenc appartenant à la principauté d'Antioche. En 1190 le comte de Flandre retourné en Palestine participa aux travaux si longs et si conpliqués du siège de Saint Jean-d'Acre, et mourut de la peste en 1191, devant cette ville. Le roi Philippe, Auguste prit une part préponderante à ce siège mémorable signalé par la construction de tours d'assaut et de machines de guerre de tout genre, que les historiens des croisades, tant arabes qu'occidentaux, signalent comme marquant une évolution importante dans l'art militaire.

De 1168 à 1190 la grande préoccupation de Philippe d'Alsace avait été la guerre, et on conçoit que tous ses efforts aient été consacrés à faire de la cité comtale du vieux Bourg une place forte en état d'appuyer les campagnes qu'il poussa jusqu'au cœur de la France. La date de 1180 que porte le château rappelle, avec le mariage qui unit Philippe-Auguste à la nièce du comte de Flandre Isabeau de Hainaut, les querelles que suscitèrent à Philippe les rois de France et d'Angleterre; elle fait aussi songer aux démêlés que le deuxième fondateur du *'s Gravensteen* eut, comme son père, à vider avec ses vassaux de Gand dont la combativité excessive ne se laissait pas plus



Ville comtale au XIIe siècle.
Dessin hypothétique de M. Herm. van Duyse.

abattre par des actes de rigueur que désarmer par des concessions.

***

Il convient de le faire observer, le *'s Gravensteen*, dans les proportions qu'il conserve aujourd'hui, est le réduit de la cité comtale créée en vue de contribuer à défendre les marches de Flandre. Placé en dehors du territoire du Wasda, sur la rive gauche de la Lys, il ne pouvait porter ombrage aux abbés en possession des deux cités de Saint-Pierre et de Saint-Bavon. Peut-être aussi son emplacement fut-il déterminé par l'embouchure de quelque ruisseau affluent de la Lys, utilisable comme fossé d'enceinte et plus tard transformé en canal sous le nom *de Lieve.*

Un dessin que nous joignons fera, mieux que toutes les digressions, comprendre le rôle que le *Steen* encore actuellement sous nos yeux, jouait dans l'économie de la cité comtale, ou *'s Gravenstad*, avant la fin du douzième siècle, qui marqua l'amoindrissement du pouvoir des comtes et l'émancipation de la commune de Gand.

Le *burg* du comte, baigné par la Lys, par un fossé, (*la Lieve* actuelle) et un canal de défense (le *torrent du Châtelain)* formait une sorte de trapèze dont l'extrémité est marquée par la place de l'Écluse, alors occupée par la porte Grise ayant pour barbacane un ouvrage avancé dit: *Waterpoorte*.

Le fossé dit *torrent du Châtelain*, plus tard dénommé: *fossé des corroyeurs*, fut comblé il y a vingt ans. Quant à la porte Grise, destinée à défendre les écluses du *burg*, Waernewyck, qui la vit détruire en 1540, nous en a laissé une description d'où il résulte que ce bâtiment mesurait 75 pieds de façade sur 50 de profondeur et était recouvert d'un blindage terrassé sur lequel fut planté un jardin. La *Waterpoorte* avait été détruite dès 1525.



Plan cadastral de la cité du comte.

Le § 17 de la charte générale de 1176, acceptée par Philippe d'Alsace, concernant la défense faite aux étrangers d'entrer en armes dans le *castrum* comtal et même aux Gantois d'y séjourner armés d'un glaive, ne laisse aucun doute quant aux limites et au caractère de ce *Vieux Bourg* dont le *Steen* actuel n'était, il convient le répéter, que le refuge ou réduit.

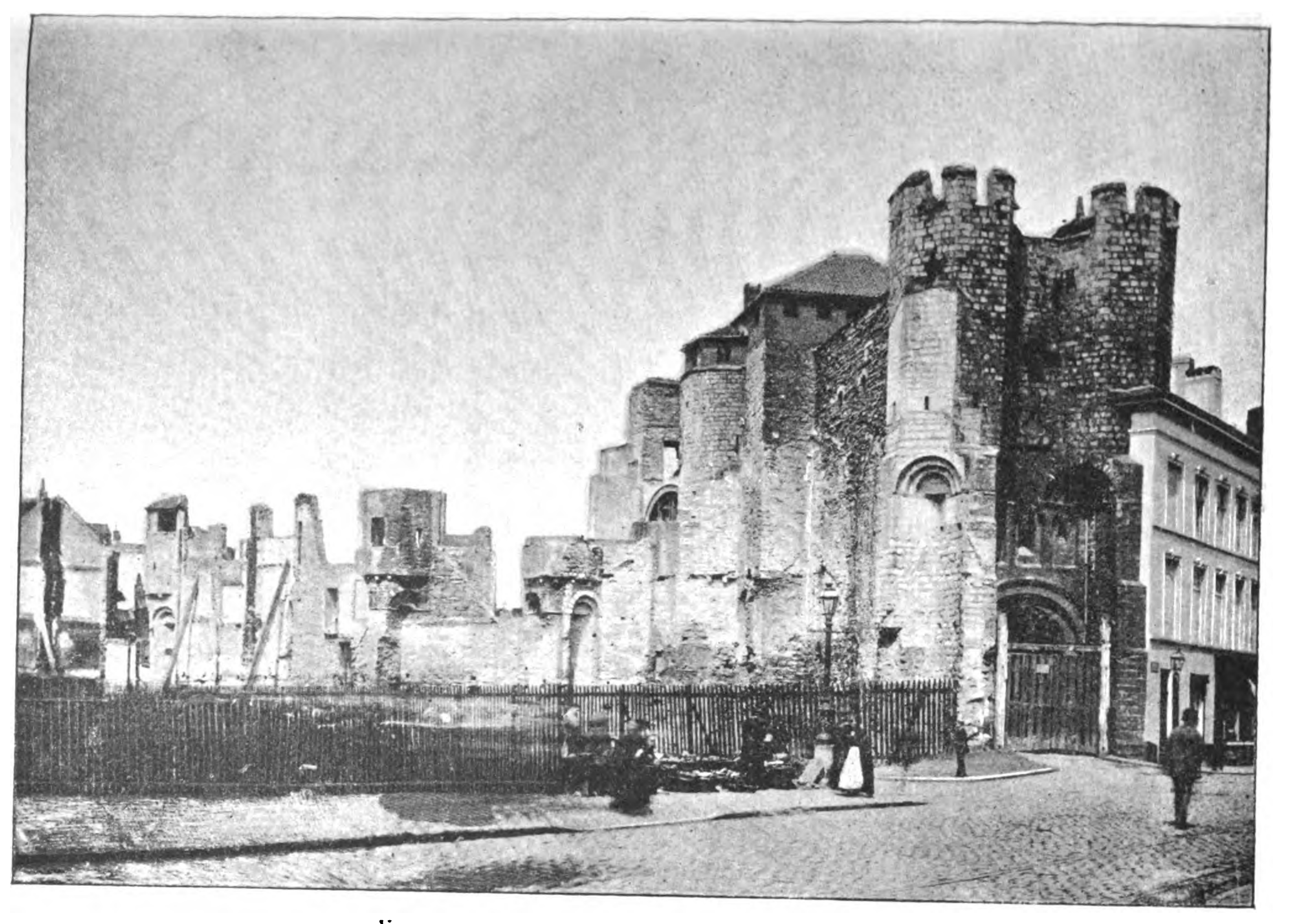
A peine Philippe mort, les Gantois qui s'étaient malaisément soumis à son autorité, — et contre lesquels alors toutes les précautions militaires du comte défunt apparaissent légitimes, — assiégèrent le *'s Gravensteen* et forçèrent la comtesse Mathilde à composer.

C'en fut fait, aussitôt après, de la barrière qui séparait la place forte du comte de la ville ouverte qu'occupaient ceux de Gand. Dès 1194, la ville se trouva entourée d'une enceinte complète de remparts, et dès lors aussi le *Steen* ne fut plus le séjour des comtes de Flandre qu'à titre assez précaire.

A dire vrai, Jeanne de Constantinople, sa sœur Marguerite, Gui de Dampierre, Robert de Béthune, Louis de Nevers et bien d'autres, datèrent de là leurs édits ou leurs chartes, mais en 1353, Louis de Male ayant acquis le *Ser Sanders Wal* ou *Cour du Prince*, plus susceptible que le vieux *Steen* d'aménagement et de confort « moderne, » nos princes ne revinrent plus au palais de la place Sainte-Pharaïlde que lorsque les évènements donnèrent, au milieu d'une population frondeuse et irritable à l'excès, une appréciable valeur à des murailles épaisses et à de solides créneaux.



Au commencement du XIVe siècle, la garde du château est confiée à un bailli. Le *Steen* n'a plus d'autre garnison qu'un portier et quatre sergents ou *prendeurs* à la solde du comte. Le bailli et ses acolytes sont chargés du recouvrement des



VUE DES MURAILLES EXTÉRIEURES ET DE LA PORTE.

amendes prononcées au profit du comte, à charge non seulement de ceux de Gand, mais dans toute l'étendue du Pays de Waes. Les exactions et les violences de ces subalternes suscitèrent plus d'une émeute et la responsabilité en remonta souvent jusqu'au prince.

En 1301 les Gantois, — à la veille du combat de Groeninghe, — se soulevèrent contre les Trente-neuf, oligarques impopulaires qui, sous prétexte de couvrir les frais d'une joyeuse entrée, voulaient rétablir la maltote abolie par Philippe le Bel. Les Trente-neuf, leurs partisans qui étaient ceux du roi de France, se réfugient au *'s Gravensteen* et s'y tiennent sur la défensive. En quelques heures les remparts sont forcés par les corporations ameutées ; les « mangeurs de foies » — comme les appelle Meyer — sont passés au fil de l'épée. Nobles et échevins doivent sous serment promettre de combattre désormais sous la bannière des métiers contre les Leliaerts.

En 1325 le ruwaert de Flandre succède aux comter comme hôte du *Steen*. C'était — croyons-nous — Simon de Mirabelle, banquier et,d'après quelques actes du temps, usurier, d'origine lombarde, qui s'était acquis une grande notoriété par ses richesses et avait épousé une fille naturelle de Louis de Nevers. Ce mariage ne l'empêcha pas de contribuer plus tard, de concert avec Jacques van Artevelde, à l'alliance des Gantois avec Édouard III d'Angleterre. Celui-ci, on le sait, afin de calmer jusqu'à certain point les scrupules des Flamands qui avaient juré fidélité au roi de France, prit sur le conseil, pense-t-on, d'Artevelde, le titre de roi de France dans tous les actes, et écartela les armes de France avec celles d'Angleterre.

Nous ne possédons aucun détail sur la façon dont, en 1325,

la commune disposait de l'ancienne résidence comtale; relevons seulement ce détail:

Les comptes communaux pour année 1325 (fol. 306) marquent l'envoi que les échevins font, à la Toussaint et à la Noël, au ruwaert de Flandre, de deux pièces de vin de Rhin mousseux, à titre de gracieuseté, afin de permettre au chef militaire de la commune de se divertir avec ses amis qui « tenaient cour au château. »

Or, 1325 est l'année de la levée de boucliers des Flamands contre Louis de Crecy dont les Brugeois s'emparèrent et qu'ils emprisonnèrent aux halles, l'obligeant à assister au massacre de ses principaux partisans. La ville de Gand, qui tenait pour le comte de Flandre, fut assiégée par le comte Jean de Namur que les Brugeois avaient appelé à l'aide. De quelle nature était la cour tenue au milieu de pareils événements au *Steen* par le ruwaert, on peut le deviner par le rôle que le château remplit à peu près vers la même époque. En 1324, un des capitaines de Gand, Guillaume Weenemaer, qui périt un an après au combat de Deynze, de la main de Robert de Cassel, avait confié au *Steen* la garde des Brugeois ramenés par lui prisonniers de l'expédition d'Assenede. Le compte des fers et des poucettes ou furent gehennés ces otages nous a été gardé. Le comte de Flandre en 1336 rentre au *'s Gravensteen*. Ce ne sera pas pour longtemps.

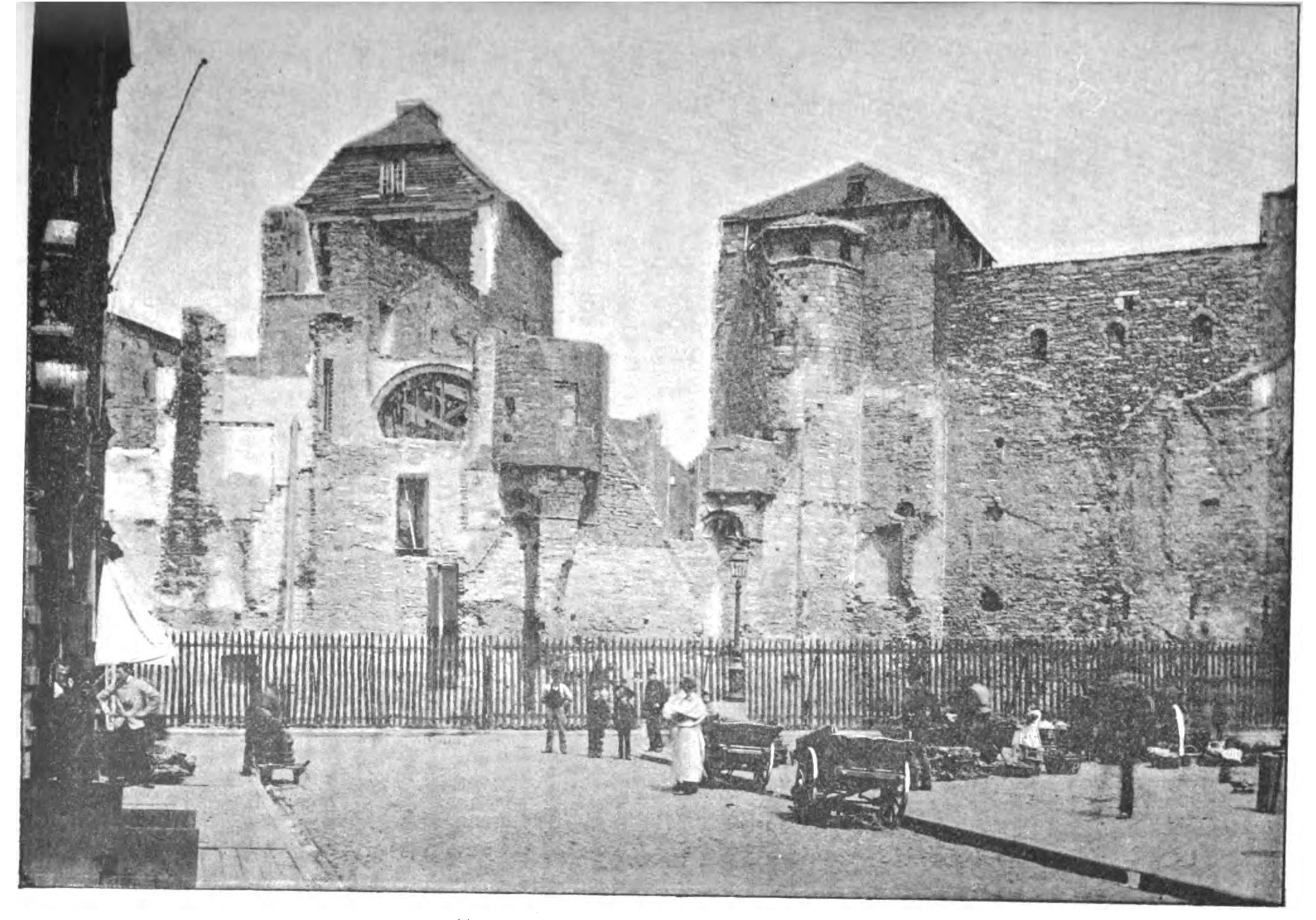
Deux ans après, il soumet aux échevins des lettres de Philippe de Valois promettant la révocation du célèbre « pacte d'iniquité », que, par un retour assez singulier, les Leliaerts imposèrent aux communes flamandes, après cette victoire de Courtrai dont la chevalerie française devait garder un âpre ressentiment. Louis de Nevers apportait aussi des lettres du pape offrant le retrait des sentences d'excommunication qui pesaient sur la ville. La *Keure*, pour rentrer en

grâce près du roi de France et du Saint-Siège, avait à renoncer seulement à l'alliance anglaise. Van Artevelde formula la réponse aux ouvertures de Louis de Nevers en tuant de sa propre main Foulques de Rode, l'un des familiers du comte, et en assiégeant ce prince lui-même dans son fort qui fut emporté d'assaut.

Meyere n'entre guère dans des détails circonstanciés à propos de cet événement, mais P. d'Oudegherst relate en ces termes l'effet des négociations ouvertes par le comte qui offrit la paix aux Gantois à condition qu'ils demeurassent neutres, dans la querelle de la France et de l'Angleterre: « *Ce qui » néantmoins n'eust aucun povoir d'esmouvoir lesdicts de » Gand de leur première résolution; ains (qui pis est) firent » commandement qu'on tint leurs portes serrées et qu'on » arrestât dans la ville ledict comte. Lequel doubtant la » fureur de ses sujets, changea visaige et fit semblant d'être » de leur party, s'accoustrant mesmement d'un accoustre- » ment de leur couleur qui lors luy fut présenté.* »

Les comptes communaux de cette même année 1338, qui est celle de l'élection de Jacques van Artevelde comme capipaine de Saint-Jean (8 janvier), font mention de travaux de réparation « *au mur de la Lieve derrière le château.* » Les échevins en outre décernent une gratification à « Jan » le portier, pour le dommage qu'il a subi pendant le siège. Deux ans après est produit un compte de réparation des brêches faites au *Steen;* il s'élève à 104 livres.

Ces quelques extraits cursifs des registres comptables nous montrent que le *'s Gravensteen* eut au moyen âge une existence assez mouvementée. En effet son histoire minutieusement écrite serait, en dépit des lacunes qui font de nos annales d'informes tronçons plutôt qu'une chaîne, l'histoire de Gand et de la Flandre.



VUE DES MURS DU DONJON ET ENCEINTE.

Forteresse du comte jusqu'au commencement du XIIIe siècle, le *'s Gravensteen*, comme le fort de Rupelmonde le fut plus tard, avait dès sa création servi de prison au souverain. Ce fut plus tard la geôle des échevins, celle du Conseil de Flandre et de l'inquisition espagnole soufflant ses haines sanguinaires et son avidité au Conseil des troubles.

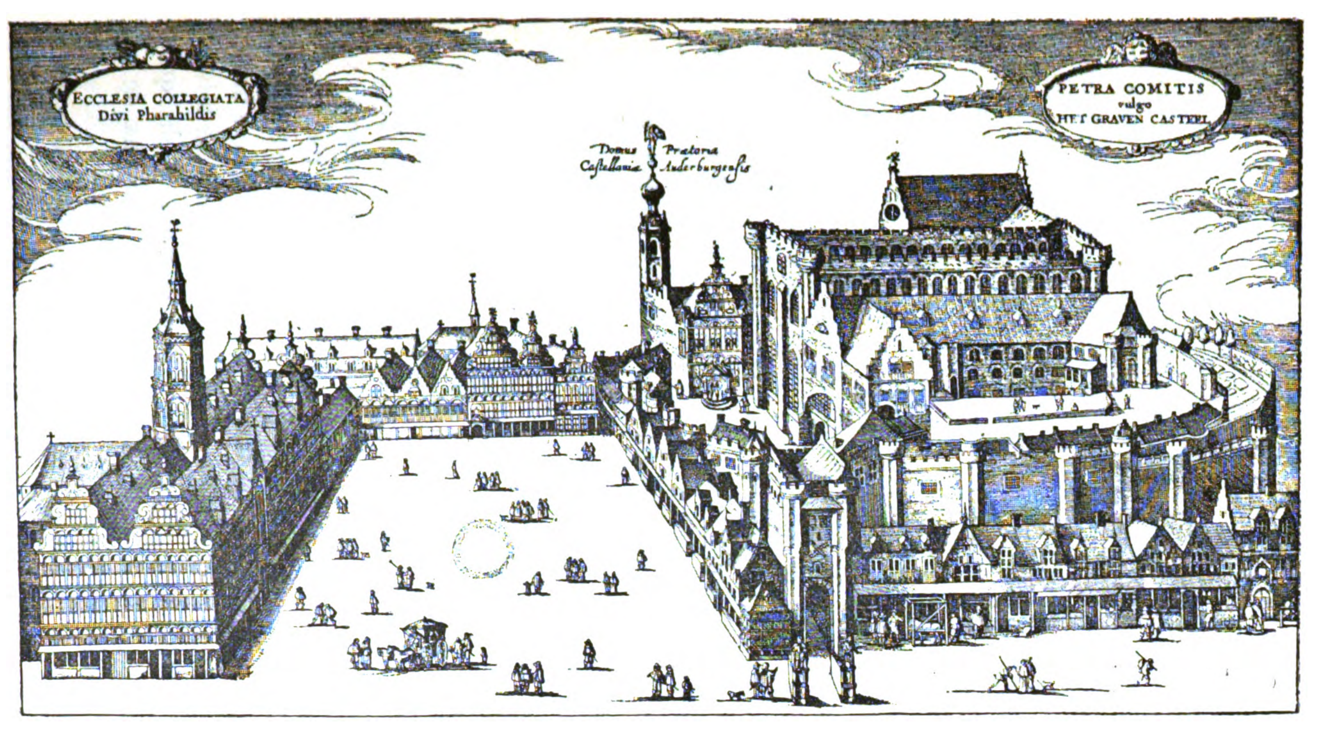
Après les ordonnances de Gui de Dampierre de 1290 et 1296, la *Keure* fit construire au Marché aux Grains une prison, le châtelet ou petit château, confiée à la garde de l'amman, mais le *'s Gravensteen* recevait les condamnés à des peines infamantes et étant devenu prison, il put aussi aisément devenir tribunal. Les échevins, qui n'avaient pas — ils tentèrent vainement de se l'arroger — le droit d'infliger la question à l'hôtel de ville, qui cependant avait sa prison, étaient obligés d'envoyer au *'s Gravensteen* les délinquants qu'ils estimaient devoir soumettre à la torture. On ignore à dire vrai dans quelle partie du château se trouvait la chambre de torture, qui parfois porte le nom de *Put* et parfois celui de *Hooge Zale*.

En tous cas, pour transformer en prison l'antique palais des comtes, il ne fallut guère le modifier.

Les oubliettes du *Steen*, ses galeries en forme de crypte, étaient d'une sévérité bien suffisante pour servir de théâtre à la justice d'autrefois. Avant même que Jean de Bourgogne y installât en 1400, le grand conseil de Lille, la *Keure* avait tenu ses assises dans la grande salle du *Steen* et fait exécuter ses arrêts aux bailles, espace compris entre les vastes contreforts de la porte d'entrée.

Le château et ses abords furent à Gand la prison par excellence et le lieu de supplice privilégié.

En 1470, le duc de Bourgogne enferme au *Steen* les otages brugeois et les envoie de ses cachots à la potence. En revanche, quelque temps après, les Gantois enferment au *Steen* Hugonet



LE CHATEAU DES COMTES AU 17e SIÈCLE
d'après la *Flandria Illustrata* de Sanderus.

et d'Himbercourt dont les têtes tombèrent Marché du Vendredi et Jacqueline de Bavière dont la destinée ne fut pas moins cruelle. Illustres personnages, malfaiteurs vulgaires, martyrs plébéiens de la liberté se succédèrent dans les froids cachots du *Steen*. Il semble que leurs ombres se heurtent encore au milieu de ces restes du sombre manoir qu'ils ont maudit. Leurs plaintes se sont confondues, leurs poussières se sont mêlées! Qui dira le nombre de ces malheureux?



La cour spirituelle de Tournai s'établit au *Steen* en 1411; elle trouva le Conseil de Flandre en guerre ouverte avec les échevins qui se mirent d'accord cette fois avec la population, pour témoigner une hostilité ouverte aux conseillers. Meyere explique cette animosité et les sévices réciproques qui en résultèrent par la terreur qu'inspiraient les longues procédures, ruine des familles et source de profits illicites pour les hommes de loi.

On conçoit que le rôle rempli sous la domination espagnole par le Conseil de Flandre ne contribua pas à effacer cette animadversion. Après l'exécution barbare de Hessels, en représailles de la part prise par ce magistrat à l'exécution des placards de Philippe II, le Conseil se réfugia à Douai; il y séjourna jusqu'à la reddition de Gand obtenue par Farnèse.

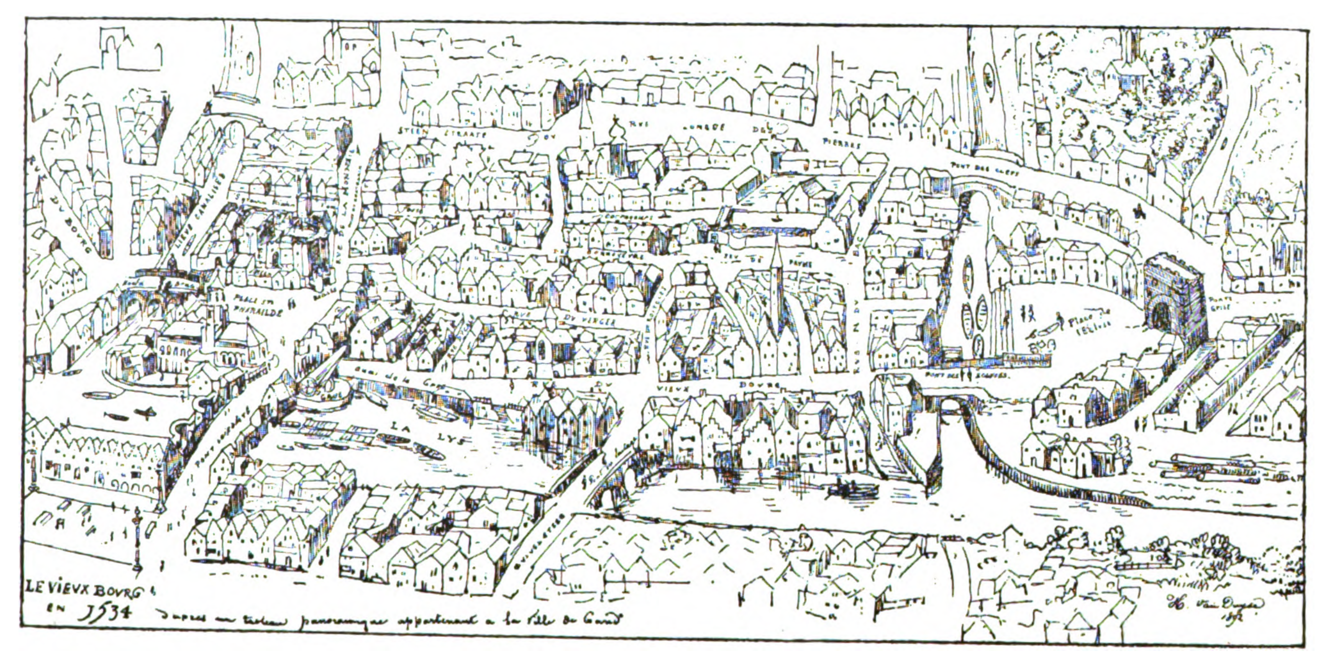
Il faut lire dans le P. de Jonghe ou dans Marc van Varnewyck, aussi bien que dans d'autres *Diaria* gantois, le récit des exécutions dont le château des comtes et ses abords furent le théâtre, pour concevoir toute l'horreur que ces noires et impassibles murailles durent inspirer aux Gantois à la fin de ce XVIe siècle qui marque l'abaissement et la quasi destruction de leur cité. Mais détournons les yeux de ces néfastes souvenirs.

Le château des comtes était naguère considéré comme le

centre de la ville. Les échevins y arboraient la grande bannière des métiers pour convoquer les communiers aux expéditions militaires. (Compte de 1435.) C'est à partir des bailles aussi, que l'on mesure, — ainsi que l'attestent des ordonnances scabinales du XIVe siècle, — le rayon dans lequel il était défendu rigoureusement de vendre des bières étrangères.

Maximilien, — lorsqu'il vint à Gand avec l'intention de mettre à la raison les gens qui l'avaient bravé et prétendaient se substituer à lui pour garder en tutelle le comte Philippe alors âgé de sept ans, et lui apprendre à parler flamand, — Maximilien, en 1485 donc, occupa militairement le château et la place Sainte-Pharaïlde. Olivier de la Marche, qui fut du voyage, a relaté tous les incidents de cette visite très émouvante qui manqua coûter cher aux Gantois. D'après le texte du chroniqueur des ducs de Bourgogne, le roi des Romains occupa la partie du château touchant au pont de la Décollation, proche d'une poterne donnant sur une « *cope* » (coupure) qui ne peut être que la Lieve. Il ne reste aucune trace de ce logement; quant à la poterne, on la trouvera dès que les fouilles seront poussées dans cette direction.

Olivier de la Marche, simple page alors de Philippe le Bon, était venu à Gand quarante ans plus tôt, et nous lui devons des détails bien précieux sur la cérémonie du chapitre de la Toison d'or, — un des événements de l'époque, — qui réunit l'élite de la noblesse en la ville de Gand qui « *pour lors florissait en abondance de biens, de richesses et de peuple.* » La fête eut pour théâtre principal l'église de Saint-Jean (actuellement Saint-Bavon), mais aussi « *se trouva le chasteau de Gand qui sied au milieu de la dicte ville moult noblement préparé.* » Olivier de la Marche mêle incidemment à son récit des fêtes, des renseignements qu'il est utile de recueillir, mais que les



Le Vieux Bourg
d'après un tableau de 1534, appartenant à la ville de Gand.

limites étroites de ce travail nous obligent à passer sous silence.

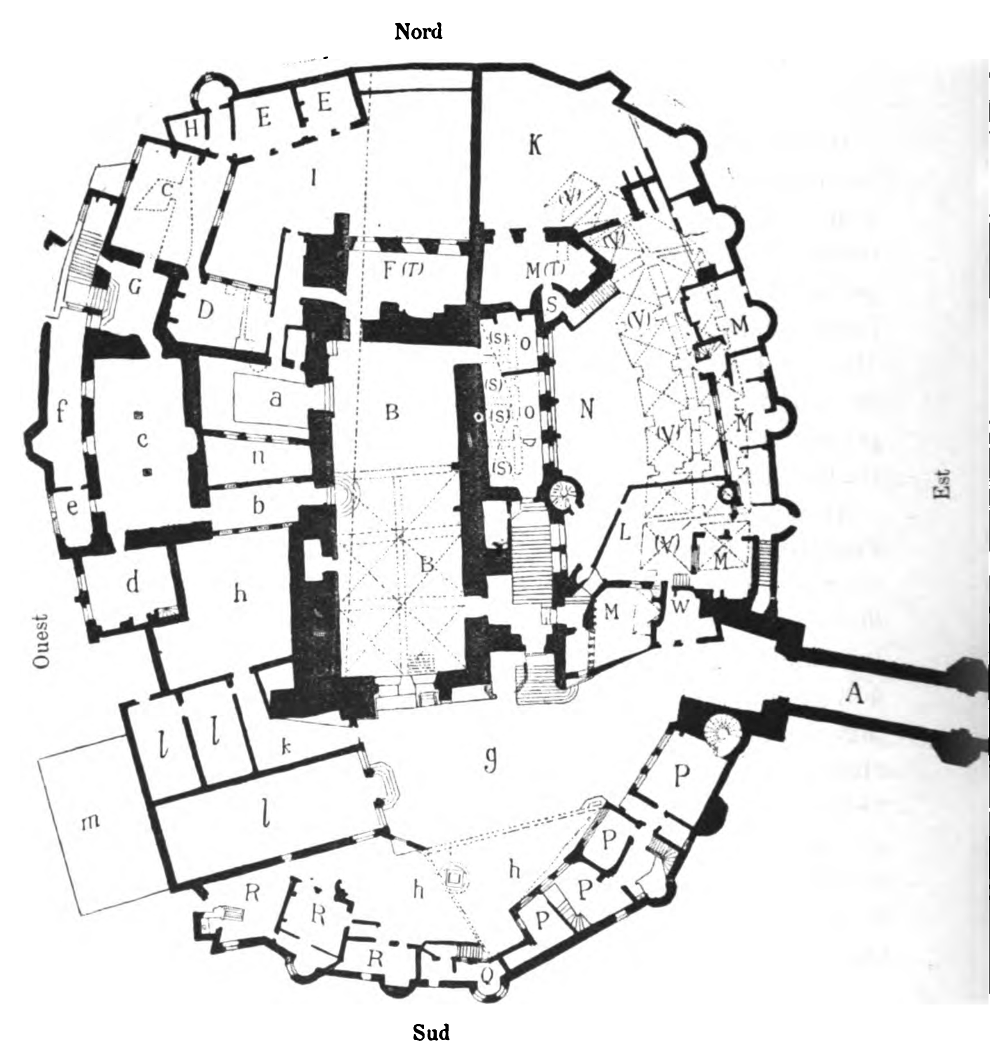


Quoique les documents relatifs au château des comtes soient rares, les archives nationales belges et celles de Lille nous ont révélé de nombreux détails sur les dispositions intérieures et même la décoration du château. Nous avons à peine retrouvé des traces fugaces d'un décor qui, à certain point, pourrait faire penser aux fresques du château de Mons, mais les comptes nous affirment que sur le rude appareil de la porte d'entrée furent, à diverses reprises, exécutées des peintures décoratives de haut goût: portraits des souverains régnants, armoiries, sujets de sainteté, architectures, etc., etc.

Aussi longtemps qu'il servit de résidence au Conseil de Flandre, le *Steen* conserva quelque reflet des splendeurs d'une cour princière, mais en 1772 sonna l'heure d'une irrémédiable déchéance. Marie-Thérèse décida que les conseillers se logeraient au couvent des Jésuites de la rue des Foulons. Un édit venait de supprimer les révérends pères et l'impératrice jugeait utile de faire, autant que possible, oublier cet acte de rigueur dont les vastes propriétés des Jésuites, demeurées vides, eussent aux yeux de populations catholiques été le trop éloquent commentaire [1]. Le château des comtes fut donc évacué et, en même temps, dépouillé des ornements que les magistrats y avaient prodigués... aux frais des justiciables, à titre d'amende honorable, d'exposition pour l'exemple, etc.

(1) La correspondance de Napoléon renferme une lettre du premier consul à Fouché dans laquelle il prescrit de faire démolir ou réédifier sans sursis les églises que, sous la Révolution, les acquéreurs de biens nationaux ont dépouillées de leurs plombs et toitures et qui « donnent à la France l'aspect d'un pays ravagé par les Cosaques. »





Plan de Brismaille.

LÉGENDE DU PLAN DE BRISMAILLE.

Copie du plan figuratif démontrant la construction du vieux Conseil en Flandre et bâtiments en dépendant ainsi que les prisons civiles et criminelles, le logement du geôlier, les caves et souterrains, le logement du concierge et autres, le tout compétent à Sa Majesté et dont les places respectives sont plus amplement renseignées par le renvoi ci-joint:

A. Porte cochère à l'entrée du Conseil et dont le passage est mitoyen avec la châtelenie du vieux Bourg, par conséquent servitude ainsi que le passage et une partie de la cour.
BB. Le grand salon à l'usage du Conseil.
C. Première chambre d'assemblée.
D. Seconde chambre d'assemblée.
EE. Deux antichambres.
F. Grand greffe du Conseil.
G. Dégagement pour aller à la chambre fiscale et autre.
H. Petite antichambre.
I. Arrière-cour du Conseil.
K. Arrière-cour et jardin du geôlier.
L. Prison pour les civils.
MM. Prison pour les civils.
N. Cour des prisonniers civils.
O. La lieutenance civile et son cabinet.
PP. Quartier et logement du concierge.
Q. Bureau du messager.
R. Maison qui est louée.
(S). Cinq cachots.
(T). Caves du geôlier.

(V). Sousterrains qui étaient en partie occupés pour caves de concierge et le reste ne pouvait servir à aucun usage, étant trop aquatique et sans aucune clarté, n'ayant d'autre issue que par la seule entrée coté par la lettre W.

N. B. Les lettres entre parenthèses indiquent des souterrains.

En note. Plan adressé au Conseil des finances les 3 et 23 déc. 1779. N° 570 de l'inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés qui sont conservés aux archives générales du royaume, publiés par ordre du Gouvernement. 40. p. p. 413.

(Inscriptions en toutes lettres sur le plan original.)

a. Chapelle du Conseil.
b. Passage au Consistoire, dont le Vieu bourg a le dessous.
c. Consistoire.
d. Bureau des rapports du Conseil.
e. Cabinet.
f. Terrasse.
g. Cour mitoyenne.
hh. Cours.
k. Allé du Vieu bourg.
ll. Bâtiments et terrains du Vieu bourg.
m. Jardin de M. Vispoel, greffier du Vieu bourg.
n. Cour du Vieu bourg, dont Sa Majesté a le dessous.

L'enceinte et ses remparts, — cela s'appela désormais *l'enclos*, — furent mis en vente. Un architecte du nom de Brismaille, précédemment chargé de mettre le tout en lotissement, et à qui nous devons des plans terriers précieux, devint acquéreur de l'antique résidence et la traita à la façon dont, quelques années plus tard, les bandes noires traitèrent châteaux, abbayes, églises et propriétés de la couronne.

Dès le XIII[e] siècle, des constructions parasites étaient venues s'accoler aux murailles extérieures, s'élevant sur les fossés comblés. Une vue cavalière donnée par Sanderus nous montre comment au XVII[e] siècle on avait abusé déjà de cette licence. A l'intérieur aussi, des constructions disparates se disputaient les cours et les lices du château. Brismaille, lui, cherchant à tirer de son acquisition le plus fort rendement possible, inaugura une ère nouvelle de destruction. Des logements, des ateliers, furent successivement établis dans tous les coins du château, pendant qu'à l'extérieur, les habitants des masures collées en placard au flanc des remparts cherchaient à se mettre à l'aise en perforant les vieilles murailles, comme des tarets la coque d'un navire. Les démolitions ont mis à nu des armoires et des alcoves invraisemblables. A l'intérieur, c'était pis encore et les épidémies qui visitèrent Gand, depuis le commencement du siècle, firent d'amples moissons dans ce clos auguste, pittoresque et pestilentiel.



Il y a quelques années, lorsque l'on eut l'idée de soustraire à une destruction complète cet immeuble si compromis, il se trouvait pour moitié transformé en usine, pour le reste en cour des miracles. A peine semblait-il, — tant l'on s'était acharné à couvrir de superstructions, de plâtras et de fange les constructions anciennes, — qu'il en restât autre chose que

quelques pans de murailles informes et le châtelet d'entrée. Celui-ci fut acquis en 1872 par l'administration communale avec l'aide de l'État et de la Province. Rappelons que M. Jules Vuylsteke, chargé de dresser le rapport afférent à cet achat, fit en termes excellents ressortir la nécessité de sauver à tout prix ces restes précieux du Gand historique. On ne sera pas étonné de retrouver M. Vuylsteke parmi les membres de la commission qui, sous la présidence de M. de Maere-Limnander, un savant ingénieur et un homme de goût, a tant contribué à intéresser les pouvoirs publics à la conservation et au dégagement du *'s Gravensteen.*

Le premier achat fait par la ville en 1872 permit, plus aisément, aux bonnes volontés qui se groupèrent, quinze ans après, pour sauver le château des comtes, d'arriver à un résultat prompt et complet. Honneur doit être rendu ici à M. Beernaert, ministre des finances, qui a généreusement secondé l'édilité gantoise et son zélé bourgmestre M. Hippolyte Lippens, dans les négociations souvent difficiles dont l'acquisition du *Steen* fut l'objet. Les représentants actuels de Gand ont poursuivi de concert l'œuvre que M. Wagner, député de notre arrondissement en 1885, avait courageusement entamée à la Chambre et que lui aussi poursuit au sein de la commission du *'s Gravensteen* en aidant celle-ci de son grand savoir historique et de son expérience administrative. M. le gouverneur de la province, s'est également montré en toute occasion zélé pour la conservation de l'antique manoir. Le comité qui a eu le rare bonheur de s'adresser à un architecte plein de dévouement et de science, M. Joseph de Waele, a pu bénéficier, en outre, des conseils de MM. A. Verhaeghen et A. van Assche, deux praticiens dont l'expérience s'est affirmée par tant de travaux. Bref, la nomenclature de tous les talents et de tous les enthousiasmes qui se sont ligués pour contri-

buer à cette œuvre d'intérêt national formerait, s'il fallait la faire ici, une annexe considérable à ce rapide travail. Mais à ce point de vue, comme à tous les autres, celui-ci demeurera forcément incomplet. On ne nous pardonnerait pas toutefois d'oublier l'actif et impeccable secrétaire du comité, M. Paul Fredericq.



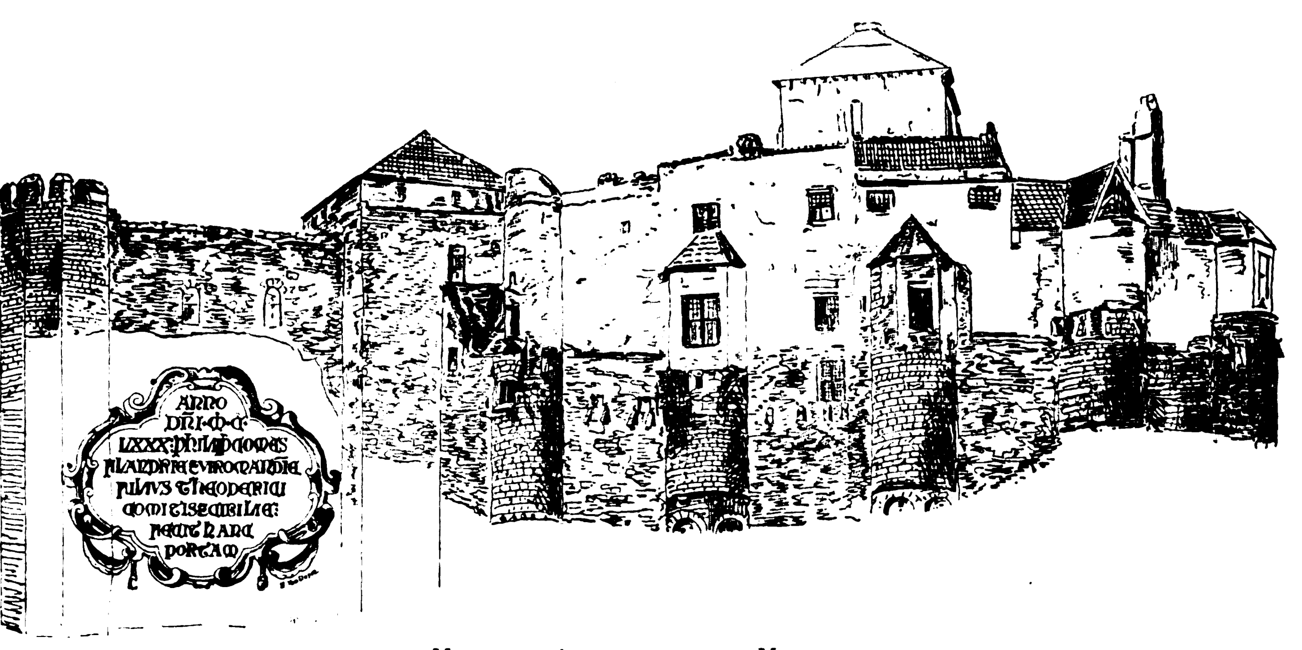
A l'heure actuelle, les déblais sont assez avancés pour qu'un observateur attentif puisse se rendre compte de l'importance des constructions encore conservées. Un résultat important a donc été atteint grâce aux zélés de l'œuvre, grâce à la presse.

Ceux qui, lors de l'acquisition du château des comtes, montraient les préventions les plus intransigeantes, se rendent désormais à l'évidence des faits, et c'est ainsi que « l'accord des partis » — dont les politiciens savent que le règne n'est pas de ce monde, parce qu'il marquerait le terme de la politique, — s'est établi sur une question d'art qui intéresse notre honneur national.

Les utilitaristes intelligents, comme les artistes, ont compris que rien n'est apte à pousser l'éducation des générations nouvelles, autant que cette comparaison perpétuelle imposée aux yeux d'abord, puis à l'esprit, par les vestiges du passé.

Le monument, de la sorte, conduit au livre et quelle préface plus magnifique rêver à l'histoire de la Flandre que ce château relevé de ses ruines et lavé de ses souillures!

Bouclier de la cité naissante sous Baudouin, légendaire champion du royaume de France, le château des comtes devient au XIIe siècle une sorte de Bastille, précaution d'un pouvoir ombrageux contre la fièvre d'émancipation de la grande commune qui eut l'honneur d'être l'éternel champion de la liberté, au centre du pays le plus libre du monde.



Mur du côté de la rue de la Monnaie.

En dépit des remparts et des tours qu'on leur opposait, les Gantois conquirent les libertés qui leur étaient nécessaires pour accomplir, à l'heure solennelle des grandes transformations sociales,la mission sublime départie à leur vaillance.

Les murailles qui avaient mal défendu les successeurs immédiats de Philippe d'Alsace ne défendirent pas mieux Louis de Nevers, ni les *Leliaerts*. Pour que l'arbitraire et la tyrannie y trouvassent trop longtemps un sûr abri, il fallut l'abaissement de notre malheureux pays, courbé sous la domination espagnole.

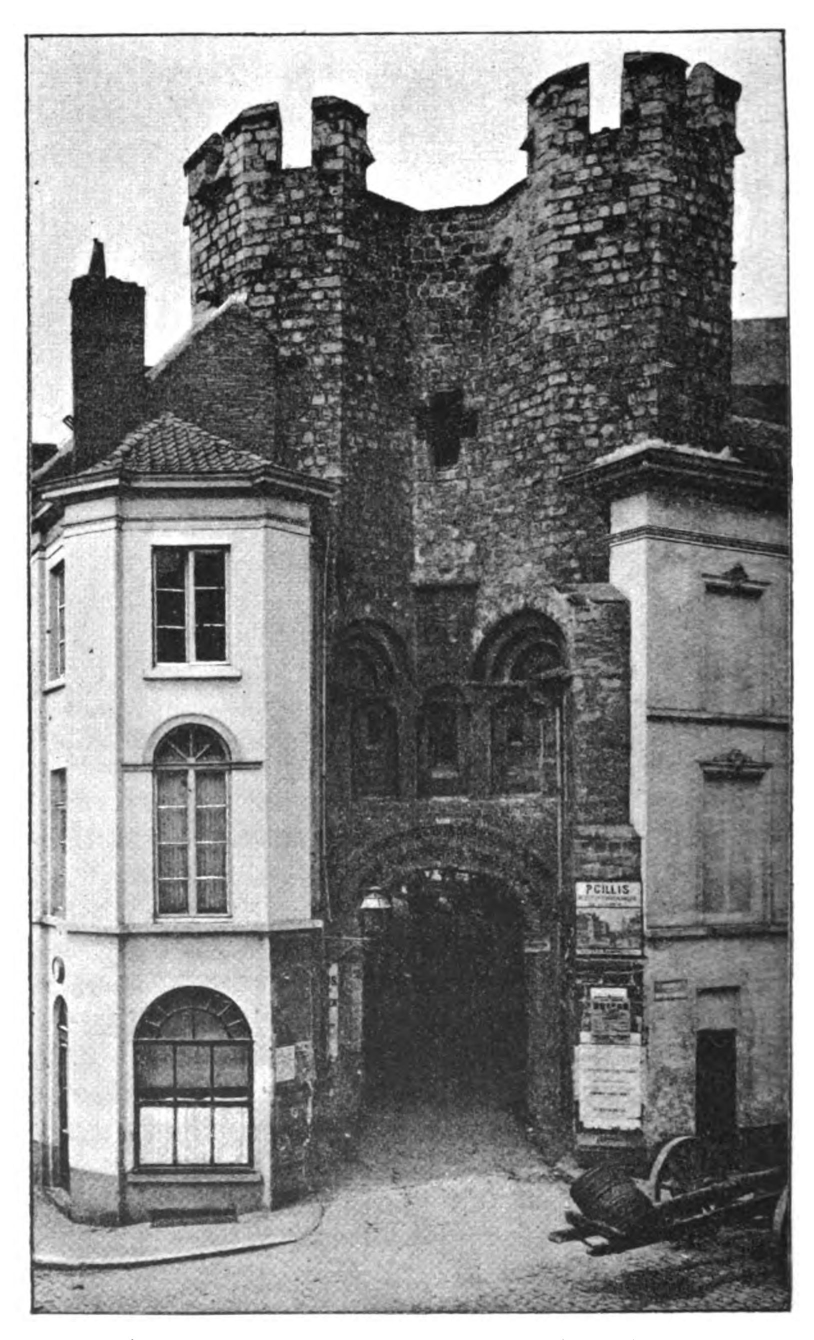
Ensanglanté par l'inquisition, noire geôle d'où s'échappent les gémissements des victimes de la torture judiciaire, charnier qu'ensanglantent les exécutions secrètes, prétoire où l'on n'entre pas sans trébucher sur des têtes coupées, le *burg* comtal est hanté de visions sinistres; mais, s'il est le témoin des humiliations de la cité vaincue aussi bien que des capitulations des pouvoirs impopulaires, ne porte-t-il pas témoignage devant nous, avec la même éloquence, de l'immortelle ardeur qui survit aux défaites du juste et du vrai, pour préparer leur triomphe définitif?

Des souvenirs émouvants se dégagent de chaque mention que l'histoire fait de la « maison de pierre » où légiférèrent les premiers chefs flamands couvrant de leur épée la cité naissante.

En même temps que de mœurs barbares, de préjugés sanguinaires, ces murailles parlent de l'énergie et de la constance de nos devanciers. Ils disent comment ceux-ci conquirent, dans le sang et les larmes, par le sacrifice et le travail, ces libertés d'un usage si naturel à nos yeux, que volontiers nous oublions le prix dont les payèrent ceux qui vécurent et souffrirent là, et moururent, les yeux fixés sur l'horizon où montait, dans l'avenir, l'aurore de la liberté.



VUE DU DONJON ET DE LA COUR CENTRALE.



Porte du chateau des comtes ***avant les déblais*** **(1872).**

II[e] PARTIE.

État actuel du château des comtes.

On peut dire, sans exagération, du château des comtes qu'il nous est demeuré tout entier.

Sans doute, il a subi de nombreuses et graves mutilations, mais ses parties essentielles nous sont conservées, et comme quelque bien résulte, souvent, de l'excès du mal, c'est aux mutilations mêmes, subies par certaines parties de l'édifice, que nous devons de pouvoir remonter aux origines les plus lointaines du vénérable berceau de la ville de Gand et des comtes de Flandre.

Les fouilles, incomplètes encore, ont déjà arraché à la terre plus d'un secret et les vestiges les plus anciens du *'s Gravensteen* attestent la véracité de chroniqueurs dont les assertions, jusqu'à l'évocation de ces preuves matérielles, rencontraient l'incrédulité ou l'indifférence.

Les murailles, dont la cinquième partie environ est dégagée, à l'heure où nous écrivons ces lignes, circonscrivent un terrain d'environ un demi-hectare, elles forment une enceinte circulaire, presque complètement conservée, garnie de tours construites sur des trompillons appuyés à des contreforts montant de fond et qui constituent une forme constructive bien caractéristique.



Pour pénétrer au château, nous traversons la porte d'entrée A, *(voir le* PLAN DU CHATEAU *placé en tête)* véritable châtelet constituant, à lui seul, une sorte de petit fortin

indépendant, quoique relié par les chemins de ronde aux autres parties du château.

Au sortir de la voûte, on gagne, par une rampe, une cour C, qui, étant donnée sa situation vis-à-vis du reste du château, justifierait le nom de cour basse ou avant-cour et qui, de même que la cour haute D^2, est entourée de remparts que longe encore un chemin de ronde et que garnissent des tours à étage 1, 2, 3, 4,.... dont vingt-sept sont encore existantes et relativement en bon état.

En pénétrant davantage à l'intérieur du château, on laisse à droite le donjon E, à gauche un bâtiment dit chapelle H. Ces deux constructions dominent la cour centrale D. Celle-ci est séparée, en J, par une haute muraille percée de meurtrières jusqu'au faîte et au pied de laquelle se trouve un puits.

En traversant la chapelle, on parvient, par le chemin de ronde longeant le petit logis I, à la cour haute D^2. Celle-ci, comme la précédente, est à l'heure actuelle profondément ravinée par des fouilles qui toutefois n'ont pu encore permettre d'établir le niveau primitif. Malgré le travail énorme déjà accompli sous la direction de M. l'architecte J. de Waele, il serait téméraire de vouloir déterminer quel a été le rôle des diverses constructions encore existantes, quelles sont les dates respectives des modifications apportées à l'économie du système définitif du château, et quel rôle enfin ses diverses parties remplirent dans le cours des âges.

Le visiteur, après avoir laissé à sa droite la construction annexe K, une galerie à colonnade L et la dépendance de celle-ci N, est à peu près revenu à son point de départ, à la sortie de la voûte du châtelet, mais il a gravi une rampe assez forte et se trouve dans une cour qui mérite le nom de cour haute, par rapport à la première cour traversée. Ce rapide trajet accompli, on nous permettra de revenir sur nos pas pour noter certaines

particularités relatives aux bâtiments que nous n'avons guère fait que nomenclaturer.

***

Tout d'abord, il faut noter la hauteur considérable des murs d'enceinte que longe le chemin de ronde demeuré en fort bon état sur beaucoup de points et les tours de flanquement conservées au nombre de vingt-sept et qui, pour ainsi dire, se serrent les coudes de façon à permettre aux défenseurs de la forteresse un tir efficace.

Deux tours crénelées, posées sur contreforts, permettaient de défendre la porte. Ce châtelet avait un étage et peut-être deux, tout au moins en ce qui regarde sa partie postérieure, car il est formé de deux petits corps de bâtiment reliés par un couloir que surmonte une galerie, elle-même recouverte d'un parapet crénelé.

Les merlons sont larges, ils ont conservé les crochets de fer où s'engageaient les barres de fer servant de gonds à des volets de bois formant sabord, de façon à abriter les hommes postés aux créneaux. A la base des merlons, de chaque côté du créneau, se trouvent des pierres taillées en biais destinées à supporter les volets, tout en laissant ouvert aux défenseurs l'écartement nécessaire pour lancer un projectile ou décocher un trait. Cette disposition est caractéristique et particulière, pensons-nous, au *'s Gravensteen.*

Il y a lieu de croire qu'à la place de la double voûte en briques, qui recouvre le passage au rez-de-chaussée, se trouvaient naguère des passavants ou ponts volants en bois destinés à la défense du passage, alors même que la porte d'entrée se serait trouvée forcée. Des corbeaux, fixés à droite et à gauche, à environ trois mètres du sol, prêtent quelque



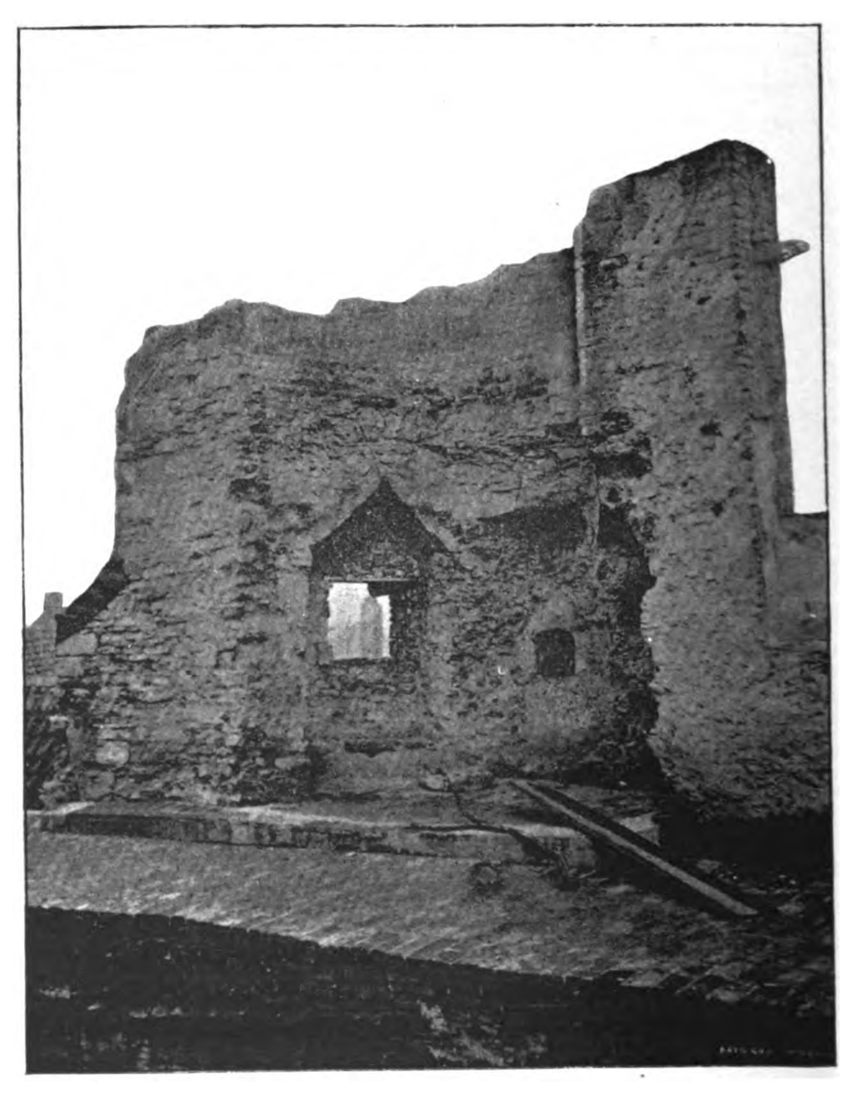
Couloir a l'étage de la porte d'entrée.
Dessin de M. Arm. Heins.

vraisemblance à cette hypothèse, mais l'état actuel des fouilles ne nous permet de rien affirmer à cet égard, non plus qu'au sujet de la direction du fossé d'enceinte, que des travaux prochains de déblai permettront de reconnaître.

Les tours d'enceinte demi-circulaires ont eu deux étages pour la plupart, comme l'indiquent deux rangées de meurtrières se chevauchant, des traces de voûte apparentes pour quelques-unes, notamment celle que nous reproduisons ci-contre, ou bien encore des trous de poutre marquant la place des planchers. Nous ne trancherons pas la question de savoir si ces tourelles étaient couvertes, mais nous pencherions pour l'affirmative. Le soin que le constructeur a pris d'armer les créneaux et meurtrières de sabords en bois, dont les crampons ont été conservés à beaucoup de places, fait présumer qu'il ne laissa pas les soldats, postés à l'étage supérieur des tourelles, exposés au tir parabolique dit: en bombe, qui était plus dangereux que le tir des arbalétriers et des archers visant de but en blanc.

Les tourelles et murailles du côté de la place Sainte-Pharaïlde, les seules dégagées en ce moment, ont beaucoup souffert; il est toutefois facile de les remettre en état et c'est un travail de restauration qui s'impose. Les deux tourelles qui battaient l'entrée principale du château ont conservé leurs voûtes construites sur cintre en petit appareil régulier ; elles donneront une indication utile pour des travaux à exécuter ailleurs.

Un dessin très exact exécuté par M. van Lokeren en 1832 montre quelles parties intéressantes mettront à nu les démolitions des maisons accolées aux remparts du côté de la rue de la Monnaie. Le dégagement du segment des remparts orienté au Nord mettra à nu également toute une série de tours très bien conservées et que ne renseignait pas le plan de Brismaille, cet architecte n'ayant eu à s'occuper que des immeubles



Intérieur d'une tour d'enceinte a l'Ouest.

appartenant au Conseil de Flandre et à la châtellenie du vieux Bourg. Les tours situées au côté Nord avaient cessé dès longtemps de faire partie du château, elles étaient vraisemblablement annexées au bâtiment où se trouvait la Monnaie, qui a donné son nom à la rue contiguëe.

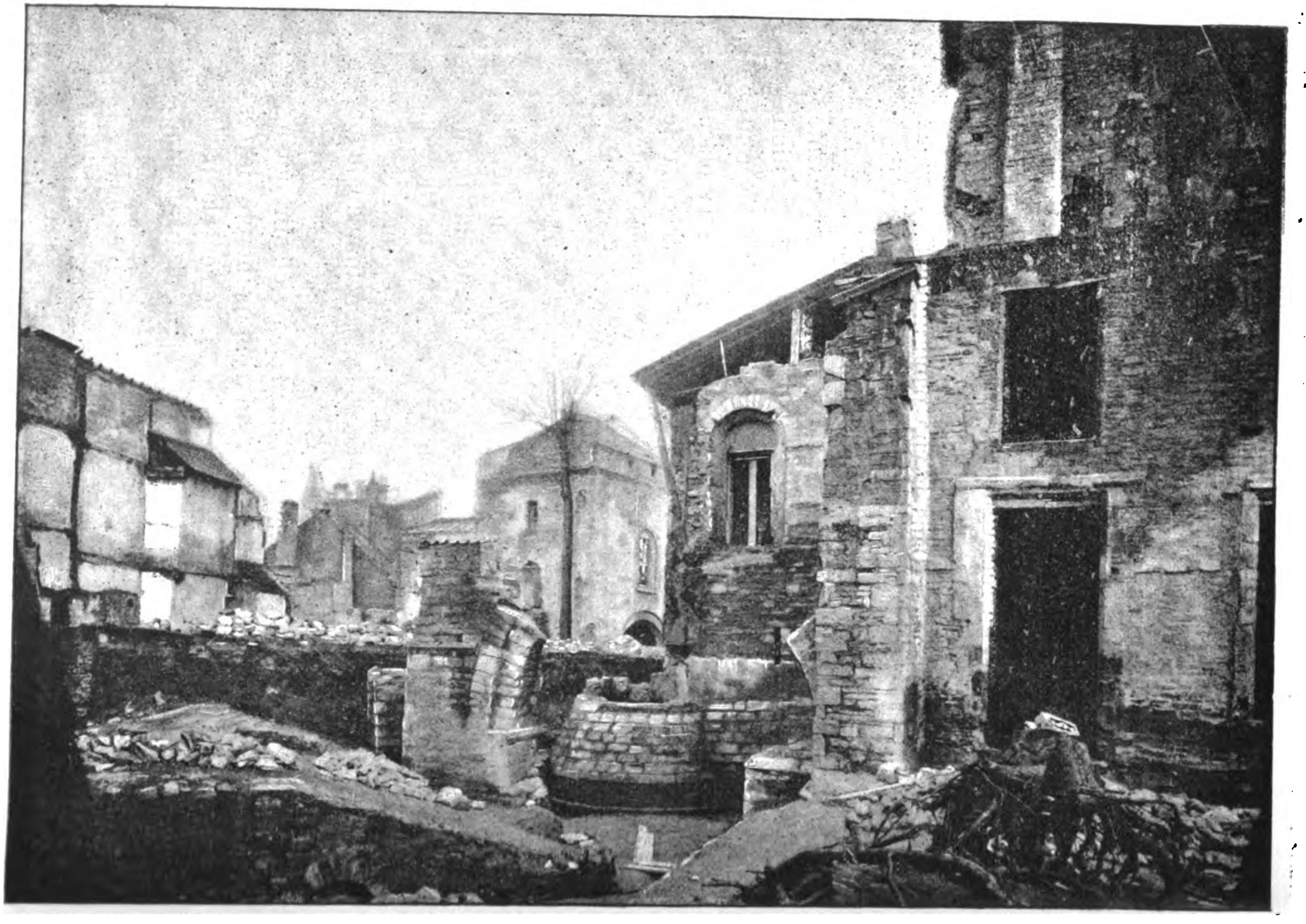
On possède peu de renseignements sur les dispositions de cet hôtel des monnaies des comtes de Flandre souvent mentionné dans des actes. Dans la vue panoramique du vieux Bourg exécuté en 1534, (1) on voit figurée une construction surmontée d'une tourelle à clochetons accolée aux bâtiments du château des comtes et qui vraisemblablement représente le *Smelthuuse van munten achter 'tcasteel* dont il est question dans Dierickx parmi les constructions qui dès 1358 s'élevèrent sur les remblais des fossés comblés du côté de la place Sainte-Pharaïlde et de la rue de la Monnaie, et rétrécis du côté de la Lieve et du fossé des Corroyeurs, qui dut ne pas mesurer moins d'une soixantaine de mètres de largeur.

* * *

Le donjon EE' occupe le centre de la place. Très mutilé, il a conservé un aspect imposant. Les murs en effet atteignent une hauteur maxima de près de 30 mètres. La superficie du bâtiment, mesuré dans œuvre, est de vingt-sept mètres sur dix; nous ne croyons pas qu'aucune construction analogue atteigne ces proportions.

L'examen le plus superficiel suffit pour établir que les murailles qui constituent le donjon n'ont point été élevées d'un jet. Une partie de l'édifice, — naturellement la partie inférieure — remonte à une époque très reculée, aux premiers

(1) Ce panorama, exécuté par un anonyme et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université, est un document historique de la plus haute importance.



INTÉRIEUR COUR HAUTE.

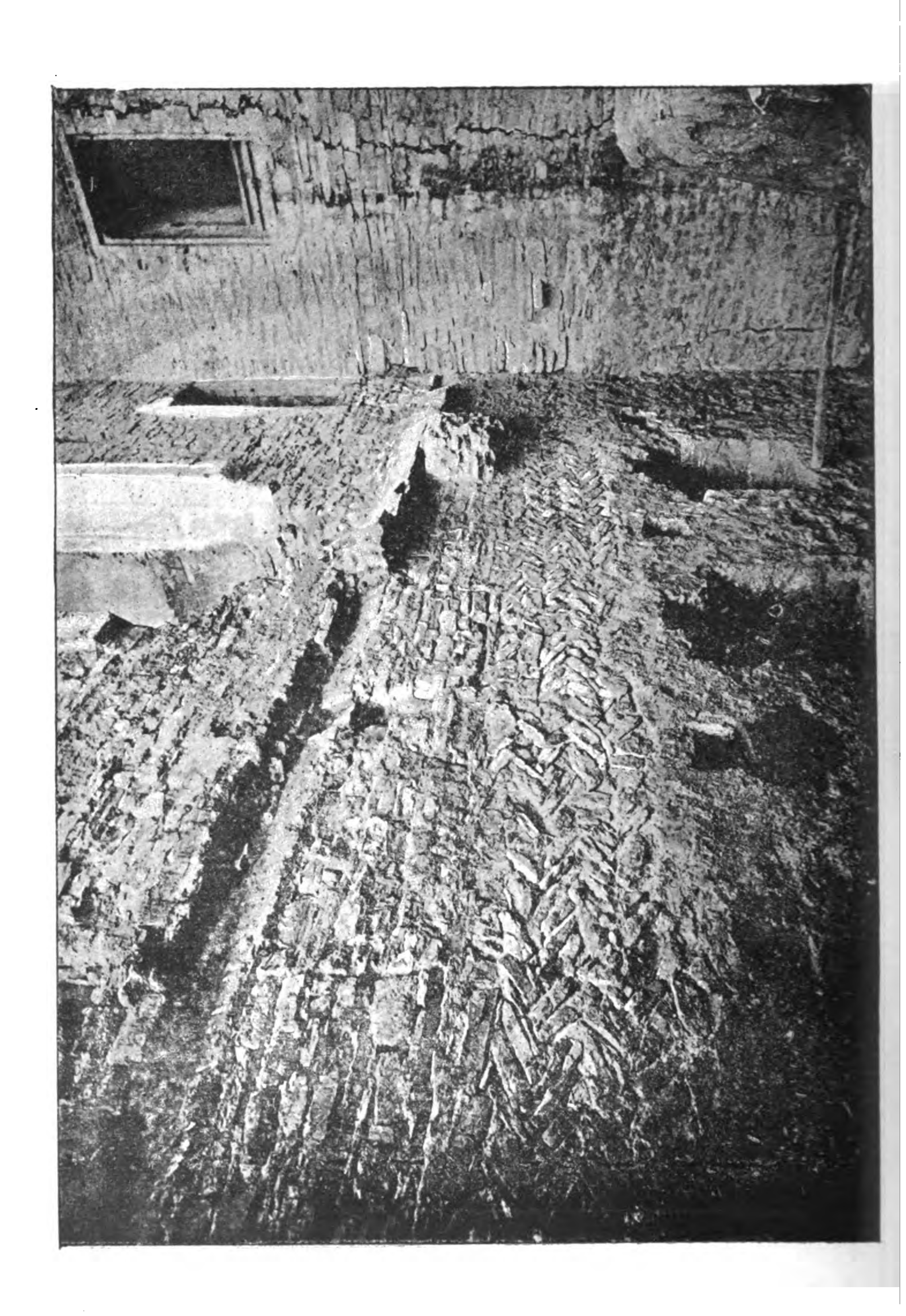
comtes de Flandre et vraisemblablement, comme en témoignent les chroniqueurs, à Baudouin Bras-de-Fer, soit au IXe siècle. Une sorte de crypte couverte d'un plancher, une section assez importante de muraille formant étage, appartenaient à coup sûr à l'enfance de l'architecture militaire. Pour mettre à découvert ces substructions du donjon de Philippe d'Alsace, il a fallu des travaux considérables, un éperon a dû être construit, l'an dernier, pour conjurer le péril que ces travaux pouvaient entraîner au point de vue de la conservation de si précieuses découvertes. En observant la hauteur du niveau ancien conservé pour une partie des cours intérieures, on se rend compte de l'importance du travail de déblai encore inachevé d'ailleurs sur tous les points.

Il est à noter que le donjon primitif avait les proportions considérables adoptées plus tard pour la réédification du réduit central du *'s Gravensteen*. En plusieurs de ses parties, jusqu'à une assez grande élévation, on peut relever la forme d'appareil primitive dite : feuille de fougère.

Ce donjon n'était nullement placé sur motte, comme le furent les châteaux francs et comme l'auraient été, d'après les documents les plus anciens que nous possédions, la généralité des forteresses ou résidences seigneuriales d'Occident, construites en plaine.

Des meurtrières fortement ébrasées permettaient de battre d'un tir rasant les fossés entourant la place.

Des rangées de mortaises, à peu près symétriques, indiquent la hauteur d'un plancher qui touchait de près l'ébrasement des meurtrières sur lesquelles portaient à faux plusieurs de ces madriers de gitage. L'appareil, en éclats de Tournai à peine parementés, des blocages grossièrement exécutés, indiquent également l'inexpérience des constructeurs ou la hâte extrême qui présida à leur œuvre. Les imperfections de celle-ci durent



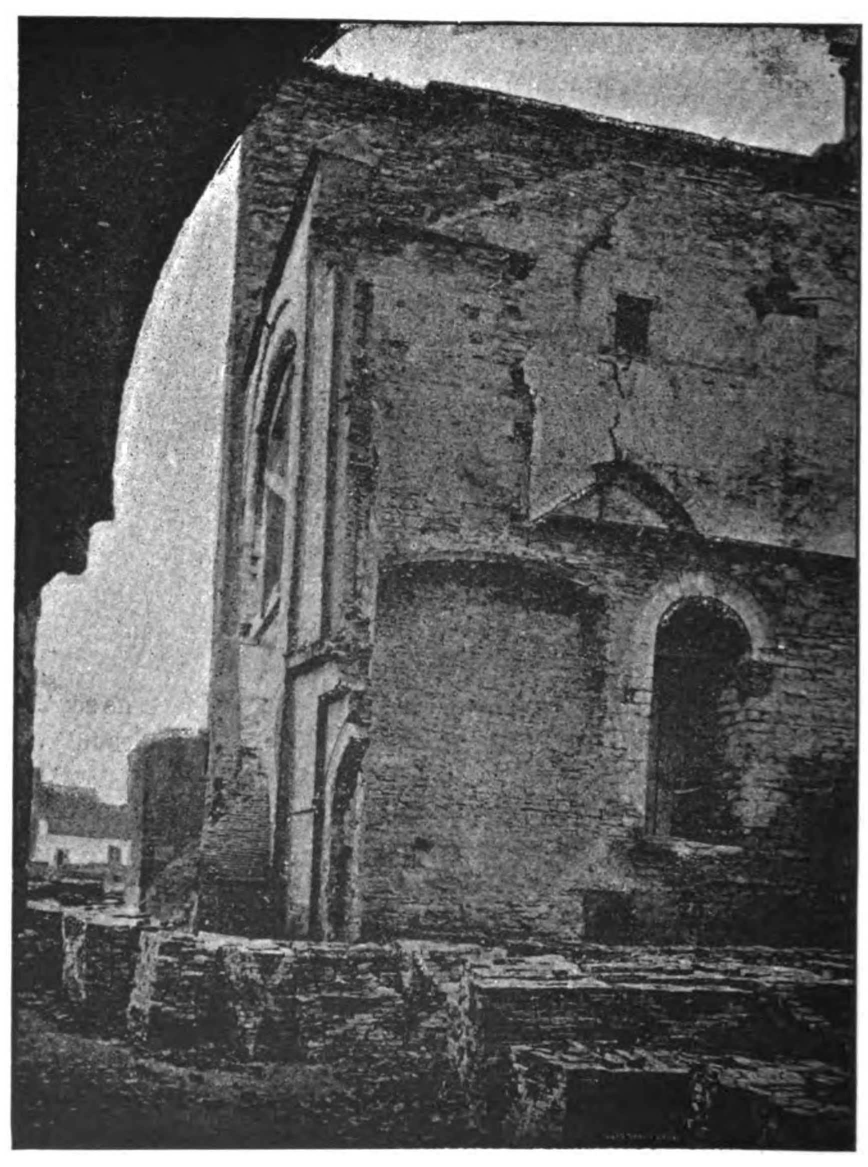
se révéler de bonne heure, à peine les murs sont-ils reliés aux angles; quant au mortier, il est mal préparé, la chaux grumeleuse est mélangée de charbon de bois.

Un escalier, aujourd'hui muré, est pratiqué dans l'épaisseur du mur Nord. Quatre réduits juxtaposés qui semblent des oubliettes ont été découverts dans l'épaisseur du mur Ouest. Les deux réduits les plus grands, placés au centre, communiquent par un étroit couloir avec l'étage du donjon. Le seuil de leurs portes est au niveau, à peu près, du gitage dont il a été question plus haut. Des encoches placées, à même hauteur, dans les parois de ces réduits indiquent des planchers posés sur lambourdes.

Ce sont là des observations qui pourront être complétées lorsque le donjon aura été complètement déblayé. Les quatre colonnes qui forment épine au milieu de la construction et qui naguère supportaient une voûte en briques dont l'arc était fortement surbaissé, semblent avoir été amenées là par « raccroc. » L'une d'elles a été retaillée et les chapitaux ne sont pas généralement en rapport avec les tailloirs ni avec les fûts. Les bases n'ont pas encore été découvertes.



Un tiers environ du donjon a été démoli, mais que l'on ne crie pas trop vite au vandalisme. Nous avons fait allusion aux mauvaises conditions de construction du donjon primitif dont la partie inférieure fut conservée, pour ainsi dire, à titre de fondations par ceux qui réédifièrent le château. Ceux-ci séparèrent les étages établis par eux, non plus par des planchers, mais par des voûtes. Celles du premier étage, dont les arcs doubleaux et les retombées demeurent très apparents, ont dû produire une poussée. On chercha à conjurer les efforts de celle-ci en construisant à l'angle Sud-Ouest et



Couloir longeant le donjon du coté Est.
Démolitions de 1890.

devant le mur Ouest des contreforts épais. Malheureusement ceux-ci ne pénétrant pas, — à quatre ou cinq mètres près, — jusqu'aux fondations, et se trouvant mal reliés d'ailleurs aux murs, ne purent rendre aucun service. Il y a eu écroulement, ou bien, en vue d'éviter une catastrophe, il fallut démolir la partie du bâtiment la plus menacée. Il est malaisé de déterminer à quelle époque cette démolition fut effectuée, mais elle semble, d'après certains témoignages résultant d'objets de fouille recueillis, dater des premières années de ce siècle.

Peut-être, faut-il aussi considérer comme un expédient destiné à maintenir l'édifice menacé de ruine, le comblement des parties inférieures exécuté au XVII[e] siècle. Cette date tout au moins nous semble résulter de l'inspection de certains tessons céramiques trouvés parmi les terres dont la partie inférieure du donjon était remplie.



Les divers étages du donjon sont marqués par des fenêtres romanes, et par de grandes arcatures ogivales dans lesquelles on ne peut guère voir que des arcs de décharge. D'innombrables remaniements subis par cette construction affectée pendant tant de siècles à tant d'usages divers, rendent fort difficile toute reconstitution, même idéale. Il semble toutefois que trois étages aient existé au-dessus de la crypte attribuable à Baudouin Bras-de-Fer.

Un système de corbeaux puissants apparaît à l'étage supérieur proche la crête des murailles ; ces dispositions arrêtées pour supporter des poutres armées, certaine pente indiquée par ces supports, tendraient à faire admettre que le donjon fut surmonté d'une plate-forme.

Cette hypothèse est dans la logique ; en outre, les plus

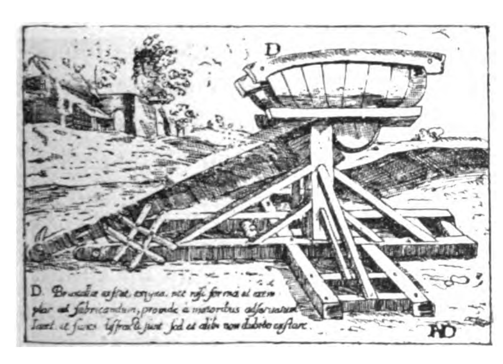


Partie du mur Est du Donjon.

anciennes représentations qui nous restent du *'s Gravensteen*, y compris la planche de la *Flandria Illustrata* de Sanderus, appuyent cette opinion qui, toutefois, n'a pas laissé d'être fréquemment combattue.

Dans les planches jointes à ce travail, des toitures ont été ajoutées au donjon, à la chapelle et aussi à une partie de la porte d'entrée, mais il est facile de faire abstraction de cette partie des dessins de M. de Waele qui, dans des plans plus récents, s'est complètement rallié à l'hypothèse que plaident les documents graphiques les plus anciens que nous possédions sur le château des comtes.

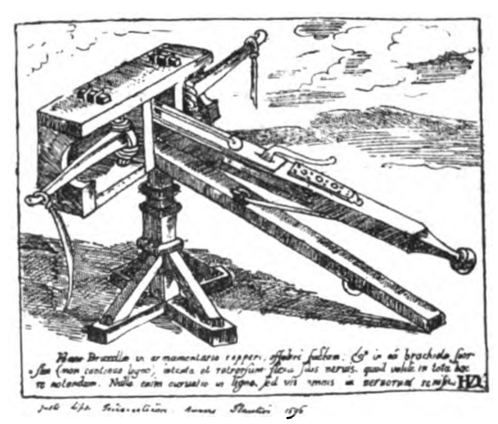
Cette hypothèse est conforme d'ailleurs à tout ce que nous savons de la manière dont se défendaient les constructions militaires à fort commandement et au sommet desquelles se trouvaient placées des machines de guerre, dont le maniement et l'approvisionnement en projectiles nécessitaient de larges espaces libres. Juste Lipse, dans son *Poliorceticon*, a reproduit deux machines de guerre apparemment de provenance belge et qui peuvent servir à établir la nature de ces engins sur lesquels les travaux de M. Viollet-Le-Duc abondent en intéressants et savants commentaires.



MACHINE DE GUERRE DU MOYEN AGE.
Provenant de l'arsenal de Bruxelles.
(Polyorceticon de Juste Lipse).

Parmi les documents qui confirment le témoignage de Sanderus, quant à la non-existence de toitures, il faut compter un curieux tableau conservé au musée d'archéologie de Gand

et représentant la légende gantoise: *Le fils bourreau de son père*. Comme fond, l'artiste a choisi le château des comtes dont les hautes constructions et les bastions longeant la rivière s'apercevaient du pont dit de la Décollation, dénomination née d'une assez singulière méprise sur la valeur du mot *Hoofdbrug* qu'il convient de traduire par pont principal *(capitalis pons)*.



MACHINE DE GUERRE DU MOYEN AGE.
Provenant de l'arsenal de Bruxelles.
(Polyorcéticon de Juste Lipse).

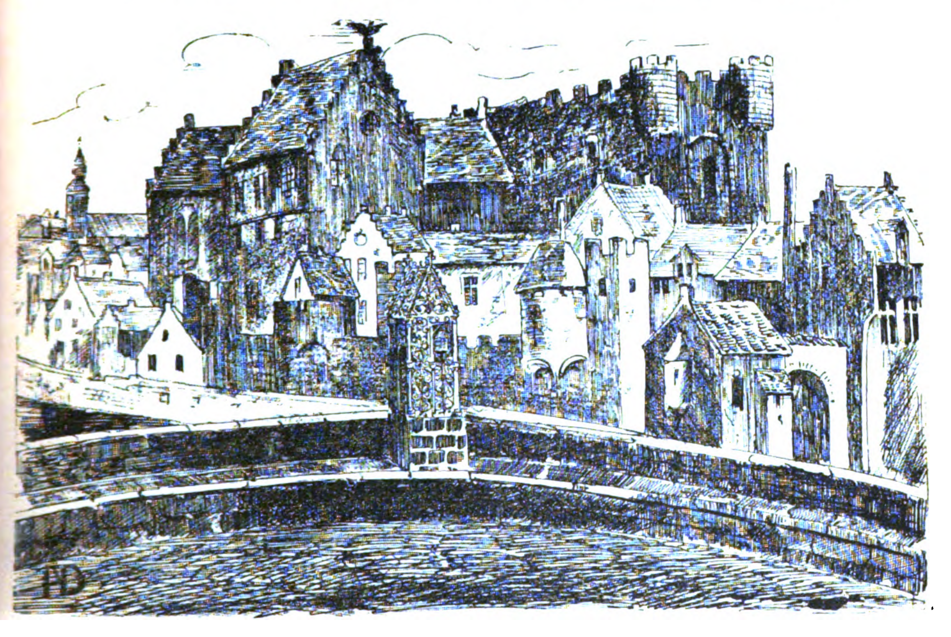
Ce tableau, dont la date est difficile à déterminer, ne nous semble pas toutefois remonter plus haut que la seconde moitié du XVI[e] siècle. Un document analogue est emprunté par nous au drapeau de la corporation gantoise des *Pynders* ou portefaix, daté de 1704 et conservé au musée d'archéologie de la ville de Gand; il nous prouve qu'au commencement du XVIII[e] siècle le donjon n'avait point encore de toitures, et la constatation de cette particularité est confirmée par l'examen du plan de 1534 dont nous avons publié plus haut la reproduction pour ce qui concerne le quartier *Vieux Bourg*.



Le donjon, le mur d'enceinte et la porte d'entrée défendue par un châtelet, telles semblent être les parties aujourd'hui existantes qui, dans l'esprit de leur créateur Philippe d'Alsace, devaient contribuer le plus efficacement à « *mettre* — comme

le dit un chroniqueur du temps, Gislebert de Mons — *un frein à la superbe des Gantois.* »

A cet ensemble défensif se rattache également — à notre

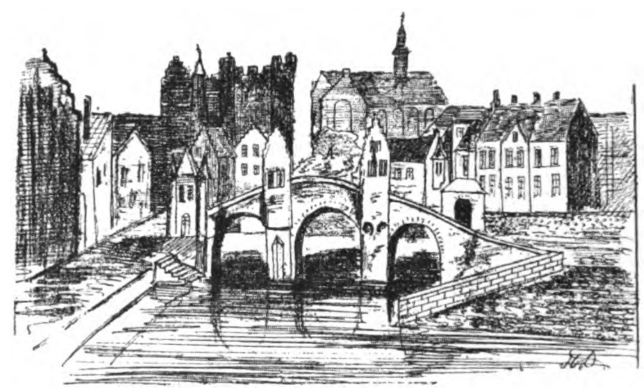


Le chateau des comtes vu du pont de la Décollation.
D'après un tableau du XVIe siècle : *Le fils bourreau de son père.*
Dessin de M. Herm. van Duyse.

avis — la construction des souterrains P qui s'étendent le long des remparts dans la direction Est du donjon et que le visiteur trouve à sa droite en débouchant du couloir d'entrée.

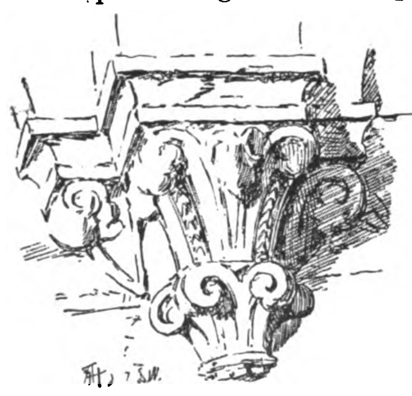
Ces bâtiments sont-ils un cavalier destiné à augmenter la force de la place dans une direction où elle pouvait avoir plus spécialement besoin de couvrir, à l'aide de machines de jet en batterie, les abords de ses remparts ? Sont-ils destinés à former butte et à servir en même temps de magasins? Les a-t-on créés afin d'empêcher plus aisément des travaux de

sape dirigés contre le fort? Nous n'oserions décider et nous nous bornerons à constater que les colonnes basses, les culs



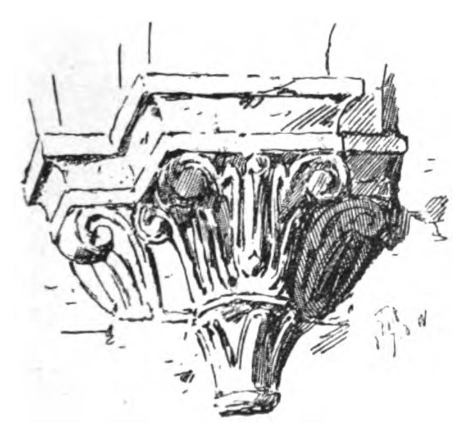
Le chateau des comtes
d'après le drapeau des *Pynders* (1704).
Dessin de M. Herm. van Duyse.

de lampe ornés recevant la retombée des voûtes ne permettraient pas d'assigner à cette partie du château une date postérieure de beaucoup à la fin du XIIe siècle. Ces culs de lampe sont formés de pierres d'un grès très dur appareillées de façon à former corps. C'est là, pensons-nous, une particularité à ne pas passer sous silence. Ajoutons qu'il y a parenté entre ces ornements et certains détails que l'on peut relever à la partie extérieure du châtelet d'entrée comme aussi de la galerie longeant le donjon.



Cul de lampe appareillé, souterrain longeant la rue de la Monnaie.
Dessin de M. Arm. Heins.

Le constructeur du *'s Gravensteen* — nous entendons ici Philippe d'Alsace — semble avoir eu pour préoccupation de séparer le château en deux sections distinctes, à l'aide de la muraille J et d'un épaulement R s'appuyant d'un côté au donjon et de l'autre au châtelet d'entrée.



Cul de lampe appareillé, souterrain longeant la rue de la Monnaie. Dessin de M. Arm. Heins.

De la sorte, après avoir emporté les avant-cours C et D, il fallait forcer un passage pour la défense duquel les ressources les plus efficaces avaient été combinées. Dans une telle lutte la construction H pouvait donner la réplique au donjon, et une attaque portée sur la droite du châtelet d'entrée vers R, pouvait être également conjurée par la résistance de ce bâtiment associée à celle du donjon.

Ces dispositions, à vrai dire, se trouvent fort obscurcies à l'heure actuelle, si nous pouvons nous exprimer ainsi, par des bâtisses déjà fort anciennes dont la destination n'a jamais pu avoir rien de militaire et dont l'existence même eût rendu impossible la défense de la place en permettant à l'ennemi de cheminer à couvert jusqu'au cœur du réduit principal.

Le bâtiment H, orienté du Nord au Sud dans sa plus grande longueur, a pu être, aussi bien, une salle d'armes qu'une chapelle castrale. Sa voûte divisée en six voûtins dont les arcs doubleaux marquent nettement une transition romane vers



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE.

Dessin de M. Armand Heins.

le style ogival, porte sur deux piliers dont les chapiteaux profondément ravagés montrent des traces de crochets et dont les bases ornées de tores épatés portent aux angles des onglets en légère saillie.

Une petite habitation I touche à la chapelle; l'étage est éclairé par une baie géminée de style roman. Sous cette construction existe une cave voûtée qui mesure environ vingt-cinq mètres de superficie et où une meurtrière coudée laisse pénétrer un peu d'air, mais seulement quelques rayons de jour diffus et affaiblis. On y trouve une latrine, ce qui indiquerait que ce réduit a servi de prison. Une ouverture carrée que pouvait fermer une dalle murait littéralement cet *in pace* où quelques-uns, à tort croyons-nous, pensent avoir retrouvé le *Put* ou puits où les magistrats descendaient pour présider à la mise à la question de leurs justiciables. Nous croyons, pour ce qui nous concerne, que les conseillers aussi bien que les échevins préféraient un local de plus facile accès.

Ce bâtiment se prolongeait au-dessus du rempart au moyen d'une voûte en plein cintre et formait un avancé dont l'usage est difficile à déterminer et qui malheureusement s'est effondré pendant les travaux de démolition. Nous en donnons ci-contre un dessin exécuté en 1886 par M. Armand Heins.

Nous ne déterminerons pas le rôle que joua l'arc ogive J^2 parallèle à la muraille J, au milieu de laquelle se trouve le puits déjà mentionné et dont la margelle peut servir à fixer un niveau important à établir. Un plancher appuyé sur cet arc a pu contribuer à la défense du château en permettant aux archers de desservir les créneaux et meurtrières armant le mur de refend, divisant le château en deux sections. Nous avons, en outre, conjecturé que sous cet arc gigantesque ont pu passer, pour être mis à l'abri, des engins de jet pour lesquels on devait redouter un séjour prolongé en plein air.



Fragment des remparts (N.-O.)
(Avancée du bâtiment I, état de 1889).
Dessin de M. Arm. Heins.

Les mangonneaux et arcs à tour se trouvaient dans ce cas. Au XIVe siècle les comptes communaux marquent le transport à l'arsenal de la ville, de machines de guerre appartenant à la commune et placées sur la tour de l'église Saint-Nicolas. On peut aussi constater de par les dits comptes que le service des grands arcs nécessitait encore en 1337 un personnel important : le maître de l'arc (*boghemeester*), trois servants, trois compagnons et un valet. C'était des engins encombrants et dont il n'était pas facile de remiser les longs fûts.

D'après Villard de Honnecourt la pierrière turque, un engin généralement usité dès les premières croisades et qui n'était qu'une variété du mangonneau, mesurait douze mètres de largeur sur sept à huit de large. D'après un compte cité par M. Gallois dans son *Histoire de la ville d'Orléans*, on employa vingt-six charrettes au transport des ais d'un mangonneau que l'on remplaça, en 1428, par une bombarde au sommet d'une des tours de la ville.

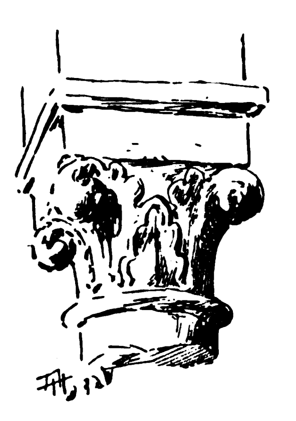
Nous ne donnons certes cette explication que sous bénéfice d'inventaire, mais nous n'en voyons pas d'autre qui cadre avec les dimensions considérables de l'arc ogive, dont le caractère de hardiesse frappe tous les visiteurs du *'s Gravensteen*.

La construction K appuyée, en bahut, au donjon du côté Nord, est une ajoute dont il est impossible de déterminer la date. On y trouve une fenêtre dont la forme est fort primitive, puis une vaste cheminée à jambes sculptées ; l'une de celles-ci représente un guerrier et sa facture décèle le milieu environ du XVe siècle. Dans un plan terrier de 1772, le plus ancien, hélas ! que l'on possède, ce local reçoit l'appellation de grand greffe du Conseil.

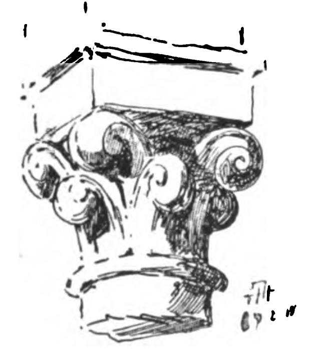
La galerie à colonnade romane L, qui touche au couloir N et le continue, soumet également plus d'un problème aux archéologues. Sans doute, cette bâtisse, une sorte de prome-

ARC OGIVE PARALLÈLE AU MUR DE DÉFENSE SÉPARANT LES DEUX COURS.
(État de 1890).

noir communiquant avec le donjon, fut élevée lorsque le rôle militaire du château eut complètement cessé. Toutefois il ne dut pas s'écouler beaucoup de temps entre les constructions purement défensives, signées c'est le mot, de Philippe d'Alsace et la création de cette ajoute pittoresque. Les détails d'architecture très bien conservés que l'on y relève, donnent à cet égard de bonnes références.

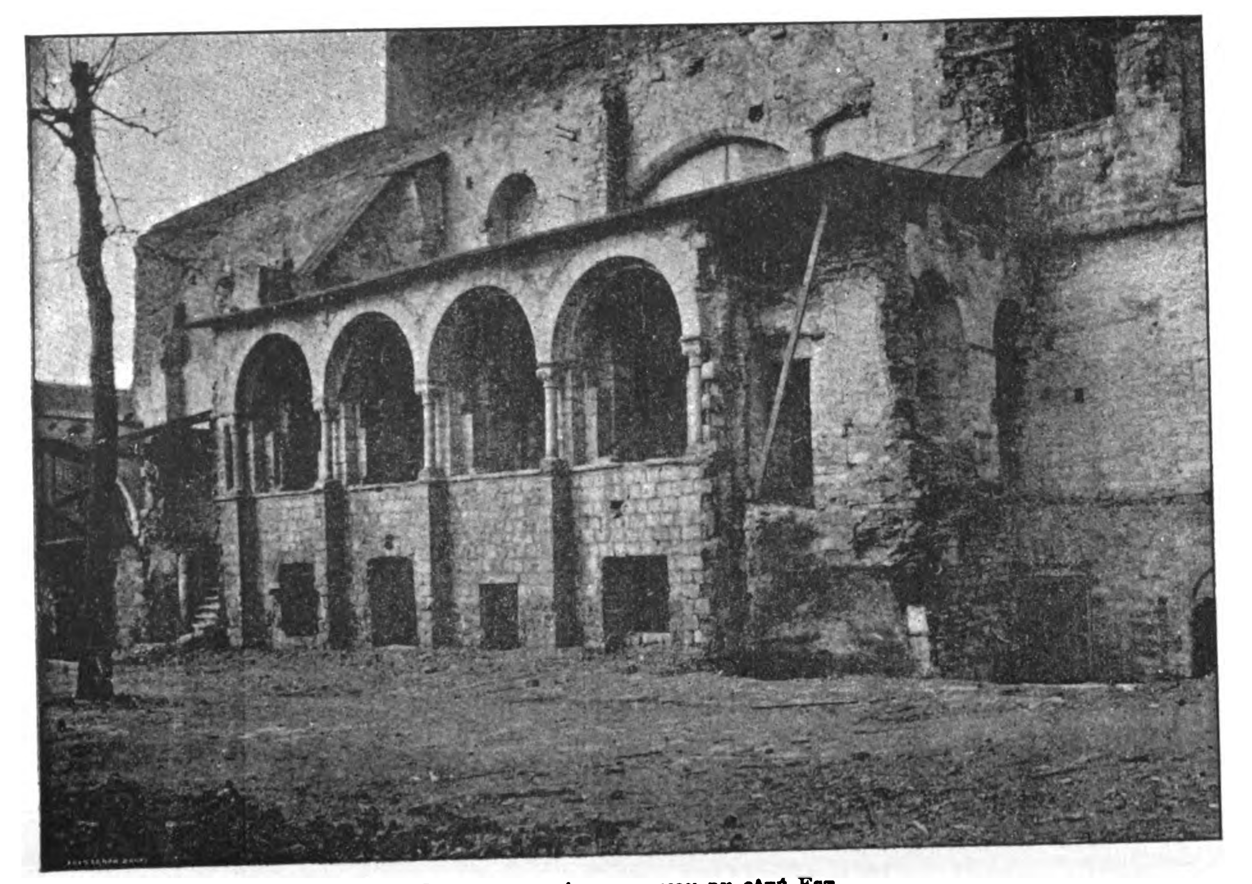


Lors des premiers travaux effectués à la cour haute D[3], soit il y a deux ans, une bonne part de la galerie en question se trouvait masquée par des remblais. Ce travail défigurant complètement la construction, ne peut avoir été exécuté qu'au XVII[e] siècle. Des débris relevés par nous, lors des fouilles, et aussi l'examen de la planche de Sanderus nous permettent d'être à cet égard très affirmatif.



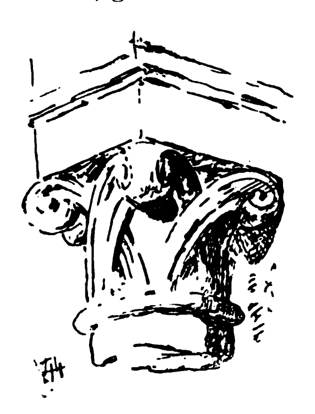
DÉTAILS D'ORNEMENTATION DE LA GALERIE A L'EST DU DONJON.
Dessin de M. Arm. Heins.

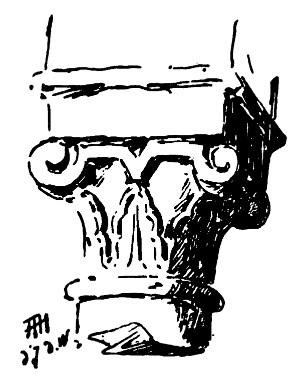
Une galerie exactement construite d'après les mêmes données, existe parmi les ruines du château de *Gelnhausen* sur la Kising (Électorat de Hesse) nommé le palais de Barberousse et qui date des dernières années du XII[e] siècle. Même disposition générale à peu près, mêmes détails d'architecture et d'ornementation que l'on trouvera habilement reproduits dans l'ouvrage intitulé: *Monuments d'architecture de sculpture etc. de l'Allemagne*, par E. Forster. (Tome I, p. 45). Paris, Morel, 1859.



GALERIE ADOSSÉE AU DONJON DU CÔTÉ EST.
(État de 1890).

On peut considérer notre petite annexe, dont la partie inférieure a été admirablement conservée, grâce au remblai qui la recouvrait, comme un spécimen précieux d'architecture romane. Sans doute les successeurs de Philippe d'Alsace, à une époque où les étroites meurtrières du donjon ne laissaient pénétrer dans les vastes salles de ce réduit qu'un jour avare, s'estimèrent heureux de posséder cette galerie, qui placée à l'Est recevait les premières clartés du jour et pouvait servir de promenoir les jours de mauvais temps. Une telle construction répond à peu près à ces galeries promenoirs que l'on trouve dans les abbayes sous le nom de cloître, réminiscence de l'*impluvium* antique et dont les plus anciennes étaient couvertes de charpentes apparentes disposées en appentis. La voûte d'une lourdeur exagérée qui sert de sol à l'étage de cette galerie est construite en briques et a remplacé le plancher dont sans doute on retrouverait les traces. Les derniers travaux de fouille ont mis complètement à nu les bases des tourelles qui aux deux extrémités flanquaient la galerie et renfermaient des escaliers.





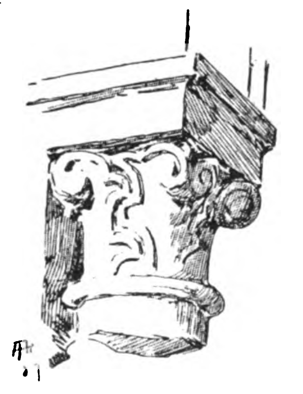
DÉTAILS D'ORNEMENTATION DE LA GALERIE A L'EST DU DONJON.
Dessin de M. Arm. Heins.

Ce qui nous a frappé, c'est de trouver, pratiquées à la paroi de la galerie passant sous la colonnade, une série de meurtrières qui ne semblent pas avoir été de simples jours de souf-

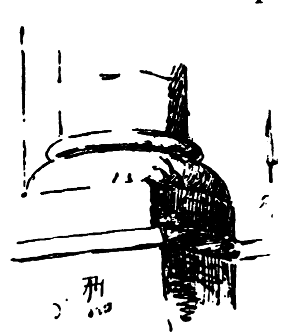
france, mais avoir eu un rôle défensif qui s'explique difficilement.

***

Les visiteurs du *'s Gravensteen* ne nous pardonneraient pas de passer entièrement sous silence les légendes si enracinées à Gand relativement aux passages et conduits souterrains qui, à dire d'experts, permettaient aux comtes de Flandre de sortir de leur manoir pour déboucher à Mariakerke ou Wondelghem.



Cette tradition est-elle complètement inexacte ou repose-t-elle sur des faits réels? La question n'est pas facile à trancher, et tient sans doute à cœur à beaucoup de Gantois qui, après avoir ouï, dans leur enfance, parler de ce souterrain plus ou moins horrifique, se sont plus tard décidés à ranger l'histoire de cette galerie « de plus d'une lieue de long » parmi les contes à dormir debout qui émaillent les romans de cape et d'épée et les nébuleux récits de miss Anna Radcliff.



Détails d'ornementation de la galerie a l'Est du donjon. *Dessin de* M. Arm. Heins.

Pour les gens du peuple, tenaces conteurs de légendes et de ballades, le souterrain du *'s Gravensteen*, débouchant à Wondelghem, à Mariakerke ou à Tronchiennes, est presque un article de foi, mais à Dieu ne plaise que nous invoquions

l'infirme *vox populi* comme argument, pour plaider l'existence de la galerie de fuite à laquelle nous faisons allusion.

Un plébiscite de nourrices et de bonnes gens fertiles en contes d'hiver ne peut faire foi en matière d'histoire; aussi ne nous arrêterions-nous pas à la légende du conduit mystérieux du *'s Gravensteen*, si nous n'avions à citer, — non pas à l'appui de l'existence dudit conduit, mais comme preuve de l'antiquité de la tradition qui s'y rattache, — un très singulier récit historique.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux tout au moins un extrait de certaine chronique anonyme (publiée par les *Vlaamsche bibliophilen*) qui prétend raconter de façon véridique le siège de Gand, l'an 965, par les rois alliés de France, d'Angleterre et d'Écosse.



Nous traduisons le texte flamand appartenant au dialecte de la fin du XVe siècle.

« Les Gantois, — dit le chroniqueur, — étaient, en fait de guerre, braves, subtils et courageux. Or, le jour des grands feux, on ne vit personne aux remparts ni aux créneaux. C'est pourquoi, le roi d'Angleterre, comme l'on ne voyait personne, crut que les Gantois avaient pris la fuite par la porte d'Est. Mais ils n'avaient garde, se préparant au contraire à combattre leurs ennemis. Tandis qu'Anglais et Écossais donnaient l'assaut à la porte des tours, ils (les Gantois) pénétrèrent en grand nombre au château des comtes et passèrent par les galeries, jusqu'à Wondelghem, incendiant les tentes et pavillons des Anglais dont le camp s'étendait jusqu'à Mariakerke, où, vu la longueur du siège, le roi des Anglais faisait construire une église.

« Au surplus, les Gantois prirent aux Anglais tout ce qui leur tomba sous la main, tuèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, et firent encore de nombreux prisonniers (sic). Le roi d'Angleterre apprenant ce désastre en fut si irrité, qu'il en manqua perdre la raison, ce dont les Gantois se soucièrent peu. Au contraire, ils ne se trouvaient pas encore satisfaits, mais sortirent en belle ordonnance et bien équipés, avec bannières, drapeaux et étendards par deux portes



de la ville. Savoir: par la porte des Tours contre le roi d'Angleterre et par la porte Grise qui se trouvait à l'Écluse, contre les Écossais et de la sorte ils tombèrent sur les derrières de l'ennemi. Le duc de Poitiers cria: sauve qui peut! et dans la déroute périrent maints Écossais et maints Anglais avec le duc de Poitiers lui-même.

Or, les Gantois jetèrent bas et prirent l'étendard d'Angleterre avec d'autres bannières et pennons. Ce pourquoi, le roi d'Angleterre eut grand peur, s'il n'avait précipitamment battu en retraite (sic). Car peu de temps après, les Gantois exécutèrent une nouvelle sortie sur Wondelghem, par les souterrains du château des comtes, et firent grand dégât du charroi, des tentes et pavillons qui n'avaient point encore été incendiés. Ils pillèrent les vivres, munitions et tout ce dont ils purent s'emparer et rapportèrent leur butin sous terre, par les caves, jusqu'au château des comtes. C'est pourquoi le roi d'Écosse fit construire un château sur l'ouverture par où débouchait cette voie souterraine, à l'emplacement actuellement occupé par l'église Sainte-Catherine de Wondelghem, afin que les Gantois ne pussent à l'avenir se servir de cette route ou cave, car ces sorties des Gantois lui avaient coûté beaucoup d'hommes, mais le souterrain fut de nouveau ouvert après le départ des assiégeants. »

Waernewyck, dans son *Historie van Belgie* (L. IV, chap. 52) parle de ce château de Wondelghem construit en 1369 et brûlé en 1374 par Jean Yoens, capitaine des chaperons blancs. Froissard place la destruction du château en 1379:

« Le bel hôtel et chastel que le comte de Flandre avait au dehors de Gand, que l'on disait Audrehem aurait été saccagé et incendié par Jean Yoens. Il avait coûté au comte à ouvrer et à édifier deux cent mille francs et l'aimait sur tous ses hôtels. » Toutefois van Waernewyck, que les légendes fabuleuses n'effrayent pas habituellement, ne souffle mot des souterrains de *'s Gravensteen.*

Peut-être bien le château que la légende fait construire au roi d'Écosse pour fermer l'orifice d'un souterrain, daterait-il de l'époque de Louis de Male, mais il n'est pas nécessaire de faire ressortir combien un tel rôle est digne de la stratégie des guerriers fabuleux que l'on voit aux prises dans les drames de Shakspeare.

La seule importance de ce texte, auquel les lecteurs les plus positifs feront grâce à cause de son étonnante couleur, est d'établir l'époque reculée à laquelle remontent les légendes populaires concernant l'existence d'un souterrain conduisant du château à la campagne. En réalité, ces galeries débouchant à une assez grande distance d'une forteresse et destinées à permettre le ravitaillement d'une garnison, l'arrivée de renforts ou la fuite à l'instant psychologique, appartiennent à l'histoire.

Les chroniques citent de nombreux exemples de ces conduits souterrains.

On peut en voir un curieux spécimen à Sautour, bourg militaire situé près de Philippeville, mais ici la galerie, reliée à une forte casemate qui peut avoir servi de donjon, au lieu de gagner la campagne, débouche à une grande profondeur dans une salle circulaire taillée à vif dans le rocher. Pourvu que l'ennemi ne découvrît pas la trappe fermant la galerie, un certain nombre de personnes pouvaient, après une résistance désespérée, se tenir à l'abri dans ce réduit aussi longtemps qu'il leur restait des vivres. Ce stratagème était évidemment plus judicieux que tout autre, une issue sur la campagne ne pouvant demeurer secrète longtemps et devenant à la moindre indiscrétion un péril de plus pour la place assiégée.



M. Schayes (*Analectes archéologiques.* Anvers, Buschmann, 1857) décrivant les derniers vestiges du château des comtes de Louvain, mentionne un souterrain qui, dit-il, est obstrué par les éboulements et qui, d'après la tradition, se serait étendu, d'un côté jusqu'à l'église de Saint-Pierre et à la Grand'Place de la ville et, de l'autre, jusqu'au château de Kesselsteen, ancienne propriété des Templiers et, plus tard,

chenil des ducs de Brabant, sur la hauteur dite Kesselberg, à un quart de lieue de Louvain.

Montanus parle du souterrain dont M. Schayes signalait la trace en 1857, dans ses notes sur l'édition de Guichardin publiée, en 1615, en Hollande.

Il est assez singulier que M. Viollet-Le-Duc, l'éminent maître pour qui l'étude des forteresses du moyen âge ne gardait aucun secret, ait à peine effleuré cette question des souterrains de refuge et des galeries de fuite, dans ce *Dictionnaire d'architecture* qui envisage avec tant de clarté et de minutie toutes les autres faces de la polyorcétique ancienne. A peine fait-il mention accessoirement de ce genre de travaux, dans la monographie qu'il a laissée sur le château d'Arques.

Les documents cependant ne font pas défaut, pour établir l'existence et le fréquent emploi de ces sortes de terriers qui permettaient aux défenseurs acharnés d'une place de conserver, à l'arrière-plan de leurs stratagèmes, une espérance suprême de retraite.

Ceux de nos lecteurs que ces questions intéressent spécialement trouveront des renseignements étendus sur la façon dont ces galeries de fuite étaient créées, utilisées pour un exode *in extremis* ou bien défendues contre une attaque de vive force, dans Froissard (L. III, ch. XXIII). Un des personnages que le chroniqueur met en scène, vers 1388, fait remonter l'invention des galeries de fuite à Maugis le Subtil, cousin des quatre fils Aymon. Il ne serait pas difficile d'accumuler des exemples de la généralité des applications que reçut au moyen âge un système qui laissait une ressource dernière aux défenseurs d'une place ou plutôt aux chefs de ceux-ci, intéressés à garder pour eux la connaissance de ces souterrains de refuge ; une place n'était bien défendue que par une garnison

sûre de ne conserver aucun moyen de salut autre qu'une résistance désespérée.



Mais revenons plus spécialement aux souterrains du château des comtes. Jusqu'ici les travaux de déblai ne nous ont guère valu de surprises, car ils n'ont mis à nu aucun souterrain qui ne fût renseigné dans le plan de l'ingénieur Brismaille qui d'ailleurs marque comme perforée de caves et de galeries une moitié à peu près de la superficie du château, soit environ un quart d'hectare. Seul le puits servant de prison, et que surmonte la petite construction adossée à la chapelle, n'avait pas été indiqué par Brismaille, qui passait également sous silence les souterrains du donjon, de son temps comblés et fermés par une voûte en briques.

Il serait même exact de dire qu'il n'existe pas de souterrains au château des comtes : les galeries du côté Est ouvrant de plein pied sur la rue de la Monnaie dont le niveau doit avoir été élevé. Ainsi des parties inférieures du donjon jusqu'ici déblayées, les plus profondes ne dépassent pas le niveau des rues avoisinantes d'une façon très appréciable. Reste la possibilité de trouvailles que des fouilles plus profondes mettraient à nu. Toutefois une constatation doit nous rendre très prudents sur le terrain de l'hypothèse, c'est que le terrain où le château s'élève ne permettrait guère, même aux ingénieurs de notre temps, la construction de galeries passant nécessairement sous la cunette des fossés de la place. Ce terrain composé de sables qui peuvent par place prendre une consistance argileuse, mais qui pour bonne part sont très meubles, rendait tout travail de mine proprement dit difficile et périlleux à l'extrême, pour ne pas dire impossible.

Sont-ce les caves du donjon, ou bien les galeries s'allongeant

à l'Est sous le remblai de la cour haute qui ont donné lieu à des racontars qui, passant de bouche en bouche, ont pris la consistance de légendes du genre horrifique. C'est fort difficile à établir. Soit dit en passant, les galeries longeant la rue de la Monnaie demeurèrent longtemps « *terra incognita* » et Brismaille, le Stanley de cette Afrique centrale gantoise, les mentionne textuellement en ces termes: *Sous terrain qui étaient en partie occupés pour caves de concierge et le reste ne pouvait servir à aucun usage, étant trop aquatique et sans aucune clartée n'aiant d'autre issue que par la seule entrée côtée par la lettre W.* D'une cave « trop aquatique » pour servir à aucun usage et « sans aucune clartée, » à un souterrain mystérieux, il ne faut que l'imagination d'un concierge et la bénévolence du public qui n'attend pas longtemps que « certains bons auteurs » ramassent une légende et la transforment en histoire. La genèse des légendes historiques est à peu près toujours la même; elles germent, croissent et fleurissent en frondaisons absurdes faites de l'absence de cette « clartée » que Brismaille regrettait de ne pouvoir dispenser aux aquatiques souterrains dont il devint propriétaire et que nous déplorons de ne pouvoir porter dans tous les recoins de l'histoire du *'s Gravensteen*.

Celui-ci n'a pas besoin de légende, son histoire est assez riche pour permettre à ses narrateurs de se contenter de la stricte vérité.



Force nous a été de glisser dans ce rapide aperçu sur une foule de particularités que le visiteur attentif pourra d'ailleurs noter à son tour; nous nous sommes proposé simplement d'établir que le château a conservé: son donjon, une chapelle

ou salle d'armes, des bâtiments ayant pu servir à loger des auxiliaires du châtelain, des galeries destinées à faciliter les manœuvres de la garnison ou à servir de magasins.

Si l'on ajoute à cet ensemble les remparts d'enceinte et leurs tours, la porte d'accès et ses travaux d'approche, ne possède-t-on pas des restes suffisamment nombreux de la place primitive et n'est-on pas en droit de dire que ces restes donnent l'idée exacte de sa vie et de son fonctionnement?

Sept siècles ont passé sur l'antique résidence des princes flamands, le vandalisme a, depuis plus de cent ans, pu se livrer carrière dans la résidence souveraine transformée en misérable enclos et en usine, et pourtant, dans l'état actuel, les constructions du château des comtes peuvent être considérées comme les plus importantes et les plus complètes du pays, elle méritent d'être classées parmi les plus anciennes et les plus intéressantes de l'Europe occidentale.

Cette opinion, qui est celle des archéologues les plus autorisés, est devenue celle de tous ceux qui, pénétrant dans le vieil enclos encore obstrué de décombres, ont été frappés par la masse imposante des constructions demeurées debout après tant de vicissitudes. A l'heure qu'il est, la cause du château des comtes, que nous plaidions sans grand espoir de succès dans la presse, il y a une dizaine d'années déjà, est plus que gagnée.

Le *'s Gravensteen* de la place Sainte-Pharaïlde, après avoir été longtemps oublié, est rapidement arrivé à la notoriété universelle et bientôt constituera une attraction dont les archéologues et les amateurs de pittoresque ne seront pas seuls à se féliciter.

Gand, le 1er juillet 1892.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

CHATEAU DE CLEYDAEL

PAR

J.-B. STOCKMANS

ARCHIVISTE DE LA COMMUNE DE BORGERHOUT.

Il est avéré que les bourgs et manoirs de la campagne furent constamment bâtis au moyen âge dans les terrains bas et, de préférence, aux bords d'une rivière ou d'un ruisseau [1]. Quant à l'origine du château de Cleydael, nous sommes dans une ignorance complète; nous aimons à croire qu'il fut érigé à l'époque franque, pour protéger un pont jeté sur la crique dite la *Scellevliet*, où passait la grande route romaine de Hellegat à Anvers, par Hemixem et Hoboken. Plusieurs documents du XIVe siècle, transcrits au cartulaire de l'abbaye de Saint-Bernard, appellent cette route *die oulde hoghe herbaene.*

Subsidiairement, le château de Cleydael fut assurément une de ces *villas* du moyen âge, de laquelle sortirent plus tard les châteaux féodaux *(ridderlijke leenhoven).* Plusieurs textes inscrits au livre censal de Cleydael, renouvelé sous Jean Sanders (1435-1466), accusent une date ancienne, entre autres les *sney-* et les *maeydaegen*, les *mestingdaegen*, etc.

(1) Les anciens manoirs de ter Elst, à Rumpst, de Canticrode, de Ouwen (Grobbendonck), de Hoogstraeten, de Hooftvunder et d'Immerseel sous Deurne se trouvent tous sur un cours d'eau.




begraven

Cleydael est l'un des rares châteaux dont on peut préciser l'étymologie; son site dans une plaine basse, formée d'un banc d'argile de Boom, désigné sous le nom de *Rupélien*, effleurant la surface, a motivé les dénominations de *Cleystraete*, *Cleydael*, *Sinckval*, etc. Gramaye est donc dans le vrai, lorsqu'il traduit Cleydael par *Pretorium Vallis Argillaceæ.* Pierre Hellemans, seigneur de Cleydael, ayant fait reconstruire la porte d'entrée en 1650, y plaça ses armes avec ce millésime sous l'inscription:

EX VALLE PINGVEDO

1650.

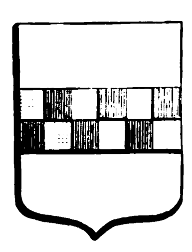
Avant l'érection d'Aertselaer en seigneurie (1557) et en paroisse séparées (1308), le manoir fit partie de l'ancien *pagus Condacensis* ou pays de Contich. Il fut bâti sur le *Scellevliet*, nommé *rivum seu fletum de Scelle* dans un document de 1304. A cette époque-là, le *Vliet* formait plutôt un bassin qu'un ruisseau; différents actes du XVIe siècle attestent qu'il était navigable jusqu'au château de Cleydael. A cause de sa situation rapprochée de l'église d'Hemixem, les anciens seigneurs de Cleydael ont toujours patronné cette église, au détriment des curés d'Aertselaer.

Deux faits semblent confirmer que la dénomination de Cleydael dut son origine à l'expansion que l'idiome flamand prit vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du siècle suivant.

Premier fait: un texte parlant d'Alexandre *die men heet van de Cleydale*, semble indiquer que cette dénomination n'était pas encore entrée dans le langage vulgaire. Deuxième fait: l'acte de délimitation de la paroisse d'Aertselaer, dressé en 1308 par Henri, premier curé de cette paroisse et par Nicolas,

curé de Contich, ne désigne pas le château de Cleydael; il nous paraît que si le nom avait déjà été définitivement fixé, il y figurerait assurément comme tant d'autres propriétés, situées sur les confins de la nouvelle paroisse. Cleydael y est indiqué par ces mots: ...*ad quemdam pontulum cujusdam aqueductus sive laci siti prope domum Alexandri dicti Scts (Sanctus?)*

Les plus anciens titres de propriété de Cleydael ayant été perdus (1), nous avons eu recours au cartulaire de l'abbaye de Saint-Bernard, bâtie dans le voisinage de Cleydael sous la paroisse d'Hemixem, en l'année 1245. Nul doute que parmi les nombreux témoins figurant dans les 3 à 400 actes relatifs à des biens sous Hemixem, Schelle, Aertselaer, Contich, il ne figure quelque seigneur de Cleydael; mais le titre de *dominus de Cleydale* ne s'y rencontre pas, et ce n'est que dans un acte de l'année 1331 qu'on lit pour la première fois le nom de Cleydael (2). Cleydael y est mentionné dans ces termes: *Alexander ofte Sanders, die men heet vande Cleydale, die wilenneer sone was Gylys Bodes* (Alexandre ou Sanders qu'on nomme de Cleydale, fils de feu Gilles Bode).


BODE.

D'après ces indications, Alexandre Bode serait donc le plus ancien seigneur connu de Cleydael. Son père Gilles figure pour 12 deniers parmi les donateurs qui contribuèrent à fonder l'église paroissiale de *Aerds Laere* (Aertselaer), en 1308. Déjà à partir de 1250, nous trouvons les Bode au service des seigneurs du pays de Malines.

(1) Cette notice est rédigée d'après les archives de Cleydael, qui remontent à l'année 1419. L'inventaire de ces archives, dressé lors de la remise des titres de propriété par Pierre van der Straten à Antoine del Rio, en 1557, n'en mentionne pas d'antérieures à l'année 1419.

(2) Cet acte est imprimé dans la *Geschiedenis der gemeente Schelle*, p. 74.

Vers le milieu du XIVe siècle, le manoir de Cleydael passa dans la famille *van der Elst (de Alneto)*, l'une des premières familles du pays de Ryen.

Jean van der Elst, seigneur de Cleydael, figure avec son fils Gérard (Geert), Philippe son frère, et d'autres échevins de l'abbaye de Saint-Bernard dans un acte du 6 mars 1386, relatif à une sentence prononcée par le banc échevinal de Hemixem contre un meurtrier du nom de Peter Verweyden, de Saint-Trond, qui avait tué deux femmes *(lichte wijven*, dit l'acte en question) dans l'enclos de l'abbaye [1].


VAN DER ELST.

Gérard van der Elst prit part à la bataille de Baesweiler, livrée le 22 août 1371, entre les Brabançons et Guillaume duc de Juliers. Le seigneur de Cleydael y fut fait prisonnier et n'obtint son élargissement que contre payement de beaux écus. Avant de partir pour la guerre, il avait fait son testament, dans lequel il léguait à l'église d'Aertselaer une *gelte* de vin du Rhin pour ceux qui se présenteraient à la sainte table à la fête de Pâques. Cette rente devait se percevoir sur la maison de Cleydael: *Item op 'thuys te Cleydale j ghelt Rynswyns te Paesschen (om) mede te moneghen, die her Geert van der Elst gaf in testamente doe hy te Baeswelder trac* [2].


VANDENWERVE

Par acte passé par devant les échevins d'Anvers, le 18 décembre 1419, Jean van der Elst, chevalier, fils de feu Jean, vendit le manoir de Cleydale à Jean van de Werve, fils de feu Jean,

(1) Cartularium Sti Bernardi, vol. III, nigrum, fo 277.

(2) Dit is der kerken sys van Aertselaer int jaer Ons Heeren doemen screef M. CCC. XCIIII opten eersten dach van meye. (Rouleau aux archives de l'église d'Aertselaer).

qui était en 1391 et 1396 échevin de la ville d'Anvers. Le manoir y est décrit comme suit : « le château nommé Cleydael, avec fossés, rempart et le corridor règnant tout autour *(siin slot gheheete Cleydale mette grachten en metten walle, mette ommegange alomme ghelijc als den slote toebehoert)* (1). » Ce texte permet de supposer que le manoir était bâti d'après les règles militaires de l'époque.

L'acte de vente dit que le domaine était grevé de plusieurs rentes annuelles, que nous énumérons ici :

1° *10 yngelsche nobelen* au profit de Nicolas van de Werve;

2° *20 schellinghe ouder groten* à Jean van Berchem;

3° *20 scellinghe ouder grote liiftochtrente* à la demoiselle van Remerswale, au Béguinage à Malines ;

4° *1 zister rogs liiftochtrente* à Agathe van der Eycken;

5° *2 potten Rynswyns* à la *Onser Vrouwenkercke t'Aertselaer;*

6° *7 nobelen liiftochtrente* à dame Mathilde Stercke, mère du vendeur;

7° *8 scellinghe liiftochtrente* à Barbe van Remerswale.

Tenant compte de ces charges, l'acte de vente ne stipule au profit du vendeur que 4 livres de gros, rente viagère.

Par acte du même jour le vendeur donne quittance à l'acquéreur d'une livre sur les quatre livres. Cet acte prouve que Jean van der Elst n'avait pas la bourse large.

Vers la fin d'avril 1421 Diederic (Thierry) van der Elst, fils de feu Jean, vend à Jean Sanders sa part d'un quart, *van der hoeven gheeeten Cleydaele, gelegen tusscen Buerstede ende Hemisserkerke*. Dans cet acte figurent les mêmes rentes que celles dans l'acte de vente de 1419. Le titre de vente s'étant égaré, l'acte fut renouvelé le 18 janvier 1423.

(1) L'original aux archives de Cleydael porte le mot *omegang*, tandis que la minute dans les protocoles scabinaux d'Anvers porte *duregang*.

Le 27 janvier de la même année, Gérard van der Elst, fils de feu Jean, avait vendu à Nicolas van de Werve une rente de blé sur huit bonniers de terre situés dans la propriété de Cleydael (*int goet van Cleydale*).

Jean van de Werve, fils de Jean, mort le 13 mars 1389, et de Claire van Wyneghem, et petit-fils de Raymond van de Werve, remplit à plusieurs reprises les fonctions d'échevin d'Anvers. Il laissa de son mariage avec Wilgarde Alleyns un fils, André, mort sans postérité. Après le décès de Jean (la date n'en est pas connue), le domaine de Cleydael passa à sa sœur Catherine, qui se maria à Jean Sanders [1]. L'année du décès de cette dame nous est également inconnue.


SANDERS.

Par acte du 6 avril 1442, Nicolas van de Werve, échevin d'Anvers, et sa femme Catherine Mickaerts, donnent quittance à Jean Sanders de la redevance *(zister rogs)* qu'ils relevaient sur la propriété que Jean possède actuellement *(opt goet te Cleydale, dat den voirseyde Janne Sanders nu ter tyt toebehoirt)*. Ce texte porte à croire que Jean Sanders n'était entré en possession de Cleydael que très récemment. Jean Sanders eut soin de faire insérer dans l'acte, que Nicolas van de Werve renonçait à toute prétention à la possession de Cleydael devant Dieu et devant les hommes *(noch in 't geestelike, noch in 't weerlike)*.

Jean Sanders, fils de Jean et d'Adélaïde Stoovers, porta la famille à son apogée. Par lettres patentes du 11 mai 1434, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'appela à la haute fonction d'écoutéte-margrave de la ville d'Anvers et du pays de Ryen, fonctions qu'il occupa pendant dix-sept ans (jusqu'en

(1) Généalogie de la famille van de Werve, dans l'*Annuaire de la noblesse*, 1872.

1451). Après le trépas de sa première femme Catherine van de Werve, il convola en secondes noces avec Béatrix Stoovers dite *van der Bruggen (die men heet van der Bruggen)*, l'un des derniers rejetons de cette importante famille malinoise. Cette dame lui apportait comme dot les seigneuries de *te Stoevers ten Essche* et de *ter Veken*, sous Schelle.

Jean Sanders, seigneur de Cleydael, avait un frère, Corneille Sanders; celui-ci hérita de son frère, le bâtard Gilles Sanders, les seigneuries dites *'t Hof van Heymisse*, sous Hemixem, et *'t Hof van Vaerlaereycke*, sous Aertselaer. Ces deux cours seigneuriales, à la demande de Gilles Sanders, avaient été instituées, ou pour mieux dire, régularisées, par lettres patentes de Philippe le Bon, en date du 29 octobre 1447 (1).

Notre excellent ami, M. Pierre Génard, archiviste d'Anvers, a bien voulu nous communiquer la note suivante sur Corneille Sanders :

« J'ai vu dans le temps plusieurs documents se rapportant à Corneille Sanders. Voici les faits pour autant que mes souvenirs sont fidèles.

» Corneille Sanders, seigneur de Hemixem, Cleydael et Aertselaer, fut exécuté pour des faits ignorés jusqu'à présent ; ses biens, confisqués par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, furent donnés par ce prince à Antoine de Brabant, fils bâtard de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant et de Limbourg, de la maison de Bourgogne (2). Celui-ci en fit relief le 11 juin 1459 et laissa à sa mort, arrivée le 1er novembre 1498, la propriété à son fils également bâtard et nommé comme lui Antoine de Brabant. Ce dernier fit relief le 12 novembre 1498.

(1) *Cour féodale de Brabant.*

(2) L'existence de ce bâtard est constatée entre autres dans la *Généalogie des Comtes de Flandre*, p. 116.

» Antoine de Brabant, mort en 1493, est celui qui est enterré à Hemixem. Ce qu'il y a de piquant dans cette histoire, c'est qu'Antoine, le deuxième bâtard, était le fils d'Antoine, bâtard de Brabant et de Cornélie Sanders, probablement la fille de Corneille, qui fut décapité. Il y a donc beaucoup de mystérieux dans cette affaire.

» Cependant en 1495 *Joncker Adriaen Sanders*, peut-être le frère de Cornélie, s'intitulait seigneur de Blaesvelt, van der Bruggen et de Cleydael. Je me rappelle aussi que les créanciers de Corneille Sanders ayant voulu mettre les mains sur ses biens confisqués, le prince souverain les débouta de leur demande en les menaçant de ses rigueurs, s'ils osaient importuner le bâtard de Brabant [1]. »

Cet événement, suivi de la biographie de *jonker Antonis van Hemisse*, comme le peuple l'intitulait, vient d'être imprimé dans la *Geschiedenis der gemeente Schelle*, que nous publions en collaboration avec M. J.-Th. de Raadt, de Bruxelles, et qui paraîtra incessamment. Ce travail renferme l'histoire complète de la famille Sanders, seigneurs de *Haegelsteen* ou *Laer* à Schelle, de Cleydael, fameux architectes à Anvers, etc.

Revenons au seigneur de Cleydael.

L'église de Hemixem compte Jean Sanders parmi ses premiers bienfaiteurs; outre une messe hebdomadaire et quelques anniversaires, il y fonda, par son testament du 17 juin 1466, une seconde messe hebdomadaire. Dans cette pièce, qui est encore religieusement conservée dans les archives de cette église, Sanders y est appelé *generosus, providus et discretus vir, incola villæ de Aertzelaer*. Le secrétaire

(1) *Recueil des fiefs conservé à la cour de Brabant.*

On sait que Philippe le Bon avait également un bâtard du nom d'Antoine et surnommé le grand bâtard de Bourgogne. Ce dernier mourut en 1504 et fut enterré à Tourneham.

Philippe van Valckenisse nous a conservé le dessin de sa pierre tombale en relief, gisant dans l'église abbatiale de Saint-Bernard, dont l'inscription usée portait: HIER LEYDT BEGRAEVEN JAN SANDERS, HI STERF INT JAER M. CCCC. LXVI VI DAEGEN IN (juli of september). Devise: *Als ic can* (1).

Jean Sanders laissa plusieurs enfants parmi lesquels nous connaissons:

Adrien, qui suit ;

Sapience, mariée à Jean Schoef ou Schoofs, de Malines, et après le décès de celui-ci à Conrard Pot;

Catherine, qui épousa en 1440 le chevalier Nicolas Triest.

Adrien Sanders fit le relief du manoir de Cleydael le 20 septembre 1466 ; sa mère, Béatrix Stoovers, fit le relief pour l'usufruit des biens délaissés par son mari le 23 octobre suivant. La date du décès de cette dame n'est pas connue. Elle fonda dans l'église d'Aertselaer un anniversaire qui se célèbre encore de nos jours (2).

La mémoire d'Adrien Sanders est conservée dans les annales de l'église d'Aertselaer par l'institution du culte de saint Léonard (1466). Le seigneur de Cleydael — en pélerinage ou à la suite de l'armée ou sur l'intervention d'Antoine de Brabant? — obtint la relique du bras droit de Saint-Léonard, à Noblac, évêché de Limoges, dans le midi de la France, et fit don de celle-ci à l'église d'Aertselaer. Adrien Sanders mourut le 1er novembre 1494 et fut inhumé dans la dite église. Voici l'inscription de sa pierre tumulaire:

HIER LEGT BEGRAVEN JONCKER ADRIAEN SANDERS IN SIJNDER TIJT HEERE VAN BLAESVELT, VAN DER BRUGGHEN ENDE VAN

(1) Cette devise est employée quelquefois par le fameux Jean van Eyck (Jean de Bruges) entre autres dans un de ses portraits existant actuellement à la *National Gallery*, à Londres.

(2) *Obituarium* de l'église d'Aertselaer.

Cleijdaele, de welcke bij weldaden vercregen heeft dat werdich Heijlich Relicke van mirakel den rechten Arm van Sinte Lenaert den welcken hij ghegheve heeft ter eere Gods ende Onser Lieven Vrouwe deser kercken van Aertselaer die sterft int jaer Ons Heere M.CCCC.XCJV. op Alderheiligen avond.

Adrien Sanders n'ayant laissé que des bâtards et n'ayant pas fait légitimer son fils naturel Jean, ses biens passèrent à son gendre, le chevalier Conrard Pot, qui fit le relief des châteaux de Cleydael et de Stoovers le 20 novembre 1495 et le 9 janvier 1496.


Pot.

Conrard Pot, chevalier, était le fils de Wauthier et de Marie de Gottignies, et petit-fils de Pierre Pot, le célèbre marchand et fondateur de l'abbaye de Saint-Sauveur à Anvers. Veuf d'Isabelle van Mechelen, il épousa Sapience Sanders, veuve de Jean Schoofs, chevalier, *communemeester* de Malines. Il convola en troisièmes noces avec Béatrix van de Perre, dite van den Eeckele, morte en 1523. Le chevalier Pot fut l'un des plus riches propriétaires du pays de Contich. Dans cette commune il possédait les seigneuries de Boutersem, Pluyseghem et Yckele; en 1505 il acheta la seigneurie des villages de Contich et de Waerloos. Il avait un fils naturel (né de sa servante) qu'il fit légitimer par l'archiduc Philippe et qu'il institua son légataire universel (1495) [1].

Après le décès de Conrard Pot survenu vers 1511, le domaine de Cleydael passa aux deux fils de Sapience Sanders, issus de son mariage avec Jean Schoofs. Après la mort des chevaliers Jean et Nicolas Schoofs, le bien resta indivis.

(1) J. Th. de Raadt, *Niel en zijne heeren*, p. 47.

Par acte du 10 décembre 1518, passé devant la Cour féodale de Malines, Philippe Schoofs, en qualité de principal propriétaire *(als principalyck tgoedt van Cleydaele ontfangen hebbende)*, Guillaume Schoofs, prêtre, Jean et Nicolas Schoofs, Catherine Schoofs, épouse de Hubert Wellemans, en qualité d'héritiers de feu Jean Schoofs, chevalier, pour la première moitié; Philippe Annocx, prêtre, Lancelot Gottengys, chevalier, et Philippe Schoofs, en leur qualité de tuteurs d'Élisabeth, Gilles, Guillaume, Jeanne, Jérôme et Arnould Schoofs, tous enfants mineurs de Nicolas Schoofs-le-vieux *(den ouden)*, chevalier, pour la seconde moitié, vendirent à Pierre van der Straten le château de Cleydael avec pont-tombant et fossés (*het slot metten valbrugge en borggrachte van Cleydaele)*.



SCHOOF.

Le prix de vente fut fixé à 3700 *rynsgulden*, dont l'acquéreur en gardait 500; d'autre part, pour réparation, plantations d'arbres, curage de fossés, pour construire un nouveau pont, réparer la maison et dépenser à l'amélioration du bien *(want hy niet anders de voirs. goede zoo diere en hadde willen coopen om die te beleggene in reparatien, planten van boomen, ruymen van grechten, van een brugge nyeuw te maken, in huysen te reparerene ende andersins tot profyte vanden selven goede te makene)*. Le château et toute la propriété devaient, semble-t-il, se trouver dans un état

pitoyable pour que les vendeurs acceptassent des conditions aussi onéreuses.

Pierre van der Straten, le nouveau seigneur de Cleydael,



Armes de Pierre van der Straten.
(Dessin du diplôme de 1521).

né en 1479, était fils de Jean, seigneur de Kevelaer et de Kampman, ancien conseiller de l'empereur Maximilien et

ambassadeur auprès de Sigismond I, roi de Pologne et de Chrétien, roi de Danemark, et d'Anne Schoyte. Pierre van der Straten était également seigneur de Cleydael, Stoovers, Buerstede, Burght, Bouchoute, Bertrecht, Oosterzeel, Calloo, et conseiller de l'empereur Charles-Quint. Par lettres patentes du 5 septembre 1517, ce monarque lui conféra la dignité de gardien de la Monnaie à Bruxelles (*wardyn der munte te Brussele*), et reconnut par d'autres lettres, du 30 janvier 1521, son ancienne noblesse (1).



VAN DER STRATEN.

Il possédait Cleydael tandis qu'Aertselaer appartenait à Rombaut van Wachtendonck.

Le 10 décembre 1523, Pierre van der Straten obtint de l'empereur le droit de faire usage d'un sceau dans ses châteaux féodaux *(ridderlycke leenhoven)* de Cleydael et de Stoovers. La charte nous apprend que ces deux cours avaient droit de justice, etc. mais qu'elles n'avaient pas possédé jusqu'alors un propre sceau, d'où ressortaient de grands inconvénients, puisqu'on devait toujours recourir à des per-

(1) Charles Piot, *Notice historique et généalogique de la maison de Straten.*

sonnes ou à des cours seigneuriales étrangères. En conséquence le monarque lui accorda un sceau ordinaire, portant l'image de saint Pierre, tenant l'écusson du remonstrant *(eenen gemeyne segele daer inne zal gegraven zyn een beelde van Sinte-Pieter, houdende de wapenen des voers. thoenders, staende in de circumstantie dese navolgende woirden:* SEGEL VAN DEN HOVE VAN CLEYDALE). Il ordonne que ce sceau soit conservé dans un coffre à quatre serrures dont les clés seront conservées par le mayeur et trois échevins *(gesloeten mit viere sloetelen ende dewelcke sloetelen zullen wordene gehouden ende bewaert by den meyere ende by drye scepenen).*

Pierre van der Straten épousa en 1505, à Termonde, Catherine van Belle, mourut le 18 janvier 1533 et attend la résurrection dans l'église de Notre-Dame à Termonde.

On croit généralement que P. van der Straten reconstruisit ou agrandit le manoir de Cleydael. Il est probable que ce fut à cette occasion qu'il obtint de Jacques van der Meeren, abbé de Saint-Bernard, le droit de navigation sur le Schellevliet *(het traiect,*



VAN BELLE.

overvaren ende navigatie met schuyten oft beeren oft andere schepen daertoe bequaeme); cette concession fut accordée moyennant la redevance annuelle de deux cygnes *(van eene coppele witte swanen tsiaers).* Elle fut renouvelée par Antoine del Rio; les héritiers de Gilles Hofman firent le 19 juillet 1581 un nouvel accord qui fut remplacé le 13 décembre 1587 ([1]).

Catherine van Belle, la veuve de van der Straten, continua à habiter le château de Cleydael, où elle mourut le 27 octobre 1554. Conformément à sa dernière volonté elle fut inhumée dans l'église paroissiale d'Aertselaer sous une magnifique dalle, sur laquelle elle est représentée en costume de veuve, ayant à ses côtés les armoiries des van der Straten et des van Belle.

Son fils Pierre van der Straten fit le relief de Cleydael le 3 octobre 1533 et ajouta à la longue série de ses titres seigneuriaux celui de seigneur de Niel et de Schelle. Il épousa Barbe van Steenlant.

Les comptes de l'église d'Aertselaer désignent à diverses reprises ce seigneur comme bienfaiteur, entre autres ceux de l'année 1535, où il est dit que l'église fit peindre ses armes avec une dédicace.

Le 3 janvier 1555, Pierre van der Straten greva son domaine d'une rente annuelle de 200 *Carolusgulden* et 100 *veertelen rogs*, constituée au profit d'Adam Reyniers, d'Anvers. Cette rente fut constituée comme un arrière-fief, devant la cour de Malines.

Pierre van der Straten vendit le manoir de Cleydael, ainsi que la seigneurie de Stoovers, le 27 février 1557, à Antoine del Rio, avec ses droits féodaux, champs, bois et toutes ses dépendances, pour la somme de 26,000 florins Carolus, plus

(1) *Geschiedenis der gemeente Schelle,* p. 15.

quatre cents florins Carolus, pour acheter une chaîne à sa femme. Le contrat provisoire de cette vente est encore conservé dans les archives du château :

« Heden den zeventwintichsten dach februari A° vande geboorten ons heere Jhesu Xpi XVC en zevenenvyftich stilo Romano, soo heeft Sor Anthonio del Rio finalyck gecocht van Sor Peeter vander Straete het hoff van Cleydael met der heerlickheyt gheheeten thoff van Stovers, met alle de lande, beempden, bosschen, groesen en alle den toebehoorten, inder manieren en naervolghende de coopcele gescreve en geteekent byder eygender hant van Straeten, voorde somme van zessentwintich duysent Carolusgulden eens, en vier hondert Carolus gulden voor zinder huysvrouwe omme een ketene, elcken gulden van twintich stuyvers eens te betalen St.-Jansmisse naestcomende, op de naevolghende conditien... »



DEL RIO.

Parmi les conditions nous actons celle-ci :

L'acquéreur obtint en outre concession, au prix de 200 florins Philippus, des armes et munitions qui se trouvaient dans le château, de la brasserie avec ses appareils, des cuisines avec leur matériel, des chantiers à tonneaux, des bancs et du moulin à bras se trouvant dans les caves et de tous objets quelconques fixés à clous et crampons.

« Item den coopere zullen volghen alle de wapene ende geschut hanghende ende staende inde saele, de brouwerye

(1) *Geschiedenis der gemeente Mortsel*, p. 436.

met alle zyn toebehoorten, inde kuecken den spit mette windaste, het urewerck, inde keldere alle de stellinghe, bancken ende querne, en int geheele huys boven en beneden oick inde stallen ende schuren alle tgene dess naegelvast is, en oick de schuytte dies zal den voorn. Anthonio del Rio daervoeren geven twee hondert Philippusgulden. »

Voici comment le château est décrit dans l'acte d'adhérence: « *Een ridderlyck hof gehete thof van Cleydaele, metten sloten, borchgrechten, valbruggen, singhelen, vischwater, neerhoeve ende stallinghe, woonhuyse, schueren, landen, bogaerden, bemden, bosschen, vogelrye, metten heerlyckheyt van meyer ende laetscappe, manscappe ende manne van leene, chyse, keuren ende alle andere syne toebehoerten.* »

Antoine del Rio, né en Espagne, passa la plus grande partie de sa vie en Belgique et mourut à Lisbonne le 17 février 1586. Il descendait d'une ancience famille castillane, originaire de la vallée de Bureba. La généalogie des del Rio remontait, disait-on, à l'époque de don Pelage. Antoine vint de bonne heure se fixer à Anvers, où il acquit la bourgeoisie *(poorterij)* et épousa, en 1549, Éléonore Lopez de Villeneuve, de sang aragonais. Comme beaucoup de gentilshommes de son pays, il ne crut point déroger en s'adonnant au négoce, ce qui lui procura une fortune considérable (1).

Martin van den Berghe, attaché au Conseil des troubles, en qualité de trésorier général chargé des confiscations pronon-

(1) Il se bâtit une maison magnifique à la place de Meir (l'hôtel de Bergeyck, presque en face du palais royal; aujourd'hui l'hôtel de Brouchoven de Bergeyck. C'est là qu'il hébergea, tour à tour, le duc d'Albe, Louis de Requesens et le comte de Fuentes, gouverneurs généraux des Pays-Bas. Philippe II lui-même, de passage à Anvers en 1570, descendit chez Antoine del Rio avec sa quatrième épouse, Anne d'Autriche. Cette maison fut acquise, au XVIIe siècle, par les Ximénès.

cées pour fait d'hérésie, étant venu à mourir le 16 juin 1573, Antoine fut appelé à le remplacer; il accepta cette fonction malgré l'impopularité qui devait en rejaillir sur lui, ayant à cœur de donner les preuves de son dévouement absolu envers le roi d'Espagne. Il le paya cher. En 1576, lors du soulèvement des Bruxellois, au moment même où Jacques de Glymes arrêtait audacieusement, sur l'ordre du baron de Hèze, les membres du Conseil d'État, Antoine se vit interdire l'exercice de ses fonctions; les scellés furent apposés sur sa caisse. Il eut encore à souffrir de la guerre désastreuse que les États soutinrent contre les Espagnols, à l'arrivée de don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas. Son château de Cleydael, orné de tableaux de grand prix et d'un mobilier splendide, fut l'un des points de mire de l'avidité des pillards. Antoine y plaça une petite garnison; le seigneur Philippe de Lalaing, lieutenant-général de l'armée des États-Généraux, lui fit mettre bas les armes et ravagea le château, enlevant tout ce qui s'y trouvait d'objets précieux, entre autres la bibliothèque de Martin-Antoine del Rio (fils du propriétaire), collection des plus riches en manuscrits et en livres imprimés appartenant à toutes les littératures. Ni les supplications, ni les voies de droit ne purent décider de Lalaing à la restituer. Un arrêt du Grand Conseil de Malines ayant consigné même la partie la plus considérable de la bibliothèque aux mains d'un huissier, le noble bandit ne se fit aucun scrupule d'enlever ce dépôt de vive force, le dimanche de la grande Pâque, 5 avril 1577. Antoine fut arrêté et conduit à Bruxelles, et les États prétendirent, pour justifier cet acte de violence, lui faire rendre compte de sa gestion. Ils outrepassaient leur droit, car les fonctions de receveur et la reddition des comptes ressortissaient du Conseil des finances. Don Juan écrivit aux États pour contester leur compétence: c'était à lui, disait-il,

à connaître de cette affaire; il exigeait qu'on lui amenât à Namur Antoine del Rio, avec tous les livres de comptabilité[1]. Cet ordre n'eut d'autre effet que de rendre plus étroite la captivité d'Antoine. A en croire son fils, les mauvais traitements qu'on lui fit subir cachaient un but odieux; il avait refusé de vendre à vil prix à Vinchant, le plus acharné de ses ennemis, des propriétés importantes, et les États eux-mêmes espéraient lui extorquer une forte somme d'argent qu'il avait refusé de leur payer. Tout en agissant ainsi, Vinchant et ses amis ne cessaient de protester de leur zèle pour l'autorité royale; mais que faire? disaient-ils. La population bruxelloise était en démence;... ils ne pouvaient résister à ses injonctions.

Quoi qu'il en soit, les événements se précipitèrent et Antoine recouvra sa liberté. En 1578, il fut chargé, avec deux collègues, de faire le recensement des biens des rebelles; ce fut la dernière mission qu'il remplit en Belgique. L'expérience qu'il y avait faite des affaires publiques le disposait peu à y jouer un nouveau rôle; il alla mourir en Portugal avec le titre de conseiller de Philippe II pour ce royaume et de chef du fisc royal. Son corps ne fut point rapporté à l'église d'Aertselaer, où de son vivant il s'était fait préparer un tombeau[2]. Éléonore Lopez vécut jusqu'en 1602; elle fut enterrée dans l'église des grands Carmes d'Anvers.

Ces faits sont reproduits dans la biographie de del Rio[3]. Complétons la de quelques détails :

(1) *Mémoires de Martin-Antoine del Rio*, t. II, p. 178.

(2) La plaque de cuivre qui marquait l'emplacement de ce tombeau, dont M. le chanoine Delvigne a reproduit la curieuse inscription, publiée incorrectement par Le Roy, par Sweertius et en dernier lieu par les *Grafschriften*, n'existe plus.

(3) *Biographie nationale*, publiée par l'Académie des sciences etc. de Belgique, article par M. Alph. Le Roy.

Antoine del Rio fit du château de Cleydael sa résidence favorite et y apporta de nombreux changements. Il y rassembla quantité d'œuvres d'art. A nulle époque Cleydael ne brilla d'un plus grand éclat; aux banquets multipliés que del Rio y donnait régulièrement avant les troubles, on vit passer l'élite du commerce anversois et du monde officiel des Pays-Bas. Cleydael rivalisait avec la somptueuse résidence du cardinal de Granvelle, le château de Cantecroy, et avec l'opulente demeure du comte de Lalaing à Hoogstraeten.

Par acte du 13 mai 1561, passé devant les échevins d'Aertselaer, Blanche de Bordeaux, dame d'Aertselaer et veuve de Charles Micault (mort le 10 mai 1559), vendit à Antoine del Rio la belle propriété du château seigneurial de *Ysselaer* ou du *Cholhof* ou *Solhof*, avec deux grandes fermes, d'une étendue de 32 bonniers. Antoine del Rio transmit ce bien, le 14 janvier 1563/4, à son frère Geronimo [1].

Jusque là le château de Cleydael était dépourvu d'une chapelle. Par une charte du 3 octobre 1570, François Sonnius, premier évêque d'Anvers, donna son approbation à la fondation par Antoine del Rio, d'une chapellenie.

L'acte de fondation porte :

1° Il est fondé une chapellenie en l'honneur du Saint-Esprit, au grand autel dans l'église paroissiale de la Sainte-Vierge et de Saint-Léonard, à Aertselaer. Le chapelain devra y dire quatre messes par semaine : le dimanche *de ea*, le jeudi *de Venerabili*, le vendredi *de Passione* et le samedi *de Beata*, toujours à dix heures. Seulement, lorsque le fondateur ou l'un des membres de sa famille seront à Cleydael, ces messes devront y être dites dans la chapelle castrale. Après le saint sacrifice le chapelain dira le *De Profundis* sur la

(1) Aug. Thys, *Bulletins de la propriété*, 1890, p. 97.

tombe du fondateur. Pour l'entretien du chapelain il constitue une rente de 30 *veertelen rogx* et de 40 florins sur la ferme *ten Hove* ou la *Voshoeve*, située sous Aertselaer, non loin de Cleydael, joignant à l'ouest la *plaga plateæ regiæ*, à l'est les biens de Jacques Vine, au sud le ruisseau de Cleydael et au nord la commune de Wilryck.

2° Le curé et le vicaire d'Aertselaer diront tous les jours, à haute voix, après la messe, les sept psaumes de la pénitence sur la tombe de sa famille; le second jour de la Pentecôte et de l'Assomption, ils devront dire une messe solennelle pour les diacres et sous-diacres de cette chapellenie et de l'église d'Aertselaer. Le fondateur laisse à cet effet une rente de 8 florins.

3° Le second jour de la Pentecôte les recteurs de la mense du Saint-Esprit d'Aertselaer rassembleront 14 pauvres de la paroisse, s'il y en a *(si fuerint)*, et s'il en manque, on en fera venir *alioquin ex pagis de Schalda et Nila vicinis*; ils devront y entendre à genoux la messe, et prier pour le repos de l'âme du fondateur. On leur distribuera 4 florins du Rhin.

4° Le fondateur donne les vêtements sacerdotaux nécessaires à l'usage du chapelain, à savoir: un ornement complet de messe avec assistance; une chasuble quotidienne; une chape pour la procession et qui porte les armoiries du donateur; des vases en argent (calices), etc. Pour les frais du saint sacrifice il lègue 8 florins. Il lègue de plus 4 florins à l'église d'Aertselaer pour les réparations de l'église; au sacristain 2 florins pour ses services. Il ordonne aux maîtres des pauvres de préparer le second jour de Pentecôte un repas honnête *(honestum prandium)*, auquel ils appelleront le curé, le vicaire, le chapelain et le sacristain; il lègue à cet effet 6 florins du Rhin. Il recommande expressément qu'avant ce repas les statuts de cette fondation soient lus et que le

Miserere soit dit pour le repos de son âme, au son de la cloche de midi.

5° Il défend que jamais cette chapellenie soit incorporée à une autre fondation, ni aliénée à aucun titre; il se réserve cependant le droit de pouvoir la transférer où il voudra. Tous les frais résultant de cette fondation s'élèvent à 73 florins du Rhin et à 30 *veertelen rogx* de rente annuelle, et doivent être payés sur le revenu des fermes *'t Goet ten Hove* ou *de Voshoeve*.

L'écoutête, les échevins, les marguilliers et les notables du village d'Aertselaer intervinrent dans l'acte et reconnurent qu'ils devaient à la générosité du seigneur del Rio la réédification et la réparation du chœur de l'église et de tout ce qui y avait été brisé et démoli par les gueux, principalement le retable du grand autel et le contenu du tabernacle, la clôture et les boiseries *(sedilia)* du chœur et le tombeau de del Rio. En récompense de ces libéralités, la commune promettait de tenir à jamais libre de la *Sconincx bede* le chapelain et sa maison. De plus la commune concédait à del Rio le droit de sépulture dans le chœur de l'église, dans le caveau qu'il y avait fait construire *(sepultura quæ nunc est exstructa)*. Ce droit devait être acquis également à ses successeurs, seigneurs de Cleydael.

Del Rio nomma comme premier chapelain de Cleydael Guido Fouye ou Fonye, qui fut installé légalement par notaire.

La charte de concession fut signée et scellée dans l'église d'Aertselaer par l'évêque Sonnius, par Antoine del Rio et par les échevins d'Aertselaer [1].

Nous avons rappelé plus haut le sac du château de Cleydael

(1) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. le chanoine Bogaerts, archiviste de l'archevêché de Malines. Nous lui en témoignons ici notre vive gratitude.

par Lalaing. Une minute contemporaine, conservée aux archives communales d'Aertselaer, nous donne de longs détails sur cette affaire. A la requête du malheureux Antoine del Rio, les échevins d'Aertselaer délivrèrent, le 27 novembre 1577, un procès-verbal des événements arrivés à Cleydael. En voici le résumé, d'après le document reproduit ci-dessous en entier [1]:

» Mathieu Verbeke et Barthélemy Bal, respectivement châtelain et jardinier à Cleydael, et Jean Bal, fermier à Cleydael et échevin à Aertselaer, déclarent que le dimanche avant la Noël 1576 il arriva au château de Cleydael une compagnie de Français, du régiment du prince d'Orange, qui y restèrent jusqu'au 25 mars 1577. Durant ce temps les soldats dépouillèrent le château de tout ce qu'il y avait de précieux en

(1) « Compareerden voor Schepenen ondergenoempt Matheus Verbeke, Willemss. wylen, casteleyn opden hove van *Cleydale*, toebehorende heere Antonio del Rio, heere van Cleydale, Aertselaer, Stoovers etc., oudt ontrent LIIIJ jaren, ende Bartholomeus Bal, Janss. wylen, hovenier vanden voorseyden hove van *Cleydale*, oudt ontrent veertich jaren, ende Jan Bal Janss. wylen, Schepene tot Aertselaer ende hoevenaar vanden hoeve van *Cleydale*, oudt ontrent LXX jaer: Ende hebben ten versuecke van voors. Heer Antonio del Rio op henne manne waerheyt in plaetse van eede geattesteert ende attesteren midts desen hoe dat opden Sondach voor het Kerse (Kersmis) lestleden, opt voors. hoff van *Cleydale* gecomen is eene compangnie Franchoyse soldaeten wesende onder tregement vanden Graeve van Oraegne, die daer continuelycken op gelegen hebben tot op O. L. Vrouwedach inde Vaste daernaer, wesende den XXV dach van Meerte, binnen welcken tyde deselve soldaeten tvoirs. hof van *Cleydale* hebben berooft van excellente tafereelen, costelycke bedden met henne behangsels ende andere meublen ende deselve eensdeels verbaelmont ende ganselyck bedorven; hebben oock met hun genomen vyve casufelen metten cappen ende andere haere toebehoerten, twee kelcken metten silveren ampullen, weesende eenighe vande voirs. cappe ende casufelen van gouden laecken ende fluweel nyeuwelycke gemaekt totten dyenste vander capelryen byden voors. heer Anthonio del Rio gefundeert opt voirs hof van *Cleydale* inde kerck van *Cleydale*; hebben voorts deselve soldaeten den vs. hove groote

fait de tableaux, de literies et de meubles; ils abîmèrent le château de fond en comble, firent main basse sur cinq chasubles brodées en drap d'or, sur deux calices d'argent, en un mot sur tout le mobilier de la chapelle. Non contents d'avoir saccagé le château, ils enlevèrent le plomb des toits, démolirent trois portes en maçonneries (sorte de portiques dans le jardin) valant au moins 300 florins et abattirent 200 chênes. Plusieurs coffres de livres précieux furent déchirés et jetés au vent, et six autres coffres furent expédiés à Malines par le chariot d'Antoine del Rio, qu'on ne revit plus. Ayant terminé son œuvre de Vandale, cette soldatesque mit la main sur le mobilier des fermiers environnants.

schade gedaen int afnemen vanden loote ende andersints; hebben mede afgebrocken dry gemetste poorten die de vs. Matheus Verboke, metser wesende van synen ambachte, vercleert niet gemaekt te syn geweest met IIJc Carolusguldenen eens; hebben noch rontsomme tvs. hoff affgehouwen ontrent tweehondert opgaende eycken boomen die sylieden voor dminste weerdich maecken ende estimeeren op dry Carolusguldens tstuck; hebben oock eenige cofferen met boecken ganselyck gescheurt ende vernyelt, waeraff de stucken alnoch op tvs. hoff syn ligghende ende andere ses cofferen met boecken syn wechgevuert geweest naer Mecholen met den wagen den vs. Heer Anthonio del Rio toebehorende, die daer mede achterbleeff, sonder dat de selve oft oock de boecken noyt en is gerestitueert geweest; hebben ook de vs. soldaeten tvs. hoff ganselyck berooft van allen den coren, terwe ende graene als daer ligghende waren, waer oock de vs. Jan Bal, hoevenaer, wel hadde onder coren ende terwe totte weerde van hondert Carolusgulden, ende alle welcke schade beloopen soude, indyen die hadde gepriseert geweest, tot grootte ende exessive somme gelts, deur de menichfuldicheyt, deucht ende valeur vande vs. goeden: Verclaeren sy deponenten alle tgene des by hen vore vercleert is warachtich te zyne, bereet wesende alle tselve, daertoe versocht wesende, metten eedt te gewarigen.

Aldus geattesteert opten XXVIJen dach der maent Novembris XVcLXVVIJ, ter presentien van Adriaen Bal, Niclaes Ruysch, Peeter van Berckelaer ende Michiel van Campe, Schepenen van Aertselaer.

Toercoinden van my, derselver Schepenen gesworen Secretaris. »

Par lettres patentes du 5 mars 1557, Philippe II autorisa Antoine del Rio et son épouse Éléonore Lopez à tester et à disposer de leurs fiefs.

En 1578, cette dame avait intenté un procès à son mari au sujet des biens qu'elle lui avait apportés en dot, représentant une somme de 11,960 livres de 40 gros de Flandre. Par sentence rendue par le banc échevinal d'Anvers, le 2 mai de la même année, del Rio fut condamné à comparaître le 7 juillet suivant devant les échevins; il constitua en faveur de son épouse une rente annuelle de 743 florins sur la seigneurie de Cleydael. Sage mesure de précaution !

Un document volumineux conservé dans les archives de Cleydael, en date du 30 juillet 1580, nous donne les détails précis sur ce qui se produisit ensuite.

Ce document nous apprend qu'Antoine del Rio était resté débiteur envers les Finances, comme administrateur de la Caisse des confiscations, d'une somme de 15,265 livres, 10 escalins et 11 deniers. Sur cette somme il avait versé 8000 livres d'Artois, tant en argent qu'en titres de dettes *(soo in gelde als in schultbrieven opde Staeten van Brabant*, dit l'acte), de sorte qu'il restait encore devoir 7256 livres. Del Rio avait promis de verser cette somme, mais faussa cette promesse et quitta le pays secrètement. En conséquence, Guillaume Maes, premier huissier de Brabant, se rendit le 16 décembre au village d'Aertselaer; le lendemain, il y rencontra Jean Cruyt, écoutête d'Aertselaer et agent d'affaires de del Rio, auquel il ordonna et enjoignit d'administrer les biens au profit de la Chambre des Finances.

Pendant ces opérations, plusieurs opposants se présentèrent, parmi lesquels Jan Janss. de Brouwer curé d'Aertselaer, qui revendiquait une rente de 8 florins du Rhin ressortissant sur la ferme dite *'t hof van Hove*, et Guillaume de Bruyne cha-

pelain de Cleydael, qui réclamait une rente de 30 *veertelen rogs* sur le domaine de Cleydael.

Le 11 décembre 1578, par sentence du Conseil de Brabant, Antoine del Rio fut évincé de Cleydael, à la requête de Guillaume Maes, premier procureur général.

Cependant la vente définitive du château fut encore ajournée à cause des événements politiques qui troublaient le pays à cette époque.

Le 8 décembre 1580 eurent lieu à Anvers les dernières enchères sur le domaine de Cleydael-Stoovers, divisé en six lots.

Le premier lot, contenant le château *(het ridderlyck hoff van Cleydael met een schoon heerlyck huys bewaetert)*, avec 51 bonniers de terre, de prés, de bois, etc., fut adjugé à Jacques Duym, et d'après un document contemporain, à Jean Wellens, drossard de Rymenam, au prix de 20,000 florins, pour compte de Gilles Hofman; la seigneurie de Stoovers, formant le 5e lot, lui échut également.

Quant à Antonio del Rio, nous ne croyons pas qu'il soit jamais revenu à Anvers; il mourut en Portugal en 1586, ainsi que nous l'avons dit plus haut. En effet, par acte du 7 novembre 1581, passé par devant les échevins de la ville de Cologne, dame Éléonore Lopez, épouse de del Rio, donne quittance aux héritiers Hoffman d'une rente constituée par son mari, à son profit, sur le domaine de Cleydael.

Parmi les enfants de del Rio nous citerons:

Jérôme, qui suivit la carrière des armes. Fait prisonnier dans la guerre des États, il fut détenu à Vilvorde, d'où il parvint à s'échapper nuitamment (février 1578).

Martin-Antoine del Rio, théologien, jurisconsulte, philologue et historien, naquit à Anvers le 17 mai 1551 et mourut à Louvain le 19 octobre 1608. A l'âge de vingt-quatre ans, il était

déjà un jurisconsulte accompli et fut nommé membre du Conseil de Brabant. En 1577, en témoignage de satisfaction de ses services, le roi le promut au rang d'auditeur général *(regiis in castris judex)*; en 1578, Martin était vice-chancelier de Brabant et questeur du fisc royal. Il se trouva présent à Louvain lors de l'entrée des troupes espagnoles mutinées et sauva la bibliothèque du célèbre Juste Lipse ; il en fut d'autant plus heureux qu'il n'avait pas eu pareille chance pour lui-même.

La mort de don Juan, et probablement aussi les aventures malheureuses de son père, le dégoûtèrent du monde; profitant d'un congé, il se rendit en Espagne, d'où il envoya sa démission de toutes ses charges en Belgique et entra dans la compagnie de Jésus, le 9 mai 1580, à Valladolid. Après une carrière remplie de labeur et de mérite, il rendit son âme à Dieu le 19 octobre 1608, à Louvain. Ses biographes donnent la longue série des ouvrages publiés par le célèbre Jésuite hispano-belge (1).

Depuis l'année 1576, époque de la Furie espagnole, la somptueuse demeure de Cleydael ne vit plus de jours heureux. A partir de 1579, et surtout pendant le siège d'Anvers par le duc de Parme, le château fut aux prises avec les armées, les habitants d'Aertselaer et du voisinage. Nous ignorons si le château de Cleydael eut le sort des châteaux des alentours, qui furent tous incendiés.

Les comptes communaux d'Aertselaer pour 1588 et des années suivantes nous montrent le château de Cleydael encore occupé par les habitants du village. La commune y avait régulièrement institué un poste, composé d'un châtelain et de plusieurs hommes armés; nul doute que les *yzeren stucken en bassen* ou petits canons de la commune n'y aient joué leur

(1) *Biographie nationale.*

rôle. Le *Solhof* et *Vluchtenborg* étaient défendus de la même manière.

En 1591 les propriétaires du château de Cleydael refusèrent aux habitants d'Aertselaer l'autorisation de continuer à occuper le château. En ces jours malheureux, le magistrat de la commune dut prendre la résolution, le 7 juillet 1592, de fortifier l'église paroissiale.



Hooftman.

Gilles Hooftman ou Hoffman (1) (Eychelberg était son vrai nom), marque parmi les figures les plus illustres de la ville d'Anvers au XVIe siècle.

Son frère Henri était un marchand d'origine hollandaise, qui commença les affaires sans capital; il laissa à son décès une fortune, que Lehnemann, dans son *Historische Nachricht* de l'église évangélique luthérienne d'Anvers (p. 108), évalue à dix tonnes d'or (un million de florins). Une grande partie de sa succession passa à son frère Gilles, auquel il avait déjà légué la maison *Pollenaken*, à Anvers. Les frères Hooftman étaient d'ardents sectaires de la Réforme, bien que Gilles eût été nommé aumônier d'Anvers en 1559; ils sont inscrits sur la liste des suspects dressée en 1567 avec la mention: « Gilles Hoffman, Heinrich Hoffman, frères et les serviteurs de leur boutique. »

(1) Les détails sur les Hoffman sont pris dans les *Bulletins de la propriété*, par Aug. Thys, dans *Anvers à travers les âges* par P. Génard, etc.

Henri Hooftman avait épousé Jeanne Ysebouts, veuve de N. van Achterhout, dont l'enfant unique, Anne van Achterhout, devint la seconde femme de Gilles Hooftman. Henri était donc le beau-père de son frère Gilles.

Gilles Hooftman épousa en troisièmes noces Marguerite van Nispen, fille de Corneille et d'Anne van der Meeren. C'est de cette dame qu'il est question dans l'annotation suivante de la *Kronycke van Antwerpen:* « Den 26 January (1574), soo borste op een plate by Saftingen, Zielis Hooffman's schip, een ryck coopman van Antwerpen, *dat hy hadde doen maeken voor syn huysvrouwe*; dit verdronck daer met allen die goeden van coopmanschap, alt saemen wel wert wesende 30,000 gulden. » Ce naufrage à Saftingen, dans les eaux de l'Escaut, fit sans aucun doute grand bruit à cette époque, car on ne trouve aucun autre fait de ce genre mentionné par nos anciens chroniqueurs.

L'associé de Gilles Hooftman était Pierre Panhuys, qui fut également un des chefs du parti calviniste et obtint, comme tel, les importantes fonctions de trésorier communal en 1583.

En 1578 Hooftman devint propriétaire du *Pulhof* à Berchem, en 1580 du refuge de l'abbaye d'Affligem, rue des Nattes, etc. Il mourut dans sa maison, rue du Steen, vers la fin de janvier 1581, possédant une fortune très considérable.

De son union avec Anne van Achterhout, Gilles laissa quatre enfants: Gilles; Jeanne, épouse d'Antonio Ancelmo ou Anselmo négociant, échevin pendant le siège de Parme et père du fameux juriste de ce nom, Henri, qui suivra; et enfin Arnould, qui mourut, encore mineur, six mois après son père.

De son mariage avec Marguerite van Nispen, naquirent sept enfants : Corneille, Gilles, Anne, Catherine, Marguerite, Béatrix et Marie, tous mineurs en 1581, qu'on retrouve plus tard établis à la Haye. Corneille et Gilles furent créés cheva-

liers; Anne épousa à Hungtinton le chevalier Olivier Cromwell, l'oncle du célèbre chef de la révolution qui fit périr sur l'échafaud en 1649 Charles Ier, roi d'Angleterre; Marguerite s'unit à Nicolas Randerode dit van der Aa, et Béatrix devint la femme de Philippe Zoete van Lake seigneur de Villers.

Henri Hooftman, seigneur de Cleydael, ne paraît pas avoir été aussi compromis que son frère dans la lutte contre le roi d'Espagne; il revint à Anvers vers la fin de 1588 et s'y occupa de la liquidation de la succession de son père. Le compte communal d'Aertselaer pour l'année 1589 nous apprend qu'il fut inauguré le 27 octobre de cette année en qualité de seigneur de cette localité (1).

Par son testament du 10 janvier 1581, Gilles Hooftman avait nommé pour exécuteurs testamentaires et tuteurs des enfants mineurs, son fils aîné Gilles et son beau-fils Antonio Anselmo, et prélégua divers biens aux quatre enfants du second lit.

Gilles Hooftman fils hérita les seigneuries de Cleydael et de Stoovers.

Il devint échevin en 1582 et remplit un rôle politique important.

Le 22 septembre 1584 il fut délégué comme ambassadeur auprès des Etats-Généraux réunis à Delft, pour faire connaître la situation d'Anvers et réclamer des secours; le 30 novembre suivant, son mandat d'échevin fut renouvelé, mais il ne le garda plus longtemps. Le 11 mars 1585 une ordonnance du magistrat ordonna à Henri Loots, serviteur et faisant les

(1) « Item noch gegeven ses ℔ buscruyts ende twee pont lonts tot behoeff van yzeren stucken liggende op de kercke als Hendrick Hoffman als heere van Aertselaer wiert innegehaelt, deselve stucken alsdoen gelost werden ende eensdeels vuytgedeelt is voer degene die deselve heeren hebben gehaelt tot Lyere, daeraff betaelt. . iij g. v. st. » *(Compte communal d'Aertselaer de 1585).*

affaires de « Gilles Hoffmann, *oude* scepene, » d'évacuer la maison de son maître, celle-ci devant servir temporairement de logement au bourgmestre Marnix de Sainte-Aldegonde.

Gilles ne revint plus à Anvers après la reddition de la ville; il se fixa à Brême où il mourut après avoir remis ses biens et la gestion de Cleydael et de Stoovers à son demi-frère Gilles Hooftman van Nispen, plus généralement connu comme Gilles van Nispen (d'après le nom de sa mère), jusqu'au retour de son frère Henri (4 juillet 1601).

L'acte de partage du 26 octobre 1605, intervenu entre les héritiers Hooftman devant les échevins d'Anvers, prouve que l'indivision entre les enfants continuerait d'exister en ce qui concerne la seigneurie d'Aertselaer, les châteaux de Cleydael et de Stoovers et d'autres biens.

Henri Hooftman eut à lutter dans ses affaires commerciales avec de grandes difficultés, et il y perdit la majeure partie de sa fortune. Il vendit avec ses co-propriétaires le château de Cleydael en 1614 et mourut en 1615; à cette époque sa famille était en complète désunion.


HELLEMANS.

Par acte passé le 31 décember 1613 devant le notaire Gilles van den Bosch, à Anvers, Guillaume Maes, aumônier, à ce commis par les héritiers Hooftman, avait vendu les domaines de Cleydael et de Stoovers, contenant respectivement 76 et 32 bonniers, aux sieurs Ferdinand Hellemans et Jean Barlamont, agissant comme exécuteurs testamentaires de feu Carlo Hellemans, fils de

feu Pierre, au profit de Pierre et Ferdinand Hellemans, moyennant la somme de 59,000 florins.

L'acte d'adhéritance fut passé le 20 janvier 1614 devant les échevins d'Anvers et le 21 mai de la même année la Cour féodale de Malines les investit des fiefs susdits.

Les détails sur ces deux personnages nous font défaut. Nous savons seulement que Pierre et Ferdinand Hellemans étaient fils d'Arnould Hellemans et de Susanne van Surck, et petit-fils de Pierre Hellemans et de Catherine van Santvoort; ils appartenaient à l'élite du commerce anversois et étaient fort riches. Le premier résidait à Venise lors de l'achat de Cleydael.

Pierre Hellemans est nommé seul seigneur de Cleydael dans un acte de l'année 1622. Le 26 février 1618 l'official van der Zype lui accorde la dispense nécessaire pour son mariage avec Marie Helman, fille de Ferdinand Helman-Hellemans, échevin et gros marchand d'Anvers, qui était sa cousine germaine. Le mariage fut célébré dans l'église Saint-Jacques à Anvers le 26 avril 1618; les témoins étaient Pierre Hellemans, Antoine van Surck et Jean Barlamont.

Les archives de Cleydael nous montrent le nouveau seigneur très enchanté de sa demeure, qu'il fit restaurer et embellir. En 1622 il déplaça la route dite *Cleydaelsche straete*, de commun accord avec l'évêque d'Anvers agissant comme abbé de Saint-Bernard et la Chambre des finances comme seigneur d'Aertselaer, dont la seigneurie était retournée aux domaines.

Parmi les restaurations du château qu'il fit effectuer nous citerons celle de la porte d'entrée, bâtie en 1650, ainsi que nous l'avons dit, avec ce millésime, surmonté des armes de Hellemans-Helman.

Pierre Hellemans, bourgeois de Venise, comparut le 17

octobre 1619 devant les échevins d'Anvers et y fonda avec le mandataire de don Francisco Hellemans, à Séville, fils de François, un majorat créé par le testament de Pierre Hellemans, mort en 1615. Ce majorat comprenait les hôtels n°s 40 et 42 de la longue rue Neuve (à présent l'hôtel de Borrekens), le château te Boelaer à Deurne, et une rente annuelle de 6,000 florins.

Par le décès de Carlo Hellemans, le majorat échut à son cousin germain Pierre Hellemans seigneur de Cleydael, et ensuite au neveu de celui-ci, le chevalier Jean Helman, seigneur de Willebroeck [1].

Pierre Hellemans reçut la seigneurie d'Aertselaer en engagère en 1626 pour la somme de 8000 livres.


VAN DEN CRUYCE.

Il mourut en 1658 et fut inhumé près de ses parents dans le caveau de famille de l'église Saint-Jacques à Anvers.

D'après un compte de sa mortuaire, le produit des meubles vendus à Cleydael s'élève à 2442 florins. Ce fut Alexandre Adriaenssens qui peignit le blason pour l'*obit* du défunt.

Sa fille Jeanne-Catherine avait épousé, le 5 décembre 1635, à l'église Saint-Jacques à Anvers, Pascal-François van

(1) AUG. THYS, *Bulletins de la propriété*, 1891, p. 47 et 49 et notre monographie manuscrite *De voormalige Hoofdbank van Deurne-Borgerhout sedert de oudste tijden tot heden.*

den Cruyce, né à Anvers le 10 avril 1609, fils de François van den Cruyce et de Dymphe de Deckere, fille de Pascal et de Catherine Boot. Les van den Cruyce appartenaient encore à cette époque au commerce anversois, où ils avaient fait de brillantes affaires. Un relevé de la fortune de Pascal-François, dressé en 1638, accuse le chiffre de 336,586 florins.

Pascal-François van den Cruyce acheta les seigneuries de Bouchout et de Hove, en engagère avec les trois degrés de justice, au prix de 7000 florins (18 mai 1638).

Par décret du 6 avril 1644, le fisc lui vendit la terre d'Aertselaer, qui était alors engagée à Barthélemy Campomenoso, pour la somme de 8000 florins. La vente se fit moyennant 19,900 florins. La commune comptait alors 915 habitants.

En 1676 le seigneur de Cleydael fit procéder à un grand curage des fossés et étangs.

Il épousa en secondes noces, le 5 mars 1657, à Saint-Jacques à Anvers, Alexandrine van der Goes, veuve de Thomas Cachiopin, décédée sans enfants en 1671.

Par lettres patentes du 21 février 1650 le roi d'Espagne Philippe IV lui accorda la chevalerie; et par celles du 15 octobre 1670 le roi Charles II lui accorda deux licornes pour supports de ses armoiries et une couronne au lieu de bourlet.

Les premières lettres-patentes qui élevaient Pascal-François van den Cruyce au rang de chevalier, renfermaient implicitement la faveur d'un anoblissement tant pour lui que pour ses descendants légitimes. Quant aux honneurs de la chevalerie, ils n'étaient réservés qu'à la personne du titulaire. (*Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 305). Il mourut en 1691.

De ce premier mariage sont nés:

1° Pierre-Francois, 29 janvier 1641;

2° Marie-Joséphine }
3° Anne-Catherine } jumelles, 22 mars 1642;

4° Pascal-Ignace, qui suit;

5° Claire-Dymphne-Jeanne, 11 août 1645;

6° Charles-Ignace.

Pascal-Ignace van den Cruyce, seigneur d'Aertselaer, Cleydael et Buerstede, échevin d'Anvers de 1670 à 1671, promu à l'état de conseiller au Conseil de Brabant, échevin de nouveau de 1673 à 1706, trésorier de 1675 à 1677, premier bourgmestre de la même ville en 1687, 1694, 1698, 1699, de 1701 à 1703, né à Anvers le 3 septembre 1643, épousa sa cousine germaine Isabelle-Marie van den Cruyce, née à Bruxelles en 1653 et décédée en 1721, fille de Balthazar van den Cruyce et de Jeanne Eelkens.

Il fit le relief de la seigneurie de Cleydael le 11 septembre 1691; sa veuve en fit également le relief en 1713, pour son douaire.

De ce mariage sont nés :

1° Pascal-Jean-Augustin, qui suit;

2° Ferdinand-Joseph, né le 20 février 1680;

3° Philippe-Joseph, né le 30 novembre 1683, capitaine des dragons;

4° Jean-Charles, 30 août 1685, lieutenant-colonel des dragons;

5° Hélène-Marie-Thérèse, 17 octobre 1686;

6° Cornélie-Elisabeth, 7 octobre 1688;

7° Marie-Séraphine-Josèphe, 13 janvier 1690;

8° Marie-Thérèse-Josèphe, 31 mars 1691;

9° Albert-Marie-Joseph, 28 avril 1695, châtelain du château de Tervueren, qui épousa, le 2 juin 1696, Anne-Marie-Thérèse de Coninck.

Pascal-Jean-Augustin van den Cruyce posséda les biens de

Cleydael et d'Aertselaer par prélégat de sa mère Isabelle-Marie van den Cruyce, veuve de Pascal-Ignace van den Cruyce, en date du 11 août 1719. Il fit le relief de ces terres le 15 mars 1721 et occupa pendant de longues années les fonctions de trésorier, d'échevin et de bourgmestre de la ville d'Anvers, puis plus tard celles de receveur général du quartier d'Anvers. Il était né le 13 janvier 1679 et épousa le 21 septembre 1719 Marie-Mathilde de Coninck, fille de Philippe-Jacques de Coninck, grand-aumônier d'Anvers et de Mathilde Schilders. Il mourut le 23 février 1758 et gît avec sa femme à Notre-Dame d'Anvers.

L'acte de partage des biens délaissés par les époux van den Cruyce-de Coninck, dressé le 5 avril 1762 par devant les échevins d'Anvers, désigne huit enfants:

1° Jean-Augustin van den Cruyce, échevin, trésorier et bourgmestre d'Anvers, ainsi que receveur du quartier d'Anvers, poète flamand et chansonnier estimé, né le 1er septembre 1721, mort le 12 mai 1796.

2° François-Pascal-Norbert et Jean-Jacques-Pascal, fils mineurs de feu Jacques Pascal van den Cruyce, en sa vie conseiller et greffier d'Anvers et trésorier général du quartier d'Anvers; il mourut en 1757;

3° Hélène-Marie-Françoise, mariée à Balthazar-Jean de Neuf, ancien trésorier et échevin d'Anvers;

4° Mathilde-Françoise, qui épousa Jean-Égide Peeters grand aumônier de la ville;

5° Arnould-Pascal, né le 18 mai 1731, mort le 29 mai 1793.

6° Égide-Paul, substitut du procureur général auprès du Conseil de Brabant, décédé en 1808;

7° François-Joseph, sous-lieutenant au régiment de Saxe-Gotha, tué à la bataille de Schweidnitz, le 8 août 1762;

8° Isabelle-Louise, mariée à Arnould-Guillaume Lunden, seigneur de Lachenen.

Pour sortir de l'indivision, le château de Cleydael fut mis aux enchères avec la seigneurie d'Aertselaer et de Buerstede et adjugé le 4 septembre 1761 à Jean-Égide Peeters-van den Cruyce pour la somme de 62,080 florins.

Jean-Égide Peeters, né le 10 avril 1725, était le petit-fils de Michel Peeters-van Eelen, annobli en 1682 et créé chevalier l'année suivante. Il posséda les seigneuries d'Aertselaer, de Cleydael, de Buerstede, de Lacken sous Kessel, de Braderick, de Vordensteyn etc., et fut compté parmi les plus riches propriétaires du pays. Au nombre de ses propriétés à Anvers nous comptons l'hôtel n° 17, rue Vénus, appartenant à la douairière Léon de Burbure de Wesembeek, la maison de *Sickel*, actuellement l'hôtel du baron van de Werve et de Schilde, l'hôtel place de Meir, n° 62, etc. (1).



PEETERS.

En 1766, le seigneur de Cleydael fit présent à l'église d'Aertselaer d'un magnifique ornement de messe.

Par testament du 15 juillet 1786, passé devant le notaire Gérard Deelen, à Anvers, Jean-Égide-Peeters laisse les seigneuries d'Aertselaer, de Cleydael et de Buerstede à sa fille Marie-Louise, mariée à Henri-Joseph Stier.

(1) AUG. THYS, *Historiek der straten van Antwerpen*, p. 609.

Marie-François le Clercq, d'Anvers, fit en son nom le relief des seigneuries susdites, le 9 décembre 1786.

Henri-Joseph Stier, né le 16 février 1743, était fils d'Albert-Jean Stier et d'Isabelle-Marie de la Bistrate. La famille Stier, originaire d'Amsterdam, où elle était affiliée à l'ancien patriarcat, s'établit en Belgique dans la première partie du dernier siècle. Les Stier furent, avec les Cogels, les premiers banquiers de la place d'Anvers; la plupart des emprunts ou affaires d'argent émis par l'impératrice Marie Thérèse furent négociés par leur intermédiaire. Stier possédait la plus belle galerie de tableaux de la ville. Le catalogue de la vente de cette galerie, en 1822, accuse des pièces très réputées, parmi lesquelles des Rubens, entre autres le fameux *Chapeau de paille*, portrait de mademoiselle Lunden, vendu le 29 juillet au prix de 35,970 florins; cette pièce passa plus tard dans le cabinet de sir Robert Peel, au prix de 87,000 frs.



STIER-PEETERS.

Stier épousa, le 1er juin 1767, Marie-Louise Peeters d'Aertselaer, dont il eut: 1° Isabelle-Marie, mariée le 4 juin 1790 à Jean-Michel-Joseph-Louis van Havre; 2° Charles-Jean, dont l'article suit; 3° Rosalie-Eugénie, mariée durant l'émigration

de ses parents aux États-Unis, à Georges Calvert, citoyen américain.

Au décès d'Henri-Joseph Stier, en 1822, le château de Cleydael échut à son fils Charles-Jean Stier d'Aertselaer, né le 29 juillet 1770, marié en premières noces, le 12 mai 1794, à Marie-Joséphine-Antoinette van Havre, sœur de Jean-Michel-Antoine-Joseph-Louis van Havre, et, en secondes noces, le 16 juillet 1804, à Eugénie-Catherine-Philippine-Jeanne van Ertborn.

Charles-Jean Stier fut le dernier descendant mâle de la famille; il mourut le 25 juin 1847 et fut enterré à Aertselaer. Connaisseur éclairé, il protégeait les artistes et continua les généreuses traditions des riches amateurs, que la ville d'Anvers a toujours comptés dans son sein.

Au partage de la succession de Charles-Jean Stier, le lot comprenant le château de Cleydael échut à M. Mores, citoyen américain et gendre du défunt, duquel il fut repris par Eugène-Charles-Henri van Havre.

Avant de poursuivre cette émunération, nous aimons à insérer quelques lignes relatives à ses parents, frères et sœurs [1].

Jean-Michel-Antoine-Joseph-Louis baron van Havre était membre de l'Ordre équestre de la province d'Anvers. Né à Anvers le 27 décembre 1764, fils de Jean-Michel-Joseph van Havre, chevalier, et de Catherine-Anne-Marie Lunden. Pendant la révolution il émigra en Amérique et ne revint à Anvers qu'en 1803. Il fut créé baron par décret de l'empereur Napoléon I en date du 7 janvier 1814, et reçut confirmation de ce titre du roi Léopold I, le 27 février 1840.

Le baron van Havre épousa à Saint-Jacques d'Anvers, le 4 juin 1790, Isabelle-Marie Stier, née le 26 mai 1768 et décédée le

(1) A. Goovaerts. *Généalogie de la famille van Havre.*

19 mai 1822, fille de Henri-Joseph Stier, seigneur de Cleydael, et de Marie-Louise Peeters d'Aertselaer.

Il mourut à Anvers le 7 septembre 1844 et fut inhumé à Aertselaer, dans le caveau de la famille.

Le baron van Havre eut sept enfants :

1° Louise-Marie-Françoise, décédée à Deurne le 7 août 1870; elle épousa le 18 août 1819 Jean-Marie-Joseph della Faille de Leverghem.



VAN HAVRE-DE CORNELISSEN.

2° Édouard-Henri, né à Alexandrie aux États-Unis d'Amérique, le 5 avril 1796, décédé à Ivry près de Paris, le 29 juillet 1829.

3° Charles-Jean, né à Alexandrie le 24 avril 1799, décédé à Anvers le 9 novembre 1807.

4° Albert, né à Alexandrie le 13 mai 1802, décédé à Bledenzbourg.

5° Eugène-Charles-Henri, qui suit.

6° Jules-Joseph-Eugène, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Anvers le 24 mai 1809. Il fut conseiller communal d'Anvers. Son amour pour les arts le fit membre de plusieurs sociétés savantes. Il décéda à Anvers le 28 décembre 1878 et fut inhumé à Aertselaer.

7° Clémentine-Amélie-Marie, née à Anvers le 2 août 1812, décédée le 6 septembre 1877 et inhumée dans le caveau de famille construit à Maria-ter-Heyde, au Mick sous Brasschaet. Elle épousa le 14 octobre 1838 Alphonse-Joseph-Marie della Faille de Leverghem, commandeur de l'ordre de Pie IX, bourgmestre de Boisschot, membre de la Députation permanente du Conseil provincial d'Anvers, membre de la Chambre des Représentants, né dans cette ville en 1809, décédé le 2 avril 1879 et inhumé à Maria-ter-Heyde, où il fonda l'église.

8° Eugène-Charles-Henri baron van Havre, membre du Conseil provincial d'Anvers, bourgmestre de la commune de Brasschaet de 1830 à 1848. Né à Anvers le 29 novembre 1804 et y décédé le 4 mai 1881, il fut créé baron par lettres patentes du roi Léopold I, en date du 26 février 1840. Il fut inhumé à Aertselaer.

Il épousa à Schooten, le 9 avril 1834, Henriette-Caroline-Adrienne-Joséphine de Cornelissen, née à Anvers le 15 mars 1808, et décédée au château du List, à Schooten, le 3 février 1835.

La mémoire des époux van Havre-de Cornelissen est conservée par un superbe tombeau, élevé dans la chapelle de Rubens, de l'église Saint-Jacques, à Anvers, et sculpté par Guillaume Geefs.

Ils n'eurent qu'un fils :

Henri-Jean-Joseph Adrien baron van Havre, docteur en droit, attaché de légation envoyé en Perse par le roi Léopold I, en mission près du schah, secrétaire de la légation belge aux États-Unis d'Amérique, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, membre du Conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Né au château du List, à Schooten, le 26 janvier 1835, il épousa à Washington, le 21 novembre 1867, dame Camille-Louise-Hurlburt Webb, née à Ledgard, comté de Cayuga, État de New-York, le 11 novembre 1846.

Ils ont sept enfants dont les cinq premiers sont nés au château du List, à Schooten et les deux derniers à Anvers :

1° Alain, le 14 juillet 1869;

2° Walter, le 3 octobre 1870;

3° Roland, le 7 août 1873; décédé à Anvers, le 30 octobre 1881;

4° Juliette-Henriette, le 6 janvier 1875;

5° Eva-Jeanne-Mary, le 5 septembre 1880;

6° Charles-Paul-Roland-Henri (né à Anvers), le 14 novembre 1881;

7° Henri-Anne-Marie-Eugène (né à Anvers), le 17 février 1886.

LE

MARQUIS DE VERBOOM

INGÉNIEUR MILITAIRE FLAMAND

AU SERVICE D'ESPAGNE AU XVIIe SIÈCLE

par le lieutenant-général WAUWERMANS

président annuel.

La création d'une biographie nationale belge complète offre d'énormes difficultés; sous les régimes divers traversés par notre pays, il est arrivé qu'un grand nombre de nos nationaux ont émigré vers les pays étrangers, les uns pour cause de religion ou de politique; les autres pour y chercher une carrière plus heureuse, que la défiance de nos dominateurs leur refusait dans leur patrie; il est d'autant plus difficile de les y retrouver, que beaucoup d'entre eux y changeaient de nom, soit par la coutume d'autrefois de latiniser les noms, soit par celle de les traduire dans la langue du pays d'adoption. Certains Belges, employés dans leur pays même, ont vu leurs noms se dénaturer et prendre une forme qui a porté plus d'une fois à les supposer étrangers.

Cet état de choses est extrêmement fâcheux pour celui qui essaie de retracer l'histoire particulière d'un art quelconque dans notre pays; car à la rigueur, si nous pouvons rappeler avec assez d'exactitude l'histoire politique de la patrie, quelque compliquée qu'elle soit, en la détachant de celle des grandes

nations auxquelles notre pays se trouva successivement lié, il n'en est pas de même de l'histoire des arts, qui est toujours le reflet du talent individuel des maîtres, dont les conceptions géniales ne se retrouvent que dans les pays où ils ont séjourné et où leurs œuvres ont eu une influence légitime sur le progrès général.

Il y a quelques années, cherchant à me rendre compte de la part que prirent nos compatriotes au progrès de l'*art de la fortification*, je compris toute la difficulté que cette *dénationalisation* d'un grand nombre de Belges faisait naître. En étudiant les types des places fortes exécutées dans notre pays, il me semblait ne pouvoir méconnaître l'existence d'un *art flamand*, distinct de l'*art italien*, qui de longtemps précéda l'*art français* illustré par Pagan, Errard de Bar-le-Duc et Vauban. Je parvins à retrouver le nom de quelques ingénieurs belges ayant participé à des travaux importants: *Peter Frans* (le constructeur d'Anvers, qui fut aussi le maître du célèbre *Daniel Speckle)*, *Jan Schil* (le collaborateur de *Francesco de Marchi)*, *Sébastien Van Noen* (dont les Espagnols ont transformé le nom en *Bastiano d'Oya)*, *Abraham Andriessens*, etc. en relation évidente avec certains maîtres italiens, tels que *Donato Buoni Pellezuoli* de Bergame, *Michel san Micheli* de Vérone, *Alghisi* de Carpi, *Aurelio de Pasino* de Ferrare. Mais une obscurité profonde enveloppe le nom de tous ces Belges et rend impossible de rattacher le lien intime qui incontestablement devait exister entre eux, sous forme d'un enseignement doctrinal, et même d'établir leurs rapports très probables avec le plus célèbre d'entre tous, *Simon Stevin*. Des ingénieurs aventuriers et inventeurs fantasques, *Giacomo Gianibelli*, *Pompeo Targone*, etc. occupent dans nos traditions une place très supérieure à leurs talents, et à ceux qui furent les véritables *ingénieurs flamands*.

En poursuivant ces études, je fus frappé de retrouver dans un *Résumé historique de l'arme du génie en Espagne*, publié en 1846 dans le *Memorial de Inginieros*, le nom de *Prosper marquis de Verboon*, indiqué comme le créateur du corps du génie espagnol [1], qui me paraissait révéler une origine flamande. Je fus d'autant plus tenté de poursuivre mon hypothèse, que le colonel Augoyat, généralement très exact dans ses citations, après avoir orthographié ce nom comme l'auteur espagnol, dans le compte rendu de l'ouvrage de celui-ci [2], le modifie ensuite, d'après des recherches faites dans des documents officiels du dépôt des fortifications français, et lui donne la forme plus flamande: *Verboom* [3].

Je fus dérouté plus tard dans mes recherches sur cet ingénieur, que j'espérais rattacher à l'histoire de notre pays, par l'extrême variabilité d'orthographe de son nom que le général Pelet écrit : *Vurbonn* dans une lettre du marquis de Boufflers ou *Verbon* dans une lettre de Vauban [4]; que dans la copie authentique d'un document des archives des fortifications de Paris, publié par le major du génie Mockel, Vauban nomme *Verboom* [5], que Saint-Simon écrit *Verbaum* [6]; et dont enfin le général Foy fait *Vorbon* [7]. Je fus dépisté par

(1) *Resumen historico del Arma de Inginieros en general y de su organizacion en Espana*, par un antiquo Oficial del Corpo de Inginieros de Ejercito, que disempeña hoy un alto cargo et otra carrera.

(2) *Spectateur militaire*, mars 1847, p. 631.

(3) *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et le corps du génie*, t. I, p. 447 et t. II, p. 22.

(4) *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. I, p. 552 et t. II, p. 239.

(5) *Mémoire sur la place d'Anvers*. (Authographie du ministre de la guerre de Belgique).

(6) *Mémoires*, t. III, p. 291.

(7) *Histoire des guerres de la Péninsule*. t. II, p. 239.

l'auteur du *Résumé historique*, qui lui assigne une origine française *(ilustre militare de nacion francese)* (1) et aussi par le général Foy, qui le qualifie d'*officier général français.*

J'avais depuis longtemps abandonné mes recherches, lorsque tout récemment j'appris, à la suite de renseignements que mon ami le colonel du génie espagnol Joaquin de la Llave y Garcia voulut bien recueillir dans les papiers que lui avait légués le colonel Bosch, ancien chef des archives de la direction générale du génie à Madrid, que mes prévisions sur l'origine flamande de Verboom ne m'avaient pas trompé. *Georges-Prosper Verboom*, plus tard *marquis de Verboom*, est né à Anvers et sa famille possédait dans les environs de cette ville un bien à *Nieuvorde* (probablement *Nieuwrode* près d'Aerschot, ou *Nieuwenrode).*

Quelque incomplète que soit demeurée la biographie de cet homme célèbre, j'essaierai de la reproduire, aidé des renseignements que je dois à l'obligeance du colonel de la Llave, avec l'espoir qu'elle sera achevée un jour, au moyen des documents espagnols.

Comme il arrivait fréquemment pour les artistes flamands, avec *Prosper Verboom* nous voyons apparaître toute une famille d'ingénieurs livrés au même art, issus de *Corneille Verboom*, son père.

« CORNEILLE VERBOOM *(don Cornelio Verboon)* » le père du célèbre marquis, d'après l'auteur des *documents historiques*, « fut ingénieur-major de l'armée des Pays-Bas et de Franche-» Comté, construisit la citadelle de Besançon et servit plus » de 36 années (2). »

(1) *Resumen historico*, etc., p. 101.
(2) *Resumen historico*, etc., p. 149.

Cette indication est peu d'accord avec les documents français qui attribuent ordinairement la paternité de la citadelle de Besançon à Vauban. On lit dans l'*Itinéraire de France* d'Adolphe Joanne, à l'article Besançon : « La citadelle bâtie » sur l'emplacement d'un *castrum* romain, fut commencée en » 1668 par l'ingénieur d'Aspremont sur les plans de Vauban. » Les Espagnols redevenus maîtres de la ville continuèrent » les travaux et construisirent deux fronts avec fossés taillés » dans le roc. Après la seconde conquête (1674), Vauban reprit » le travail et l'acheva [1]. »

Vauban fit les projets de plus de 160 places fortes et en restaura un plus grand nombre, ainsi qu'il l'a dit lui-même [2] et il est devenu presque banal en France de lui attribuer la paternité de toutes les places construites de son temps; mais il est peu probable cependant qu'il ait été le premier auteur de la citadelle de Besançon, ainsi que le prouvera un court résumé des événements auxquels la construction de cette citadelle se rattache.

A la suite de *la guerre de dévolution*, un armistice avait été conclu pour négocier la paix pendant l'hiver 1667-68. Les plénipotentiaires français réclamaient avec instance la cession des places des Flandres, conquises pendant la campagne précédente, au Congrès assemblé à Saint-Germain (car tout se traitait en ce lieu pour être ensuite ratifié à Aix-la-Chapelle, sous la médiation du pape). La Triple-Alliance leur refusait avec opiniâtreté cette concession. Michel Le Tellier imagina alors d'introduire dans le débat un incident inattendu, la conquête de la Franche-Comté, qui se trouvait en dehors des limites de l'armistice et qui, occupée rapidement par la

(1) *Itinéraire de France* (Jura et Alpes françaises), p. 160.

(2) AUGOYAT. *Abrégé des services du maréchal de Vauban*, p. 19.

France, pouvait être offerte comme compensation des places contestées.

La Franche-Comté ou Haute-Bourgogne était alors une province fertile, grande comme la moitié de la Belgique actuelle, enclavée entre la France, la Lorraine, la Suisse et la Savoie; elle avait continué à appartenir à l'Espagne, mais était gouvernée par un parlement à peu près indépendant, sous la direction du marquis d'Yerme, subordonné au gouvernement des Pays-Bas. Elle jouissait d'une quasi-neutralité protégée par la Suisse, et payait même à cet effet une rançon annuelle à la France. Vivant dans une confiance absolue, elle avait laissé toutes ses places dans le plus mauvais état et n'avait pour toute armée, qu'une compagnie de cavalerie et 2000 hommes d'infanterie chargés de la police, avec 5 à 6000 miliciens, la plupart gens de métier, vivant de leur salaire et fort peu soucieux de prendre les armes (1). Telle fut la conquête, peu glorieuse, qu'on se disposait à entreprendre par surprise. Tout fut préparé à cet effet dans le plus grand secret par Louvois.

Le Grand Condé reçut l'ordre, dans les premiers jours de décembre 1667, de se rendre dans son gouvernement de Bourgogne pour y rassembler une armée de 18,000 hommes, sous prétexte d'une expédition en Catalogne. On la pourvut abondamment d'artillerie de siège, empruntée aux magasins d'Auxonne et de Metz, et on lui expédia de Paris des munitions sous forme de ballots de marchandises en destination de Lyon. Les États de Bourgogne étaient assemblés et, afin de tromper la défiance des Franc-Comtois, que pouvait exciter le séjour prolongé de Condé dans leur voisinage, on prescrivit à celui-ci de multiplier les chicanes pour prolonger la session

(1) Camille Rousset. *Histoire de Louvois*, t. I, p. 130.

des États. En même temps se négociait à Soleure le montant de la rançon annuelle à acquitter. Des émissaires déguisés, le comte de Chamilly, le chevalier de Rivière et plusieurs ingénieurs parcouraient la Franche-Comté pour connaître l'état de ses ressources. Parmi ceux-ci le célèbre aventurier, connu sous le nom d'abbé de Watteville, fut même, suivant Voltaire, chargé de gagner le gouverneur espagnol auquel il offrit le grade de lieutenant-général et une riche pension en France. Enfin pour mieux prévenir les indiscrétions sur les préparatifs en cours d'exécution, qui pouvaient être transmises à Saint-Germain, on organisa le vol des dépêches expédiées de Bourgogne par des courriers.

Tout étant prêt, le 2 février 1668, Louis XIV partit de Saint-Germain accompagné du duc d'Enghien (jeune fils de Condé) et de Vauban. Ils voyagèrent à franc étrier, rejoignirent Condé et aussitôt on entra en campagne. Quinze jours suffirent pour conquérir toute la contrée ; Besançon, la capitale, avait été occupée sans coup férir; les places fortes, Dôle, Gray, les forts de Joux et Sainte-Agnès n'avaient opposé qu'une résistance illusoire. Le gouverneur était prisonnier (1).

Rentrant à Saint-Germain le 19 février, Louis XIV pouvait offrir sa conquête au congrès, en échange des places des Flandres; l'offre acceptée, le traité d'Aix-la-Chapelle fut signé le 2 mai suivant. Le prince de Condé fit la remise de la Franche-Comté à don Antonio d'Alveyda, nouveau gouverneur désigné par le roi d'Espagne.

Durant cette courte occupation française, il est absolument improbable que Vauban ait projeté la citadelle de Besançon,

(1) Voltaire. *Le Siècle de Louis XIV*, œuvres, t. IV, p. 101. — C. Rousset. *Histoire de Louvois*, t. I, p. 129. — Weiss. *L'Espagne depuis Philippe II*, t. II, p. 15.

alors qu'il n'entrait pas dans les intentions de son gouvernement de garder la Franche-Comté. Il est certain même que l'ingénieur d'Aspremont n'en commença pas l'édification, car il se trouvait en ce moment à Arras, occupé à diriger les travaux de construction de la citadelle dont Vauban avait dressé le plan, et ne quitta cette place qu'en 1672 pour entreprendre la campagne de Hollande, en qualité d'ingénieur en chef de l'armée de Condé. D'Aspremont était Franc-Comtois et ce ne fut qu'en 1673 qu'il se rapprocha de son pays natal pour diriger les travaux d'Auxonne [1].

Les rapides succès de la campagne de 1668 avaient démontré le péril auquel était exposé la Franche-Comté, trop éloignée des Pays-Bas, de l'Espagne et même de l'Autriche, pour en recevoir une protection efficace. Aussi don d'Alveyda se hâta-t-il de solliciter des subsides de son gouvernement pour renforcer son armée et restaurer ses fortifications. Ces subsides accordés, l'ingénieur-major Corneille Verboom fut envoyé des Pays-Bas pour diriger la restauration des places de Gray, Dôle, Salins et construire une citadelle à Besançon.

Ces préparatifs de défense n'étaient pas achevés, lorsqu'en 1673, Louis XIV reprit le projet d'une nouvelle campagne en Franche-Comté, dont l'annexion à la France devait être cette fois définitive.

« Nous nous en allons en Franche-Comté, » écrivait, le 22 septembre, Louvois à Vauban ; « nous commençons par mettre » garnison dans la ville de Besançon, qui n'est point en » état de tenir ; l'on bloquera la citadelle avec trois ou quatre » escadrons de cavalerie ; l'on ira ensuite à Salins dont les » forts ne peuvent tenir plus d'un jour ; de là, on s'en reviendra

(1) Augoyat. *Aperçu historique*, etc. T. I p. 79. — Allent. *Histoire du corps impérial du génie*, p. 98 et 104.

» à Dôle, qui n'est point non plus en état de défense, n'y
» ayant ni canons, ni dehors, ni fossés; après qu'on s'y sera
» établi, on délibérera si l'on attaquera la citadelle de Besançon
» ou si, laissant une forte garnison dans la ville et beaucoup
» de cavalerie dans les villages des environs, l'on y laissera
» la garnison mourir de faim [1]. »

L'entreprise eut lieu en effet au mois d'août de l'année suivante. Le duc de Noailles, lieutenant-général du roi dans le duché de Bourgogne, avait rassemblé une armée à la tête de laquelle vint encore se mettre Louis XIV accompagné du duc d'Enghien et de Vauban. L'ingénieur d'Aspremont fut appelé d'Auxonne pour y diriger les travaux du génie sous les ordres de Vauban, avec le rang d'ingénieur principal.

L'armée française trouva cette fois la défense de la Franche-Comté mieux assurée que dans la campagne précédente; les fortifications de Gray et Dôle étaient réparées et la citadelle de Besançon, construite pendant l'intervalle de 1668 à 1674, était déjà en état de défense. Le gouverneur disposait aussi d'un effectif de troupes plus considérable levé en Suisse et en Autriche, mais la défiance des habitants l'avait obligé à les disperser dans toutes les villes du pays, de manière qu'il ne put jamais opposer aux Français plus de 3500 hommes de pied et 8 à 900 chevaux.

Le roi quitta Versailles le 19 août. Aussitôt son arrivée en Franche-Comté, l'armée entra en campagne. Le duc de la Feuillade emporta Gray après un siège de 17 jours. Besançon fut assiégé le 25 avril en présence du roi; Vauban dirigea les attaques: la ville capitula le 15 mai et la citadelle le 22. Le 26 le roi fit investir Dôle qui se rendit le 6 juin. Salins et les autres forts se soumirent successivement. Faucogney opposa

(1) Camille Rousset, t. I, p. 487.

un peu plus de résistance et fut emporté d'assaut. Toute la contrée fut soumise en moins de six semaines.

Cette nouvelle province fut définitivement acquise à la France par le traité de Nimègue du 10 août 1678 [1].

On ignore quel fut le rôle de Corneille Verboom dans cette guerre; mais on sait qu'il revint ensuite dans les Pays-Bas. La date de sa mort, aussi bien que celle de sa naissance, est inconnue.

Après la conquête des Français, d'Aspremont remplit les fonctions de directeur des fortifications dans la province conquise. Il acheva les fortifications de la ville et de la citadelle de Besançon sur les plans de Vauban. En 1677 il fut récompensé par le grade de maréchal de camp, puis de gouverneur de Salins, aux environs de laquelle il possédait une propriété qui fut érigée en vicomté. Il y mourut en 1678 [2]. Vauban s'occupa encore à diverses reprises de perfectionner la place de Besançon [3].

GEORGES-PROSPER VERBOOM (fils de Corneille) naquit à Anvers. Les archives de cette ville ne donnent aucun renseignement sur sa naissance dont la date est inconnue; fils de militaire, il ne fut probablement inscrit que sur les contrôles de l'armée. Il mourut en 1744; il avait alors 67 ans de service, ce qui porte le colonel de la Llave à supposer qu'il naquit en 1665.

Il suivit son père en Franche-Comté en 1668 et rentra

(1) VOLTAIRE, t. IV, p. 114. — CAMILLE ROUSSET, t. II, p. 17 et 21. — WEISS, t. II, p. 18.

(2) AUGOYAT. *Aperçu historique*, t. I, p. 79 et 89. — ALLENT. *Histoire du corps impérial du génie*, p. 113 et 147.

(3) AUGOYAT, *Ibidem*, t. I, p. 143.

probablement dans les Pays-Bas en 1674; cette circonstance explique l'*origine française* ou plutôt *bourguignonne* qu'on lui a faussement supposée, du pays où il passa son enfance.

Les renseignements font défaut sur les débuts dans la vie et l'éducation du jeune Prosper Verboom. Le colonel de la Llave croit que, suivant la coutume générale des fils d'officiers de l'armée des Pays-Bas, il entra en qualité de *cadet* dans un régiment wallon en 1677, puis reçut son instruction militaire à l'*Académie royale et militaire de l'armée des Pays-Bas. (Academia real y militar del exercito de los Payses-Baxos)* [1].

Cette académie, instituée en 1600 par Albert et Isabelle sous forme d'une *école de pages* (rue de Namur à Bruxelles) fut transformée en Académie pour l'instruction de la noblesse en 1671, sous la direction de D. Francesco Paran de Ceccati, qui servit avec distinction à Besançon. En 1675 D. Sébastien Fernandez de Medrano y entra comme professeur de mathématiques et de fortification. Medrano publia divers ouvrages d'instruction militaire, notamment en 1687, *El Ingenieros*, dans lequel il décrivait un système de fortification de sa composition.

Medrano nommé maréchal de camp en 1692 par l'électeur de Bavière, demeura pour Verboom un maître respecté; celui-ci publia même une dissertation sur son système de fortification [2].

Verboom sortit de l'Académie avec le rang d'*ingénieur* et

(1) DE LA LLAVE. *D. Sebastiano Fernandez de Medrano, cosmo escritor de fortification*, p. 8, 16, 41.

Cette académie fut transportée en 1775, sous le règne de Marie-Thérèse, à Anvers, hôtel van Liere, rue du Prince (THYS. *Historique des rues et places publiques d'Anvers*, p. 194).

(2) DE LA LLAVE. *D. Sebastiano de Medrano*, etc., p. 9.

prit part, en cette qualité, à la belle campagne du roi d'Angleterre Guillaume III (prince d'Orange) contre les Français en 1691 pour débloquer Mons. « La bibliothèque de Madrid, » m'écrit le colonel de la Llave, « possède un manuscrit de » Verboom, qui contient les plans des marches et campements » des armées alliées des campagnes de Flandre, pendant cette » année. »

En 1692, Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, frère de la dauphine de France, époux de Marie-Antoinette d'Autriche nièce de Charles II d'Espagne, fut appelé au gouvernement des Pays-Bas, avec des pouvoirs quasi-souverains, analogues à ceux qui avaient été attribués autrefois à l'archiduc Albert, époux de l'infante Isabelle fille de Philippe II. Le fils de Maximilien-Emmanuel, le jeune Joseph-Ferdinand, né quelques mois auparavant, était l'héritier naturel du trône de Charles II d'Espagne, que se disputaient déjà ses deux cousins germains et beaux-frères, Louis XIV de France et Léopold Ir d'Autriche (1).

L'électeur de Bavière avait déployé de remarquables talents militaires dans la guerre contre les Turcs à la défense de Vienne sous les ordres de Jean Sobieski; il s'efforça, aussitôt son arrivée dans les Pays-Bas, de former une bonne armée bavaro-espagnole; celle-ci fort mal payée, ne fut jamais qu'un ramassis de brigands vivant du pillage des habitants, suivant le témoignage du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo, mais néanmoins fit des miracles lorsqu'on la mena à l'ennemi (2).

(1) Louis XIV était né d'Anne-Marie, sœur de Philippe IV, et avait épousé Marie-Thérèse, sœur de Charles II ; — Léopold Ir était né de Marie-Anne, sœur de Philippe IV, et épousa Marguerite-Thérèse, sœur de Charles II, et nièce de Marie-Antoinette électrice de Bavière.

(2) Feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo. *Mémoires*, t. I, p. 138 et 193.

La belle conduite de Verboom dans la campagne de 1691 fut signalée à l'électeur et il fut appelé en 1692 aux fonctions de *quartier-maître général et d'ingénieur-major (Cuartel maestro general y ingenieros mayor)* (1).

En 1695 nous retrouvons Verboom servant en cette qualité au siège de Namur défendue par le marquis de Boufflers, qui avait reçu le bâton de maréchal au siège de la même ville en 1692, et venait conquérir à sa défense la couronne ducale. « Cohorn, alors général, dit le colonel Augoyat, dirigeait » les attaques sous les ordres de l'électeur de Bavière. » Ce prince avait en outre à son service, en qualité d'ingé- » nieur-major et quartier-maître général, M. de Verboom, » homme distingué d'*origine française* (2) ».

Cette indication, empruntée par le colonel Augoyat aux archives des fortifications françaises, renferme des erreurs manifestes. Il résulte en effet des *Mémoires de Menno baron van Coehoorn* rédigés par son fils Gosewyn-Theodoor van Coehoorn, pour l'instruction du petit-fils du célèbre ingénieur, que la direction des attaques du siège de Namur de 1695 fut confiée à Jules-Ernest van Tettau, qui avait obtenu la *grande maîtrise de l'artillerie* des Pays-Bas, en 1694, après la mort du comte Guillaume de Horn et à Charles du Puy de l'Espinasse, *directeur général des fortifications* depuis 1692 (3). Coehoorn n'assistait à ce siège qu'en qualité de général-major d'infanterie. Il est vrai qu'avant cette époque, Coehoorn avait déjà rempli à diverses reprises les fonctions d'ingénieur; notamment en 1690, lorsque n'étant encore que colonel d'infanterie en garnison à Namur avec son régiment, il fut chargé par le

(1) *Resumen* etc., p. 101 et 150.

(2) Augoyat. *Aperçu historique*, etc. t. I, p. 208.

(3) van Sypensteyn. *Het leven vdn Menno baron van Coehoorn*, beschreven door zijnen zoon Goswijn baron van Coehoorn, p. 12.

prince d'Orange (roi d'Angleterre) de diriger la construction du *fort d'Orange* (depuis désigné sous le nom de *fort Guillaume* ou *fort Coehoorn)* et du *fortin de la Cachotte.* En 1692, Namur ayant été attaquée, il se renferma dans le fort d'Orange et ne consentit à capituler qu'après avoir été atteint d'une dangereuse blessure à la tête, par un éclat de bombe, et à la suite d'une révolte des troupes placées sous son commandement, qui refusèrent de poursuivre la défense [1]. A la suite du siège, Vauban et Coehoorn, dont les talents d'ingénieur étaient déjà très appréciés en France, eurent une entrevue très courtoise; le premier loua beaucoup la construction du fort Guillaume, tandis que Coehoorn rendit toute justice à l'attaque savante de Vauban [2]. En réalité Coehoorn continuait à servir dans l'infanterie tout en faisant de temps à autre application de ses talents d'ingénieur.

A Namur en 1695 le commandement de l'artillerie, ainsi que nous l'avons dit, était dévolu à van Tettau et celui du génie à du Puy. Ce dernier, gravement blessé, dut quitter l'armée et alla quelque temps après mourir à Maestricht. Voici, d'après le récit de Coehoorn lui-même, les circonstances qui amenèrent ce dernier à prendre une part plus active au siège. Pendant qu'il y assistait, il blâma à diverses reprises la direction donnée aux attaques; dans une conversation avec Sir William Bentinck comte de Portland, il dit que si l'on continuait de cette manière, on ne prendrait jamais la place. Cette affirmation fut communiquée au roi d'Angleterre et Coehoorn, invité à se rendre à un conseil tenu par le roi et l'électeur, fut admis à exposer ses vues sur la méthode d'attaque qu'il conseillait d'employer. Il convainquit à tel

(1) VAN SYPENSTEYN, etc., p. 9.

(2) RACINE. *Œuvres complètes* (lettre du 24 juin 1692) t. II, p. 320.

point les deux souverains, que M. de Tettau reçut l'ordre de suivre ses conseils. Ce dernier évita de se conformer à cet ordre sous des prétextes futiles et le siège se prolongeant, l'électeur, très mécontent, lui prescrivit de ne plus se mêler de la direction des attaques et de la remettre entièrement à Coehoorn. M. du Puy étant hors de combat, Coehoorn eut ainsi à la fois la direction de l'artillerie et du génie. Le lendemain de l'ouverture de la tranchée contre les citadelles, on demanda à Coehoorn, pendant un déjeûner chez l'électeur à Salzinne, « en combien de temps il prétendait réduire la » citadelle; il répondit qu'il se flattait de pouvoir le faire en » moins de 12 jours. Le château avec tous ses forts se » rendit le 10e ». Il l'eût été plus tôt, si ses ordres eussent été mieux observés et sans un avertissement très maladroitement donné au maréchal de Boufflers par son adversaire (1).

J'ai vainement cherché dans le récit du siège, qui nous vient de Coehoorn, quel peut y avoir été le rôle de Verboom. Je suis disposé à croire qu'il n'y remplit pas les fonctions d'ingénieur, et se borna à celles de *quartier-maître général* de l'armée bavaro-espagnole (nous disons aujourd'hui *chef d'état-major)* qu'il avait déjà remplies en 1691.

Les deux sièges de Namur de 1692 et 1695 firent époque dans l'histoire de l'art et furent l'objet d'ardentes polémiques, au sujet de l'avantage des méthodes d'attaque dites *à la Vauban*, par industrie, et *à la Coehoorn*, par bombardement, polémique qui s'est continuée jusqu'à nos jours. En effet, les deux méthodes y furent mises en parallèle, sur le même terrain et en quelque sorte par les mêmes acteurs, changeant de rôle. L'histoire du siège de 1692 est bien connue, celle du siège de 1695 l'est beaucoup moins, et il serait fort intéres-

(1) VAN SYPENSTEYN, p. 12.

sant de connaître à ce sujet l'opinion de l'un des témoins oculaires, tel que Verboom, dont la compétence ne peut être contestée.

En 1701 nous retrouvons Verboom à Anvers, combattant à côté de ses adversaires de Namur, contre ses anciens alliés les Anglo-Hollandais.

Le jeune prince Joseph-Ferdinand, fils de Maximilien-Emmanuel, héritier désigné de la couronne d'Espagne, venait de mourir à Bruxelles, précédant dans la tombe le malheureux Charles II d'Espagne. Depuis la paix de Riswyck (1697), des garnisons hollandaises continuaient à garder, de concert avec l'armée hispano-bavaroise, un grand nombre des places-frontières sud des Pays-Bas (désignées plus tard sous le nom de *places de la Barrière*) que l'ambition conquérante de Louis XIV ne cessait de menacer. Maximilien, déçu de ses espérances à la régence d'Espagne par la mort de son fils, fut gagné à la cause de France par son beau-frère le grand-dauphin (1) qui lui assura la conservation à vie de son gouvernement des Pays-Bas avec de riches subsides, sous condition d'y favoriser les vues de la France. Aussitôt l'annonce de la mort de Charles II et l'avis fort imprévu de l'héritage de la couronne d'Espagne conféré à son neveu le jeune duc d'Anjou, aux dépens des droits séculaires de la maison d'Autriche, Maximilien, faisant défection à l'Autriche, se rallia à la cause du jeune Philippe V, déjà proclamé roi à Paris. Il quitta même le deuil de son fils pour célébrer, par des fêtes à Bruxelles, l'avènement du nouveau roi, et il envoya à Paris le marquis de Bed-

(1) Maximilien-Emmanuel et Marie-Christine la grande-dauphine, morte en 1690, étaient tous deux enfants de Frédéric-Marie électeur de Bavière.

mar, commandant en chef de l'armée hispano-bavaroise des Pays-Bas, pour le saluer en son nom comme souverain de l'Espagne.

Durant le séjour de Bedmar à Paris, une convention fut conclue avec la France pour évincer les troupes hollandaises des places belges et faire occuper celles [illegible] r des forces françaises, que le duc de Boufflers reçut [illegible] de rassembler secrètement à Lille. Tout fut si bien ré[illegible]e entre le marquis de Bedmar et le comte de Puységur, que dans la nuit du 5 au 6 février 1701, toute la Belgique se trouvait, sans coup férir, au pouvoir de la France.

En apprenant ces fâcheuses nouvelles, le roi d'Angleterre Guillaume III (prince d'Orange) écrivait à Heinsius, le grand pensionnaire des Pays-Bas: « Vous comprendrez combien j'ai » été affecté en voyant disparaître en un jour, sans coup férir, » cette barrière, l'objet de tous mes travaux depuis vingt-huit » ans[1]. » Une armée d'observation anglo-hollandaise fut aussitôt rassemblée à Bréda sous les ordres du duc de Marlborough.

Afin de protéger la facile conquête des provinces belges contre tout retour des alliés, Pierre de Montesquiou marquis d'Artagnan, lieutenant-général, concut le projet extraordinaire de les couvrir au moyen d'une immense ligne d'ouvrages de campagne de plus de 224 kilomètres de longueur, partant d'Ostende, aboutissant à Huy, en passant par Anvers, Lierre, Diest, ligne que l'on a comparée à la *muraille de la Chine*. Ce projet présenté au roi par le duc de Boufflers et dont l'utilité fut d'ailleurs fort discutée, ne fut pas adopté par Louis XIV sans difficulté [2]. Ces *lignes de Boufflers* ou *de*

(1) Th. Juste. *Histoire de Belgique*, t. II, p. 242.

(2) Pelet. *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. I, p. 58.

Belgique commencées au mois d'octobre 1701 étaient complètement achevées au printemps 1702.

Anvers, à cheval sur l'Escaut, formait, par ce système de défense, une position stratégique de premier ordre dont la garde fut confiée à l'armée hispano-bavaroise. Le marquis de Bedmar, devenu gouverneur-général des Pays-Bas, après le départ de l'é[illegible] Bavière rappelé dans ses États menacés par l'empereur, [illegible]blit son quartier général avec mission de diriger toutes les opérations de défense du Nord de la Belgique, tandis que le maréchal de Boufflers se réservait la défense de l'Est (1). « Bertrand La Cueva, marquis de Bedmar, » dit Saint-Simon, « roulait d'égal avec nos maréchaux de » France, commandait les armées et les troupes françaises » comme aux Espagnols et Wallons, comme celles-ci réciproquement nos généraux français (2). »

L'ingénieur-major de l'armée des Pays-Bas Verboom eut mission d'organiser la défense d'Anvers (3); il était assisté de l'ingénieur Piemienta, du lieutenant Lucas, de l'alferez-colonel Mayora et de l'alferez (porte-enseigne) Beltrand (4). « Rien n'est plus beau, ni plus magnifique que la ville et la situation d'Anvers, » écrivait en mars 1701, à Louis XIV, le marquis de Boufflers; « ce serait grand dommage qu'elle fût » détruite par un bombardement et on aura peine à l'empêcher » si les ennemis en ont bonne envie, à moins que l'on prenne » au plus tôt toutes les précautions nécessaires pour cela. » Les fortifications de la ville sont dans un désordre infini et » elles étaient certainement insultables quand les troupes de

(1) Pelet, t. I, p. 53, t. II, p. 6 et 22.
(2) Saint-Simon. *Œuvres*, t. XII, p. 145.
(3) Pelet, t. I, p. 80.
(4) Génard. *Anvers à travers les âges*, t. II, p. 99.

» Votre Majesté y sont entrées. On y travaille avec assez de » diligence à les réparer [1]. »

Sous la direction de Verboom, on restaura en effet les divers ouvrages de la place, reconstruisit les *forts de Dam* et d'*Austruweel*, établit un *pont sur l'Escaut* et projeta une *tête de pont* sur la rive gauche (idée qui fut plus tard reprise par Napoléon). On construisit les *batteries d'Artagnan*, *de Boufflers*, *de Courtebonne*, restaura les *forts Philippe* et *Marie*, construisit le *fort La Perle* pour la défense du Bas-Escaut; on tenta de fermer l'accès de l'Escaut aux flottes hollandaises au moyen d'un *barrage de pilots* auquel on substitua ensuite un *barrage flottant*. Enfin on reconstruisit l'ancienne petite place de *Santvliet* [2].

Le duc de Boufflers vint à diverses reprises visiter ces travaux dont il fut si satisfait que, dans une note adressée le 7 mars 1702 à Louis XIV, il sollicite le roi de recommander le marquis de Bedmar à la faveur du roi d'Espagne, ainsi que la nomination de *M. de Vurbonn* au grade d'*ingénieur général de l'armée des Pays-Bas* [3]. Cette promotion fut en effet signée en mai 1702, en même temps que M. de Bedmar reçut la grandesse d'Espagne [4].

Le 26 août 1702 le marquis de Bedmar accompagné de Verboom quittait Anvers à la tête d'un corps expéditionnaire chargé d'assiéger Hulst. Le lendemain le quartier général, établi au fort Saint-Jean-Steen, était rejoint par Vauban (venant de Gand) auquel était confiée la direction supérieure

(1) Pelet, t. I, p. 72.
(2) Pelet, t. I, p. 54, 56, 57, 61, 67, 70, 71, 72, 80, 106, 439.
(3) Pelet, t. I, p. 551.
(4) *Biographie nationale*, t. II, p. 80.

du siège. Les forts extérieurs de *Moerspuy*, *Kapersgat*, *Saint-André*, *Ferdinand*, *Kykuyt* qui couvraient Hulst, furent rapidement enlevés, malgré la belle défense des Hollandais, et Vauban put entreprendre la reconnaissance de la place. Il constata qu'elle était entourée de toutes parts de vastes inondations et reliée à la terre ferme seulement par des digues étroites et la reconnut imprenable avec le personnel et les moyens dont on disposait. Rendant compte à Chamillart du résultat de cette reconnaissance, dans une lettre datée du camp de Saint-Gilles, 1r septembre, Vauban terminait sa dépêche en disant : « Voilà, Monseigneur, un exposé véritable » de l'état où nous sommes. Jugez s'il est raisonnable d'entre- » prendre le siège de Hulst, et s'il ne vaudrait pas mieux » s'attacher à nettoyer, pendant le peu de beaux jours qui » nous restent, l'un des bords de l'Escaut, en vue d'en faire » autant de l'autre à la première occasion qui se présentera ; » cela vaudrait bien peut-être la prise de Hulst par la suite... »

Le siège fut en effet levé le 2 septembre ; mais l'armée resta encore rassemblée quelques jours à Saint-Gilles, pendant qu'on délibérait sur les moyens de faire une entreprise sur Breda ou sur Berg-op-Zoom ou même sur le *fort de Liefkenshoek*, que Vauban était allé reconnaître (1).

Dans une dépêche, toujours datée du camp de Saint-Gilles, du 6 septembre, Vauban informe du résultat de cette reconnaissance : « Avant de répondre à la lettre dont il vous a » plu de m'honorer, Monseigneur, j'ai voulu le faire avec » connaissance de cause. Pour cet effet je suis allé le même » jour coucher à Calloo avec M. de Verboom et trois ou quatre » ingénieurs ; nous fûmes de là, à la pointe du jour, reconnaître » le *fort de Liefkenshoek*, après nous être partagés en deux,

(1) Pelet, t. II, p. 104, 565.

» les uns par une avenue, les autres par l'autre. Nous approchâmes de la place aussi près que les inondations nous le » permirent sans nous découvrir. La moitié du jour et plus » fut employée à revoir du mieux que nous pûmes ce que » nous avions tâtonné dans l'obscurité, et parce qu'il y avait » des endroits sur lesquels il me restait quelques scrupules; » je laissai deux ingénieurs des plus éveillés, de ceux qui » connaissent le mieux le pays, avec ordre d'y retourner, de » se faire accompagner de quelques gens du pays des plus » intelligents et de bien mesurer les hauteurs du terrain, » au-dessus des inondations..... » Il terminait sa lettre en disant : « Si nous étions dans une saison moins avancée, » qu'on ne manquât de rien et qu'on pût se donner le temps » nécessaire, je ne désespérerais pas d'y réussir, mais l'entreprendre présentement, je trouve la chose trop hasardeuse, » ayant plus à parier pour un mauvais succès que pour un » bon (1) ».

En attendant les ordres de la Cour, Vauban vint à Anvers avec M. de Verboom pour y inspecter les fortifications de la place. Il nous est resté de cette inspection un remarquable cahier d'instructions dont l'original se trouve au dépôt des fortifications de Paris, daté du 16 septembre 1702. Vauban y prescrit un ensemble de travaux à faire pour améliorer les défenses, tels que *ouvrages à corne* pour protéger les portes de ville, construction d'un *fort royal* (ou tête de pont) sur la rive gauche, etc. Il termine ce travail en disant : « M. de » Verboom prendra la peine, s'il lui plaît, d'en faire les » estimations et d'en mettre l'abrégé vis-à-vis de chaque » article (2) ».

(1) PELET, t. II, p. 567.

(2) MOCKEL. *Mémoire sur la place d'Anvers*. Copie authographiée au département de la guerre de Belgique.

Au mois de janvier suivant, M. de Vauban se trouvant à Namur, y recevait l'avis de sa nomination de *maréchal de France*, « avec un étonnement non moins agréable que sur» prenant », dit-il [1].

L'expédition que projetaient en 1702 les Français contre Berg-op-Zoom, fut reprise l'année suivante par les alliés, mais cette fois contre Anvers. Tandis que le duc de Marlborough tenait en échec sur le Jaer le maréchal de Villeroy (qui avait succédé à Boufflers dans le commandement général), deux corps hollandais, marchant sur les deux rives de l'Escaut et opérant simultanément, devaient essayer de surprendre le marquis de Bedmar dans Anvers. L'un, commandé par le général Obdam, parti de Berg-op-Zoom et suivant la rive droite de l'Escaut, devait attaquer Merxem, tandis que la garnison considérable restée à Hulst, sous les ordres du baron de Spaar, devait se porter sur Burgt. Craignant que les opérations du baron de Spaar fussent arrêtées devant les lignes trop fortement gardées par les Français, le baron de Coehoorn avait reçu mission de suivre le général Obdam, avec un troisième corps, de passer l'Escaut à Lillo et de forcer les lignes vers Calloo, afin de dégager le baron de Spaar, puis de prendre le commandement des deux corps de la rive gauche, pour attaquer la Tête-de-Flandre.

L'opération du général Coehoorn eût probablement réussi sans le mauvais vouloir du baron de Spaar, qui chercha des prétextes pour se soustraire au commandement de Coehoorn qu'il jalousait, lorsque tout à coup une forte canonnade, dans la direction d'Eeckeren, lui apprit qu'Obdam était fortement engagé et l'obligea de rebrousser chemin pour se porter au canon, au secours de son collègue.

(3) AUGOYAT. *Abrégé des services du maréchal de Vauban*, p. 16.

Prévenu du danger qui le menaçait, le marquis de Bedmar avait demandé secours à Villeroy, et le maréchal de Boufflers commandant un corps sous ses ordres, était accouru à marches forcées sur Saint Job-in-'t-Goor et, se portant sur Capellen, attaquait Obdam sur sa ligne de retraite et l'obligeait de faire face en arrière. Le corps d'Obdam fut coupé en deux; l'aile gauche (devenue la droite) fut obligée de battre en retraite dans le plus grand désordre avec le général en chef sur Bréda, tandis que l'aile droite (devenue la gauche) ralliée par le général Schulemberg et rejointe par Coehoorn, se replia sur Lillo et continua à y faire bonne contenance. Tel fut le résultat de la bataille d'Eeckeren livrée le 30 juin 1703 dont les deux partis se disputèrent le succès (1).

En 1705, Marlborough ayant forcé les lignes françaises à Léau, détacha le comte de Noyelles pour attaquer Santvliet qui se rendit après cinq jours de résistance le 24 octobre (2).

Verboom se trouvait encore à Anvers à l'époque de la bataille d'Eeckeren et de la prise de Santvliet; il eut sans doute une part dans ces opérations, mais nous n'avons pu retrouver aucun renseignement à ce sujet.

Vers 1706 s'accomplit dans la vie de Verboom un événement mystérieux dont nous retrouvons la courte mention dans les *Mémoires* de Saint-Simon : Après avoir parlé de la courtoisie avec laquelle le roi consentit à diverses demandes que lui avait adressées le duc de Marlborough au sujet de prisonniers de son armée au pouvoir des Français, il ajoute : « En même » temps Verbaum (Verboom), premier ingénieur du roi d'Es-

(1) Carmichael Smith. *Guerre des Pays-Bas* (traduction de Lagrange), p. 112. — Van Sypensteyn, p. 45. — Pelet, t. II, p. 59 et 765.

(2) Carmichael Smith, p. 131.

» pagne, fut mis dans la citadelle de Valenciennes, comme il » allait se rendre au camp des ennemis (1) ».

Qu'était cette prétendue trahison? Un rapide exposé des événements permet de le deviner.

Après la bataille de Hochstadt ou Blenheim en 1704, l'électeur Maximilien-Emmanuel ayant perdu ses États héréditaires, était rentré dans son gouvernement des Pays-Bas espagnols et le marquis de Bedmar, dépossédé de ce gouvernement qu'il exerçait depuis quatre ans, reçut en compensation la vice-royauté de Sicile et quitta Bruxelles le 12 février 1705.

Deux souverains se disputaient l'Espagne: Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, proclamé à Paris en 1700, et Charles III, fils de Léopold Ir, proclamé à Vienne en 1703. L'un et l'autre avaient leurs partisans en Belgique. Doux et affable, le marquis de Bedmar avait réussi à faire accepter par le peuple la souveraineté de Philippe V; mais depuis le retour de l'électeur qui, par sa morgue s'était aliéné une grande partie de la noblesse, celle-ci, que d'anciens souvenirs rattachaient à l'Autriche, se rapprochait de Charles III et escomptait déjà les succès de Marlborough. Comme au temps des gueux, chaque parti avait adopté un emblème ou médaille; les *Carlistes* une petite cuirasse d'argent, et les *Philippistes*, une petite carabine, d'où vinrent les noms de *cuirassiers* et de *carabiniers* (2).

La victoire de Ramillies, remportée le 23 mai 1706 par le duc de Marlborough sur le maréchal de Villeroy, combla les espérances des *cuirassiers* et fut pour la France un affreux désastre. La retraite de l'armée française par Bruxelles, Alost, Gand, Courtrai, dans les lignes de Flandre, poursuivie

(1) Saint-Simon. *Mémoires*, t. III, p. 291.

(2) Roger. *Mémoire sur la Cour de Bruxelles*, p. 28. — Th. Juste. *Histoire de Belgique*, t. II, p. 246.

l'épée dans les reins par les alliés, se changea en véritable déroute. Dès le 28, sauf quelques garnisons des places fortes, les Français avaient évacué la Belgique. Bruxelles, Malines, Lierre, Gand, Bruges, Damme, Audenaerde, sommées, au nom de la reine d'Angleterre et des États-Généraux, de reconnaître Charles III, n'avaient opposé aucune résistance. Partout, poussées par le parti *carliste* ou des *cuirassiers*, les populations affolées se soumettaient au régime nouveau. Anvers et Ostende, dont la conquête était importante pour assurer la communication avec la Hollande et l'Angleterre, firent seules quelque résistance.

Ostende, dans laquelle s'était jeté le général comte de la Mothe d'Houdincourt, obligea les alliés à faire un siège; mais à peine le général Ouwerkerke y eut-il jeté quelques bombes, que la population, excitée par le clergé, obligea le gouverneur à se rendre après 12 jours de siège [1].

La garnison d'Anvers se composait de dix bataillons de troupes hispano-bavaroises et françaises, sous le commandement du maître de camp général marquis de Terrazena, gouverneur de la citadelle et du lieutenant-général comte de Gacé de Matignon (qui obtint le bâton de maréchal en 1708). A la nouvelle du désastre de Ramillies, les chefs de la garnison avaient requis la régence de fournir l'argent nécessaire pour approvisionner la ville et la mettre en état de défense. Cette réquisition jeta les bourgmestres van den Cruyce, van Hove et les bourgeois dans la plus cruelle perplexité, qui s'accrut encore à la nouvelle de la reddition de Bruxelles et de Malines. Refuser, c'était s'exposer au ressentiment de l'électeur en cas de retour de fortune; accepter, c'était risquer les périls d'un siège.

(1) Alleut. *Histoire du corps impérial du génie*, p. 489.

L'avis de la marche rapide des alliés sur Gand paraissait indiquer leur intention de pénétrer dans le pays de Waes et peut-être de prendre Anvers à revers. Le comte de Gacé résolut aussitôt d'entrer en campagne avec toute sa garnison, qu'il pourvut d'artillerie empruntée à l'arsenal de Malines et rappela à Anvers, pour les remplacer, les troupes des forts voisins de Saint-Jean-Steen, Bedmar, Kieldrecht; elles formèrent un effectif de onze bataillons (six français et cinq espagnols ou wallons) sous les ordres des lieutenants-généraux marquis de Winterfelt et baron de Wrangel.

Le 2 juin, après le départ du comte de Gacé, arrivait à Burght, à la tête de quelques troupes venant de Gand, le général comte de Cadogan, quartier-maître général de l'armée anglaise, avec une lettre de Marlborough réclamant la reddition de la place. Le souvenir de la défense d'Anvers en 1703 faisait craindre aux Anglais une résistance sérieuse, et cependant il importait d'éviter les lenteurs d'un siège, afin d'ouvrir rapidement la communication des alliés maîtres de la Flandre, avec Berg-op-Zoom. Cadogan avait reçu mission de déployer à la fois la plus grande fermeté et la plus grande modération, afin d'obtenir rapidement une capitulation volontaire. Les bourgmestres essayèrent de ruser et les négociations entre Anvers et le quartier général de Gand se prolongèrent jusqu'au 7 juin; la capitulation de la place fut enfin consentie. La garnison était autorisée à quitter la place avec les honneurs de la guerre, tambour battant, enseignes déployées avec armes et bagages: néanmoins les officiers et soldats qui consentaient à reconnaître l'autorité de Charles III, étaient autorisés à y demeurer en conservant leurs fonctions.

Dès le 8 juin, le duc de Marlborough put traverser librement Anvers et se rendre à La Haye afin de s'entendre avec les États-Généraux sur la suite à donner à la campagne.

L'évacuation de la place se fit sans aucune résistance et fort peu de militaires de rang inférieur consentirent à accepter les offres de service faites par les alliés; à peu près tous rentrèrent en France et l'on eut peine à former avec ceux qui restèrent un bataillon wallon recruté dans les divers corps. Mais le marquis de Terrazena avec l'état-major de la citadelle et les généraux de Winterfelt et de Wrangel, appréciant le mauvais effet que produisait cette honteuse capitulation, sans avoir même tiré un coup de canon, jugèrent prudent de demeurer à Anvers.

Dans les pièces relatives à cette capitulation restées dans les *Archives d'Anvers* nous avons vainement cherché le nom de Verboom. Ce silence sur un nom aussi considérable et un personnage aussi important, indique évidemment qu'il avait déjà quitté Anvers, probablement avec le corps du comte de Gacé [1].

Dans cet immense désastre et surtout à la suite de la capitulation d'une place forte de l'importance d'Anvers, les accusations de *trahison* ne tardèrent pas à se produire, comme toujours à la suite des revers des Français, ainsi que nous l'avons vu encore en 1870 après un désastre semblable. La conduite ambiguë des magistrats d'Anvers, des généraux de Terrazena, Winterfeldt et Wrangel fut le sujet de la réprobation générale; on les accusa d'avoir vendu Anvers aux ennemis [2].

Cette accusation atteignit sans doute également Verboom, et sa qualité de belge, d'étranger, fut cause de son arrestation et

(1) Génard. *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. XIII, p. 346. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VI, p. 107. — Dewez, *Histoire de Belgique*, t. VII, p. 71.

(1) Mertens et Torfs. *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VI, p. 108.

de son internement à Valenciennes. Mais ce qui prouve le peu de gravité de l'accusation dirigée contre lui, c'est que, peu de temps après, il fut relâché et alla s'établir en liberté à Chartres, ainsi qu'il résulte d'une note du colonel Augoyat, que nous reproduirons; bientôt même, il fut appelé à occuper en Espagne des fonctions très élevées. Le marquis de Bedmar, l'ancien chef de Verboom, était rentré dans son pays en 1709 de son gouvernement de Sicile, pour y occuper le poste important de vicaire général de l'Andalousie; peu de temps après, il fut nommé ministre des affaires étrangères. C'est à son influence que Verboom dut ce retour de faveur.

« D. Prosper Verboom, » dit le colonel Augoyat, « avait été » nommé en 1701 quartier-maître général et ingénieur général des armées espagnoles dans les Pays-Bas. Il avait » rempli ces doubles fonctions avec distinction et rendu de » grands services à l'Espagne, nommément par la rapidité » avec laquelle il avait mis en état de défense les places fortes » avant que la guerre de la succession fût déclarée. Néanmoins, il avait éprouvé une disgrâce dont nous ignorons la » cause et en 1708 il se trouvait relégué à Chartres. Mais dans » le mois de décembre S. M. catholique, ayant reçu de » l'électeur de Bavière des informations très avantageuses » concernant M. de Verboon, et l'assurance qu'il n'avait pas » manqué à son devoir, Elle ne voulut pas laisser plus longtemps inutile un homme d'un si rare mérite. Amelot, » ambassadeur de France en Espagne, écrivit alors (3 décembre) au ministre Chamillart pour que M. de Verboom vînt » servir en Espagne; il en avait fait la demande; elle lui fut » accordée. Appréciant sa capacité, rendant justice à ses » services, Philippe V lui fit expédier, à la date du 13 janvier » 1710, les lettres de service les plus flatteuses, par lesquelles » il était nommé *ingénieur général et quartier-maître géné-*

» *ral* (chargé de la direction des marches et des campements)
» dans toutes les armées espagnoles. *(Inginieros-general*
» *y cartel-maestro general de los ejercitos de todos los Renios,*
» *provincias de España y otros Estados)* [1] ».

C'est désormais en Espagne que nous aurons à suivre le célèbre ingénieur dans la suite de sa carrière.

Au moment de la mort du roi Charles II, dernier descendant de la race forte des rois de Castille, régénérée par le sang flamand, mais abâtardie par la débauche et le fanatisme, les Espagnes si riches et sur lesquelles, au temps de Charles-Quint, le soleil ne se couchait jamais, étaient épuisées et incapables de défendre leur indépendance. Cependant on était à la veille d'une grande guerre que ne pouvait manquer de provoquer le testament arraché par l'habileté de Louis XIV au faible monarque espagnol, en faveur de son petit-fils le duc d'Anjou.

Un auteur contemporain, don Vincente Baccalar Serma marquis de San-Philippe, écrivait : « On ne prit aucun soin
» de fortifier les places et d'y tenir garnison. On devait
» regarder celles de l'Andalousie, de Valence, de Catalogne
» comme les clefs du royaume, et cependant l'indolence ne
» daignait pas plus y jeter les yeux que s'il n'eût été question
» de se les disputer. Les murs de toutes les forteresses tom-
» baient en ruine. Les brèches que le duc de Vendôme venait
» de faire à Barcelone (en 1697) étaient encore ouvertes et de
» Roses à Cadix il n'y avait ni fort, ni château, non seulement
» qui eût une garnison, mais même dont l'artillerie fût
» montée. On voyait la même négligence dans les ports de
» la Biscaye et de la Galicie; les magasins étaient sans

(1) *Spectateur militaire.* (N° du 15 mars 1847) p. 631. — *Resumen historico,* etc., p. 101.

» munitions, les arsenaux et les ateliers étaient vides; on » avait oublié l'art de construire les vaisseaux; le roi n'avait » que ceux qui faisaient le commerce des Indes et quelques » galions. Six galères consommées par le temps et par » l'inaction, étaient à l'ancre à Carthagène. Telles étaient les » forces de l'Espagne et les préparatifs d'une guerre inévi- » table, qui, suivant les apparences, allait être opiniâtre et » sanglante.

» Les États que la mer séparait du continent n'étaient pas » en meilleur ordre; il y avait à peine dans tout le royaume » de Naples six compagnies complètes de soldats, auxquelles » une longue inactivité avait donné le temps d'oublier la » guerre et de négliger la discipline militaire. Cinq cents » hommes défendaient la Sicile; à peine en comptait-on deux » cents en Sardaigne; encore moins à Majorque; peu aux » Canaries et aucun dans les Indes. On pensait que les milices » du pays pourraient suppléer, dans les occasions, mais elles » n'avaient aucune habitude de la guerre; tout se bornait à » avoir inscrit les noms dans un registre et on avait imposé » aux laboureurs et aux pâtres l'obligation d'avoir chez eux » un fusil.

» On comptait 8000 hommes en Flandre et 6000 à Milan. » Le total des troupes à la solde d'une si vaste monarchie ne » passait pas 20,000 hommes et ses forces maritimes consis- » taient seulement en 13 galères; on en payait 6 à Gênes au » duc de Turin et une à Étienne Doria.

» C'est à cet état déplorable que les princes de la maison » d'Autriche avaient réduit les forces de l'Espagne (1) ».

Philippe V, proclamé roi d'Espagne à Paris le 4 octobre 1700, se rendit aussitôt à Madrid. Grâce à la sage précaution

(1) J. Lavallée. *Espagne.* (Coll. de l'*Univers pittoresque*, t. II, p. 84).

qu'il prit de ne s'entourer que d'Espagnols, renvoyant tous les seigneurs étrangers dont la présence à la Cour avait excité la jalousie des nationaux sous les règnes précédents, il réussit d'abord à y régner en paix. Mais déjà la surprise des Pays-Bas par Louis XIV rendait la guerre inévitable, car nul ne se dissimulait que le roi de France, avant toute chose, voulait agrandir son royaume de ces provinces qu'il convoitait depuis longtemps. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande s'unirent pour soutenir les droits de l'archiduc Charles, proclamé à Vienne roi d'Espagne sous le nom de Charles III. Celui-ci débarquait en Portugal où il gagnait à sa cause le roi don Pedro et aussitôt entrait en campagne avec ses alliés. Malgré l'appui des forces françaises la fortune ne souriait pas au jeune Philippe V et, au moment du désastre de la France à Ramillies, il en était réduit à la possession de la vieille Castille et obligé de tenir sa cour à Burgos. Néanmoins, l'année suivante (1707), le duc d'Orléans, envoyé à son secours, réussit à rétablir ses affaires et, en 1709, Charles III, à son tour, était réduit à la possession de la Catalogne. Mais l'armée espagnole était désorganisée au point que Philippe V, pour conquérir cette province, ne pouvait compter que sur la France. En vain réclamait-il des secours de son aïeul; Louis XIV, vaincu à Malplaquet (11 septembre), se trouvait dans l'impossibilité de le satisfaire et il fallut s'efforcer de reconstituer une armée à la couronne d'Espagne, pour combattre le prétendant autrichien.

Telle fut la cause du rappel de Verboom au service d'Espagne, avec le grade d'*ingénieur général et de quartier-maître général des armées espagnoles* (13 janvier 1710). « Il fut » chargé d'organiser le corps du génie » dit le colonel de la Llave. « Il y travailla avec ardeur, appela pour le seconder » quelques camarades belges et italiens, auxquels il joignit

» des officiers espagnols qu'il éprouva d'abord dans les sièges
» en qualité d'ingénieurs volontaires. Il réussit rapidement à
» constituer le corps sur des bases solides d'instruction et de
» discipline. Il donnait à tous l'exemple du travail, rédigeait
» lui même de nombreux projets, inspirait son activité à ses
» subordonnés et se montrait exigeant sur l'obéissance et
» l'honnêteté. »

Cette réorganisation de l'armée espagnole n'était pas achevée, que de nouvelles disgrâces atteignaient le roi. Le général Stahrenberg, commandant les troupes de Charles III, battait à Almenara (17 juillet 1710) le marquis de Villadenas chef des troupes de Philippe V, et s'ouvrait la route de Madrid. Une seconde fois le roi d'Espagne était obligé de chercher un refuge dans la Vieille-Castille à Valladolid. A défaut de troupes, Louis XIV envoya à son secours le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, qui réussit à réorganiser ses forces et reprit aussitôt l'offensive, ramenant le roi à Madrid (9 octobre); après la victoire de Villaviciosa remportée sur Stahrenberg, il refoulait les Carlistes en Catalogne.

La mort de l'empereur Joseph Ir modifia profondément la situation politique de l'Espagne. Charles III s'était hâté de rentrer en Autriche pour y faire valoir ses droits à la couronne de son frère sous le nom de Charles VI et la coalition contre Philippe V fut dissoute. La guerre poursuivie par les alliés avait pour but d'empêcher l'action trop prédominante de la France, par l'adjonction de l'Espagne; et l'élévation au trône d'Espagne de Charles VI devenu empereur eût eu une influence analogue pour l'Autriche. De fait l'alliance fut rompue, des négociations furent engagées à Utrecht, et le traité du 11 avril 1713 reconnut définitivement Philippe V en qualité de roi d'Espagne, mais avec cette réserve que la couronne d'Espagne resterait perpétuellement indépendante de celle de

France, en dépit des droits d'hérédité qui tendraient à les réunir sur la même tête. Les Pays-Bas furent concédés à l'Autriche.

Verboom, que nous avons laissé en pleine organisation du corps du génie espagnol, vit interrompre ses travaux par la bataille d'Almenara, où il fut gravement blessé, puis conduit prisonnier à Barcelone. Il y demeura jusqu'à l'ouverture des négociations de paix en 1712 (1). Déjà un projet complet d'organisation du génie, imité de celle établie en France par Vauban, était ébauché et comprenait des *ingénieurs en chef* chargés du service des provinces et des *ingénieurs en second et en troisième*, destinés à seconder les ingénieurs en chef. Une *compagnie de mineurs* devait être adjointe à ce service. Ce projet fut adopté pendant la captivité de Verboom le 17 août 1711 (2). En 1712 Verboom proposa également la création d'une *école militaire* de mathématiques, mais, suivant le colonel de la Llave, cette proposition, destinée à assurer le recrutement des ingénieurs et des artilleurs, resta ajournée jusqu'à la fin de la guerre.

Charles VI, en quittant l'Espagne pour aller réclamer la couronne impériale en Autriche en 1711, avait laissé l'impératrice sa femme sous la garde du général Stahrenberg à Barcelone, seule place qu'il possédât encore en Catalogne. Peu de temps après, Stahrenberg ramena l'impératrice à Vienne, en promettant aux Barcelonais de prochains secours, qu'on y attendit en vain.

« Abandonnée par l'empereur », a dit M. Joseph Lavallée, « Barcelone s'érigea en république indépendante et poussa

(1) *Resumen*, etc., p. 102.
(2) *Resumen*, etc., p. 102.

» la folie jusqu'à réclamer les secours de la Turquie. Le » refus qui accueillit cette proposition ne l'empêcha pas de » persévérer dans une résistance insensée (1) ».

« Les prêtres et les moines, » dit Voltaire, « coururent aux » armes, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un » fantôme de liberté les rendit sourds à toutes les avances » qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents ecclésiasti- » tiques moururent dans le siège qui suivit, les armes à la » main. Ils arborèrent le drapeau noir et soutinrent plus d'un » assaut. On peut juger si leurs discours et leur exemple » avait animé le peuple (2) ».

Cantelmo duc de Pepoli, l'indigne favori du roi d'Espagne, fut chargé de réduire Barcelone à l'obéissance. Secondé par le lieutenant-général de Verboom, il ouvrit le siège devant cette place en juillet 1713. Verboom conseillait de recourir aux opérations lentes et sûres d'un siège en règle, mais le présomptueux général en chef dédaigna son avis et, par des opérations violentes, ne réussit qu'à surexciter l'ardeur de la défense. « Une armée commandée par le duc de Pepoli », dit le colonel Allent, « se présenta devant Barcelone. Le duc, » dont la femme avait été outragée dans cette ville, animé » par le ressentiment personnel, au lieu d'employer la dou- » ceur, prodigua les menaces, et par la crainte de l'incendie, » du sac et des supplices, acheva de pousser au désespoir ce » peuple inquiet et belliqueux, aux yeux de qui vivre c'est » combattre, et qui ne voit dans le repos qu'une mort anticipée. » Onze mois de blocus et quelques jours de bombardement » ne purent réduire Barcelone. Les bâtiments majorquins » ravitaillaient la place et les habitants virent, sans pâlir,

(1) Lavallée. *Espagne.* (Coll. de l'*Univers pittoresque*, t. II, p. 94).

(2) Voltaire. *Œuvres*, t. IV, p. 183.

» leurs maisons s'abîmer sous les bombes. Un couvent de » capucins, qu'ils avaient fortifié à 250 mètres des glacis. » soutint un assaut de plusieurs jours; ceux qui le défen- » dirent osèrent disputer la brèche et se firent tous tuer au » fil de l'épée... Dans la ville, le peuple, le clergé, les moines, » les femmes et les enfants même, couraient aux armes, » bordaient les remparts, élevaient les retranchements et » pour trouver de l'espace et des matériaux, démolissaient » les maisons et les églises; les dominicains (le P. Torrentz » et trois autres) prophétisaient et promettaient qu'*une armée » céleste délivrerait la ville*. Tout ce qui peut exalter les » esprits, l'amour de l'indépendance, le fanatisme, l'autorité » du clergé, ses exemples, les fureurs qu'inspire une faute » irrésistible et qui s'aggrave par ces fureurs mêmes, préci- » pitait cette multitude aux combats et à la mort [1] ».

Une armée française, commandée par le maréchal de Berwick, vint au secours des assiégeants et Pepoli se retira en laissant le commandement de l'armée espagnole au général français. Les opérations reprirent le 15 mai 1714 et la ville, après une énergique résistance, se rendit le 12 septembre. Les historiens français, en racontant ce siège, dans lequel les travaux du génie furent dirigés par le lieutenant-général Dupuy-Vauban (depuis comte de Vauban), ne parlent pas de l'important siège espagnol qui l'a précédé [2]. « En 1713-1714, » il (Verboom) dirigea les opérations du siège de Barcelone », dit le colonel de la Llave. « Ses propositions ne furent pas » accueillies par le duc de Pepoli, général en chef de l'armée » assiégeante depuis juillet 1713 jusqu'en juillet 1714; mais » le duc de Berwick adopta le projet de siège de Verboom.

(1) ALLENT. *Histoire du corps impérial*, etc., p. 610 et 612.
(2) AUGOYAT. *Aperçu historique*, t. I, p. 441.

» Augoyat ne dit pas un mot de ce fait et se tait également
» sur la part que prirent les ingénieurs espagnols (dont une
» grande partie étaient flamands) aux opérations du siège.
» Je prépare un petit travail sur ce siège assez peu connu et
» j'y démontrerai la part qui appartient à Verboom dans la
» direction des opérations, ainsi que les échecs que les
» assiégeants éprouvèrent, pour ne pas avoir suivi ses avis. »

La place ayant été prise d'assaut, le roi d'Espagne Philippe V ordonna, par décret du 1r juin 1715, d'y construire une citadelle dont le projet et l'exécution furent confiés à Verboom. Après son achèvement il en fut nommé gouverneur [1].

En 1715, la mort de Louis XIV (1r septembre) et le mariage de Philippe V avec Isabelle Farnèse (décembre), qui mit fin à l'étrange pouvoir qu'exerçait la *camerera mayor*, Mme des Ursins, alors âgée de 73 ans, sur le jeune roi qui n'avait que 32 ans, modifia profondément l'état politique de l'Espagne. L'ambitieux Italien Jules Alberoni, bientôt cardinal grâce à la faveur de la nouvelle reine, et premier ministre, rêvant d'imiter Richelieu et Mazarin, s'appliqua à restaurer les finances et l'armée de l'Espagne et à relever la grandeur déchue du successeur de Charles-Quint et de Philippe II.

En 1717, il envoyait une flotte avec 8000 hommes conquérir la Sardaigne; en moins de deux mois elle se rendit maîtresse de cette île.

« Le succès de cette première entreprise », dit Lavallée,
» engagea le ministre espagnol à essayer de s'emparer de la
» Sicile, sous prétexte que le duc de Savoie était sur le point
» de céder cette île à la maison d'Autriche, moyennant une

(1) *Resumen*, etc., p. 65.

» indemnité qui lui serait donnée en Lombardie, ce qui » détruirait l'équilibre, bien ou mal établi, par le traité » d'Utrecht. En cette circonstance, Alberoni fit connaître à » l'Europe les prodigieuses ressources de la monarchie espa- » gnole. Quand tout le monde, après une guerre aussi longue » et aussi ruineuse, la croyait épuisée, anéantie, incapable » du moindre effort, on fut surpris de voir sortir de ses ports » une expédition de trente vaisseaux parfaitement armés » portant 30,000 hommes de troupes de débarquement [1] ». Le but de cette expédition, qui prit la mer en juin 1718, restait mystérieux et n'avait été communiqué à son chef que par lettre cachetée, qu'il ne devait ouvrir qu'à la hauteur de la Sardaigne. Le commandement de cette armée avait été confié à un Belge, Jean-François Bette, marquis de Lede (né au château de Lede près d'Alost en 1667), qui s'était élevé par son courage et son talent au plus haut rang de l'armée espagnole. A bord de la flotte se trouvait également un autre Belge, le lieutenant-général Verboom, chef des ingénieurs de l'armée et ancien frère d'armes du commandant en chef à la bataille d'Eeckeren. Saint-Simon nous peint le marquis de Lede sous les couleurs les moins séduisantes qu'il soit possible d'imaginer. « Je n'ai guère vu un plus vilain petit homme », dit-il, « plus malotru, plus tortu, un peu bossu, fort rousseau, » l'air très bas, mais les manières nobles, avec de l'esprit » beaucoup, de la vivacité, de la hauteur et le visage allongé, » décharné, le plus désagréable du monde.... Sa conversation » était simple et agréable, souvent mêlée de traits fort justes » et fort naturels, quoique plaisante et quoique sérieuse et » réservée [2] ».

(1) Lavallée. *Espagne.* (Coll. de l'*Univers pittoresque*, t. II, p. 96).
(2) Saint-Simon. *Œuvres*, t. II, p. 152. — *Biographie nationale*, t. II, p. 378

La Sicile se trouvait au pouvoir du duc de Savoie qui s'y était rendu très impopulaire. Aussi, lorsque la flotte espagnole apparut tout à coup, le 1r juillet, devant Palerme, elle y fut accueillie par la population aux cris de : Vive Philippe V! Les troupes, aussitôt débarquées, étaient maîtresses de la citadelle le 7 juillet. La révolte contre la maison de Savoie s'étendit rapidement dans l'île entière.

Bientôt le chef de l'expédition espagnole apprit que les troupes savoyardes s'étaient concentrées à Messine. La flotte quitta Palerme le 27 juillet pour s'emparer de cette place. « Le siège de la citadelle de Messine, » dit le colonel Augoyat, « fut poussé vivement par M. de Verboom, ingénieur général » de l'armée et dans la première moitié de septembre les » Espagnols étaient logés sur la contrescarpe..... Le 29 sep- » tembre, après une sortie où le général autrichien Schöber » fut fait prisonnier, la garnison capitula, sous condition » d'une retraite libre [1] ».

Après ce siège, le marquis de Lede continua à garder la Sicile en qualité de vice-roi et le général Verboom rentra en Espagne. « Il s'était montré en Sicile, » dit un auteur contemporain, « un des ingénieurs les plus distingués du siècle [2].

L'avènement au trône de France de Louis XV, sous la tutelle du duc d'Orléans, mit fin aux bons rapports de la France et de l'Espagne. Alberoni s'efforça de raviver entre le régent et Philippe V d'anciennes rancunes remontant au temps où le duc d'Orléans, commandant une armée française en Espagne, avait visé à usurper la couronne. Il instigua son maître à réclamer ses droits à la régence de France malgré

(1) Augoyat, t. II, p. 22.
(2) *Resumen*, etc., p. 103.

sa renonciation à la couronne, et chercha même à s'en emparer par la conspiration de Cellamare. Après avoir conquis la Sicile, il prétendait rompre l'alliance d'Utrecht qui avait arraché à l'Espagne les Pays-Bas et l'Italie.

Ces intrigues n'eurent d'autre effet que d'amener le régent à s'unir à l'Angleterre et à l'Autriche, pour assurer l'exécution des traités. La guerre fut déclarée entre la France et l'Espagne. L'armée française entra en Espagne à la fois par les Pyrénées orientales et occidentales, sous les ordres du maréchal de Berwick. Cette guerre offrit cela de singulier que, dans les rangs espagnols, combattait le duc de Léria, le fils du maréchal français, qui en loyal soldat l'exhorta à faire son devoir, fût-ce contre son père. Fontarabie, Saint-Sébastien dans les Pyrénées occidentales, Castel-Leon, Seu d'Urgel (Castel-Cintrat) dans les Pyrénées orientales, tombèrent au pouvoir des Français.

A peine rentré de Sicile, Verboom fut chargé de reprendre Seu d'Urgel, dont il commanda le siège et dont il se rendit maître le 19 janvier 1719, après avoir livré plusieurs assauts(1).

Philippe V fut néanmoins contraint de solliciter la paix ; elle ne lui fut accordée que sous condition de renvoyer Alberoni, l'instigateur du différend avec la France, le 17 février 1720.

Rendu aux travaux de la paix, Verboom s'appliqua à perfectionner l'organisation du corps du génie qu'il avait ébauchée. Dès lors aussi il semble vouloir se naturaliser Espagnol, car on constate, dans les *Archives du dépôt de Simancas*, que sa correspondance jusqu'alors constamment rédigée en français, est désormais exclusivement écrite en espagnol.

(1) Augoyat. *Aperçu hist.* t. II, p. 40.

« La plus active préoccupation de Verboom, » dit le colonel de la Llave, « est la création d'une école militaire de mathé-» matiques dont il avait déjà conçu le projet en 1712. Il ne » réussit à la faire adopter qu'en 1720, et créa l'*Académie de* » *Barcelone*, dont il fut nommé inspecteur et qui d'abord fut » dirigée par l'ingénieur Calabro, puis ensuite par Don » Pedro Lucure en 1738.

» De 1721 à 1727, Verboom travaille activement et fait de » nombreux voyages. Il rédige des projets de restauration de » Ceuta, Cadix, Pampelune, Jaca, Saragosse et pour presque » toutes les places d'Espagne. Il fait des études sur les » canaux d'irrigation de la Murcie et de Grenade, sur la » navigation du Guadalquivir jusqu'à Séville et même » Cordoue, sur les canaux de Castille et d'Aragon, et sur une » foule d'autres travaux d'utilité publique. »

En 1720, il propose une nouvelle organisation du corps des ingénieurs, qui dès lors se compose d'un *ingénieur général*, de 9 *ingénieurs directeurs*, 9 *ingénieurs en chef*, 27 *ingénieurs en second*, 42 *ingénieurs ordinaires* et 40 *ingénieurs extra-ordinaires* (1).

A la même époque Verboom crée un *Mont de piété (Monte-pio)*, association ou caisse fraternelle pour les ingénieurs, destinée à leur assurer, au moyen de retenues sur la solde, une pension annuelle. Cette association ne fut définitivement adoptée qu'en 1752 après sa mort (2).

« Le 9 janvier 1727, Verboom, » dit le colonel de la Llave, « fut nommé *vicomte de Nieu vorde (? Nieu rhode)* du nom » d'une terre qu'il possédait en Flandre et le même jour le

(1) *Resumen* etc., p. 106. — Les directions du génie sont établies en Andalousie, Estramadure, Castille et Asturie, Galicie, Navarre, Guipuzcoa et Biscaye, Aragon, Valence et Murcie, Grenade et présides d'Afrique. Catalogne.

(2) *Resumen* etc., p. 104.

» roi annula ce titre et le changea en celui de *marquis de* » *Verboom.* » La singularité de cette double nomination paraît indiquer que ce bien de Flandre n'avait que peu d'importance, et que l'illustre ingénieur f[illegible]ches pour conserver son nom paternel.

1727 ramène un instant le marquis de Verboom aux travaux de la guerre. En représailles du blocus de Porto-Bello par les Anglais, le roi d'Espagne donne le commandement d'une armée au comte de Las Torrès pour assiéger Gibraltar, dont l'Espagne ne cesse de déplorer la perte. Verboom y est adjoint comme chef des ingénieurs pour diriger le siège; mais n'ayant pu s'entendre avec le commandant en chef sur la direction des opérations, il rentre à Madrid.

L'attaque de Gibraltar, commencée le 7 mars 1727, échoue comme les précédentes à cause de l'arrivée d'une flotte de secours anglaise, commandée par l'amiral Trager. L'Espagne offre à l'Angleterre deux millions de livres sterling pour rentrer en possession du redoutable rocher. Mais l'Angleterre ne consent pas à lâcher sa proie et un traité conclu à Séville en 1729, oblige l'Espagne à renoncer solennellement et pour toujours à ses prétentions sur Gibraltar.

« Depuis cette époque, » dit le colonel de la Llave, « Verboom » voyage moins qu'auparavant. Il se fixe à Barcelone dans » son gouvernement de la citadelle, d'où il continue à diriger » le corps du génie et ses travaux, par une correspondance » avec le ministre de la guerre et les ingénieurs directeurs du » service dans les provinces.

» Le 17 novembre 1737, le marquis de Verboom est encore » promu au grade de *capitaine général (capitan general de* » *los real ejercitos*, équivalant au grade de *maréchal* en

» France). Il meurt dans la citadelle de Barcelone le 19 janvier 1744.

» Il fut enseveli dans l'église de la citadelle qui existe encore actuellement, mais je n'ai pu réussir à y découvrir sa tombe. On [illegible] plusieurs, mais leurs inscriptions effacées ne permettent pas de reconnaître les personnages qui y reposent.

« Le capitaine général marquis de Verboom eut deux fils et une fille.

» Ses fils Isidore-Prosper et Balthazar ont tous deux été officiers du génie. L'aîné obtint en 1727 la survivance des charges de son père, mais il mourut avant lui en 1733. Tous deux sont morts sans enfants.

» A la mort des fils du marquis de Verboom, son titre fut transféré à sa fille Marie-Thérèse, épouse du lieutenant général de Roben, qui succéda à son beau-père dans le gouvernement de la citadelle de Barcelone.

» Le petit-fils de Verboom, marquis de Roben et de Verboom, fut colonel du régiment de dragons de Pavie (actuellement hussards).

» Ces deux titres nobiliaires se sont éteints depuis le siècle dernier. »



ARMOIRIES

DE LA

FAMILLE LHERMITE

TELLES QU'ELLES SE TROUVAIENT SUR LA

Pierre sepulchrale de Simon Lhermite

en l'église St. Jacques à Anvers.

Le cliché de ces armoiries a obligeamment été mis à notre disposition par la Commission des Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

LES

DESCENDANTS DE PIERRE L'HERMITE

ET LA

Famille Lhermite d'Anvers.

En 1890, M. Ch. Ruelens, l'érudit et regretté conservateur de la bibliothèque royale de Belgique, a fait paraître dans les publications de la société des Bibliophiles anversois, un volume des plus intéressants, composé d'après un manuscrit original et qui a pour titre: *le Passe temps de Jean L'hermite.*

L'ouvrage est précédé d'une introduction d'un intérêt capital, dans laquelle M. Ruelens nous donne des détails très circonstanciés sur Jehan Lhermite, sur sa famille et sur l'ouvrage qu'il a composé.

Cet ouvrage consiste « en évènements personnels écrits au jour le jour, puis remis en un texte suivi pour former un recueil de souvenirs ». L'auteur nous décrit dans tous ses détails la cour de Philippe II, dans laquelle il a vécu; il nous fait faire connaissance avec tous les personnages un peu marquants qu'ils a coudoyés: enfin il nous dépeint, minutieusement toutes les villes, tous les pays, qu'il parcourt en émaillant son récit d'anecdotes intéressantes et de dissertations fort attrayantes.

L'auteur était gentilhomme de la Chambre et professeur de l'héritier du trône.

Pour mieux faire connaître son héros, M. Ruelens, nous donne des détails sur sa personne et sa famille, et sur d'autres personnages qui ont porté le même nom.

Il nous décrit d'abord un manuscrit contenant l'histoire de Pierre L'Hermite et de ses nobles descendants, et qui porte pour titre : « *Généalogie au descente de la noble et anchiene maison de Lhermite recopilée, curieusement recherchée et extraicte de divers autheurs, papiers et documents* » par Nicolas de Campis, dict Bourgoigne, roy d'armes de sa Majesté Catholique Philippe II et de Philippe III et parachevée l'an MDCII ».

L'auteur fait commencer la généalogie en l'an 1095, à la première croisade qui eût pour instigateur Pierre Lhermite, gentilhomme picard. Il est intitulé : Capitaine général de 54,000 hommes, ambassadeur pour les princes Chrestiens vers Carbaguth, prince Persien, et vice Roy ou gouverneur de Jerusalem ! Pierre l'Hermite aurait épousé Béatrix de Roissy dont il eut un fils également appelé Pierre, qui fut père de Baudouin, Eustache et Tancrède. Ce fut Eustache qui aurait été l'auteur de la lignée légendaire dont seraient issus Jehan Lhermite et toutes les familles actuelles de ce nom qui se réclament de cette haute origine.

M. Ruelens répudiant naturellement cette origine fantaisiste et cette descendance imaginaire, nous donne la généalogie réelle des Lhermite, qui remonte à Estienne Lhermite, chevalier, seigneur de la Fage, mort en 1441. Il eut pour petit-fils, Martin Lhermite, qui acheta la seigneurie de Bettissart, située dans le Comté de Hainaut, près de Ath, et dépendant de la pairie de Chièvres. Martin fut père de Thomas Lhermite, qui s'établit à Anvers près de sa mère, Isabeau de Merre. Il épousa Marguerite de Ranst, qui le rendit père, entre'autres, de Jehan Lhermite, l'auteur du *Passe-Temps*. D'après ses

dires, son père vécut fort noblement en s'occupant de chasse. Il avait une maison de campagne à Wyneghem; elle fut détruite en 1579 par Alexandre Farnèse. Il mourut le 2 juin 1580 et fut enterré à St.-Jacques dans le tombeau de son frère Symon, Seigneur de Bettissart.

Jehan Lhermite naquit le 18 février 1560. Tels sont les détails que nous donne M. Ruelens. L'ouvrage, que Jehan Lhermite composa, faisait en dernier lieu partie de la célèbre bibliothèque de Sir Thomas Philipps à Cheltenham, dans le Glocestershire. En 1887 une partie de cette bibliothèque étant à vendre, ce manuscrit, avec d'autres, fut acquis et passa à la bibliothèque Royale de Bruxelles.

En présence de toutes ces affirmations, il nous a paru intéressant de rechercher d'abord ce que fut réellement Pierre l'Hermite, et s'il y a quelque chance de pouvoir en faire un puissant baron féodal, chef d'une nombreuse et illustre lignée; et ensuite, ce que furent réellement les Lhermite d'Anvers et quelle position ils occupèrent dans notre cité.

I.

PIERRE L'HERMITE.

Comme on l'a vu, les différentes familles Lhermite qui ont existé en Belgique et en France, prétendent toutes descendre d'un Pierre l'hermite de fantaisie, puissant baron féodal, souche d'une nombreuse lignée d'illustres seigneurs. Voyons ce que fut en réalité ce Pierre l'hermite, dont la figure attachante domine en quelque sorte toute la première croisade.

L'historien des croisades, Michaud, s'exprime comme suit: « Quelques uns donnent à Pierre l'hermite une origine obscure; d'autres le font descendre d'une famille noble de

Picardie : tous s'accordent à dire qu'il avait un extérieur ignoble et grossier. Né avec un esprit actif et inquiet, il chercha dans toutes les conditions de la vie un bonheur qu'il ne put trouver. L'étude des lettres, le métier des armes, le célibat, le mariage, l'état ecclésiastique, ne lui avaient rien appris qui pût remplir son cœur et satisfaire son âme ardente. Dégoûté du monde et des hommes, il se retira parmi les cénobites les plus austères. »

Ce tableau, du moins dans ses détails, nous paraît assez hasardé. On le voit, l'écrivain ne se prononce pas sur l'origine réelle de Pierre ; ou plutôt il semble pencher vers la possibilité de voir en lui le chef d'une race puissante. Il admet son mariage, et dans une note il semble accorder crédit aux prétentions d'une des nombreuses familles qui se disputent l'honneur de descendre de l'apôtre de la première croisade.

D'autres auteurs, fort nombreux, ont écrit la vie de Pierre l'hermite, et quelle que soit l'époque où ils ont tenu la plume, beaucoup admettent qu'il fut noble et presque tous qu'il fut marié avant d'avoir été hermite.

Il serait superflu d'analyser les innombrables livres, brochures ou articles détachés qui ont vu le jour au sujet de Pierre l'Hermite et qui ont surtout servi à discuter la question de son lieu d'origine : était-il Liégeois ou Picard ? Tous ces auteurs prenant pour base de leur raisonnement, souvent bien passionné, les mêmes sources, il est plus rationnel de remonter à ces sources mêmes et de tacher d'y découvrir des données certaines sur l'origine exacte de notre héros. Et pour ce faire, nous ne pouvons prendre de guide plus sûr et plus éclairé que M. Henri Hagenmeyer. Cet écrivain fait partie de cette docte école allemande, qui sous le point de vue de la critique et de l'impartialité historiques, n'a pas d'égale. Son travail si remarquable, traduit par

M. Raynaud et présenté au public par M. le comte Riant, de l'Institut, a jeté une clarté inusitée sur l'époque si obscure de la première croisade, et a victorieusement élucidé plus d'un problème historique resté incompris ou mal interprêté jusqu'ici.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur la première croisade, ont puisé principalement dans l'ouvrage devenu rarissime du P. d'Oultreman, publié en 1645. Cet historien, comme on peut s'en convaincre en parcourant les sources qu'il a consultées, a fait un étrange mélange de faits authentiques et de données apocryphes, de telle sorte que son ouvrage est plutôt un agréable roman qu'une œuvre de saine critique. Un autre auteur qui a longtemps servi aussi de guide, Guillaume de Tyr, n'a fait également que suivre des traditions plus ou moins exactes, auxquelles il a donné un vernis d'authenticité. Pour savoir la vérité entière, l'historien allemand remonte aux sources primitives, aux auteurs contemporains, aux témoins de la croisade, et il se sert des documents qu'ils nous ont laissés pour confondre leurs continuateurs et peu fidèles élèves.

Toutes les chroniques sont unanimes pour donner à notre héros le prénom de Pierre; quelques unes y ajoutent la désignation « eremita ». Depuis Guillaume de Tyr seulement, une opinion nouvelle s'est fait jour: c'est celle qui attribue au mot heremita ou eremita la valeur d'un nom de famille. Toutefois, la plupart des autres auteurs ajoutent, que ce mot n'a d'autre sens que l'indication d'une profession. Bien plus, un contemporain qui a vu l'hermite, Guibert, s'exprime ainsi: « celeberrimus heremita » ou encore « non incognitus heremita ».

D'autres contemporains tels que Foulques et Gilion le nomment « heremita Petrus ». Quelques uns même au lieu

de dire « heremita », le nomment « reclusus » ou « monachus ». Anne Comnène le désigne sous l'appellation de « Petrus cucullatus ». Jamais aucun auteur dont les écrits virent le jour aux environs de la croisade, ne donna au mot hermite la valeur d'un nom de famille, ce qui du reste à cette époque, eût été un fait d'une rareté insigne, du moins dans le sens actuel du mot. Guillaume de Tyr lui-même, que l'on semble désigner comme le premier qui prit le terme d'Hermite comme un nom de famille, paraît bien plutôt avoir voulu dire que non seulement il avait l'extérieur d'un hermite, mais qu'il en était un de fait. Quoi qu'il en soit, Pierre, d'après la légende adoptée de nos jours, serait né en 1053 dans le diocèse d'Amiens; il serait fils de Renaud l'Ermite, seigneur de Herrymont et d'Alide de Montaigu. Il se serait marié et aurait épousé Beatrix de Roussy, qui le rendit père de Pierre et d'Alice L'Hermite. Devenu veuf, Pierre aurait reçu les ordres et aurait vécu en solitaire. C'est après avoir fait un pélérinage à Jérusalem, qu'indigné de la profanation des Lieux Saints, il aurait prêché la croisade. Son fils Pierre, aurait été gouverneur d'Antioche, et de lui seraient issus tous les Lhermite des siècles suivants. C'est le récit qui se trouve également consigné dans le fameux manuscrit en possession des Seigneurs de Bettissart. Cette merveilleuse généalogie date du XVIIe siècle. Pour lui donner un semblant de véracité, on cite les sources auxquelles les éléments qui ont servi à la dresser, ont été puisés. Or les plus anciennes de ces sources, ne datent que du XIIIe siècle. Tous les historiens ou chroniqueurs antérieurs à cette époque, ne font aucune mention de cette origine. De toutes ces affirmations plus ou moins gratuites, une seule semble exacte, c'est que Pierre serait né en Picardie, dans les environs ou dans le diocèse d'Amiens. On n'a aucune indication qui puisse servir à préciser

la date exacte de sa naissance. Quant à sa profession réelle, nous avons vu plus haut ce qu'il faut en croire. Toutes les fables dont on s'est plu à entourer la figure de Pierre, telles que, sa naissance illustre, son mariage, ses études, ses aventures avant la croisade, — n'ont vu le jour que dans les chroniques postérieures de deux siècles à la croisade. Les historiens contemporains ou ayant vécu immédiatement après Pierre, n'en font pas la moindre mention. Concluons en citant intégralement la fin du raisonnement de l'historien qui nous a servi de guide dans ce chapitre :

« En résumé, on a entassé sur le nom de Pierre l'hermite, une quantité de romans et de récits absolument étrangers à l'histoire, et l'on ne possède en réalité, sur sa vie antérieurement à son premier pélérinage, qu'un nombre extrêmement restreint de documents doués d'un caractère de certitude historique. Il s'appelait Pierre, il était né à Amiens ou aux environs de cette ville, et fut moine ; ajoutons encore qu'il n'exerça jamais d'autre profession et nous aurons cité tout ce qu'il est possible d'extraire des sources pour en former le noyau solide d'une histoire vraie. Tous les autres renseignements et particulièrement ceux que fournissent d'Oultreman et ses imitateurs, ont un défaut commun : c'est l'absence d'une base authentique et originale. On ne doit y voir que des inventions, des légendes, et, pour la plupart, que des hypothèses lancées à la légère, et issues d'imaginations affolées et romanesques. »

II.

LES FAMILLES LHERMITE.

Comme nous l'avons vu, on peut aujourd'hui avec une quasi certitude, affirmer l'origine de Pierre l'hermite. De ce

chef croulent les bases si laborieusement échafaudées des généalogies de toutes les familles qui portent le nom de Lhermite, et qui toutes ont adopté les versions fabriquées au XVIIe siècle par des généalogistes complaisants. La famille Lhermite, qui, d'après les héraldistes modernes, peut le mieux établir sa filiation directe depuis Pierre l'hermite, est celle des de l'Hermite de la Rivière, en Limousin et Marche. Ils portent les titres de Comtes de l'Hermite, Seigneurs de Soulier, de Herrimont, Baraumont, de Haab et de Casambule en Palestine; de l'Hermitage en Auvergne; de Tralogne, Maumisson, Chassat, la Chault, du Daugnon, de Beauvois, du Bouchet, de la Rougerie, en Vendemois; de la Fage, Betissart et de la Catoire au Mesnil.

L'histoire et la généalogie de cette famille a été traitée avec force détails dans le nobiliaire du diocèse de Limoges par Nadaud publié par Lecler en 1863-72. L'auteur affirme que Michaud, d'Oultreman, Boisseau et Joult ont établi par des preuves *irréfragables* que, avant d'être ecclésiastique, Pierre avait épousé Béatrix de Roucy, et en avait eu une fille et un fils. Plus loin, il ajoute que d'Oultreman cite des sources, mais n'admet leur autorité que lorsqu'elles lui paraissent de bon aloi, « car les fausses perruques et le fard ne se trouvent point parmi les meubles d'une véritable beauté ».

Nous avons vu quelle valeur avaient les affirmations de d'Oultreman, et combien étaient peu sûres les sources où il avait puisé. Les éléments de la généalogie des Lhermite ont été fournis à d'Oultreman par les archives de Martin Lhermite, Seigneur de Betissart, qui possédait une vie manuscrite de Pierre l'Hermite et de ses enfants, et par le fameux manuscrit de Nicolas de Campis. Ces pièces fabriquées au XVIIe siècle n'ont aucune valeur historique.

Enfin, on fournit comme preuve de l'authenticité de la descendance de Pierre, les lettres patentes octroyées à des membres de la famille Lhermite par plusieurs rois. Cet argument est nul. Chacun sait, en effet, que ces sortes de diplômes ont servi souvent de refuges aux fables les plus invraisemblables, et que les considérants en étaient maintes fois fournis par les intéressés eux-mêmes.

Quoiqu'il en soit, les descendants de Pierre l'Hermite se seraient subdivisés en plusieurs branches, savoir : celles des Souliers, de la Rivière, de Dongnon, de la Fage, du Bouchet et de la Rougerie, de Moulins sur Charante et de Mondion. Une branche se serait établie en Espagne et une autre se serait répandue aux Pays-Bas.

Aujourd'hui la branche de la Rivière existe seule encore; elle serait issue en 1448 de la branche des Souliers qui formaient eux-mêmes la ligne aînée et descendaient directement de Pierre l'Hermite.

Cette famille de l'Hermite porte : parti au 1 de sinople ou paternôtre d'or, enfilé et houpé du même, mis en chevron, accompagné de 3 quintefeuilles d'argent, 2 en chef et une en pointe. Au 2, d'argent à 3 chevrons de gueules, au chef de Jérusalem brochant sur le tout, qui est d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même. Supports : 2 lions. Couronne de comte. Cimier : une colombe. Devise : Prier vault à l'hermite.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur cette généalogie, nous y voyons que Pierre l'Hermite était fils de Renaud, seigneur de Herrimont en 1020, qui était lui-même un puiné des comtes de Clermont d'Auvergne.

Pierre l'Hermite fut vice-roi de Jérusalem ! Ses enfants et petits-enfants, remplirent en Palestine les plus hautes charges civiles et militaires. Comme s'il ne suffisait pas encore de

cette illustration, nous trouvons dans les degrés postérieurs, Philipotte Lhermite, épouse de Bertrand du Guesclin, puis Tristan Lhermite, grand prévôt de Charles V, etc.

Il nous semble que la noblesse de la famille Lhermite actuelle est assez ancienne et assez incontestable, et qu'elle renferme dans son sein assez d'illustrations, pour ne pas devoir recourir à une origine fabuleuse, et à des conjectures issues du cerveau fécond des généalogistes du XVIIe siècle.

Avant de terminer ce chapitre, citons quelques vers composés par Nicolas Deschamps, mort à Valladolid en 1604, et qui, en décrivant l'origine des différents meubles qui peuvent orner un écu, s'exprime ainsi :

« Sieur de Fauvens, si désirez d'entendre
D'où que procédent tant des armes divers,
Que nous voyons parmy la France espers,
De cet escrit brief le pourrez comprendre,
Des Huns, Normans, et nations semblables
Sont les taureaux, ours, etc.
. . . .
Mais nos ayeuls sous Clovis roy de France,
Prindrent des fleurs, comme roses et lys,
Et quintefeuilles, ouliets, pavots, soucis,
Ou bien d'un arbre quelque fruit, feuille au branche
Tesmoing les lys d'or, d'argent, azurées,
Gueulles, verd, sable et les fleurs de Vergy,
Loigny, L'Hermite, Seunighen et Flavy,
Lesquels tenons pour anciennes lignées. »
. . . .

III

LA FAMILLE LHERMITE D'ANVERS.

D'après les généalogistes Français, un rameau des Lhermite de France s'est établi dans nos provinces et pendant nombre

d'années a fixé sa résidence principale dans la ville d'Anvers. En compulsant nos archives et en parcourant les nombreux actes qui ont trait aux membres de cette famille, nous avons pu reconstituer non pas un rameau unique, mais bien deux branches parfaitement distinctes qui ont existé parallèlement dans notre cité sans avoir aucun lien commun apparent.

Toutefois toutes deux nous sont venues de France, toutes deux portent les mêmes armoiries et toutes deux prétendent avoir la même origine. Le lien commun qui les unit doit donc être recherché à une époque antérieure à celle qui les vit établies dans nos provinces. Malheureusement, malgré de multiples et pressantes démarches, malgré la complaisance et l'amabilité d'érudits correspondants, nous ne sommes pas parvenus à obtenir le moindre éclaircissement de France. Nous devrons donc nous borner à parler des membres de cette famille qui ont habité notre patrie. Plusieurs d'entr'eux se sont illustrés à titres divers et nous paraissent devoir être tirés de l'oubli. Dans tous les cas leur existence a été si étroitement liée à la vie intime de notre cité, que nous croyons qu'il sera de quelqu'intérêt de faire revivre les détails de leur carrière.

D'après les pierres funéraires, la famille Lhermite d'Anvers portait: de sinople au paternôtre d'or posé en chevron, accompagné de 3 quintefeuilles d'argent, posées 2 et 1. Bourrelet et lambrequins d'or et de sinople. Cimier: une croix pattée d'or entre un vol de sinople et d'or.

D'après le diplôme de 1602 que nous citerons plus loin, la famille Lhermite avait pour cimier une tête de griffon entre un vol d'or. Supports : deux Sarassins vêtus de sinople, l'habit semé de quintefeuilles d'argent et traversé en bande d'un paternôtre d'or. Bourrelet et lambrequins d'or et de sinople. Par ce diplôme, le roi Philippe accorde un nouveau

cimier: un griffon d'or, tenant en la griffe dextre une clef d'or suspendue à son cou par un cordon du même.

Les Lhermite en France portent pour devise: « Prier vault à l'ermitte ».

Différents autres diplômes furent encore accordés à des membres de cette famille, nous les analyserons successivement, en parlant de ceux qui en ont été honorés.

IV

PREMIÈRE BRANCHE.

Nos anciennes archives ne nous fournissent pas de détails au sujet des deux premiers degrés généalogiques de cette branche. Ils sont extraits du nobiliaire de Tournai par Villers.

I.

Etienne Lhermite, chevalier, seigneur de la Fage, mort en 1441, avait épousé Catherine de la Croix, morte en 1448. Ils eurent un fils.

II.

Simon Lhermite. mort en 1462, marié avec Hélène Jaurieu dite Watripont, morte en 1505.

Simon Lhermite avait eu un bâtard: Martin Lhermite, qui fut marchand à Tournai et mourut le 9 novembre 1506. Nous en reparlerons plus loin.

Il eut de sa femme, un fils légitime.

III.

Martin ou Merten Lhermite.

D'après le nobiliaire Tournaisien que nous venons de citer, il aurait épousé en premières noces:

1° Marie de Maulde;
en secondes noces:

2° Catherine de Haz.

Enfin il épousa à Anvers en troisièmes noces:

3° Lysbeth de Meere ou Smeeren. C'est à la suite de ce mariage qu'il s'établit définitivement à Anvers et que nous trouvons des traces nombreuses de son existence.

Merten Lhermite fut Seigneur de Betissart, en Hainaut, sans que nous sachions comment il devint possesseur de ce bien féodal.

Il mourut à Anvers le 5 juillet 1529 dans sa maison, appelée » de Kevye » et située « op de Coremerct ».

Sa troisième femme Lysbeth de Meere, était fille de Jan de Meere et de Heylwygen Gielis, et sœur de Janne et Jaspar de Meere. La famille de Meere, Meera, Smeeren ou de Merle, porte d'argent à trois merlettes de sable. Lysbeth de Meere mourut à Anvers le 5 janvier 1557.

Les époux Lhermite acquirent divers biens dans notre cité.

Le 19 août 1513, Lysbeth van Woelputte, fille de Gorys et femme de Gielise van der Meere, mercier, vend à Martene Lharmite une maison avec boutique, magasin, écuries, etc., appelée « de Kevie » et située au vieux marché au blé. Il divisa plus tard cette maison en deux habitations dont la seconde fut appelée « Salvator ». Peu après, le 12 février 1516, Martyn Larremite et sa femme Ysabelle Smeeren achètent de Diego de Hute, différentes terres et bois situés à Merxem. L'année suivante, le 21 juillet 1517, Mertene Leremite hypothéqua sa maison du Vieux marché au blé en faveur de Marien vander Mortere, venue de Bernaert Meychen. Le 5 octobre 1520 il acheta encore de Catlyne van Watchtendonck femme de Janne van Delft, deux maisons situées « op te brugge inde hoeck van de Naeldewyck strate ». Sa femme était égale-

ment co-héritière du chef de ses parents d'une grande maison, appelée autrefois « de Kempeneere » et alors « den gulden Voetboghe » située « inde borcht tegens de borchtkerke ». De concert avec ses frères et sœurs, elle la vendit en 1546.

Lysbeth de Meere testa le 31 août 1556 par devant Janne Huysmans, prêtre, remplissant les fonctions de notaire. Elle désigna comme exécuteurs testamentaires, Symon Lhermite, son fils et Gielis van Bruesegem. Ceux-ci, en vertu de cette charge, s'empressèrent de liquider cette succession. Nous les trouvons ainsi successivement, en vertu des clauses de ce testament, céder à Cornélie van den Triste, servante de la défunte, une rente viagère de dix florins Carolus, garantie sur deux maisons « op de brugge vanden Haelewyckstraetken ». Ils mettent les enfants en possession de nombreuses rentes qui avaient été achetées, soit par Elisabeth de Meere, soit par son mari. Toutefois, le partage des biens délaissés par Merten Lhermite, n'eut lieu entre ses quatre enfants qu'après la mort de sa femme, le 5 janvier 1557. Il avait laissé entr'autres douze maisons, portant les noms des douze Apôtres, « alleen den neffens dander in de pelgromstrate op te oude corenmerck », plus de nombreux biens situés à Merxem, Wilmarsdonck et Austruweel, ainsi qu'une maison de campagne à Merxem.

Il eut quatre enfants de sa troisième femme, à savoir :

IV.

1° Helena Lhermite, appelée aussi dans quelques actes, Heylwich. Elle épousa Anthonis de la Croix, seigneur de la Motte. Ils habitaient Mons. Elle mourut avant 1579; son mari l'avait précédée dans la tombe.

En se mariant, elle reçut de ses parents une dot de 200 florins. Lors du partage des biens paternels, en 1557, elle reçut pour

sa part : 3 des maisons de la rue du Pélérin « St.-Andries, St.-Pauwels et St.-Jacop de Mierde ». De plus une ferme « een hoeve, met huyse, hove, lande, beempde, schueren, stalle, borneputte, etc. » située à Wilmarsdonck, « opt Westeynde », d'une contenance de 14 1/2 arpents et 40 verges. De plus une prairie située à Wilmarsdonck d'une superficie de 3 1/2 arpents et différents autres biens situés dans la même localité « onder Capelryenlant ». etc., etc.

Les époux de la Croix eurent quatre enfants :

a) ANTHOINE DE LA CROIX, mort sans postérité.

b) CHARLOTTE DE LA CROIX, qui ne délaissa pas d'enfants de son mari Jean Fourneau.

c) CATHERINE DE LA CROIX, qui épousa Jean du Buisson, seigneur d'Oisies, conseiller pensionnaire aux Etats du Hainaut, dont elle eut :

I° LAMBERT DU BUISSON, écuyer, seigneur d'Oisies.

II° JEHAN DU BUISSON, prêtre.

d) ELISABETH DE LA CROIX, mariée avec David Vinant, docteur en droits, seigneur de Tourp, Rhen, etc., dont :

I° JEHAN VINANT, dit de Haulchin, prêtre, seigneur de Tourp, Rheu.

II° ISABEAU VINANT, dite de Haulchin, qui devint femme de Jean Laurent de Preumonteaulx, chevalier, seigneur de Preumonteaulx et Ghaubbensart, député aux États du pays de Hainaut, bailly de l'illustre chapitre de madame Sainte Waudru.

e) JACQUES DE LA CROIX. D'après l'ouvrage de Jehan Lhermite, celui-ci logea à Mons chez Jacques de la Croix, seigneur de la Motte, de Chaumont, bailli du vénérable chapitre des Dames Chanoinesses de Ste.-Waudru, chef du magistrat, capitaine d'une compagnie de l'infanterie bourgeoise de la ville. Il n'est pas question de ce Jacques de la Croix, dans les

pièces relatives aux biens dépendant de la succession d'Anthoine de la Croix, et sis à Anvers.

Ce sont les héritiers de la Croix qui cédèrent à Franchoys Doncquer, bourgeois d'Anvers, le 9 octobre 1620, pour la somme de 6300 florins, de 20 patars, les terres de Wilmarsdonck et les maisons de la rue du Pêlerin.

2° SYMON LHERMITE, dont nous parlerons après son frère et sa sœur.

3° HEYLWICH OU HELENA LHERMITE, que certaines actes appellent également Hildegonde. Elle épousa à Anvers par contrat du 16 août 1535 Janne Virtael, fils de Jehan. Il mourut avant 1559.

Jan Virtael devint par achat propriétaire de la seigneurie « Van der Meer in Vlaanderen ». Pour solder la valeur, de cette acquisition, il dût contracter divers emprunts. Sa bellemère, Elisabeth de Meere, l'aida en cette circonstance en lui avançant une somme qu'elle s'était procurée en hypothèquant ses 12 maisons de la rue du Pélérin. Il ne dût pas terminer ses jours dans une position fort brillante, car ses enfants acceptèrent sa succession sous bénéfice d'inventaire. Ce qui l'amena à cette condition précaire, nous l'ignorons. Peut-être doit on attribuer cette situation à des habitudes de luxe exagéré. Du moins, on serait tenté de le croire en parcourant les curieuses dépositions qui furent faites devant le magistrat d'Anvers, en mars 1586, à la requête de son gendre, Michel vander Haghen. Il s'agit dans ces pièces d'une toge extraordinaire, d'une richesse peu commune, que Virtael avait l'habitude de porter dans les grandes occasions.

Nous ignorons toutefois pour quels motifs Michel vander Haghen, tint à faire passer à la postérité, la description de l'habit de son beau-père. Voici quelques extraits de ces curieuses dépositions:

D'abord comparait Cornelis Steumuers, Pieterss, âgé de 62 ans, habitant alors « by de minnebroederen ». Il atteste, que pendant trois ans, il a habité chez Elisabeth de Meere, veuve de Merten Lhermite, qui demeurait avec son fils Simon, seigneur de Betissart. Il remplissait dans la maison les fonctions de domestique et de tailleur. Il a donc très bien connu Jan Virtael, seigneur de « Meere in dlant van Nevele boven Ghendt » dont il arrangeait les habits. Il déclare l'avoir vu « gecleet gaende op hooge dagen en in bruyloften daer hy Cornelis ter tafelen diende, als dieneer oft hoeffmeester, met een seer costelicken en ryckelicken langen tabbaert oft kurrel met een breeden schoeff of omslach wyt en vol ployen met groote wyde mouwen op doude fatsoen van wtnemende costelyck parys swert laken blinckende als een syde van achtien oft twintich Carol. gul delle, van welk laken totten voors. tabbaert wel was gegaen bat dan ses ellen engels laken van negen veerindeelen breet, wesende genoyert vol ruggen van maertens van costelyckste diemin soude mogen vinden seer lanck en bruyn van hare en rontsomme geboort met een fleuweele boort van een palm breet ».

Vient ensuite Henrick de Splytere, fils de Fery, âgé de 57 ans. C'est donc le beau-frère de Symon Lhermite. Il déclare à son tour avoir très bien connu Jan Virtael, et l'avoir vu journellement dans la maison d'Elisabeth van Meere. Il l'a vu porter cet habit extraordinaire qu'il déclare « wesende een juweel van een cleet ».

Enfin Jan Criecke, Joess, âgé de 74 ans, autrefois huissier de la chancellerie de Brabant, déclare avoir habité pendant 22 années chez Joachim Gillis, avocat fiscal de S. M., qui fréquentait intimement la maison de Elisabeth van Meere et chez qui Virtael se rendait souvent. Il affirme qu'il portait « op hooge feestdagen en bruyloften, sekeren langen wyden

tabbaert » et ajoute: « dat men van costeliersheyt en schoonheyt des voors cleet genoch wiste te spreken ».

Il est bien dommage que nous n'ayons pu découvrir le but de ces descriptions enthousiastes.

Les époux Virtael Lhermite eurent plusieurs enfants, entr'autres:

a). CATLYNE VIERTAL qui épousa Joncker Michiel vander Haghen, « heer vander Meera, tot Ghendt ».

b). HELENA VIRTAEL. Celle-ci épousa par contrat daté de 1561 et passé devant le notaire van Loemele, Franchois Boels. Le fiancé avait pour témoins, son beau-frère Janne Verberckt et son cousin, Mr Jeronimus de Meere, secrétaire ordinaire du Grand Conseil à Malines. Quant à la future, elle était accompagnée de ses oncles: Symon et Thomas Lhermite. Hélène Virtael, mourut très peu de temps après son mariage, car nous trouvons que le 15 mars 1563, Franchois Boels, devenu veuf, contracta un accord au sujet des biens de sa défunte femme avec sa belle-sœur, Catlyne Virtael.

Les sœurs Virtael avaient eu pour tuteurs, Simon Lhermite leur oncle et Gielis van Breuseghem. Ce dernier mourut avant l'expiration de sa charge et fut remplacé par leur autre oncle: Thomas Lhermite. Elles possédaient du chef de leur père des biens à Tournai. Lors du partage de 1557 elles se virent attribuer pour compte de leur père: trois des maisons de la rue des Pélérins: « St.-Philips, St.-Matheus et St.-Symon », des terres à Merxem « opten Bordynck » et « aen den leckertant int rietvelt welcke leen zijn vande heere van Merxhem. »

4° THOMAS LHERMITE, licencié dans l'un et l'autre droit, « oudschepene van de lakenhalle ». Il fit ses études aux universités de Louvain et de Poitiers. Il épousa Marguerite van Ranst, fille de Willeme van Ranst mort en 1546 et de Marguerite Vledincx, petite-fille de Jean van Ranst, chevalier,

chambellan de l'empereur Maximilien. Leur contrat de mariage fut dressé le 18 avril 1559 par devant le notaire van Loemele. Les témoins étaient, pour le futur : Simon Lhermite, son frère, Jan Virtael, et Anthoine de la Croix, ses beaux-frères; pour la future : Martene van Ranst, son frère, et Cornelise de Vos, son oncle et tuteur. Sur la liste des calvinistes qui habitaient Anvers en 1567, nous trouvons renseigné : « Thomas Lhermite, eschevin de Huckny, (sic) ayant office en la maison de la ville, se maria à la calviniste publicquement depuis ung mois » (voir Mertens et Torfs), ce qui veut probablement dire qu'il éprouva le besoin de donner à son mariage une consécration hérétique, car marié, comme nous venons de le voir en 1559, il ne contracta pas de seconde union dans la suite. Ces renseignements ne concordent pas du tout avec ceux qui furent fournis le 16 mars 1596 au nom du magistrat d'Anvers par Jan de Pape, Jacques Dassa, échevins, et Dionys van Nelsen, secrétaire de la ville. Ceux-ci à la requête de Marguerite van Ranst, déclarent sous la foi du serment, que durant sa vie, Thomas Lhermite avait été bon catholique, qu'il eut beaucoup à souffrir pendant les derniers troubles, et que ses biens furent attaqués particulièrement « in de furie van deser stadt van soldaeten gesaccageert en becoopt synde ». Tous ses meubles, bijoux et argenteries furent volés. On lui a brûlé une maison « een schoone groote huysinge » qu'il possédait « aende merct »; de plus, il avait dû payer une somme d'argent et subir personnellement des sévices graves. D'autres maisons qu'ils possédaient encore, restèrent veuves de locataires. Enfin, en 1578, le duc de Parme, brûla sa maison de campagne « een costelyck huys van plaisantie by dese stadt gestaen ». Il l'avait payée 14,000 florins. Les échevins ajoutent, que pen-

dant ces troubles, Marguerite van Ranst fit secrètement célébrer dans sa maison le culte catholique.

Sa fortune dût être assez conséquente. En effet, lors du partage des biens délaissés par son père, en 1557, il reçut pour sa part, trois des maisons de la rue du Pélérin, savoir: « St.-Berthelemeus, St.-Thomas et St.-Matthys ». Plus diverses terres situées à Wilmarsdonck, telles que: « een stuck lant int suytlant, een stuck lant int oudtland », une autre « inde hamelstrate », une quatrième « aen de Somer wech ». Ensuite une terre à Austruweel, « inden eersten hoeck van den Vallandt » etc., etc. De plus, il avait hérité de sa mère une terre située à Merxem « int oudelant » et appelé « de Bladdeneere ». Il revendit ce bien le 4 mai 1666 à Cornelis Adriaensens, négociant en sucres, qui représentait sa sœur Clara Adriaenssens, veuve de Diericx de Moelencere et épouse en seconde noces de Janen de Mere. Il avait également hérité avec ses frères et sœurs d'une campagne à Wilmarsdonck qu'ils vendirent le 4 janvier 1569 à leur tante Marie de Meere, veuve de Gielis van Breuseghem. A la même succession appartenait la maison de la Grand'place, appelée « den Olifant ». Elle provenait de leur grand mère Heylwich Gielis. Cette maison, comme nous l'avons vu, avait été détruite pendant la furie espagnole; ils en revendirent en 1571 le terrain avec les matériaux.

Pendant ce temps, Marguerite van Ranst, qui avait hérité de son père des biens situés « onder de prochie van groot en cleyn Sundert, Wommelghem en Borsbeke », vendait sa part le 6 août 1562 à Mertene van Ranst, échevin.

Nous trouvons également à cette époque le nom de Thomas Lhermite mêlé à des débats judiciaires. En 1578, il dût engager un procès. Sa tante, Anna Vlednicx, veuve de l'échevin Cornélise de Vos, (sœur de Margareta Vleddincx, qui était femme

de Willem van Ranst et mère de Margareta van Ranst), était morte le 3 septembre 1576. Elle avait désigné pour exécuteurs testamentaires ses neveux Pieter van Halmale, chevalier, écoutète et stadhouder du seigneur de Bergen-op-Zoom, et Thomas Lhermite. Dans un premier testament du 19 septembre 1562, elle avait demandé à être enterrée dans le caveau de son mari dans la chapelle de la Ste.-Croix à la cathédrale. Plus tard, par deux papiers non signés ajoutés à son testament, elle choisit pour lieu de sépulture la chapelle du St.-Nom de Jésus. Ses enfants représentés par Jan Fockenborch, contestèrent l'authenticité des ajoutes du testament et attaquèrent les exécuteurs testamentaires demandant l'exécution des clauses du document primitif. Pour apaiser ce différent, il fallut que le confesseur de la défunte, Joos de Leeuw, chapelain de l'église St.-Jacques, vint déclarer qu'à son lit de mort Anna Vlednicx avait déclaré vouloir être enterrée dans la chapelle du St.-Nom. Il ajouta que les deux pièces annexées étaient authentiques et écrites par sa pénitente.

Thomas Lhermite mourut le 2 juin 1580 et fut enterré en l'église St.-Jacques dans le caveau de son frère Simon. Voici comment son fils Jehan s'exprime sur son compte dans son ouvrage: *Le Passe temps.* « Après avoir esté malade cinc jours continuels au lict d'une fiebvre continue, à son eage d'environ les 60 ans. Il avait esté de fort bonne complexion, n'ayant eu en son vivant aulcunes grieves maladies qui fussent de considération. Et ne fust esté pour la persécution tant barbare et tyrannique soufferte en sa personne et biens au temps du sac de la ville d'Anvers par les soldats Espagnols lors mutinez, qui fust le 4 de novembre 1576, est à croire, selon les indices de son bon naturel et forte complexion, qu'il eust encores vescu maintes années, car

les trois au quatres dernières, scavoir est depuis ledict sac, l'on apperceut clairement sa fin luy approcher ».

Après cette époque nous rencontrons encore le nom de sa veuve dans plusieurs actes.

Ainsi, en 1584, elle donne sa procuration à Adam Persoons, procureur à Malines, aux fins de saisir une brasserie appelée « thoeffyser » qui était située « in de Caestrate tot Mechelen » et sur laquelle elle possédait une rente dont le réglement était arriéré. Le 24 septembre 1598 elle fit un contrat avec ses enfants et petits enfants survivants, en vertu duquel ces derniers s'engageaient à lui payer une pension.

Le 5 juillet 1612, elle vendit à Jacques Bosman, la maison appelée St.-Berthelemeus, et située « in de Pelgrimstraat ».

Peu après, le 12 février 1618, elle vendit encore à Anthonise van Lint, fils de Sacharias « bode deser stadt op Rijssel en Luyck » et à sa femme Anna Snaeyers Loysd, la maison appelée « St.-Mathys » et située également » in de Pelgrimstraat ».

Plus tard, en souvenir des époux Lhermite van Ranst, une pierre sépulcrale, ornée de deux figures, fut placée à la cathédrale, dans la chapelle du St.-Nom de Jésus. Le recueil des inscriptions funéraires renseigne la partie encore déchiffrable de l'inscription; la voici:

. . . .

reparavit prœnobitis ac
generosus Dominicus D. Jacobus
Hippolytus a Blyleven ditionis
Jansgeest Mariegeest, Petremeau

. . . .

de Merle. An. 1648.

Cette inscription était accompagnée des quartiers: Lhermite, van Ranst, de Meerle, Vledincx, van Merende. . . .

Les époux Lhermite van Ranst eurent quatre enfants, savoir :

1° Jehan ou Jan Lhermite.

C'est l'écrivain dont la société des Bibliophiles Anversois à fait connaître l'œuvre principale. Il était peu ou pas connu avant que M. Ruelens n'ait découvert *le Passe-temps*. Celui-ci donna quelques détails intéressants sur le personnage dans une notice lue en séance de l'Académie d'archéologie. Il le présente en ces termes : « L'auteur est un Anversois, ignoré jusqu'à présent, que je viens présenter à sa ville natale non pas dans l'intention de briguer pour lui une statue ou même un buste, mais pour demander son inscription dans le « ligger », très volumineux déjà, de ceux qui ont été quelque chose et dont on peut garder mémoire. »

Résumons brièvement la vie de Jehan Lhermite d'après le *Passe temps* et d'après l'analyse qu'en donne M. Ruelens; nous rapporterons ensuite les nombreux détails inédits que nous avons puisés dans les archives communales d'Anvers et qui nous font connaître plusieurs phases intéressantes de la vie du chroniqueur anversois.

Jehan Lhermite naquit le 18 février 1560; il eut pour parrains Symon Lhermite et Martin Van Ranst, ses oncles et pour marraine Marie de Merre, veuve de Gillis van Brueseghem.

Après la mort de son père, il se retira auprès de sa mère « l'assistant ès occurences de ses affaires ». Ils vécut avec elle jusqu'à la prise d'Anvers par Farnèse en 1585. Le deuxième jour après la « Pasque fleurie en 1586, » il quitta Anvers en compagnie de son cousin germain Martin l'Hermite seigneur de Betissart. Après avoir passé quelques jours à Bruxelles, ils se rendirent à Mons où ils logèrent chez leur cousin Jacques de la Croix. Peu après, sur les instances de son parent Pierre van Ranst, « ayde gentil homme de la chambre du roy » il

résolut de se rendre en Espagne. Il partit d Anvers le 17 mars 1587 et de Bruxelles le 27 mai de la même année, à la suite de Nicolas Damant, chancelier de Brabant, nommé premier conseiller d'État à Madrid. Après un long voyage tant par terre que par mer, il aborda à Barcelone le 29 juillet et arriva enfin à Madrid le 30 août. C'est en patinant sur un des étangs gelés des jardins du palais royal que Lhermite attira pour la première fois l'attention du roi et des altesses royales. En 1588, il entra au service de Philippe de Croy, capitaine de la garde des archers et se mit à apprendre assiduement la langue espagnole. Enfin, grâce à la protection de van Ranst, il fut nommé le 19 octobre 1590 aide gentilhomme de la chambre du roi. A partir de cette époque, il suit la cour dans tous ses déplacements et retrace dans son *Passe-temps* force curieux détails sur tous les endroits qu'il visita et sur tous les personnages qui fréquentaient la Cour. En 1592, Lhermite, pendant un voyage qu'il fit à la suite du roi à Taragona, reçut de Philippe II une gratification de 200 ducats et du prince royal un cheval de son écurie. En 1593 en voulant donner au roi un nouvel échantillon de son talent de patineur, il manqua de se noyer par suite de la rupture de la glace. Comme dédommagement, il reçut un « fort beau et riche accoustrement qui devait valoir plus de 200 écus d'or ». A cette époque il fut chargé d'enseigner au prince héréditaire la langue française et la géométrie élémentaire. Pour le recompenser de son zèle, le prince fit don en 1596 à son professeur d'une chaine en or et d'une médaille portant le chronogramme suivant :

LherMIte eXornat prInCeps te hoC torqVe PhILIppVs.
Arte tVa hIspanVs gaLLICa Verba LoqVens.

Après la mort de Philippe II, survenue le 13 septembre 1598, Lhermite passa au service de Philippe III. Désireux de

revoir sa patrie, notre héros obtint en février 1600 l'autorisation de prendre un congé et de retourner aux Pays-Bas. Le roi lui octroya à cette occasion une pension viagère de 1000 écus, plus mille ducats pour son voyage de retour. Toutefois il dut différer son départ ; mais ce retard lui fut propice, vu que le 5 mai 1601, le roi le créa chevalier de sa propre main. Enfin il quitta l'Espagne le 19 mai 1602 et arriva le 23 juin à Mons, puis à Anvers le 30 juillet. C'est pendant son séjour dans sa ville natale, qu'il mit la dernière main à son *Passe-temps*. Tels sont les renseignements que Lhermite nous transmit dans ses mémoires ; mais les archives de notre cité nous fournissent encore de plus amples détails au sujet de l'écrivain.

Ainsi, il avait prêté 3067 florins à son cousin Lucas van Haghen, seigneur de Meeren ; le 23 mai 1603, il charge Daniel Stevens, premier commis du greffe de Flandre, de recevoir cette somme pour son compte. D'autre part, il avait pendant son absence, chargé sa mère de liquider pour lui la part qui lui revenait des biens délaissés par son père dans le Hainaut et le Brabant. Le montant de cette liquidation lui fut envoyé en plusieurs fois. Le 4 février 1609, il donna à sa mère décharge complète pour la liquidation de la succession paternelle.

Nous trouvons Jehan Lhermite mêlé à plusieurs débats judiciaires qui furent plaidés devant le magistrat d'Anvers, ou les autorités militaires.

Jean Lhermite, qualifié dans l'exposé de la première cause de « chevalier, ayde gentilhomme à la chambre de sa Majesté catholique, entretenu chez la personne de son Altesse Sérénisime » s'adresse en 1616 à l'auditeur militaire, siégeant en la citadelle d'Anvers. Il lui expose qu'en 1602 il obtint un congé du roi d'Espagne afin de retourner dans sa patrie. De plus le roi lui octroya le 31 mai de la même année un don

de 1000 ducats pour subvenir aux frais de son voyage. De cette somme, 300 ducats lui furent payés comptant et pour les 700 ducats restants on lui remit « une cédule reale assignez. Aux coffres à trois clefs dont on tirait alors les plus prompts deniers et par où ils deveraient bientôt estre payez ». Lhermite ne pouvant pas attendre que ce dernier payement fut effectué, tâcha de trouver quelqu'un qui voulut bien escompter cette assignation moyennant une commission raisonnable. Cet escompteur se présenta dans la personne d'un certain Henry Stella « Archer alors de sa D^{te} Maj^{te} et présentem̄ résident en ce pays et ayant entretenèm̄ en le chasteau ». Ce dernier voulut d'abord traiter l'affaire à des conditions raisonnables, mais finit par réclamer une commission de 100 ducats. Jehan Lhermite, pressé de partir, accepta finalement cette condition draconienne. Il reçut les 600 ducats et céda à Stella la cédule de 700. Sur ces entrefaites, Lhermite revint à Anvers. Mais Stella à son tour avait cédé la cédule à Pedro de Pedrosa qui lui remit à valoir 120 ducats. Appelé en ce moment en Italie, Henry Stella partit, et ne revint en Espagne qu'en 1613. C'est alors que, sans le moindre avertissement préalable, en présence de l'incapacité de Pedrosa de payer le solde, qu'il fit saisir tous les effets de Lhermite et mit entr'autres l'embargo sur une rente annuelle de mille ducats que le roi avait accordée précédemment à Lhermite et qui était garantie par le « soyës de Grenade ». Stella se fit payer ainsi une somme de 642 ducats et 170 maravedis. Jehan Lhermite qui se trouvait toujours à Anvers, introduisit alors le 21 février 1615 sa demande par devant l'auditeur militaire, aux fins de saisir les appointements de Stella au château d'Anvers, dans le cas qu'endéans les six jours ce dernier n'aurait pas justifié sa conduite. Stella se déroba prétendant que l'affaire devait se juger en Espagne.

La demande de Lhermite fut toutefois accueillie favorablement. Mais cette affaire n'en resta pas là ; elle fut portée à Bruxelles devant la juridiction supérieure et pendant ce temps Stella avait quitté Anvers pour s'établir à Maestricht. Lhermite chargea de ses intérêts à Bruxelles le procureur de l'auditeur général, Parcet, qui habitait « en la rue derrière les 4 seaux au dessoulz de la maison de Monsieur le marquis Spinola ». Il nous a été donné de parcourir toutes les correspondances relatives à cette longue et laborieuse affaire, dont malgré les incessantes réclamations de Lhermite, la solution était sans cesse différée. Toutes les lettres qu'il recevait de Bruxelles étaient adressées à « Aen myn heere L'Hermite, edelman vander camere van hunne hoocheyden woonende in de Amptman straete in de cleyn lelie » ou bien « in de cleyn verguldelelie ». Afin d'achever l'affaire, Lhermite s'adressa en 1616 à son cousin Gavarelle, secrétaire de la ville de Bruxelles. Cela n'avança guère ses affaires. En désespoir de cause, il résolut de se rendre lui même de nouveau à Bruxelles ; il partit en février 1617 et alla loger « chez ung honeste bourgeois qui est brodeur de son estat, demeurant rue de la Puterie ». Finalement, en avril 1617, cette interminable contestation fut clôturée par un arrangement amiable.

Ce procès était à peine terminé que Jehan Lhermite fut mêlé en 1617 à de nouvelles difficultés. Il agissait cette fois pour compte de sa mère Marguerite van Ranst. Celle-ci possédait une rente achetée en 1533, d'un montant de 30 florins et garantie sur les domaines de Brabant. Le dernier terme lui avait été payé par le « rentmeester Hellincx » ; mais celui-ci vint à mourir et sa veuve attaqua Marguerite van Ranst, prétendant que cette dernière avait touché deux fois le dernier terme. Jehan Lhermite répondit par le canal de l'huissier de Perre à Bruxelles, que s'il existait deux quittances,

elles avaient sans doute été accordées par distraction, attendu que la rente n'avait été touchée qu'une seule fois. Sur ces entrefaites, Jehan Lhermite dût s'absenter, peut-être retourner en Espagne, car nous trouvons qu'il chargea du soin de poursuivre cette affaire son beau-frère Charles de Merre, « du magistrat, demeurant devant le grand cimetière de l'église Nostre Dame à Anvers ». Celui-ci lui rend compte de sa mission et débute ainsi :

« Monsieur mon frère. By u. l. eerste schryven is ons hier aengenaem geweest on verstaen u. l. aldaer wel over comen was. Godt geve wy ons haest van een goede ende corte expeditie mogen verblyden. »

Après quelques détails peu intéressants au sujet du litige, il termine en ces termes :

« Myn huysvrouwe ende ick recommanderen ons met onze kinderen hons seer hertelyck in u. l. goeden gratie, biddende den almogenden u. l. mons. mon frère, altyts te hebben in syne heylige.

Uyt Antwerpen den 10 Martii 1617.

U. l. geheel wel geaffectionerde broeder ten dienste

CHARLES DE MERRE. »

Nous ignorons quelle fut l'issue de cette contestation ; les actes du procès ne nous fournissent aucune indication relative à la sentence.

Parmi les honneurs qui échurent à Jehan Lhermite, il faut signaler la faveur que lui fit Philippe III, en lui accordant un changement de cimier pour ses armoiries. Voici une courte analyse du diplôme octroyé par ce Souverain.

Philippe, roy de Castille, constate que son cher et feal chevalier Jean L'Hermite, ayde de gentilhomme de la chambre qu'il a esté de feu le roy son père et de la sienne, lui a prouvé par documents que toute sa famille, lui et son cousin Martin,

seigneur de Betissart, descendent tous de Pierre l'Hermite, qui fut le premier conducteur des trouppes chrestiennes des Croisez vers 1097, ensuite plus récemment de Tristan L'Hermite, et qu'ils portaient pour armoiries: de sinople à un dizaine de paternostre d'or, en chevron enfillé et houpé de mesme, accompagné de trois fleurs de meples ou quinte feuilles percées d'argent, les deux en chef et l'autre en pointe, le heaume traillé avec le bourlet et hachements d'or et sinople et pour tymbre un cymier, une teste de griffon entre deux aisles, que l'on appelle de faisan d'or, l'escusson des dites armoiries soustenu de deux sarassins vestus et affublez de sinople, semez de quinte feuilles d'argent et un paternostre d'or traversé en bande.

Il lui accorde ainsi qu'à ses descendants de pouvoir porter un autre timbre, à savoir: un griffon d'or, griffant une clef d'or en la griffe droite, pendant icelle clef à son coul avec un cordon de mesme. Martin Lhermite obtint la même faveur dans le même diplôme.

Cette mercède est datée de Valladolid en Castille le 15 février 1602.

Comme nous l'avons vu, l'arrière grand père de Jehan Lhermite, Simon, eut un fils légitime Martin et un bâtard portant le même prénom de Martin. Cette similitude de prénoms devait provoquer des inconvénients. Sans doute on dût contester à Jehan son origine légitime et l'accuser de descendre du bâtard Lhermite, car il obtint à ce sujet une intéressante déclaration du magistrat d'Anvers. Cette pièce est datée du 28 février 1611. Les bourgmestre, échevins et conseil de la ville d'Anvers firent comparaître devant eux, à la requête de « noble hoē messire Jhān L'Hermite, chevr de la chambre de sa Majt Esp, Me Adrien van Breusigem, docteur es loix, vieux eschevin de ceste ville, daage de

57 ans ; Corneille de Wyse à present nr̄e coeschevin, daage de 57 ans ; Me Denis vander Meesen le vieil, licencié es loix, jadis secrétaire de ceste ville, daage de 77 ans, et Me Jehan van Hove le vieil, procureur icy résident, daage de 63 ans ». Ces personnages affirmèrent sous serment « qu'ils ont très bien connu le père dud Seigr requerant, feu Mre Thomas L'Hermite licencié ès lois, en son vivant du megistret, eschevin de la halle aux draps de ceste ville d'Anvers, fils du noble hōe Martin L'Hermite escuier, sr de Bettinsart ». Il fut soumis ensuite à ces arbitres un arbre généalogique dressé par Martin L'Hermite et certifié véritable par son fils Thomas. Après avoir examiné ces pièces, les commissaires déclarèrent. « Après avoir veu et diligemment examiné le pn̄t arbre de généalogie de Jaurieu dict Watripont, déclarent que les paroles ensuivantes au pied de l'aultre page mises assavoir : escript de la main de feu mon père Martin L'Hermite sr de Bettinsart : (subsigné) Tomas L'Hermite, sont escriptes de la main propre dud̄t Mre Thomas Lhermite, par lesquelles appert que led̄ arbre et descente contenu en aud̄ papier ait esté escript de la main du dt seigneur de Betissart ». Pour plus de sûreté les commissaires comparèrent cette écriture avec celle qui se trouvait ins-crite sur trois lettres où l'on pouvait lire : « Aquest par mon frère bastart Martin marchant à Tournay » — « lr̄e de transport p. mon frère bastart » — « la pension est cassée pr le trepas de mon frère bastart qui morut le IX Nov. XV et VI ». Enfin, comme dernière preuve, ils citèrent un passage des livres de fief du Hainaut « faissant aussy en partie foy de lade dessente et généalogie la teneur d'une des lrès passée pardevant hommes de fief de la comté de Haȳn et court de Mons en l'an de grâce mill cinq cens et deux, le XXVII de Mars, tel : comparurent psonellement Martin L'Hermite marchand en la ville de

Tournay, fils illégitime de feu noble homme Simon Lhermite escuyer d'une part, et Martin Lhermite escuyer seignr de la Cattoire au Maisnil, fils légitime et heritier du susd. Simon qu'il eult de damoiselle Elaîne de Jaurien dict Watripont de l'aultre ».

Au moyen de toutes ces pièces, le magistrat, aprèsa voir entendu le rapport des commissaires, certifia l'origine légitime de Jehan Lhermite et détruisit toute confusion entre les deux Martin respectivement fils légitime et illégitime de Simon Lhermite.

Jehan Lhermite avait été à cette époque désigné par le testament de son beau-frère Gillis de Merre, pour être conjointement avec Charles de Merre, tuteur de ses enfants. Il remplit ces fonctions notamment en 1612 et 1614.

Dans la séance du 4 juillet 1892 de la société d'archéologie de Bruxelles, le comte vander Straten-Ponthoz soumit à la docte assemblée deux exemplaires manuscrits de la fameuse généalogie de la famille Lhermite, redigée par le roy d'armes Nicolas de Campis, dict Bourgogne, roy d'armes de sa Majesté catholique Philippe II des Espagnes, etc., et successivement de son fils Philippe III. L'un de ces exemplaires porte, collée au commencement du volume, une lettre de l'auteur. Cette épitre datée de Valladolid le 23 fevrier 1603, (vide: *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles)*, est adressée à « Messire Jehan Lhermite, chevalier, aide gentilhomme de la chambre de sa Majesté catholique, présentement en la court de son alteze sérénissime en Anvers ou en Bruxelles ». Dans cette lettre l'on voit, que c'est à la demande de Jehan Lhermite que Campis a composé la généalogie. Le manuscrit décrit entr'autres pièces, une médaille qui fut offerte en 1596 au chevalier Jehan Lhermite par Philippe II. Voici la description de cette médaille: (loco cit. p. 131) «. En ceste medaille

se voyent d'un costé les armoiries mitrées de ce patriarche dom Albert (Lhermite), au chef de Hierusalem, avec l'inscription : + Albertus : Patri : Hieroso : et date de l'an 1206 Ao MCCVJ. Au revers il y a une église a deux tourelles et deux cercles d'escripture tout alentour, la moindre contenant ces mots : Numus peregrinar. Et l'autre : Hieros. a. sacra. cap. acc. trans. (c'est-à-dire) : Hierosolinma a sacracenis capta sede accone translata. Et semble que ceste médaille aurait allors servie de sauf conduit aux pellerins qui allaient vers les Saincts et pieux lieux ou bien que l'on les leur donnait en partant du pais, en signe de resouvenance d'y avoir esté, ou bien devotionis gratia come d'ordinaire rapportent tous pellerins parachevans heureusement leurs stations et pellerinages ».

Nous n'avons aucun détail sur les dernières années de la vie, ni sur la mort de Jehan Lhermite. Toutefois, l'absence de toute indication dans les actes scabinaux d'Anvers, le manque de toute inscription funéraire, et l'indication de son absence vers 1617, font présager que c'est sous d'autres cieux, peut-être en Espagne, qu'il faut aller chercher des témoins des derniers jours de l'auteur du Passe temps.

2° MARGUERITE LHERMITE.

Naquit à Anvers en 1565. Elle épousa en l'église des Bogards en présence du curé de Notre Dame, le 4 octobre 1598, joncker Gillis de Meere, chevalier (Egidius Delmera).

Les témoins étaient Andrea (Brueseghem), échevin, et Daniel van Ranst.

Gillis de Meere occupa de nombreuses fonctions dans la magistrature d'Anvers. Nous le voyons successivement: échevin lors du renouvellement du magistrat le 5 mai 1596 — puis le 27 avril 1597 — le 12 avril 1598 — le 15 mai 1599. bourgmestre en 1600 et 1601, — trésorier de la ville en 1602-1603-1604 — de nouveau échevin en 1605-1606-1607. Une

seconde fois bourgmestre en 1610. Il décéda dans la paroisse de Notre Dame et fut inhumé à St.-André le 21 février 1612. Valckenisse le fait mourir le 25 mars 1638. C'est comme on le voit une erreur. Du reste dès 1612, Marguerite Lhermite comparait dans les actes comme veuve.

Ils délaissèrent les enfants suivants:

A) ANNE DE MEERE religieuse au couvent des Facons.

B) MARIE MARGUERITE DE MEERE, religieuse et « procuratersse van de clooster van Facons genaemt Onser L. Vrouwen Daele ». Par testament passé le 15 juillet 1626 par devant le notaire Jacq. van den Nuffel doude, elle laissa tous ses biens à son frère.

C) CHARLES PHILIPPE DE MEERE.

Ces enfants eurent pour tuteurs leurs oncles Charles de Meere et Jehan Lhermite. En 1614, ils encaissèrent le remboursement d'une rente provenant de Martin Lhermite, et hypothéquée sur une maison appelée « de Steir », située au « Vischmerckt ». Le 3 mars de la même année, ils vendent à Marcellus van Eversdyck, licencié ès lois : « eene groote huysinge, twee wooningen geweest synde metten groote hove etc., in St.-Andries strate, achter St. Andries kercke ». En mourant il laissa tous ses biens à sa cousine Aurelia le Meerle.

3° ANNA LHERMITE.

Naquit à Anvers en 1567; elle fut baptisée en l'église St.-Jacques le 20 juillet 1567. Elle épousa à Anvers en l'église Notre-Dame le 31 août 1602, joncker Charles de Merre, frère de Gillis de Merre, né à Louvain et baptisé à Ste.-Gertrude le 10 mars 1564. Les témoins du mariage furent Gielis de Mera et Daniel van Ranst. Charles de Meera [1] fut échevin de

(1) On s'étonnerait peut être de voir dans cette notice le nom du même personnage ou du même lieu ortographié de différentes façons ; mais nous avons tenu à conserver l'ortographe fidèle de la source ancienne dans laquelle nous avons puisé chaque renseignement à part.

Louvain en 1589 et 1591, puis écoutète d'Herenthals de 1605 à 1612.

Ensuite Charles de Meere fit pendant de longues années, à titres divers, partie du magistrat d'Anvers. Ainsi nous le trouvons remplissant les fonctions d'échevin en 1613, le 1 mai 1614, en 1618-1620-1621-1622-1624-1625-1626-1628-1634-1635-1636-1637. Il fut bourgmestre en 1614 et 1623; trésorier de la ville en 1629-1630 à 1633. En 1617 il avait occupé la charge de « policymeester ».

Dans les actes de 1615, il prend le titre d'écuyer, tandis que dans ceux de 1628, il est qualifié de chevalier.

Le 24 novembre 1600, Anna Lhermite racheta une rente que son père avait levée le 11 avril 1574 en faveur des quatre enfants de Jan de Hase et de Anna tKint: Jan, Marguerite, Johanna et Anna de Hase, sur trois de ses maisons de la rue du Pélérin. Anna Lhermite mourut le 19 juin 1621, dans la paroisse de Notre Dame Sud et fut inhumée le 28 juin 1621. Anna Lhermite et son mari avaient testé le 14 mars 1621 par devant le notaire Rueckens. Après la mort de sa femme, Charles de Meere, se remaria en 1623 avec Sibilla van Eeckeren, qui mourut le 6 octobre 1652.

Il avait eu de sa première femme trois enfants, savoir:

1° Anne Marie de Meera, baptisée à Notre-Dame le 6 juillet 1603, morte en bas-âge;

2° Elisabeth de Meera, baptisée à St.-André le 19 mai 1607, morte dans la paroisse de Notre-Dame Sud et inhumée le 28 mars 1616;

3° Ursule Aurelie Christine de Meera ou le Merle, née à Herenthals et baptisée à l'église de Ste.-Waudru le 23 octobre 1611.

Nous la voyons comparaitre dans de nombreux actes comme propriétaire de divers biens sis dans le pays wallon et

notamment à Bétissart. Ainsi le 27 avril 1639, elle donna procuration à Nicolas du Mortier, demeurant à Bétissart, pour réclamer à Anthoine Godevart receveur et Anthoine Nysen, les sommes qu'ils lui devaient pour achats d'arbres et de bois, faits le 11 avril 1633, et pour vendre le solde de la taille du bois de Bonne Fortune-lez-Bettisart. En 1640 et 1641 nous la trouvons encore concluant un accord pour Jacques Lhermite, seigneur de Betissart. Il est à remarquer que dans tous ces actes elle signe : Aurelia le Merle.

Elle épousa à St.-Georges à Anvers, le 3 juin 1651, Corneille Jacques de Blyleven, fils de Gaspard et de Marie van Kessel (1) colonel au service d'Espagne. Il mourut à Malines le 23 avril 1663. Sa femme trépassa à Cortemberg le 14 septembre 1661. Ils eurent quatre enfants :

a) PHILIPPINE DE BLYLEVEN, née en 1643, morte en 1705, femme de Guillaume Taets van Amerongen.

b) CHARLES DE BLYLEVEN, né en 1645, mort en 1702, ayant épousé Isabelle de Pottere dont postérité.

c) JACQUES HIPPOLYTE DE BLYLEVEN, né en 1646, mort jeune.

d) JACQUES HIPPOLYTE DE BLYLEVEN, né en 1648.

4° THOMAS LHERMITE, né en 1569 et baptisé en l'église St.-Jacques, à Anvers, le 31 septembre 1569. Il eut pour parrain Jacques de Larraes et pour marraine Johanna Schoenhove. Il n'eut pas de descendance.

SYMON LHERMITE, fils de Merten et de Lysbeth de Meere, seigneur de Betissart, fut échevin d'Anvers, puis « kuermeester ». Il épousa en l'église Ste.-Walburge le 11 septembre 1546 Johanna Splyters ou de Splytere, fille de Ferry de Splytere, petite fille de Janne de Splytere et de Catlyne

(1) Vide, Stein annuaire 1882).

van Berchem, qui était fille de Roelant et de Lysbeth van Ferre et petite fille de Laureys van Ferre (+ante 1498) et de Katline Schermere. Les de Splytere portent de gueules aux 3 étoiles d'or 2 et 1, au chef de gueules chargé d'une aigle issente d'or.

Après la mort de son mari, Jeanne de Splytere épousa en secondes noces Me Carel van Bomberghen.

Dans le partage des biens paternels, fait en 1557, Simon Lhermite (appelé dans cette pièce Symon Lheremyte) reçut pour sa part, trois maisons situées « in de Pelgromstr. » et appelées respectivement « St.-Peeter, St.-Jan et St.-Jacop. » — De plus, « een huys metten wateringen, grachten, bogaerden, schueren, stalle etc. genaempt den Wyngaerdberch » d'une superficie d'un demi bonnier et située à « Merxhem op ten Bordinck ». Ensuite, une terre d'un demi bonnier située au même endroit « daer de willige lye dheur compt, op ten Bordinck », une terre d'un demi bonnier dans le même voisinage tenue en fief de Lanceloote van Urssele, riddere — 2 1/2 bonniers de terre également à Merxem, un demi bonnier voisin « dwelck een elssen boschken is geweest ». Par contre, il avait à payer à sa sœur Hélène, une rente annuelle de « 5 car. gls., 19 stuyvers, 2 myten, 1 1/2 quaert ».

Le 7 juillet 1561, Simon Lhermite donna procuration à Willem de Migroede à Alost et à Baudewyn Liverdeyn, procureur au grand conseil à Gand, pour défendre la possession d'un ruisseau qui coulait sur ses propriétés à Hopstayen, près d'Alost, et qu'un certain Pieter de Cock voulait détourner en faisant combler l'ancien lit. Il s'agissait donc d'empêcher que quelque chose ne fut changé au cours de ce ruisseau.

De concert avec ses frères et sœurs, il vendit le 20 mai 1581 la maison « de Kevye », sise au vieux marché au blé à Wauteren Peeters, wyntavernier et à sa femme Annen van Gershoven.

Il mourut en 1567 et fut enterré à l'église St.-Jacques dans le même caveau que son frère Thomas, situé dans le grand chœur. Leur pierre sépulchrale aujourd'hui détruite portait l'inscription suivante : [1]

D. O. M.
Simoni L'hermite, armig° D. de Bet
tinsart huius Urbis senatori, et
Thomœ Lhermite I. C. huic etiam urbi
A magistratu fratrib. conjunctiss.
familia prognatis Eq. ord. pclarœq.
et ab antiquitate, et a munerib. Domi mi
litiœq. gestis apud Gallos memoriœ
quorum ille expleto œtat A° LIII
Xpi CIↃIↃLXVII decessit postr. Id. Jan.
hic. LIX. CIↃ. IↃ. LXXX, IV non Jun.
parentibus opt. meritis liberi mœsti PP.

Cette inscription était surmontée des armoiries des Lhermite avec les quatre quartiers des Lhermite, Jaurieu dit Watripont, de Mera et Gillis. Simon Lhermite eut neuf enfants, savoir :

1° MERTEN LHERMITE qui suivra après ses frères et sœurs.

2° YSABEAU ou ELISABETH LHERMITE née à Anvers en 1552. Elle épousa en premières noces à Notre Dame à Anvers le 1 mars 1579, Peteren Cornelissen, brasseur, qui mourut avant 1585, la déclarant son héritière universelle. Mais elle n'accepta cette succession que sous bénéfice d'inventaire. Elle épousa en secondes noces, Adam van Oncel, également brasseur.

Elle avait hérité de ses parents les deux maisons du Vieux Marché au Blé : « de Kevie et Salvador ». Elle vendit la dernière le 9 novembre 1580 pour 30 livres et 10 schellings à Gilles van der Schelstrate. Quant à la première, elle la revendit

(1) Vide grafschriften.

avec ses co-héritiers le 26 mai 1581 à Wautere Peters, wyntavernier et à sa femme Annen van Gershoven. Elle avait également vendu le 11 juin 1580 le terrain situé à la Grand'-place à l'endroit où s'était élevée la maison « den Oliphant » aux enfants de Mertens Jacops et de Catharina Braeck, savoir: Symon, Jacques, Agneete, femme de Janne Doncker; Anne, femme de Anthoni Alen, Barbara, Marie, femme de Joris van Aveyn, Petronella et Catharina.

3° NICOLAS LHERMITE naquit en 1553. Il fit le commerce et reçut en s'établissant, de son frère aîné une somme de 800 florins pour entamer les affaires.

4° JEANNE OU JOHANNA LHERMITE née en 1555. Elle épousa Franciscus Junius, professeur à l'université de Leyde, déjà deux fois veuf. Elle en eut :

FRANÇOIS JUNIUS, auteur de renom.

5° ANNA LHERMITE, née en 1556.

6° FERRY OU FRÉDÉRIC LHERMITE, né à Anvers en 1557, qui fut successivement « schepene ende ouderman op de lakenhalle ». En 1584, il remplit les fonctions d'échevin de la ville.

Le 28 décembre 1583, le magistrat désigna 24 couples de commissaires, qui à tour de rôle devaient se trouver à l'hôtel de ville pour veiller au maintien de l'ordre. Parmi ces commissaires, Ferry Lhermite fut désigné pour siéger en même temps que Hendrick van Lemens.

Le 8 mars de la même année, de concert avec ses frères et sœurs, il vendit à Peeteren Waeshoudere, buschmakere et à Catlyne Ladewyer, la maison appelée « St.-Jan Evangelist » et située rue du Pélérin.

Au commencement de l'année 1584, il épousa Anne van Bombergen, enfant unique de « Doctor Carel van Bombergen, Communingmeester der Stadt van Mechelen » et de Anna de Cordes.

En 1586, Ferry Lhermite dût quitter Anvers et se rendre en Italie pour ses affaires. Le magistrat lui délivra à cet effet un passeport le 4 juin de cette année. Pendant son absence, il donna sa procuration à son beau-frère Adam van Oncel et à Lenaerde Reyntkens. Peu après, le 19 août de la même année, sa femme Anna van Bomberghen obtint l'autorisation de se rendre à Worms pour y visiter son père qui y était tombé malade.

A cette époque également il dût s'adresser à la justice. En effet, nous trouvons qu'en 1584, il intente un procès à un certain Jan van Waesbergen au sujet d'une rente arrièrée que sa femme avait reçue de son pere, et qui était garantie par une hypothèque grêvée sur une maison appelée « Roodenborch », située « in de Camerstrate » et habitée par Jan Steels boeckvercoopere et sa femme Anna van Eerdborne.

Il paraît que vers 1590, Ferry Lhermite abandonna la religion catholique pour passer au protestantisme.

Nous le trouvons encore en 1612 vendant avec sa femme un bois situé à Massenhoven. Cette propriété avait été cedée par Daniel van Bomberghen à son frère Franchuys, qui l'avait léguée à sa mère Anna van Bomberghen.

D'après M. Ruelens, les époux Lhermite-van Bomberghen auraient eu un fils Daniel Lhermite. Nous ne sommes pas parvenus à trouver dans les archives communales, trace à Anvers de ce personnage. Nous sommes assez portés toutefois à admettre la supposition du savant archiviste Bruxellois, d'autant plus que le prénom de Daniel était commun dans la famille van Bomberghen. La biographie nationale nous donne quelques détails sur Daniel Lhermite.

Il naquit à Anvers à la fin de l'année 1585. Agé de 18 ans, il accompagna en Suisse, en 1603, M. de Vic, ambassadeur de France. C'est à cette époque de sa vie que se serait passé un

acte important. Il aurait abandonné l'erreur adoptée par son père et serait retourné dans le giron de l'église catholique. Il se rendit ensuite en Italie où il devint secrétaire du grand duc de Toscane. Il s'adonna avec succès aux belles lettres et grâce à ses succès littéraires, il obtint facilement la faveur des princes et des grands. En 1609, on le voit servir d'interprête à l'envoyé de Come II de Medicis, qui dût successivement notifier aux cours de Prague, Berlin, Stuttgard etc., la mort du père du prince. Il mourut à Livourne en 1613 dans des conditions assez mystérieuses. Ses contemporains vantent sa science et son instruction; il laissa les œuvres suivantes:

1° Panegyricus Cosmo Mediceo, Ferdinand filio, Magno Hetruriae principi dictus, cum Mariæ Magdalenœ Austriacae nuptiarum sacris inaugurarctur. Florence 1604 — in 4°.

2° Epitaphium, sive landatio in funere Ferdinandi Medicis, Magni Hetruriae ducis, ad divi Laurentii justitio ejus dicta idibus Martii 1609.

3° Iter Germanicum, sive Epistola ad Equitem Cammillum Guidum scripta de legatione ad Rudolphum Cœsarem Augustum, et aliquot Germaniœ principes. La Haye, 1637.

4° De Helvetiorum, Rhœtorum Sedunensium, situ, republica et moribus epistola ad D. Ferdinandum Gonzagam, Mantuæ ducis filium. La Haye, Elzevier 1627, in 24°.

5° Ad Janum Gruterum cum antiquas inscriptiones ederet, Carmen.

6° Aulicœ vitœ ac civilis libri quatuor. Ejusdem opuscula varia, quorum syllabus exhibetur post prœfationem Joannis Georgii Grœvii. Utrecht, Guillaume Broedelet 1701, in 8°.

7° Epistola nobilissimi et liberatissimi viri Patavio ad. Gasp. Scioppium Roman scripta. Excusa anno 1610.

8° Auvertimenti civili di Ascanio Piccolomini. Florence, 1609, in 4°.

Ferry Lhermite eut encore un fils.

B. Tristan Lhermite, baptisé en l'église St.-Georges le 5 avril 1586. Il eut pour parrain Martin Lhermite et pour marraine Elisabeth Lhermite.

Il y a toutefois lieu de remarquer que dans l'acte de naissance, la mère est désignée sous le prénom de Mayken. C'est sans doute une erreur, car Anna van Bomberghen vivait encore en 1612.

7° Marie Lhermite, née en 1559.

8° Symon Lhermite, né en 1564.

9° Catherine Lhermite, enfant posthume, née à Anvers et baptisée en l'église de St.-Georges le 10 août 1567. Le parrain était Thomas Lhermite et la marraine Odilla van He.... Elle mourut avant 1579.

Merten Lhermite naquit à Anvers en 1551. Il hérita de la seigneurie de Betissart. Il avait eu pour tuteurs Thomas Lhermite, son oncle et Lucas de Meere, échevin, qui rendirent leurs comptes de tutelle le 14 décembre 1587.

Il avait hérité de ses parents, entr'autres, la maison de la rue du Pélerin, appelée « St.-Jan Evangelist ». Il la revendit avec ses frères et sœurs le 8 mai 1583 à Peeteren Walthoudere, boxhmaker. Il avait déjà revendu le 25 mars 1575 la maison de campagne de Merxem à Andries van Brueseghem, cruydenier, fis de Pierre et de Katlyne Huys, Matheusd.

Il avait gardé une pièce de terre, située également à Merxem, mais il la céda aussi en 1578 au même acheteur.

Il épousa Marie de la Motte. La famille La Motte Papegnies porte d'or au chef de gueules chargé de 3 merlettes d'or.

En 1602, Martin Lhermite obtint conjointement avec son cousin germain Jehan Lhermite, un changement de cimier

pour ses armoiries. Nous avons analysé cette pièce plus haut en parlant de l'auteur du *Passe temps*.

Il nous reste encore à mentionner un accord important qui eut lieu le 7 mars 1599 entre Merten Lhermite qualifié seigneur de Betissart, et ses frères et sœurs, au sujet de cette seigneurie. Nous l'avons vu, Betissart était depuis deux générations dans la famille Lhermite. C'était un village « de la comté de Haynaut, au district de la chastellenie d'Ath, tenu en haute seigneurie de justice haute, moyenne et basse de la pairie de Chièvres ». Aujourd'hui les restes du château sont transformés en ferme.

Merten Lhermite comparut donc devant le magistrat conjointement avec son frère Niclaes Lhermite, coopman, âgé de 26 ans et son oncle Thomas Lhermite, en qualité de tuteur des mineurs : Ferry, Symon, Isabeau, Johanna, Anna et Maria Lhermite. Ils déclarèrent qu'en vertu d'une convention passée devant la cour féodale du Hainaut, le 27 août 1565, Merten Lhermite avait été désigné comme titulaire de la seigneurie de Bettissart, moyennant une redevance de 198 florins à payer annuellement à ses six frères et sœurs (une autre sœur, Catelyne, était décédée précédemment). Cette convention ayant donné lieu à certaines réclamations, l'accord suivant fut conclu : le seigneur de Bettinsart déclara que tous les revenus de Bettinsart avaient été employés, sauf toutefois pendant les deux dernières années, à amortir les charges de la succession de Symon Lhermite, son père. Cependant, une somme de 800 florins avait été attribuée à son frère Nicolas, pour lui permettre de commençer un commerce. En conséquence, il est décidé que Merten Lhermite restera possesseur de la seigneurie de Bettinsart et des terres situées à Baserle, Blaton, Auberchies, Villamin et Ath ; par contre, il payera à chacun de ses frères et sœurs le jour de leur mariage

ou bien le jour où ils atteindront leurs 24 ans, une somme de 400 florins. S'il venait à décéder sans enfants, la seigneurie retournerait à ses frères et sœurs.

Les époux Lhermite de la Motte eurent les huit enfants suivants :

1° JACQUES LHERMITE, seigneur de Bettinsart. Il quitta la ville d'Anvers pour s'établir dans ses propriétés du Hainaut. En 1639, nous le trouvons ici donnant au notaire Duys procuration pour gérér les intérêts qu'il avait dans notre cité, ainsi que ceux de ses sœurs.

Il est qualifié dans l'acte: « Joncker Jacques Lhermite, heere van Bettinsart, woonende by Ath ». Il était alors capitaine d'une compagnie de 20 hommes au service du roi. En mars 1625, se trouvant de rechef à Anvers, il ordonne d'encaisser chez Mr de Toricourt, gouverneur de la ville et châttellenie d'Ath, deux mois et demi de solde arriérée, due à sa compagnie. En avril 1641, il acheta pour 1000 livres de Jean le Grand, un fief situé à Irchonwelz et décrit comme suit: « Ung fief ample, tenu du château d'Irchonwelz, se comprendant en ung demi-bonnier de terre labourable, gisant deseure le pré Waultour, à l'héritage tenu Baudiffle, aux terres de Vievigne et à Julien le Grand ». [1]

D'après une généalogie manuscrite délivrée par le roy d'armes Henri Prevost dele Val, Jacques Lhermite aurait eu pour femme Marie Morel de Tangry. Nous ignorons si ce renseignement est exact, vu que la même généalogie lui donne pour seconde femme, Agnès Dennetières, qui fut, comme nous allons le voir, femme de son frère Antoine.

2° JENNE OU JOHANNA LHERMITE, épousa à Mons dans l'église Ste.-Waudru le 25 février 1607, Steven Maisent, mort avant

(1) Annales, cercle arch. d'Enghien 1892.

1639, seigneur d'Onnezies et de Montignies, annobli le 8 avril 1615 [1] au port des armoiries suivantes: d'argent au lion de sable. C'est lui que les actes scabinaux d'Anvers nomment Steven Mainhem, seigneur de Mezies.

Ils eurent, nés à Mons:

A) LOUIS MAISENT, né en 1608, qui épousa Hélène Chonier, dont un fils.

LOUIS MAISENT, né en 1637, époux de Marie de Robaulx, morts sans postérité.

B) JEAN MAISENT, né en 1610.

C) ANNE MAISENT, née en 1612, devint religieuse carmélite.

D) MARIE MAISENT, née en 1618, femme de Jacques Bustanzi.

3° YOLANDE LHERMITE.

4° MARGUERITE LHERMITE.

5° MARIE LHERMITE.

6° ANNA LHERMITE, qui épousa à Mons par contrat du 29 janvier 1624, Gilles Dessulemoustier, seigneur de Noirchin, Papignies et Bois del Val, fils de Henri et de Marie Ghodenart, né à Mons, baptisé à St.-Germain le 16 juin 1594. Il mourut le 7 octobre 1676. Ils eurent les enfants suivants: [2]

A) JACQUES ALEXANDRE Dessulemoustier, mort le 3 février 1698, sans alliance.

B) HENRI.

C) LOUIS, prêtre, mort en 1709.

D) YOLANDE, sans alliance.

E) JEANNE ANTOINETTE, mariée le 7 Décembre 1652 à Philippe Despiennes.

F) AGNÈS, née à Mons, baptisée à St.-Germain le 13 juillet 1637, femme de Jacques Albert d'Apchon. seigneur de Grisieux, dont postérité.

(1) Vide ann nobl. de Belg 1892.

(2) Vide de Stein. Annuaire de la nobl.

G) MARIE-HÉLÈNE, mariée le 22 décembre 1672 avec Charles Jean François de Trieu, seigneur d'Ottignies, né en 1647.

Les Dessulemoustier, portent d'argent à deux bandes de sable.

7° CHARLOTTE LHERMITE.

8° ANTOINE LHERMITE, qui fut après son frère, seigneur de Bétissart. Il épousa Agnès Dennetières, veuve de Nicolas le Clercq, seigneur de Pasquendale. Les Dennetières portent d'argent à trois écussons d'azur chargés chacun d'une étoile d'or (1).

Il eut un fils ANTHOINE LHERMITE, seigneur de Bettissart qui épousa sa cousine Germaine Jeanne Marie d'Ennetières, fille d'Antoine, seigneur de Dancq et de Beaufresnes et de Françoise de Bacquehem.

Il portait de sinople au dixain de chapelet posé en chevron d'argent fini d'un anneau en chef et de deux houppes en bas, le tout d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même. Pour cimier la tête et col d'un aigle d'or entre un vol d'argent (2). Le 1r avril 1653, il releva le fief d'Irchonwelz qu'il tenait de son oncle Jacques Lhermite. Il mourut en 1663, laisant une fille MARIE FRANÇOISE PHILIPPE L'HERMITE.

NOTE.

La sœur d'Agnès Dennetières, femme de Anthoine Lhermite, Marguerite Dennetières, épousa Hubert Gommer, seigneur de Thieulonville ou Thieubauville. C'est à leurs

(1) Vide Leblon. Quart. généal.

(2) Même source.



descendants que se rapportent les épitaphes suivantes existant dans l'église de Montignies sur Roc [1].

A droite de l'autel de la Ste.-Vierge :

Sépulture de noble homme Louis Maisent en son vivant escuier, seigneur de Montignies et d'Onnezies, qui trespassa le 26 novembre 1653. Et près de luy Dame Hélène Gommer, dame de Thibauville et de Rossignol, qui trespassa le 25 novembre 1657.

QUARTIERS :

Mainsent, L'Hermite, Glaige, La Motte, Gommer, Ennetière, Cambry, Delsaux.

Plus loin :

Cy devant, gisent le seigneur Joseph Mainsent qui mourut âgé de 8 ans, le 5 avril 1673, et Mad^lle Anne Lucrèce Mainsent, âgée de 6 mois, le 15 août 1667, enfans de Louis Ferdinand Mainsent, escuier, seigneur de Montignies et Ornnezies et de dame Marie Robaux, sa compagne.

QUARTIERS :

Mainsent, Gommer, L'Hermite, Ennetière, Robaux, Demarets, Streel, Dorgo.

V.

DEUXIÈME BRANCHE.

Guill^e Lhermite était échevin de la ville d'Armentières ; il mourut avant 1578 comme il appert d'une procuration donnée cette année par son fils Andries.

Il eut plusieurs enfants, entr'autres :

1° Dionys Lhermite, qui suit.

(1) Bernier. *Notes sur quelques communes du canton de Dour.*

2° ADRIEN LHERMITE qui resta habiter Armentières; nous verrons plus loin qu'il fut favorisé de certaines largesses faites par sa sœur Marie.

3° ANDRIES LHERMITE, naquit à Armentières. Nous trouvons qu'en 1580 une attestation fut délivrée par le magistrat d'Anvers à Antoni Bacler, Anthoniss, coopman, né à Armentières. Ses origine et honorabilité sont attestées par Dionys et Andries Lhermite, « gebruederen, beyde geboren van Armentières ». Toutefois en 1578, il habitait encore Armentières, car nous voyons que le 7 décembre de cette année, il donne procuration à Jan Pruys, négociant, pour le représenter à Anvers.

D'après les actes qui renseignent le nom d'Andries Lhermite, il est facile d'établir qu'il vint se fixer à Anvers entre 1578 et 1580; il exerça ici la profession de teinturier de draps, « lakenverwer ». Il possédait une maison appelée « de Sterre » et située « inde straete loopende vande schipper capelle na de falcon plyne. » Cette maison était une teinturerie « eene verwerye », il l'avait achetée le 24 février de Johanna Sanders, veuve et héritière universelle de Jan Bailly. Il habitait « op de faulcons vliet ». Il épousa en premières noces, à Notre-Dame le 9 septembre 1576, Jacquelyne van Roo ou de la Roes ou Leroe. Les témoins furent Giélis Leroe et Peter Lermite. Il épousa en seconde noces Catelyne Cocqueel.

Cette dernière devenue veuve, vendit le 5 février 1583 à Balthazar van Vrythoff, verwer et Heylwich Leys « een schoone groote huysinge wesende een verwerye, genaempt de Sterre, in de strate loopende van de schippers capelle naer de falcons pleyn, comende achter noortwaerts aen de muer van de blauwen broederen. » Après la mort de son mari, Catlyne Cocqueel, se remaria avec Michiel van Quickelberghe.

Il eut du premier lit:

a) ANDRIES LHERMITE, qui eut pour tuteurs Huybrecht et Anthonis Cocqueel.

Il fut père de :

ANDRIES LHERMITE, baptisé à St. Jacques à Anvers le 19 avril 1589.

b) JOANNA LHERMITE, née à Anvers et baptisée à l'église St. Jacques le 11 février 1575. Elle eut pour parrain Peeter Lhermite, et pour marraine Janneken vā Severen. Elle mourut toute jeune.

Il eut du second lit :

c) ABRAHAM LHERMITE, né en 1582.

En 1602 nous le trouvons établi à Cologne.

4° MARIE LHERMITE, née à Armentières.

Elle épousa Anthonis Cocqueel, né dans la même ville en 1522, qui vint s'établir à Anvers le 15 juin 1579, et fut reçu dans la bourgeoisie de cette ville en 1582. Il fut désigné par le testament d'Andries Lhermite pour être tuteur des enfants de ce dernier et de Catlyne Cocqueel.

Anthoine Cocqueel, marchant bourgeois, habitait ici « in de Oude Amptman strate » nous voyons qu'en 1587, il fit venir d'Armentières dix rasières de froment. Il mourut en 1589.

Le 28 mars 1589, sa veuve, Marie Lhermite, donna à son frère Adrien en usufruit, sa vie durant, « pour la bonne affection qu'elle porte envers Andrien Lhermite son frère, et par manière de donation ou aultrement cōe de droict mieulx peult subsister » un jardin situé hors la porte Darquinehem ainsi qu'une maison « au faubour de la porte de Arquinehem, au front de la rue de Flandres », à côté de l'héritage dudit Adrien à Armentières. Elle était entrée en possession de cet héritage à la suite d'un partage avec ses frères, sœurs, neveux et nièces.

Le 27 mai de la même année 1589, elle donne procuration

à son frère Adrien Lhermite qui habitait toujours Armentières pour procéder au réglement d'une rente qu'elle possédait, garantie par une maison située à Armentières à front de la rue « du Bruslé haboutant près des vieux fossés » et qui avait été vendue par Anthoine Bordin, marchand, à Nicolas de Formanoir, licentié ès loix et argentier d'Armentières.

DIONYS LHERMITE, né à Armentières, vint s'établir à Anvers où il exerça la profession de marchand de draps, « laeckenvercooper ».

Le 28 juin 1549, il loua à Anvers la maison qui portait pour enseigne « la Halle d'Armentières ». Voici comment s'exprime l'important contrat de location : « Il a prins à ferme et louayge des lieutenant, bailly, eschevins, marchans et drappiers de la ville Darmentières, une maison et héritayc contenant plusieurs édiffices, jardin et appendices, nomé le Halle Darmentières, scituée en lad ville Danvers en la rue nomé Hoochstrate ».

Par suite de cette location, Lhermite devenait en quelque sorte l'agent des drapiers d'Armentières et vendait pour leur compte moyennant commission. L'acte de location énumère ses charges et bénéfices, entr'autres : il perçoit « deux gros des chacun drap et un gros de chacun demy drap, qui serait mis ou entrerait en lad halle pour en joyer et passasser ». Ce loyer était fait pour la durée de six années, moyennant une redevance annuelle de 122 livres de gros de 6 florins carolus la livre, à payer aux « hallemaistres et comis de par les bailly et eschevins dud Armentières ». De plus, le locataire « estait tenu de respondre et rendre compte et relicqua de tous draps qui luy seraient baillés en charge par lesd marchans et drappiers Darmentières. Item quand led marchans et drappiers qui luy auraient baillié draps en garde se trouveraient

aūd Anvers, il estait tenu de leur monstrer et rendre leurđ draps ou largent et le pris comptant a peril de en faulte de faire fin de louayge ».

Pierre Frans, son beau-père, et Jacques Collaert, tous deux bourgeois et marchands d'Anvers, se portaient caution pour Lhermite de l'exécution stricte de ce contrat.

Comme nous venons de le voir, Denys Lhermite vint s'établir à Anvers, en quelque sorte comme facteur des marchants de drap d'Armentières. Ce commerce était florissant dans cette ville depuis la plus haute antiquité [1]. Le 3 novembre 1413, Jehan duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salines et de Malines, à la demande des eschevins, manans et habitans de la ville dArmentières « que come au temps passé, lesdits exposans qui ont accoustume de eulx entremettre du faict de la drapperie, eussent eu un scel duquel ils scelloient les draps drapez et fais en ycelle. » Depuis le sceau avait été perdu; le Duc leur accorde l'autorisation d'en faire fabriquer un nouveau et de l'employer pour marquer les draps. Au commencement du XVIe siècle les drapiers d'Armentières eurent des difficultés avec ceux de Lille qui voulaient leur faire la concurrence. Ce différent fut terminé par une sentence prononcée le 30 août 1516 par le délégué de Monseigneur de Fiennes; chacune des parties fut forcée d'adopter un sceau différent empêchant ainsi à l'avenir toute confusion.

Denys Lhermite épousa en premières noces à Anvers Anna Frans, fille de Peeter Frans, « scharlakenverwer » et sœur de Reynier Frans, qui fut père de Lucie Frans.

Et en secondes noces en l'église Notre-Dame à Anvers le 6 août 1552, Cornelia de Hase ou Shazen, fille de Jan de Hase, et veuve de Willem Janss̄ Draeck. Ils avaient signé leur contrat

(1) Vide. *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1857-1858.

le 28 juillet précédent par devant le notaire Shertoghe. Le futur apportait 900 livres et reconnaissait 200 livres à ses six enfants du premier lit. La future, de son côté, apportait 1000 livres et réservait d'autres de ses biens pour trois enfants qu'elle avait eus de son premier mariage : Willem et Joose Janss-Draeck, ainsi que Cornélie Draeck, femme de Gervaes Heckelaer.

En 1553, Cornelia de Hase acheta de Jacques le Gillon, négociant d'Armentières, une maison appelée « den gulden Swaene » et située « inde hoochstraete tegen over die halle van Armentières, neffens thuys geheeten die zone ende die halle van Herenthals ». En 1556, elle fait un accord avec Janne Bulteau et M[r] Willeme vanden Vekene, tuteurs de ses enfants du premier lit, au sujet de propriétés situées à Mélissart.

Denys Lhermite, revendit de concert avec sa femme, le 14 juin 1560 à Thomase Ghénart, négociant d'Armentières, la maison « den gulden Swaene ».

A cette époque il s'associa pour faire le commerce, avec Peeter de la Croix. En 1564, il voulut rompre le contrat d'association et comme de la Croix s'y opposait, il dût l'attaquer en justice. Il eut également de concert avec ses deux fils Jacques et Pierre, un procès contre son frère Adrien. En 1567, ils conclurent ensemble un accord et nommèrent pour arbitrer le différent Jacques de Milon, Adrien Charles, et Pierre de Labie.

En 1578 et 1579, il fut en butte à des difficultés commerciales assez sérieuses, ayant des marchandises saisies à Calais.

Nous le trouvons encore en 1579 en relations suivies d'affaires avec Jacques Millon, demeurant à Armentières, et se portant caution le 1 mars 1580 avec son fils Jacques pour une dette, dont son autre fils Peeter était redevable à la veuve de Joos Dalaerts.

Il mourut peu après, et fut enterré à Anvers dans l'église cathédrale devant la montée du grand chœur. Sur la pierre sépulcrale on lisait en lettres de cuivre l'inscription suivante: (1)

MONUMENTUM
D. DIONYSII L'HERMITE
UXORIS
ET
SUORUM

Les enfants du premier lit, furent:

1° Peeter Lhermite, naquit à Anvers en 1545. Il exerça la profession de négociant bijoutier. Il fut capitaine dans la garde bourgeoise d'Anvers, grade qu'il occupait encore en 1585. Il épousa Elysabeth Hourdes alias van Munstere. Des actes de la fin du XVIe siècle, les qualifient de: « Pierre Lhermite, marchant bourgeois et manant de ceste ville Danvers et damoiselle Ysabeau Van Munstere, sa femme légitime ». Ils habitaient en 1583 in de Margravestrate et en 1588, op le Heerick Vliet.

Dans une grande quantité d'actes il est fait mention de Peeter Lhermite. Nous allons ci-dessous brièvement analyser quelques-unes de ces pièces.

Dès 1564. Peeter Lhermite ainsi que les autres enfants et héritiers de Denis Lhermite, vendaient à Geerarden Van den Varent, « twee huysen, genaempt het Clootken et situées int Hopland, in de Niewstrate genaempt Smeyerstrate ». En 1565 il fait de nouvelles ventes de concert avec sa femme. Il cède le 4 avril à Jacques le Moisne, négociant, une maison appelée « Munstere, » située « opten Goddart ». Elle lui venait par héritage de son beau-père Janne van Munstere, qui l'avait achetée en 1542 de Janne Boschs doude. La même année, il cède à Gheeraert Coek « een stuck erven metter somerhuyse

(1) Vide. *Grafschriften.*

daer achter staende inde roodestrate loopende van dos merct nade roodepoorte, omtrent den beghynhove. » L'année suivante, le 20 avril 1566, il vendait à Jeronimus Gigny, Genevois, une maison appelée : « het spiegelken » et également située « ten cleyne goddaert. » Cette vente ne fut sans doute pas confirmée puisque en 1567, Peeter Lhermite, qui cette fois est qualifié de « coopman van lakene », cède la même maison à son beau-frère Laureyse de Lathouwer; « vleeschouwer ». Le 23 mars de la même année, il participa, du chef de sa femme, à un second partage d'une partie des biens délaissés par son beau-père. La première partie avait été partagée en 1565. A cette époque il obtint un jugement par lequel Jacques Vasche et Julien de Montpellier, marchands de Calais, sont condamnés à lui payer 300 livres qui lui étaient dûes pour des marchandises qui se trouvaient en dépôt à Calais.

En 1575, en garantie d'une somme de 492 livres qu'il doit à Janne de Champs, coopman, il hypothèque deux maisons appelées « den Moyses » et situées « int Hoplant », dont une partie appartenait à ses frères Jacques et Jeronimus. Ils tenaient ces biens de leur grand'père Peeter Frans. Toutes ces ventes ne semblent pas être l'indice d'une position prospère. Ce qui nous le fait supposer davantage c'est qu'en 1576 il devait 100 livres à Peeteren Cambier et Robert le Clerck et d'autres sommes à Emmanuel Henriques. Pour contenter ses créanciers, il dût donner en garantie aux premiers deux maisons appelées « het Clootken » et situées « int Hoplant », et au second sept maisonnettes appelées « a, b, c, d, e, f, g, » et situées « omtrent de oude roode poorte » et une huitième bâtie « op den plaetse daer achter; » plus la moitié de la valeur de sept autres maisons, appelées « O p. q, r. R s. S. » situées au même endroit, plus une huitième, voisine des autres.

Il s'était associé pour faire ses affaires avec Laurens Dauwere. Celui-ci mourut en lui devant encore des sommes importantes. En 1577 il les réclame vivement à la veuve de son ancien associé, la menaçant de poursuites si elle ne paye pas. L'année suivante, nous le trouvons attaquant au nom de la firme Jacques Lhermite et compagnie, Jacques de Respaille pour une créance de 300 livres, que ce dernier avait vendue à Gheleyne Ketels et comp., qui l'avaient recèdée le 14 décembre 1571 aux frères Lhermite.

En 1579, Peeter Lhermite eut un procès devant le parlement de Paris, contre Jacques Vasse et Julien de Montpellier, négociants habitant Calais. Il fit défendre ses intérêts par l'entremise de Me Remond Durand et de Pr de la Bastide. Son frère Jacques dût rester caution pour le montant de la somme qui était réclamée. Ses affaires ne devaient pas encore s'être beaucoup relevées à cette époque, car pour payer une dette de 172 livres qu'il devait à Franchoys Sasse, Jan Garyn et Henry Maillet, sa femme dût céder à ces trois créanciers 14 petites maisons « neffens de oude roode poorte lancx de veste op 't walen deze stadt ». Il devait encore 300 livres à Jan Willemyn, pour lesquelles il céda 10 maisonnettes placées près des premières. Ces biens provenaient de son beau-père Jan Van Munstere.

Le 21 juin 1580, comme parent et héritier du même Jan van Munstere, il vend à Henri de Vison Janss, et à Barbara Buelarts « een huysken naest den borneput, achter de huyskens loopende neffens dese stadt veste van rodeporte, nade Kipdorpoorte toe. »

Peeter Lhermite et son frère Jacques eurent encore des démêlés judiciaires, au sujet de biens que leurs femmes avaient hérités de Laureys de Lathouwer. Ils furent terminés le 17 janvier 1581 par un accord conclu avec Lucia de Ghent, veuve de de Lathouwer. Celle-ci reçut en remboursement

3000 livres ayant constitué sa dot, plus la moitié de tous les biens en litige. Les héritiers du défunt reçurent l'autre moitié.

En 1581 Pieter Lhermite avait vendu à un certain Henrick Voel, foulon, plusieurs bijoux tels que bagues, broches, des pierres précieuses, saphirs, etc., en tout pour une valeur de 269 livres 6 schellings 8 sous. Le paiement devait se faire moitié comptant et moitié à 6 mois. L'acheteur refusa de payer le prix stipulé, prétextant qu'il devait d'abord en référer au courtier Nicolas Buys, n'étant pas d'accord sur le prix des saphirs. Cet intermédiaire, âgé de 44 ans, habitait « op de eyermerckt. » En 1587 ce procès n'était pas encore terminé.

Le 27 avril 1582, il acheta de Jacobmyne Raeytaerts, veuve de Joris van Borcht, « een huys metten hofken, genampt Breda, gestaen ende gelegen in't hopland. » Peu après, en septembre 1583, il acheta également de Steven Navez, négociant Portugais, une maison que l'acte de vente décrit comme suit: « eene huysinge met poorte, sale oft packhuys aen strate, twee mercameren, ceuckene ende twee bottelryen daer neffens gestaen met eene groote plaetse met een groot packhuys ende achter huysinghe comende achtere aen den hof met een achter ceucken, met stallinghe, borneputte, pompen, twee regenbacken, grooten bleyckhove, diversche weerdribben, vier groote kelders met oick, een camerken gespleten van den huyze genampt Speerdeken op de Paddegracht, gestaen ende gelegen over St Jacobs gasthuys, genampt de groote Byle, int Kipdorp tegenover St Jacobs Kercke. » Ces divers achats semblent indiquer un revirement favorable dans l'état des affaires de Peeter Lhermite.

Toutefois le 31 août 1583, il fit une nouvelle vente; lui et ses frères cédèrent à Jan Baptista Casa Nova, deux maisons avec

jardins situées « int Hopland ». Il paya en partie son acquisition au moyen d'une promesse qu'il confirma à nouveau le 4 août 1588. Mais peu après, le 7 mai 1574, il acheta de Remonde Lavalde, négociant, natif de Toulouse, une grande maison avec magasin située rue du Marcgrave et qui avait appartenu auparavant à Jasparin Douchy, puis à son fils Laureys. En attendant il continuait ses affaires de bijouterie. En effet, le 3 juin 1585, il charge Josse Terain, habitant Paris, rue de la grande Truanderie et Albin de Carnay, juelier à Paris, d'encaisser diverses sommes qu'il avait à recouvrir dans cette dernière ville.

En 1589 il cède à Bailly Harduin à Armentières tous les droits qu'il possédait encore sur certains biens provenant de Noël Castellain et ce, aux fins de payer ce qu'il devait à Joseph et Gilles Smidt. La même année, il vend à Anthonis Pen Janss, schipper, « een huys int Craeywyck intstraetken daer men van der gorter straeten gaet ten bargie vliet waert ».

Vers cette époque, mais nous ignorons pour quel motif, Peeter Lhermite et sa femme quittèrent Anvers. Elisabeth van Munstere partit d'abord pour Londres. Le 10 janvier 1589, son mari lui envoya une procuration lui conférant pleins pouvoirs pour y soigner ses affaires. Il alla probablement la rejoindre peu après, car vers cette époque nous ne trouvons plus dans nos archives un seul acte ayant trait à Peeter Lhermite ni à sa femme. Par contre, dans les registres de l'église protestante d'Austin Friars, à Londres, nous relevons le nom de Peeter Lhermite qui comparaît en 1593 comme témoin. Le 15 août 1588 avait été célébré dans le même temple le baptême de Peeter, fils de Peeter Lhermite. Enfin le 9 mai 1592 y fut célébré le mariage de Franchois vander Perre, de Gand, avec Anna Lhermite d'Anvers, probablement une fille du même Peeter.

Quelques années plus tard, Peeter Lhermite quitta Londres pour s'établir à Hambourg. En effet, nous trouvons qu'en décembre 1610, Peeter Lhermite, « inwoonder der stadt Hamborch », envoie procuration à Gaspar Snoeck, « clerck sheren amptmans deser stadt Antwerpen », pour encaisser le capital et les intérêts arriérés qui devaient lui être payés par Carel Magnus, Jan Baptista van der Goes de Jonge, Sixtus de Meus et Gaspar Ostering, aumôniers, agissant pour les pauvres honteux de la ville, provenant d'une rente de 23 florins 15 1/2 sous que Lhermite avait achetée le 16 février 1588 d'Elisabeth van Cruybeke, veuve de Bernaert van Eynen.

A partir de cette époque nous perdons la trace de Peeter Lhermite et d'Elisabeth van Munstere.

Voici les noms de leurs enfants que nous avons pu trouver et qui sont nés à Anvers :

A. PIERRE LHERMITE, baptisé à Notre-Dame le 20 mars 1566;

B. SUSANNE LHERMITE, baptisée en l'église Notre-Dame le 30 janvier 1569 ayant pour parrain Jan van Santvoort et pour marraine Franchoyse Vrancx;

C. FRANÇOIS LHERMITE, baptisé à Notre-Dame le 27 janvier 1573, ayant pour parrain Andries Sterriecx et pour marraine Mevrouw Ammans.

C'est probablement parmi les enfants de Peeter Lhermite qu'il faut également ranger JACOB LHERMITE, qui prit du service dans la marine hollandaise et se rendit célèbre en combattant à la tête de la flotte Batave dans le nouveau monde. Les exploits du marin Hollandais sont racontés avec force détails dans les auteurs de l'époque; toutefois on ne donne que peu ou pas de renseignements sur sa personne. On se borne à dire qu'il appartenait à une famille française qui avait immigré pour cause de religion. Par contre, son voyage est minutieusement décrit.

Les États Généraux avaient résolu de faire reconnaître le nouveau détroit découvert par Jacques le Maire au Sud de la Terre de Feu. A cet effet, ils firent équiper une flotte qu'ils mirent sous le patronage de Maurice de Nassau. Elle mit à la mer le 29 avril 1623. Le commandement en avait été confié à Jacques L'Hermite, comme amiral, et à Geenhuygen Schapenham, comme vice-amiral. Cette flotte se composait de onze vaisseaux appartenant aux ports d'Amsterdam, de Rotterdam, de Zélande et Hollande septentrionale. L'amiral montait « l'Amsterdam » de 800 tonnes et le vice-amiral le « Delff » du même tonnage.

Les autres vaisseaux étaient: « Arent » (600 tonnes), « Mauritius (560), « De Hoop » (269), « De Eendracht » (600), « Hase Windt » (yacht 60), « Orangien » (700), « Hollandia » (600), « De Connigh David » (360), de « Griffon » (320). Ces navires étaient montés par 1637 hommes, y compris 600 soldats divisés en cinq compagnies. Le 4 juin ils s'emparèrent de 4 vaisseaux espagnols, chargés de sucre venant de Fernambouc. Le 5 juillet ils relachèrent à St. Vincent et le 11 août à Sierra Léone. Au mois d'octobre de cette même année, l'amiral Lhermite était déjà retenu à son bord par une maladie grave. Le 15 janvier 1724, il doubla le cap Horn et le 28 mars il arriva en vue des côtes de Chili; le 3 mai il aperçut celles du Pérou. Toutefois la maladie de l'amiral empirait, et le 2 juin 1624, au matin, il mourut à Callao de Lima. Le lendemain son corps fut transporté dans l'île de Lima, où il fut enterré avec pompe. La relation de ce voyage fut plusieurs fois imprimée en hollandais, en anglais, et en flamand sous le titre de: « Journael vande Nassauche Vloet, of de beschryving van de voyagie om[d]-ganschen aerdtkloot met 11 schepen in 1623-26 » (Amsterdam 1626). — « The voyage of l'Hermite round the world in 1623 to 26. » (Amst. 1648). —

« Waerachtigh verhael van het succès van de vlote, onder den admirael Jacq l'Hermite in de Zuyt-zee, op de custen van Peru en de stadt Lima in Indien (1625). »

2° Le second des enfants de Dionys Lhermite et de Anna Frans, fut :

JACQUES LHERMITE, né à Anvers. Il s'établit comme négociant et épousa Cornélie Hourdes alias van Munstere, sœur d'Elisabeth. Elles étaient filles de Jan de Costere « die men hiet van Munstere ». Dans d'autres actes, il est appelé Hourdes, alias van Munstere. Elles avaient encore une sœur, Anna van Munstere.

En 1567 il se rendit, de concert avec son frère Peeter, à Cologne, pour les besoins de son commerce. Il habitait une maison située au Goddaert « neffens den cleyn spiegel », mais il la vendit en 1570. L'année suivante, le 28 juillet 1571, il vendit également à Franchoyse de Penyn, apothicaire, et à sa femme Josyne van Hecke une maison « een hoeck huys, genaempt tertyd de spieghel, ende nù Rome, gestaen ende gelegen inde coepoertstraete. » Cet immeuble était échu le 8 juin 1564 à Cornélie van Munstere dans le partage des biens délaissés par son père.

En 1576, Jacques Lhermite fut choisi comme arbitre par Margriete Hagues, veuve d'Anthonis Backers, dans une contestation qu'elle avait avec Jan van Cuyck. Ce dernier choisit pour arbitre Jacob Jansen, de Middelborch. Les experts se réunirent « inde herberghe de Hepse ter veere. » Il s'agissait d'une somme de 1100 florins prêtée par la veuve Backers à van Cuyck. Celui-ci donna en paiement 61 florins payés par Angeline Backeleers à Dordrecht, 100 florins en espèces (3 goude portugaloises) et 39 florins en une traite sur le capitaine Bunnul ; celle-ci revint impayée. Les arbitres ne

purent pas se mettre d'accord sur cette dernière somme ni sur les intérêts du capital prêté.

En 1579 nous trouvons que Lhermite habitait « inde coninckstrate » une maison appelée « in den Moriaenssen coninck ». Peu après, le 24 novembre 1580, il acheta de Gheeraerdt vander Varent « een huysinghe, dwelck nu ter tyt een verwerye is, genaempt het gulden reepken, gestaen ende gelegen inde Herinck vliet ».

Le 17 janvier 1582, il avait acheté de Jan van Male une maison située « int' Craeywyck ». Quelques années plus tard, en 1688, ce même immeuble fut vendu par voie judiciaire, à la requête de la femme même de Jacques Lhermite.

Aux mois de janvier et février 1584, le magistrat nomma une commission chargée de revoir et de liquider les comptes des architectes de la ville. Jacques Lhermite, qui était alors « wyckmeestere, » fut désigné par les « Hoofdmannen en Wyckmannen » pour faire partie de cette commission. Les mêmes électeurs le désignèrent encore le 11 février 1584, pour prendre connaissance et discuter le rapport remis par les délégués des États sur les droits d'entrée et de sortie des marchandises. Le 22 mars de la même année, il fut désigné pour remplir les fonctions de capitaine de la garde bourgeoise en remplacement de Jacob van Bemmel.

Le 9 août 1584, le magistrat ordonna à Aerden van Thuyle de payer à Jacques Lhermite et consorts 155 livres et 18 schellingen à valoir sur « 51 last, 20 sacken ende 12 achte deels » de froment que le magistrat de la ville de Delft avait fourni à celui d'Anvers.

Les corporations Anversoises, après diverses séances tenues à cet effet, avaient prié le magistrat de désigner une personne capable de remplacer Jan Mathysens, receveur général des droits de convoyage. Les membres du magistrat

désignèrent pour remplir cet office, dans leur réunion du 11 décembre 1584, Jacques Lhermite, et firent présenter sa candidature par leurs délégués dans les États du Brabant.

Pendant le siège d'Anvers par Farnèse en 1585 (1) des négociations s'étaient ouvertes entre les Espagnols et le bourgmestre Marnix de Ste. Aldegonde. Avant de rien conclure, il fut décidé qu'une députation irait en Hollande exposer la situation et demander conseil au prince Maurice de Nassau et aux États. Le magistrat désigna à cet effet Daniel vander Molen et Jacob Lhermite, délégués par les doyens et maîtres de sections, ainsi que Peeter van Panhuys avec Bonaventura de Molenaer, délégués par les corporations. Ils durent avant leur départ promettre solennellement de revenir. Mais la ville fut livrée aux Espagnols avant le retour des délégués. En juillet de cette année, Jacques Lhermite et Bonaventura de Muelener remirent le compte des frais et dépenses qu'ils avaient faits pendant leur voyage en Hollande et Zélande. Le magistrat ordonna le 28 du même mois au trésorier de la ville, de payer à Lhermite 404 florins.

Plus tard, Jacques Lhermite fut nommé tuteur des enfants de Dierick Slebus doude, « weert in het cleyn root leeuwken », qui testa en 1592 et d'Anna Hoegaerts, décédée le 5 avril 1596, après s'être remariée avec Henrick Willemsens. Leurs enfants étaient: Hansens, Dierick et Catlyne Slebus, cette dernière, femme de Rombaut Hasaert, coopman. Hans mourut peu après, laissant ses biens à son frère Dierick, qui épousa Anna Bachgracht. Ceux-ci cédèrent leurs droits sur l'estaminet « throot leeuwken » et sur une autre maison appelée « het hoeffyser » également située « inde Camerstrate » à Jacques Lhermite, qui, pour entrer en possession de ce bien, dût en 1609 attaquer judiciairement Rombout Hasaert.

(1) Vide MERTENS et TORFS.

En 1605, Lhermite acheta au même Dierick Slebus, « smalwercker », « 25 stucken smallekens. » Elles furent mesurées par Bernardo Garibaldo, « gesworen meter », mises en ballot et expédiées à Grevelingen à Jan de la Faille, coopman. Nous parlons de cette vente parce qu'elle nous permet de reproduire la marque commerciale dont Jacques Lhermite marquait les marchandises qu'il expédiait. Voici cette marque:

Il en employa encore une autre, dont voici la reproduction:

Nous trouvons cette dernière dans une pièce datée de 1579, dans laquelle il est prouvé que Jacques Lhermite a chargé sur le navire commandé par le capitaine Anthoens Thomass̄, 10 balles de « postel, » consignées à Baptista Oyens « nederlandsche coopman in Hambourg residerende. » Une tempête avait forcé le capitaine à se réfugier à Rypen, en Danemarck, où ses marchandises furent saisies.

3° Jan Lhermite. Nous ne le connaissons que par son testament, qui fut dressé le 6 avril 1574 par devant le notaire van Cauwenbergh. Dans cette pièce, « d'eersame et discrete Hans Lhermite Dionys̄s » fait d'abord un leg de « ij stuyvers aen der fabriken van ons lieve vrouwe kercke bynnen Antwerpen. » Il legua ensuite 6 kar. gul à Dionys et Magdalena Lhermite, ses demi frère et demie sœur; il laisse tous ses autres biens à ses frères et sœurs. Cette pièce est dressée dans sa demeure située « in de Blindestraat », en présence des témoins Jacques Milhom̄e d'Armentières et Peeter van

Eynde « verwere ». Nous ignorons la date exacte de sa mort, mais en 1580 il était déjà décédé.

4° Hieronimus Lhermite, naquit à Anvers où il exerça le négoce ; il s'établit successivement dans diverses villes étrangères. Ainsi en 1597 nous les trouvons habitant Staden ; en 1610 il est fixé à Hambourg et en 1613 à Amsterdam. Il épousa Marie de Smidt, veuve de Thielman Broen, d'Amsterdam, qui était mère en premières noces de Hendrick Broen. Marie de Smit était fille de Peeter de Smit « nagelvercooper » et de Johanna van Campen, et sœur de Susanna de Smit, femme de Jan Broen, de Jacobmyne de Smit, femme de Franchois Rogusti et de Catharina de Smit, femme de N. Crol.

Le 2 octobre 1613, les époux Lhermite-de Smit firent vendre par l'entremise de Jan Emptinck, négociant, à Hendrik Broen, fils de Marie de Smit, une maison située « by den tapytpant inde strate loopende vande selve pant naer St. Jeuris poorte toe. » Cet immeuble était échu à Maria de Smit à la mort de ses parents dans un partage qui eut lieu le 7 juillet 1610.

Ils eurent plusieurs enfants, entr'autres :

Jeronimus Lhermite, né à Anvers, et qui s'établit à Prague.

Il ne serait pas impossible que l'amiral hollandais Jacob Lhermite, dont nous avons parlé plus haut, fut un enfant des époux Lhermite-de Smit.

5° Lucia Lhermite épousa à Notre-Dame le 14 août 1575 Florixe Acheleer ou Hachelaer ou Heckeleer, né en 1548, marchant de cuivre. Les témoins du mariage furent Adolf va Nesten et Peeter Lermyt. Ils habitaient Anvers « auprès la Boucherie ».

6° Susanna Lhermite, épousa Emery le Boucq ou le Bocq. Celui-ci s'embarqua à Anvers en août 1583 pour se rendre à Middelbourg où les soins de son commerce l'appelaient. Il

prit place avec plusieurs autres passagers sur un navire qui fit naufrage près de Flessingue. Le Boucq se noya. Il laissait trois enfants, dont le plus jeune mourut à cette époque chez Pierre Lhermite. Les autres se refugièrent avec leur mère chez Gervais Hachelaer, leur oncle.

Ils eurent du second lit:

7° MAGDALENA LHERMITE.

8° DIONYS LHERMITE, DE JONGE, naquit à Anvers en 1554. Il se maria deux fois, la première fois avec :

Maria Vander Straten, de Bruges,

la seconde fois avec :

Marie de Wilde, fille de Wauters de Wilde, également de Bruges, et petite fille de Jehanne Vande Linde veuve de Pieter Desprez.

Il semble avoir résidé pendant quelque temps à Dunkerque, vers l'année 1587, puis s'être établi à Bruges. En revenant à Anvers, il venait du pays du Franc « uit ambacht van Clemskercke. »

Le 10 novembre 1587, il se trouvait de passage à Anvers pour un fait assez curieux. Il avait acheté à Lubeck chez Arnoult van Ceulen 26 « lasten » de froment et les avait revendus à Jean Herdy à Rouen. Il fit charger ces grains sur le navire « de gratie Godts » capitaine Andrews Rypers. Mais ce dernier au lieu de se rendre à Rouen partit pour l'Ecosse. Lhermite parvint à connaître sa retraite et il lança à sa poursuite son employé Ezechiel de Cams, auquel il donna pleine procuration.

Se trouvant à Bruges, Denys Lhermite de 1585 à 1587, y afferma certains droits, ce qui nous est prouvé par un certificat de 1591 dans lequel il est dit que « Denys Lhermite inwoonende coopman deser stede, pachter geweest hebben van assysen en andere ongelden der stede van Brugge van jaren beginnen Septemb. 1585 en gehendt de 1 Sept. 1587. »

En 1589, il habitait la maison appelée « de Coevoet » et située au coin de la « Bullinckstrate, » rue vieille Bourse actuelle. M. Génard, dans son ouvrage, *Anvers à travers les âges*, donne une vue du rez-de-chaussée de cette demeure.

En 1590, Denys Lhermite et Marie de Wilde donnent procuration pour vendre des bois qu'ils possédent à Werckem. Le 31 août de la même année, Alexandre, duc de Parme, délivra à Denis Lhermite, marchant, sa compagnie et ses facteurs, un passe-port, les autorisant à importer endéans les dix mois de Hollande, Zélande, Oostlande, Angleterre, France et Espagne par la voie de Calais et par les ports et lieux de Gravelignes, Dunckercke, Nieuport, Lesclyze, puis de Gand et rivières », toutes marchandises en général et notamment: des fromages de Hollande, du poisson et des harengs, du savon, de l'huile, du sirop, du beurre, de la laine d'Espagne et d'Oostlande, de la potasse, etc. etc.

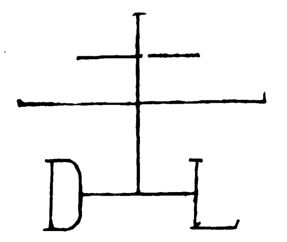
En 1593, nous le trouvons propriétaire d'un sixième d'un bateau « een schepe mette gewande, munitien, groot omtrent 70 last (140 tonnes), daer wylen schipper op geweest is Niclaes Geerbrants, daer nu schipper is Jan Rychartes geseyt Jan de Frans, liggende nu soo hy verstaet inde Sonde. » La gestion de cette part était confiée à Hans vande Veken, négociant à Rotterdam.

Peu après, en 1596, il chargea sur le navire « de Fortuna » capitaine Peeter de Cuyper, du port de Hambourg, et se trouvant alors à « Bayone en France », deux sacs cachetés « twee saenkens toegedaen met lacere, » et contenant 4000 reaux qui lui étaient envoyés par Bernaert de Clerck.

En 1599, il vendit 2000 rasières de froment pour l'approvisionnement de la citadelle d'Anvers, afin de se les procurer, il se rendit à Douai et Bethune. Il obtint à cet effet un passeport du gouverneur général pour se rendre en France et y

acheter « deux mil rasières de froment lesquelles il est obligé de livrer pour la munition du chaū de ceste ville. »

Les époux Lhermite-de Wilde chargèrent en 1601 Jooris Hille, de Bruges de vendre une maison située à Bruges « beneden der winckelbrugghe opde noordtzyde van straete ende reye op de noort west houck vanden ghisteltore », plus une terre « liggende binnen de pale der selven stede van Brugghe ». Denys Lhermite fit en 1602 une exportation de tapisseries pour l'Espagne. Dans l'acte de vente il est désigné comme suit : « Denis Lermite, marchant trafficquant sur les Espaignes, résident en ceste ville ». En 1601 déjà, il avait acheté de Gille Carlier, marchant de tapisseries à Anvers, pour compte de Bernardo Cornille, de la chambre de leurs Altezes Serme nos Srs et princes « une chambre de cincq pièces de tapisseries Doudenaerde boscaiges et poésie, de profondeur de quatre aulnes, contenantes en tout cent et vingt aulnes ». Il envoya ces pièces à Bruxelles, à Cornille, qui les garda pour son usage jusqu'au commencement d'août 1602, puis les renvoya. Lhermite les fit alors expédier par la voie de France, en Espagne, où il les consigna à Bernaldo Delposa, en Biscaye, avec charge de les vendre. En 1604 il acheta 30 pièces de tapisseries « Boscagie » d'Audenarde à Pedro Rubbens, marchand de tapisseries, âgé de 41 ans. Signalons une importation de tissus faite en 1605 et qui nous fait connaître la marque commerciale de Denis Lhermite ; la voici :



En 1604, il fait une nouvelle vente consistant en 10 bonniers de terres situés « in de prochie van Hansalme onder de heerlickheyt van Habusoe. En plusieurs achats, Denis Lhermite acquit le 3 septembre 1604 de Gonzalo Gomez et le 12

janvier 1605 de Pieter Vermeulen et de Magdalena van Bouwel « een huys van plaisantien metten hove, boomgaert, wyngaertberg ende een steenen lanthuys ghelegen in syne grachten ende wateringhen tot Roode op den Driesch ghenaempt Ruytenberch, met noch seker erve ghenaempt den Beer nu boomgaert ende eertijts gheweest synde eene brouwerye. » Ces biens étaient situés dans la paroisse de Berchem. Continuant ses achats, il acquit le 1 mars 1605 d'Angela Granon, veuve d'Anthonio Spinola, agissant tant en son nom qu'en celui de sa fille unique Clara Spinola, veuve de Niclaes Sivori, deux maisons appelées « den Sint Jan Baptista » et « den Ancker » et situées « voor aent straete, met twee poorten ende eene groote achter huysinghe, plaetse, galerye, comptoir, keukens, diversche neercamers, borneputte, pompen ende regenbacken, kelders, wetdribben, met eenen grooten schoonen hove ende met eenen ganghe wtcomende onder de huysen wylen Jans van Mol inde Cattestrate, gestaen ende gelegen int Kipdorp teghens over Sint Jacobs kercke. » Cette vente se faisait moyennant le prix de 700 florins carolus de rente. (Le possesseur précédent était Gielis Hoofman).

Dans l'entretemps, il continuait activement à s'occuper de son commerce ; il exportait surtout les tapisseries. Nous avons déjà noté plusieurs de ces expéditions faites pendant les années précédentes. Il en fait de nouvelles en 1604 et 1605. Aussi il achète de Arnao Peeters « trenta y tres piecas de tetillas doro y seda de diversos colores » ; de Pedro Rubbens, Mercador de tapisseries, « trenta piecas de tapisserias Boscagie de Audenarde ». Il en achète également de Jacques Gillès. Puis il fait de nouvelles affaires en toile. Il acquiert de Hans Ryckert et de Jeronimus Heste, « beyde cooplieden van lynwaet, vierentvertich halve stucken brut Ghents lynwaet, ende dat tselven lynwaet is gemaeckt ende gebleyct binnen

de vrs stadt Ghent ende daer buyten inden graevschappen van Vlaenderen.

Toutefois il était arrivé alors au faite de la fortune et le sort ne devait pas continuer à le favoriser. A partir de ce moment ses affaires périclitent rapidement. Nous le voyons à cette époque contracter des emprunts assez conséquents chez Michiele Boot, coopman. Ce sont d'abord 400 livres pour lesquelles, lui et sa femme donnent en garantie la maison qu'ils habitent, appelée « den Ancker ende Sint Jan » au Kipdorp. Ensuite 900 livres garanties par 65 bonniers de prairie à Santvoorde près d'Ostende, une drève et des prairies dans le Verambaert et une ferme à Aucsapelle près de Dixmude. Enfin 2400 livres hypothéquées sur 13 bonniers de terre avec leurs maisons situés à Menin près de la ville, le bien « ten Torre » à Wevelghem, le bien « te Mambeke » dans la paroisse de Wervick, et le bien de « Slangenbroeck » dans les paroisses de Geel, Morseele et Wervick. Mais ces sacrifices ne suffirent pas, le 7 décembre 1605, il emprunta 9930 livres et donna cette fois en garantie de nombreuses marchandises, telles que : des nappes valant 5115 livres, des serviettes pour une valeur de 1915 livres, de la cotonette pour 3713 livres, de la soie de Hambourg pour 360 livres, etc., etc.

Dans l'espoir sans doute de remédier au triste état de ses affaires, Denis Lhermite partit pour l'Espagne au commencement du mois d'août 1606. Se trouvant à Séville, Denis Lhermita, comme le désignent les actes espagnols, envoya une procuration passée devant le notaire Juan de Velasco, en faveur de son fils Juan. Il désigne comme garants de ce fondé de pouvoirs, Pedro van Peenen, Francisco Moons et son second fils, Antonio Lhermita. Cependant son séjour se prolongeait en Espagne et ici à Anvers, ses créanciers

réclamaient avec insistance le paiement de diverses traites; entr'autres, 130 livres dues à Duarte et Gonsalo Ximinez et 300 livres de gros monnaye de Flandres, dûes à Simon Rodriguez Devora. Sa femme, Marie de Wilde, n'étant pas en mesure de payer, fit la promesse de s'acquitter endéans les 8 mois et donna en garantie sa personne et tous ses biens. Il ne revint probablement plus à Anvers, car nous ne trouvons plus trace de son séjour ici à partir de cette époque. On dit qu'il mourut à Madrid en 1614. Nous croyons toutefois que sa mort survint un peu plus tard; car en 1621. ses enfants, Marie (elle signe Lhermitte) et Antoine, avocat au grand Conseil (il signe L'Hermite) envoyent procuration à Madrid à leur frère Diego pour liquider les biens de la mortuaire de leur père. Ce qu'il délaissa dût être bien peu de chose, car peu après ses héritiers acceptèrent sa succession sous bénéfice d'inventaire. Toutefois il leur était resté quelques biens en Flandre, car le 7 février 1636, Marie de Wilde, accuse réception au magistrat de Ménin d'une somme qui lui est payée pour des terrains qui ont été englobés dans les travaux de fortification de cette ville.

Nous avons vu quelle avait été réellement la position de Denis Lhermite, il nous reste maintenant à décrire les phases sous lesquelles il est décrit dans le diplôme royal délivré à ses enfants et qui a servi de base à des biographies que nous considérons comme fantaisistes.

Le chevalier Marchal, dans une étude reproduite par la biographie nationale, a donné en 1854 dans le bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts, des détails sur Denys Lhermite. Celui-ci, qualifié de trésorier des Pays-Bas sous le gouvernement de l'archiduc Ernest, aurait eu en 1594 une mission à remplir à Dunkerque. Le prince de Parme, après dix jours de siège, s'était emparé de cette place défendue

par les troupes du duc d'Alençon, et s'y était fortement retranché. Les Hollandais tentèrent vainement à diverses reprises de reprendre cette place importante. Toutefois, la solde n'était plus payée aux soldats espagnols, et ceux-ci, irrités, se mutinèrent de toutes parts. La garnison de Dunkerque suivit leur exemple, et les Hollandais résolurent de profiter de ces circonstances. C'est alors que l'archiduc Ernest aurait envoyé Denis Lhermite. Celui-ci emprunta 300,000 florins (633,000 francs) au moyen desquels, il réussit à obtenir des mécontents un délai qui permit d'attendre les fonds expédiés d'Espagne. Au moyen des fonds qu'il put réunir, il parvint également à délivrer un assez grand nombre de prisonniers que les Hollandais s'apprêtaient à tuer.

Après mûr examen il nous semble que cette histoire est du domaine de la légende ou tout au moins qu'elle a été singulièrement exagérée. En effet on donne à Denis Lhermite le titre de trésorier aux Pays-Bas. Dans aucun des nombreux actes qui ont trait à ce personnage, nous ne l'avons trouvé qualifié de cette sorte.

Tout au contraire, par les nombreux détails que nous avons soumis ci haut, nous l'avons montré exerçant le commerce; nous l'avons suivi pas à pas dans sa carrière de négociant. Il est vrai qu'à un certain moment, s'étant fixé par son mariage à Bruges, il y avait affermé certains droits, mais, comme on l'a vu, les faits sont bien antérieurs à l'année 1594, nous l'avons prouvé, Lhermite a été momentanément établi à Dunkerque, mais en 1587.

Nous n'avons nulle part trouvé trace de sa mission en 1594. Peut-être, mettant à profit les relations commerciales qu'il possédait dans le port de Dunkerque, a-t-il réussi à rendre le service indiqué au gouvernement de l'Archiduc? C'est possible. Toutefois, si les éléments de ce fait historique sont tirés

des considérants du diplôme d'annoblissement accordé à ses fils, nous ferons remarquer que la valeur historique de ces affirmations est nulle. On connait la manière dont ils étaient fournis; souvent le bénéficiaire lui-même les fournissait et parfois les fables les plus invraisemblables s'étalent complaisamment dans ces diplômes. Du reste dans le cas actuel on peut signaler dans le diplôme de 1630 des erreurs manifestes qui ne plaident nullement en faveur du bien fondé des autres allégations y contenues.

Le chevalier Marchal avoue qu'aucun historien ne cite le nom de Lhermite, et que la mutinerie de la garnison de Dunkerque n'est pas même mentionnée. Il tire ses arguments du diplôme de 1630. Dans le détail des affaires commerciales de Lhermite, nous ne trouvons aucun fait qui puisse justifier le colossal crédit personnel dont il dût jouir pour réussir à emprunter sous sa propre caution une somme de trois cent mille florins.

Revoyons brièvement les termes de ce diplôme d'anoblissement. D'après cette pièce, Lhermite serait mort en 1614 à la cour de Madrid. Cela ferait supposer qu'il y remplissait une fonction honorifique. Or nous avons vu qu'il exerçait tout bonnement avec l'Espagne un commerce de tapisseries et autres articles, qu'il se rendit au-delà des Pyrennées pour les besoins de son commerce, et qu'il continua de l'y exercer lors de son séjour et ce, avec des résultats très peu heureux. Dans cette même pièce, on traite Marie de Wilde de damoiselle de noble et ancienne extraction. Le diplôme reconnait ensuite que les enfants de Dénis Lhermite étaient d'ancienne noblesse et descendants de Pierre l'Ermite, auteur des Croisades. Autant de fables que de mots! D'ailleurs M. Marchal détruit lui même toute l'histoire de la prétendue descendance de Pierre l'Ermite.

D'autres arguments péremptoires nous font également

douter de la véracité des faits allégués dans le diplôme de 1630. Tout au plus faut-il les admettre comme une amplification des plus exagérée de faits d'une importance quasi nulle. Les archives de Dunkerque nous fournissent la preuve de cette assertion. En effet, dans un travail des plus intéressants publié par M. V^or^ Derode et intitulé : *La marine Dunkerquoise avant le XVIIe siècle*, on nous soumet jour par jour au moyen d'extraits des archives, les moindres faits qui ont trait à l'histoire maritime de Dunkerque. Or des hauts faits de Denys Lhermite, il n'est pas fait la moindre mention. On y relate tout au long le détail de nombreuses captures et exécutions de marins, faits dont d'après le diplôme, Lhermite aurait pû faire cesser les cruelles horreurs. Or le nom de notre concitoyen n'est pas même cité. Bien au contraire, nous y voyons pendant les années qui auraient dû être témoins de la détresse pécuniaire de Dunkerque et du dévouement de Lhermite, le magistrat de cette cité payer et toucher des sommes considérables et nulle trace d'embarras financiers. On y voit des prisonniers de guerre payer des rançons de 6200 et 6500 livres. De nombreuses prises de vaisseaux ennemis, rapporter des centaines de mille florins, etc., etc. Les relations que Dunkerque avait avec Anvers à cette époque sont fidèlement relatées dans les comptes de la ville. Ainsi en 1571-1572, le greffier de Dunkerque est envoyé à Anvers pour y acheter des « calibres, morions et aultres munitions pour armer les bourgeois ». Le 25 octobre 1573, N. est envoyé vers M. de Beaumont en Anvers « affin de sa seigneurie entendre s'il vouldrait recepvoir au service de son armée quelques prisonniers pirates pris en la mer par le navire du convoi de ceste ville.. 1589-1590, 6 juin. Convive donné à Pierre Dreke marchand d'Anvers au regard qu'en l'an XVC IIIJ XX IIIJ par son moyen

et intervention auraient esté délivré de prison Jehan van Nieusle eschevin et M. Corneille de Meyere pensionnaire de ceste ville, estant prisonniers à Anvers par les rebelles de sa Majesté.... »

De tous ces faits, il nous semble que nous pouvons conclure que la personnalité de Denis Lhermite doit être acceptée telle qu'elle se dégage des actes authentiques de nos archives et non pas telle qu'elle a été forgée par les héraldistes du XVIIe siècle.

Denis Lhermite eut deux enfants du premier lit :

1° JUAN LHERMITE. Il alla se fixer à Séville, comme il appert d'une procuration donnée en 1610.

2° ANTHOINE LHERMITE.

Il eut du second lit six enfants :

3° SERVATIUS LHERMITE, baptisé à Notre-Dame le 2 mars 1592. Il eut pour parrain Servaes Heckeler et pour marraine Elisabeth Deventer, femme de Niclaes de Hase.

4° DIEGO ou JACQUES LHERMITE, habita d'abord Madrid.

C'est en sa faveur que fut donné le 21 janvier 1630 par Philippe IV la déclaration de noblesse dont il a été question plus haut. Les lettres patentes furent enregistrées à Lille. Elles le qualifient de « Jacques dit Diégo, entretenu en notre château d'Anvers et receveur de notre conseil d'état en nos Pays-Bas et de Bourgogne. » D'après M. Marchal, il fut créé chevalier en 1657. C'est une erreur. C'est son neveu appelé également Jacques qui obtint cette distinction.

5° ALFONS LHERMITE, né en 1594 ; il fut baptisé en l'église Notre-Dame à Anvers le 7 février 1594 et fut tenu sur les fonds baptismaux par don Allonzo Diages et par « Jouff. Mirandès. huysvr. van Diego Ernandès. »

6° FRANÇOIS LHERMITE, né le 20 août 1598, et baptisé en l'église Notre-Dame à Anvers, le 26 août 1598 ayant pour

parrain Anthonio Van Sorck et pour marraine Elisabeth Bacler. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1615 et s'occupa spécialement de prédication. Il remplit successivement les fonctions de recteur dans les collèges de Ruremonde, Gand, Louvain; de préfet de la maison professe d'Anvers, puis dirigea les missions de Hollande. Il mourut à Malines le 7 janvier 1690. Dans un obitaire existant aux archives de l'ordre des Jésuites, nous trouvons les renseignements suivants au sujet du P. Lhermite:

Obituarium domorum Societatis Jesu provinciæ Belgicæ: januarius P. Franc. L'Hermite Mechliniæ 1690. Plus loin:

Præpositi domus professæ: 1667-1669. R. P. Franciscus Lhermite.

Il composa et fit publier divers ouvrages, en voici la liste.

« Vita principis Cæsaris Gaetani, novitii Societatis Jesu. » Anvers, Balth. Moretus 1670. »

« Leven van den seer doorluchtigen ende ootmoedigen Caesar Gaetano eerst prince, marquis, enz. en daer naer novitius der Soc. Jesu. » Anvers, Corn. Moons 1670, in 8°.

« Stichtbare levens van eenighe religieusen, broeders, coadjuteurs van de Societeyt Jesu, erschreven van verscheyden autheurs in vreemde talen, ende overghezet door eenen priester der selfde societeyt uyt het Italiaens (Eerste deel). » Anvers, Michel Cnobbaert 1667, in 8°.

« Tweede deel: dat is levens, deughden en wonderheden van het goet ghetal broeders tydelycke coadjuteurs, die inde Societeyt Jesu tot eenen hooghen trap der volmaeckheyt naer den eysch van hunnen roep geklommen zyn. Vergaedert ende vertaelt door eenen priester der selfde societeyt Jesu. » Michel Cnobbaert, Anvers 1668, in 8°.

« Brevis synopsis vitæ, ac virtutum P. Antonii Julii Brignoli è Societate Jesu, qui prius fuit marchio grapoli in

Hetruria, filius ducis et senator serenissimæ reipublicæ Genuensis, ejusdemque orator ordinarius ad regem catholicum, collecta idiomate Italico a P. Joanna Maria visconte ad usum provinciæ Mediolanensis, ac deindê Latio data. » Anvers Corneille Woons 1671 in 8°.

« Tergiversatio hæretica et stermutatorum oblatum Samueli Doreslaer prædicanti Delfensi; de Communione sub utraque specie, ab Ecclesia Romana laïcis prohibeta. » Anvers veuve Cnobbaert in 8° 1648.

« Arbor Maialis, in qua tractat tria I Encœnia infernalia, in quibus explodit remissionem peccatorum Calvinistarum per solum fidem. II Encœnia Cœlestia per indulgentias Ecclesiæ catholicæ. III Theriacam propinat cuidam hoeretico, qui supradicta Encœnia oppugnarat. » Anvers Cnobbaert 1640 in 8°.

6° Marie Lhermite. En 1621, de concert avec son frère Antoine, elle envoie un décompte des biens de son père mort en Espagne, à son frère Jacques à Madrid. En signant cet acte, elle orthographie son nom : Lhermitte.

7° Anthoine Lhermite, licentié, en l'un et l'autre droit, avocat au grand conseil à Malines, épousa Marie Gielis.

En 1617, il soutint un procès au nom de son frère Jacques, se trouvant alors à Madrid contre Jacques le Grande, pour une affaire dépendant encore de la succession paternelle. Le 26 avril 1602, Denis Lhermite avait vendu 774 boulets de canon en fer, pesant chacun 16 livres. Cet achat était fait pour compte de Balthasar Duurwerders « wōon ind bien corf, op d'Eyermerck. » Pour solder cette facture, l'intermédiaire Ruelle donna en payement une traite de 600 florins payable chez Alonso à Palma-Carillo. Cette traite revint impayée. Lhermite attaqua en payement Jacques de Grande. Ce dernier voulut en vain se disculper en faisant montre de sa qualité de Portugais. Il fut condamné à payer.

La même année, « Anthonius Lhermite, advocat au grand Conseil, » tant en son nom qu'en celui de Diego Lhermite, habitant Madrid, de Maria Lhermite, jeune fille, de Francesco Lhermite, ses frères et sœur, ainsi que de sa mère Marie de Wilde, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur mari et père, pour couvrir une obligation de 1000 « ponds vlems » que le défunt devait à Michiel Boot, ancien échevin et alors trésorier de la ville, vendit à Alart van Nevel et à sa femme Catharina Rysheuvels pour 7000 carolus guldens la campagne et les terres de Berchem. Le 15 janvier 1617 il vendit également les deux maisons situées au Kipdorp et qu'il avait recueillies dans la succession paternelle.

Il fut d'abord avocat postulant au grand Conseil. A la mort de Pierre van den Broecke, il fut nommé conseiller et maître aux requêtes ordinaires par lettres patentes du 20 janvier 1638. Il prêta serment le 11 février de la même année. Par lettres du 18 avril 1648, il fut nommé conseiller ordinaire au conseil privé, et enfin président du grand Conseil le 25 décem-1651 ; il succédait à Henry de Vicq. Butkens donne le dessin de ses armoiries qui sont : écartelé aux 1 et 4 de Lhermite ; aux 2 et 3 bandé de gueules et d'argent.

Nous avons vu qu'il obtint le 21 janvier 1630 conjointement avec son frère Diego, des patentes de noblesse. Par diplôme du 15 février 1658, il obtint deux tenants ou supports et une couronne au lieu de bourrelet. Il mourut à Malines le 6 juin 1661 et fut enterré dans le caveau du chœur de l'église St.-Pierre avec les armoiries suivantes : de sinople ou paternostre d'or en chevron, accompagné de 3 quintefeuilles d'argent. Quartiers : Lhermite, Rosembos, Wilde, van der Lende. La pierre sépulchrale portait l'inscription suivante :

Monumentum
perillustris domini
præsidis L'Hermite

Anna Gillis décéda le 8 novembre 1664. Elle laissait les enfants suivants:

1° ANTOINE LHERMITE qui fut maître de la chambre des comptes.

2° MARIE LHERMITE, qui mourut en 1661. Elle avait épousé en premières noces Martin Snouckaert, chevalier, seigneur de Somerghem, mort en 1671 dont elle eut:

a) JACOBA SNOUCKAERT, femme de Guillaume Albert de Gryspere, baron de Goyck, conseiller au Grand Conseil à Malines et au Conseil suprême du roi de Madrid, président du grand conseil de Malines le 18 décembre 1690 comme successeur de Guillaume Ph. de Herzelles. Enfin il fut nommé le 5 mai 1698 chancelier de Brabant. Il portait d'argent à 3 chevrons de sable. Il mourut vers 1725 et sa femme le 21 février 1716. Ils n'eurent pas d'enfants.

b) MARTIN SNOUCKAERT, seigneur de Somerghem, échevin de Gand en 1682, fut tué à la bataille de Landen en 1693, étant major d'un régiment au service de Sa Majesté Catholique. Il avait épousé Isabelle van Blitterswyck, décédée le 16 novembre 1694.

c) CORNELIE JOSSINE SNOUCKAERT.

d) MARIE ANNE SNOUCKAERT qui épousa Pierre Antoine du Hot, seigneur de Flecquires, chevalier, fils d'Antoine et de Marguerite van der Beken, veuve en premières noces de Catherine Bauwens. Il fut conseiller au grand conseil de Malines, et obtint cette place en décembre 1663 comme successeur de Adrien de Franas. Il mourut en 169....

Il fut père de :

I. JACQUES ANTOINE DU HOT, baptisé à St. Pierre à Malines le 21 avril 1869 ayant pour parrain Jacques Lhermite et pour marraine Antoinette du Hot. Il épousa Marie Germaine de la Verne.

II. Joseph Ignace du Hot, mort en 1719, épouse Adolphine Thérèse d'Ittre de Castre, morte à Malines en 1737.

III. Anne Marie du Hot qui se maria avec Philippe Ignace François de Gottignies, seigneur de Woudenbroeck, échevin de Bruxelles en 1700-1701 et 2, fils de Jean Baptiste et de Marie Anne Snoy.

Elle épousa en secondes noces: Théodore de Camargo, chevalier, baron du St. Empire, seigneur d'Heetvelt, libre seigneur de Snellighem fils de Jean Baptiste de Camargo et de Alexandrine Boddens. D'un premier mariage avec Françoise de la Kethulle, il avait eu Ignatius Clement de Camargo, capitaine réformé et Jean Baptiste de Camargo. D'un second mariage avec Marie Suzanne de Troibreize, il eut Marie Magdelene de Camargo, femme d'Antoine van Pottelsberghe, seigneur de Bollenoy. Marie Lhermite fut sa troisième femme. Elle le rendit père de:

c) Catherine Theodorine de Camargo;

d) Antoinette Barbe de Camargo morte en 1715 et enterrée aux Dominicaines à Gand.

Après la mort de Marie Lhermite, il se remaria une quatrième fois avec Elisabeth de Heylweghen. Il mourut enfin en 1678. Sa veuve se remaria avec Philippe Wauters en 1714. Il avait été enterré à droite du grand autel dans l'église du couvent des Dominicains à Gand. Voici son épitaphe (1):

„ Prænobilis ac illustris dominus Theodorus baro de
„ Camargo et sacri Romani imperii ex familia Hispana,
„ toparcha de Winenbourch, Helspeldt, Pariæ antiqui comi-
„ tatus de Fauquenberghe in Artesia fs D. Joannis Baptistæ
„ baronis de Camargo ac sacri Romani imperii, equitis aurati
„ ordinis S. Jacobi, gubernatoris oppidi Dammæ in Flandria
„ et Alexandriniæ Boddens dominæ de Helspeldt. Hic nupsit

(1) Vide. *Belgium Dominicanum.*

» primo Franciscæ de la Kethulle filiæ Philippi toparchæ » de Haverie, Everstein. Loyeuse et ex qua genuit Joannem » Baptistam et Ignatium Clementem, qui in exercitibus regis » catholici, per hostes vulnerati, in comitatu Burgundiæ et » juxta Valencenas in Hanonia occubuerunt. Secundo Mariæ » Susannæ de Troibreze filiæ Joannis Sacri Romani imperii » equitis hereditarii et baronis, ex qua genuit filiam unicam » Mariam Magdalenam dominam de Helsfeldt, quæ matrimo- » nium iniit cum. D. Antonio Barone de Pottelsberghe topar- » cha de Bonlanchy etc. Tertio Mariæ l'Hermite filiæ Antonii » praesidis supremæ curiæ mechliniensis, ex qua genuit » Antoniam Barbaram hic sepultam ultima octobris MDCCXV » et Joachinam Theodoram. Quarto Elisabethæ Bernardinæ » de Heylweghen filiæ Philippi equitis aurati, toparchæ de » Hagebuck, ex qua genuit Annam Gerardam et tandem obiit » anno MDCLXXVIII, hic sepultus die XI Aprilis, præfata. » D. Elisabetha de Heylweghen postea nupsit D. Philippo » Wouters toparchæ de Vinderhaute, Merentre. Belcele, » Eecke etc. et hic sepulta est anno Domini MDCCXIV die » XVII maii. »

3° Jacques Lhermite, conseiller, maître de la Chambre des comptes à Bruxelles.

Philippe IV le créa chevalier le 19 novembre 1657. Le 15 février 1658, il obtint un diplôme lui octroyant décoration d'armoiries et une couronne d'or au lieu de bourlet, ainsi que deux supports.

Il nous reste à parler de deux rameaux qui appartiennent à la branche anversoise des Lhermite originaires d'Armentières. Des preuves positives nous attestent cette parenté; toutefois leur point d'attache, à un degré près, ne peut pas être fixé faute de documents officiels.

Jean Lhermite, frère ou fils de Guillaume Lhermite, échevin d'Armentières, eut au moins trois fils.

1° Jean Lhermite, né en 1554, vint s'établir à Anvers, où il s'adonna à la taille du diamant. Nous le trouvons le 12 juin 1582, chargeant un certain Joos Jacobs, « smoutslager, » habitant Ziericksee, de réclamer pour son compte 23 livres, qui lui sont dûes par Jane Anthons de Heybart, pour livraison de colza. En 1585, il comparait conjointement avec Peeter Accaent comme tuteur des enfants de Laureys de Zin et de Marie Haury et en cette qualité encaisse une somme dûe à ses pupilles par Jacopmyne van Pissoten, veuve de Laureys de Zin.

Il devait en 1563 à Jehan Bacler, fils de feu Franchoys, marchant, 267 livres de gros; il fut condamné à les payer à son créancier qui avait fait saisir ses biens. Pour faire lever cette saisie, il fit une promesse de payement et présenta comme cautions: Jehan le Candel, Anthoine Lhermite fils de feu Jehan, Regnault de Varlet, Paschier Cornette, tous demeurant à Armentières, ainsi que Marcq Patin et Bauduin Renbrecht habitants de Warneton. Il devait s'acquitter en mai 1564 et donnait en gage divers biens qu'il possédait à Armentières, entr'autres « la cense de Fleurcques aud Armentières vers Ardennes ». Il devait également 838 livres 15 schellings à Cornelis van Dalem il lui donne comme gage: « eene behuysde hofstede metten edeficien ende catheelen dop staende, liggende omtrent des prochien van Ermentiers en Houplynen onder de heerlicheyt van Fleurques ende vander Mote, groot 9 Bunderen 604 roeden ». Ce bien qui provenait par héritage de son père, était loué à Marie du Tries veuve de Mahieu le Jasse au Chasse.

Il épousa Marie Van Liedekerke, fille de Laureys écoutête de Roosendael et de Heylwich, Vogeleere ou Vogelare, sœur

de Béatrice qui avait épousé Cornelis van Dalem, Peeterss, coopman. Il fut père de plusieurs enfants, entr'autres de:

A) JAN LHERMITE, né en 1554.

B) MARIE LHERMITE, femme de Jan Godemaert. Elle eut pour tuteurs son oncle Gielis Lhermite et Louys van Sonzée, second mari de Beatrix van Liedekercken.

2° ANTHOINE LHERMITE qui resta habiter à Armentières.

3° GIELIS LHERMITE, né à Armentières, « ville de la contrée de Flandre » tel qu'il appert d'une déclaration délivrée par le magistrat d'Anvers le 2 avril 1583. Dans cet acte Guille le Grand, âgé de 52 ans, Jacques Wicquart, âgé de 43 ans, Bertram Baele le jeusne 48 ans et Phls le Martin 27 ans, tous nés à Armentières et résidant alors à Anvers, jurent: « qu'ils cognaissent bien et passé longtemps ont cogneu par familière fréquentation Jacques de la Falie et Jehan Lhermite tuteurs des deux enfants légittimes de feu Gille Lhermite, que ces tuteurs sont marchans de bon crédit, bonne fame et conversation. »

Il épousa en l'église St. Jacques à Anvers, le 1 septembre 1573, Angela de la Faille, fille naturelle de Jacques de la Faille, négociant et aumônier. Les témoins de cette union furent « Joannes Lermiet et Jacobo de la Failie ».

Comme nous l'avons vu par l'acte de notoriété cité plus haut, Gielis Lhermite mourut entre les années 1580 et 1582. De son union avec Angela de la Faille, il eut:

a) JACQUES LHERMITE, qui suit.

b) HANSKEN LHERMITE, baptisé en l'église St. Jacques le 6 juillet 1576; il eut pour parrain Jan Lhermite et pour marraine Mayken de la Faille. En 1589, il reçut de son grand-père Jacques de la Faille une rente hypothéquée sur une maison située à Wilryck.

c) ANGELA LHERMITE, baptisée à St. Jacques le 11 juin 1578,

ayant pour parrain Hans Sterck et pour marraine Lysbeth Verplaetsen. Elle mourut en bas-âge avant le 2 avril 1583.

JACQUES LHERMITE, fut baptisé en l'église St. Jacques le 22 avril 1575. Il eut pour parrain Jacques de la Fallie et pour marraine Neelken Barle. Il eut plus tard pour tuteurs Jacques de la Faille et Jehan Lhermite. Le 6 février 1582, son grand-père Jacques de la Faille lui constitue ainsi qu'à son frère une rente hypothéquée sur « eene groote huysinghe » et sur une maison et quelques maisonnettes voisines, le tout situé, Courte rue de l'hôpital. En 1605 il fut gratifié d'une nouvelle rente dont le capital lui fut remboursé après par Alexander Van der Goes et sa femme Maria della Faille. En 1612 il acheta une rente du peintre Cornelis Floris, grèvant une maison appelée « St. Joris » et située rue Everdy; il la revendit en 1617. Il exerçait également à Anvers le commerce.

Il entretint des relations avec Clara de Vrient alias Floris, dont il eut une fille naturelle ANGELA LHERMITE, baptisée à St. André le 10 décembre 1607, ayant pour parrain le clerc de la paroisse et pour marraine Clara Vorsselmans. Elle épousa Pieter Mercx, « gesworen procureur binnen deser stadt, » fils unique de Christoffel Mercx et de Martina Donaes. Pieter Mercx fut nommé capitaine de la garde bourgeoise de la 1e section. Il prêta serment en cette qualité le 24 juillet 1679.

Ils possédaient de nombreux biens à Berchem, au SRogervelt et aux environs, à Mortsel, près de Malines, etc. Le 16 mai 1642 ils vendent à Alonso Carillo, seigneur de Cauwenberghe et 's Gravenwezel une rente hypothéquée sur de nombreuses propriétés, entr'autres « eene hoeve genaempt het goet ten eynde tot Berchem aent' Rogervelt, eene erve met huyse gelegen achter roye, twee stucken aerdts genaempt de Leirkens, een bempt ghenaempt den stock bempt, een stuck

winnende lants ghenaempt den Waeterlaet », puis des terres situées dans les mêmes environs « aende lange leyde, aende corte lye, aen de lange boomkens, aen tgroen weegsken, aen voetpat van Mechelen, int Maesbunder », etc., etc. Ils avaient acquis ces biens le 19 avril 1642 de J. B. vanden Brande, heer van Biest, et de Lucretia de Hornes. En 1643, ils vendent encore à Hans de Heyder, agissant comme tuteur de Franchoys et Everaert de Heyder, enfants qu'il avait eus de Barbara de Gaucquier, une rente de 50 florins, hypothéquée sur une maison située au « lombaerde veste » et appelée « den Hasenwint. »

Les époux Mercx-Lhermite habitèrent rue Hochstetters, ensuite longue rue des Claires. Peeters Mercx avait été nommé conjointement avec Lazarus Tucher, échevin, tuteur de Pierre et Jacquelina Scholiers, enfants de Peeter Ascanio Scholiers et de Jacqueline Hertsen. Lazarus Tucher étant décédé, fut remplacé par Balthasar della Faille. Peeter Mercx avait recueilli chez lui les orphelins. Mais leur oncle Jan David Scholiers les enleva, prétendant qu'ils étaient mal traités et leurs biens mal gérés par leurs tuteurs. L'affaire fut déférée à la justice. Les tuteurs sommèrent Jan Scholiers de remettre sa nièce « inde schole by de jouff Steurbant woonende int Kipdorp » et son neveu « in het Convict van de paters jesuiten. » Pour prouver que les orphelins avaient toujours été traités de la manière la plus paternelle, les époux Mercx assignèrent en témoignage une foule de témoins: voisins, servantes, amis, fournisseurs, professeurs, etc.; tous à l'envie donnèrent les détails les plus circonstantiés et les plus réalistes, affirmant unanimement que les enfants Scholiers n'auraient pû être traités d'une manière plus soigneuse. Ces faits se passaient en 1656-1657.

A ce même rameau appartenait:

Thomas Lhermite, né à Armentières, vint s'établir à Anvers vers Pâques de l'année 1579, y exerça le métier de tailleur de diamant et y travailla avec son parent Jean Lhermite, fils de Jean comme il est prouvé par un certificat du 27 juin 1579.

Un autre parent de Jan et de Gielis Lhermite que nous trouvons dans les actes qui les concernent, est :

François Lhermite qui habitait Armentières, mais l'acte susdit ne nous fait pas connaître quel degré de parenté existait entre eux.

Peeter Lhermite était également fils ou frère de Guillaume Lhermite, échevin d'Armentières; il habitait cette dernière ville et mourut avant 1571. Il fut père de Philippe Lhermite né à Armentières; qui vint se fixer à Anvers en 1562; il exerçait le métier de « diamantsnyder » et habitait « op te Peerdemerckt ». Le 14 janvier 1571, un certificat de moralité lui est délivré devant le magistrat d'Anvers par Gillibert Bellinger, marchand de chevaux, âgé de 42 ans, et Thomas Barler, tailleur de diamants, âgé de 36 ans.

Il épousa Marguerite Baillon, d'Armentières, Etant enceinte, elle partit pour sa ville natale, pour y voir son père, et y accoucha avant terme de son fils Antoine. Peu après cette naissance, elle revint à Anvers où elle continua à habiter avec ses autres enfants. Elle fut mère de :

1° Pierre Lhermite, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame le 26 novembre 1561.

2° Anthoine Lhermite, né à Armentières. Il habitait à Anvers « by de Foulcons » et exerçait la protession de teinturier, « verwer ». En 1588, il comparait comme remplaçant Hans van den Dorpe, qui était tuteur de Hendrick Calaber, fils de Johanna van den Dorpe, veuve de Henricx Calaber. La

même année, de concert avec Peeter Lhermite, fils de Denis, il donna main levée sur un bien de famille. Nous le trouvons également à cette époque faisant venir d'Armentières et de Lille, 16 rasières de blé. Il mourut à la fin de 1588 ou au commencement de 1589. Le 11 avril de cette dernière année, sa veuve dût conclure un arrangement avec Jean Drumen, Jehan van Ymmerseele, Jacques Andries et Adrian Tacquet, tous négociants, au sujet de diverses créances d'un import total de 1658 florins.

3° PHILIPPUS LHERMITE, né à Anvers en 1569 et baptisé à St. André le 28 décembre de la même année. Il eut pour parrain Petrus Lhermite et pour marraine Lucia Lhermite.

A la même famille appartenait encore MARTIN LHERMITE, sur lequel Foppens nous donne quelques détails. Il naquit à Armentières en 1596 et mourut à Douai le 6 octobre 1652 ou 1655, d'après la biographie Douaisienne de Duthillœul. Il entra très jeune dans la Compagnie de Jésus; âgé seulement de 19 ans, il fit son noviciat à Rome, puis étudia la théologie à Naples. Il remplit successivement les fonctions de pénitencier à Lorette, de professeur de philosophie, mathématiques et théologie à Douai. Il laissa quelques ouvrages estimés, dont voici la liste :

« Histoire des Saints de la province de Lille, Douai, Orchies, avec la naissance, progrès, lustre de la religion Catholique en ces chastelélnies. »

Douai. Barthelemy Barban, 1638, in 4°.

« Histoire sacrée des saints ducs et duchesses de Douay, seigneurs de Merville, les saints Gertrude, Adalbalde, Rictrude, Maurand, patron de Douay, fondateurs de la très ancienne église et du Collège des chanoines de Saint Amé,

enfants spirituels des Pères des Saints, Saint Amand et Saint Amé, etc. »

Douai. Veuve Marc Wyon, 1637. in 4°.

Cet ouvrage comporte plusieurs variantes pour lesquelles le titre est différent, parfois: histoire sacrée des Saints ducs et duchesses de Douay, fondateurs de la très ancienne église de Saint Amé, et parfois: l'histoire de la très noble famille de Sainte Rictrude, fondatrice de la très célèbre abbaye de Marchiennes.

« Cathécisme ou abrégé de doctrine touchant la grâce divine selon des bulles de Pie V, Gregoire XIII et Urbain VIII, par un docteur de Douay. »

Douay. Veuve Marc Wyon, 1650, in 16°.

Cet ouvrage fut condamné l'année de son apparition par le pape Innocent X.

« Annuæ Societatis Jesu litteræ annorum 1621, 1622 et 1623. » Ce dernier ouvrage est resté manuscrit.

VI. BRANCHES DIVERSES.

§ 1.

SIGISMOND L'HERMITE fut chanoine de la cathédrale de Tournai. Il ne serait pas impossible qu'il appartint à une des deux grandes branches dont nous nous sommes occupé. Il fut enterré dans la cathédrale de Tournai. Voici son épitaphe d'après le manuscrit de Lossy [1].

« Sancto Sigismundo Burgundiæ regi et memoriæ nobilis viri D. Sigismundi L'Hermite subdiaconi, hujus ecclesiæ canonici, cujus corpus ante altare divæ Virginis sacrum hic sepultum jacit. Obiit decima augusti 1628.

(1) *Mémoires Société historique et archéologique de Tournai.*

§ 2.

Nous avons encore rencontré d'autres Lhermite qui vinrent s'établir à Anvers, mais nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre rapport entre eux et les deux grandes branches dont nous avons esquissé l'histoire.

Nous rencontrons d'abord :

JAN LHERMITE, qui mourut avant 1638. Il fut père de :

1° MAXIMILIEN LHERMITE, né à Hemnier (Hennuer), près Halle, « passementwercker ». Il fut reçu bourgeois d'Anvers, le 25 mars 1636.

2° JAN LHERMITE, également « passementwercker », né à Visnaemen près Bruxelles ; il obtint la qualité de bourgeois d'Anvers le 10 octobre 1655.

§ 3.

Voici ensuite un autre :

JAN LHERMITE qui fut père de :

PEETER LHERMITE, né à Courtrai, « cousmaker », reçu dans la bourgeoisie d'Anvers le 10 janvier 1560. Il avait épousé Beatrix Cruyt, fille de Merten Cruyt.

§ 4.

M. l'abbé Leuridan dans son intéressante notice historique sur Noyelles-lez-Séclin, (décanat de Séclin, arrondissement de Lille), reproduit quelques inscriptions funéraires, que l'on peut lire dans l'église de ce village.

Nous y relevons les suivantes :

Icy reposent les corps de Laurent Lhermite, lieutenant de Noyelles, l'espace de 24 ans, décédé le 24 de février 1749, âgé de 85 ans, et de Marie Catherine Mortereux, son épouse,

décédée le 13 de septembre 1740, âgée de 74 ans, priez Dieu pour leurs âmes. Requiescant in pace.

—

Ici repose le corps de François Mathias Lhermitte, décédé en cette paroisse le 19 janvier 1751, âgé de 50 ans. Priez Dieu pour son âme. Requiescat in pace. Amen.

—

Sépulture de Pierre Ignace Lhermitte, fermier en cette paroisse, décédé le 26 avril 1759, à l'âge de 59 ans; de Marie Angélique Mercier, son épouse, décédée le 14 septembre 1780, âgée de 65 ans. Requiescant in pace.

Plus loin, donnant un extrait du registre aux délibérations des gens de loi de la terre et baronnie de Noyelles, il nous apprend que le 22 décembre 1780, Louis Séraphin du Chambye, chevalier, baron de Noyelles, de l'avis du sieur Denis, prêtre desserviteur de Noyelles, nomme comme pauvriseur de cette paroisse Havrier Lhermitte, fermier.

Pierre François Lhermitte fut en 1747-1748 pauvriseur de la charité, pauvreté ou table des communs pauvres du village de Noyelles. Jacques Lhermitte remplit la même fonction en 1785-1786.

Nous ignorons si ces différents personnages appartiennent à la famille Lhermite émigrée à Anvers; toutefois le voisinage du lieu d'origine pourrait paraître une présomption d'affirmative.

§ 5.

Il existait encore en France d'autres familles Lhermite qui portaient des armoiries différentes. Ainsi nous rencontrons: Hermite en Provence, qui porte: d'azur au pélican dans son aire avec sa pitié, le tout d'argent.

Hermite, seigneur de St. Denis, élection de Mortagne:

d'azur à trois gerbes d'or ; écartelé d'argent au massacre de cerf de sable.

Hermite, même élection : d'azur à la fasce d'or surmontée de trois étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.

Hermite, baron de Fusnoy, élection de Falaise: tiercé d'argent, de gueules et d'hermines; la partie du chef chargée d'une fasce d'azur, crénelée de trois crénaux et les gueules chargées de trois croix d'argent.

Hermite d'Hyeville: tiercé au chef d'argent au lambel renversé d'azur en fasce de gueule, chargé de trois croix alaisées d'argent, en pointe d'argent avec des mouchetures d'hermines.

NOTE.

En terminant il me reste un devoir de reconnaissance à remplir, c'est de remercier ceux qui ont bien voulu m'aider dans ma tâche ardue et surtout mes collègues de l'Académie d'Archéologie: M. le baron de Borrekens qui avec la plus grande obligeance a bien voulu mettre à ma disposition le fruit de ses laborieuses recherches dans les anciens registres de l'État-civil, MM. Hymans, conservateur de la Bibliothéque royale de Bourgogne et Alph. Goovaerts, archiviste adjoint du royaume qui avec le plus aimable empressement m'ont communiqué les documents que renfermaient les riches dépôts confiés à leurs soins intelligents et érudits.

TABLE DES SOURCES.

Bibl, Roy. Bibliothèque royale de Bruxelles.

Arch. Comm. Archives communales à l'hôtel de ville d'Anvers.

Certif. B. Certificaten boecken. Collection déposée aux archives communales.

Request B. Requesten boecken id. id.

Nts X. Minutes des notaires id. id.

Les autres indications renvoyent aux volumes faisant partie des actes scabinaux; les initiales indiquent les noms des secrétaires; le chiffre romain, le volume, ainsi par exemple : 1601 MN I 25. Actes scabinaux de l'année 1601 passés par devant les secrétaires Moy et Neesen, premier volume, page 25.

ISABEAU LHERMITE.

1581 KB I 59.
1586 BB I 388.
1584 CB II 288.
1580 MN I 503
1580 MN II 198
1585 KB II 181

VIRTAEL.

1580 MN I 765, 339.
1586 certif. B. 128.
1570 certif. B. 496.

THOMAS LHERMITE.

1558 HS II 126. 1559 HS II 3.
1562 RH II 167. 1566 GA I 5.
1565 HM I 12,54. 1564 HM II 162.
1612 KG II 365. 1618 FR II 331.
1584 certif. B 135. 1603 MN I 117.
nts Cleys van Loemele. 1562 1561 (25 juill).
Id. 1562 (13 janv). f° 7. 20. 42.
1569 GA II 419. 1580 MN I 503. 389.
1573 RH II 44. 1596 certif. B 125.
1587 KB I 93. 1616 KA III 198.
1579 MN I 389. 1573 AM II 44.

SYMON LHERMITE.

1561 HS II 381. 1563 HM I.
1564 GA III 372. 1600 KB II. 79.
1498 BG I 267. 1557 AS I. 92.
1581 RG I 59. 1562 GA II. 120.
1583 MN I 235. 226. 1563 GA II. 468.
1586 MN I 112.
Request B. 1559. 99.

SIGISMOND LHERMITE.

Mémoires de la Société hist. et arch. de Tournai.

SUSANNA LHERMITE.

1574 AM I 620.
1588 Certif, B. 177.

PEETER LHERMITE.

1589 Certif. B.
1589 MN II 171.
1588 MN II 101. 292.
1585 KB I 623.
1581 MN II 97.
1583 MN II 513.
1570 GM I 258.
1589 KB II 94.
1579 AM II 357.
1588 certif. B. 176.
1577 nts fabri 14 août.

Mertens en Torfs.
1588 MN I 194.
1567 GA I 161. 356. 357.
1584 CB II 228. 564.
1580 MN II 263.
1573 AM I 362.
1578 certif. B. 13.
1589 certif. B. 192.
1579 II 272 MK.
1582 MN II 414.
1582 KG I 82.
1583 MN II 414. 437. 465. 513. 620.

1567 GA II 305. 311.
1579 MN II 234.
1585 MN II 529 515.
1575 certif. B 391.
1570 GA I 258.

1565 GA I 530. 671.
1566 GA II 386.
1580 MN II 263.
1582 MN III 300.
1567 GA I 161. 356. 357.

PEETER LHERMYTE (Béatrix Cruyt).

1560 GA III 173.
Poortersboek. Archives comm.

PHILIPPE LHERMITE.

1571 AM II 469.

MERTEN LHERMITE.

nts. Janne Huysmans pbre 31 août 1556.

1513 GC 36.
1516 GC 356.
1517 VK 146.
1546 RH I 141.
1540 WG III 271, 313, 314.
1524 KB 405.

MERTEN LHERMITE (Symonss).

1585 KB II 181.
1578 MN I 116.
1578 MN I 116.
1581 KG I 59.
Request. B 1599.
99.
1579 MN I 148.

MARTIN LHERMITE, jésuite.

Foppens J., I, f° 295.
Bibliographie nationale.
Antverpia Christo nascens et crescens.

FRANÇOIS LHERMITE, jésuite.

Foppens J., II, 856.
Bibliographie nationale.
Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus.
Antverpia Christo nascens et crescens.

MARGUÉRITE LHERMITE.

1614 GK II 182.
id. UN I 221.
1600 KB II 332.

MAXIMILIEN LHERMITE.

Poortersboek. Arch. comm.
1638 I 50.

MARIE LHERMITE (Guillesd).

1589 MN II 322, 325, 396. 1587 13 oct.

MAGDALENA LHERMITE.

1611 RU II 307.

JERONIMUS LHERMITE.

1610 NK I 347.
1597 Certif B 494.
1613 MN I 237.
1613 UN I 237.
1610 UN 27.
1616 KF III 28.

LUCIA LHERMITE.

1579 MN II 544.

JEHAN LHERMITE.

1610 NK III 53.
1612 KG II 36.
1605 MN I 187.
1611 Certif B ult. febr.
1609 KR II 186.
1603 Certif B 95.

JAN LHERMITE (fils de Jan).

1557 H et S I 243.
1559 HS II 29, 46, 249.
1564 Certif. B 49, 80.
1586 MN II 503.
1565 Certif. B. 346-347.

JAN LHERMITE (fils de Denys et de Maria van der Straten).

1610 NK III 53.

JAN LHERMITE (fils de Denys et de Anna Frans).

nts. van Cauwenberghe I 1574 (6 avril).
1582 Certif. B 318.

JACOB LHERMITE, amiral.

Dumont d'Urville. Voyage autour de la terre.
Ferdinand Denis. Le génie de la navigation, p. 56.
Recueil des voyages qui ont servi à la conquête des Indes par les Hollandais. T. IX, p. 1 à 43.
Van Fenac. Histoire générale de la marine. I, II, p. 194-197.
Du Boys. Vie des gouverneurs Hollandais aux Indes orientales, p. 71 à 79.
Journael vande Nassausche vloot onder 't beleydt van den Admirael Jaques l'Heremite 1648.

JACQUES LHERMITE.

1617 KF I 62.	1525 V 148.
1602 KB I 368.	1584 CB II, 435, 436, 564.
1605 KB I 168.	1571 AM I 167.
1582 KG I 156.	1570 Certif. B 524.
1605 Certif. B. 4.	1579 II 240.
1646 II. 243.	1580 MN I 548.

Nts De Winter 1639 (8 juin) III.
1588 MN II 295. 1579 MN II 239.
Nts G. Vander Herstraete junior nar 1628.
1570 Certif. B 526.

HANS LHERMITE (DIONYSS).

Nts Van Cauwenberghe, 1574. 6 août.

Ferry Lhermite.

1586 Certif B 124, 126.
1612 NG IV 385.
1579 AM II.
1610 Certif B 26.
1538 MNI 8 mars.
1585 MNI 121.
1607 KBI 500.
1584 GZ I 62.
1584 GZ II 329.

Gilles Lhermite.

1580 MN II 406.
1582 MN I 259.
1582 MN III 275.
1583 Certif B 485.
1581 KGN 91, 105.
1605 KB I 121.

Elisabeth Lhermite.

1600 HS I 141.

Denys Lhermite (Dionyss).

1605 KB I 107. id. MN II 2, 30.
Bulletin de l'Académie Royale XVI nº 8 1854.
Foppens. Bibl. Belg. I, 225.
Niceron. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, XXIX, 31.
Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire, t. II, 249. t. IV 1838.
1610 NK III 52. 1636 I 78.
1621 nts van den Bossche 13 juin, 23 id.
1601 MN I 25, 26, 102. 1600 MN I 53.
Biographie Nationale.
1606 MN II 322, 323. 1605 MN II 3, 32.
1604 MN I 85.

Dionys Lhermite (Guillesss).

1580 MN II 769.
nts Shertoghe S[r]
1550 WG I 289.
1556 WG II 72.
1564 Request. B 84, 229.
1567 GA II 374.
1599 certif. B 16.
1602 certif. B 34, 235.
1610 certif. B 20.
nts van Loemele 1559-57.
1587 MN II 160.
1596 certif. B 72, 110.
1590 certif. B 60, 133.
15-1636 I 78.
Request B. 1578/9 172, 174, 230.
1599 certif. B 6.

1570 GA I 49.
1552 V 1553.
1560 GA II 273.
1580 certif. B 254.
1567 GA II 374.

nts van Loemele 1607 (17 déc.)
id. 1605 (12 nov.)
1593 MN I 318.

1579 MN II 216-311.
1591 certif. B 65, 121.
1597 MN I 490.
1590 certif. B 60.

de la Croix-du Buisson.

Coll. A 1601-1620 9 oct.

Daniel Lhermite.

Biographie nationale.
Foppens. Bibl. Belg.

Anthonis Lhermite.

1617 UGr II 64, 1.
nts G. van den Bossche.

1588 MN II 169, 298.
1621 I 21 jan. 23 juin.

1587 MN II 162, 516.
Foppens. Histoire du grand conseil à Malines ms (bibl. R.).
Belgium Dominicanum.

AURELIA DE MERLE.

1659 II 153.
1639 nts Duys 27.
1641 IV.

ANNA LHERMITE.

1617 KT I.
1616 KD III 198.
nts Cleys van Loemele.
1600 MN I 330.
1659 I 332.

ANGELA LHERMITE.

1642 I 189.
1646 II 243.
1643 IV 99.

ANDRIES LHERMITE.

1580 MN II 475.
1583 MN I 227.
1586 MN II 402.

ABRAHAM LHERMITE.

1602 certif. B. 32.

AUTRES SOURCES.

Registres de l'Etat civil. Hôtel de ville. Anvers.
Album généalogique (Bibl. Roy). n° 21,081.

Villers nobiliaire de Tournai, p. 91.

Le Blon. Œuvres généalogiques. T. VI.

Ms 5690 bibl. Roy. p. 160.

Wyckboecken. Archives d'Anvers.

Papiers de la Chambre des comptes de Lille.

Manuscrit de Valckenisse. Bibl. comm. Anvers.

Registres de la chambre pupillaire du Franc. de Bruges. (Bibl. Roy).

Manuscrits n° 21,757 et 767B bibl. Roy.

Manuscrits de Burbure. (Arch. comm.).

Sacs de procès. (Arch. comm.) 8,853, 8,954, 8,974, 9,018, 9,174, 9,220, 9,223.

Généalogie de la famille Coloma par Azevedo.

Inscriptions monumentales et funéraires de la province d'Anvers.

Mertens et Torfs. « Geschiedenis van Antwerpen ».

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par Nadaud.

Jurisprudencia héroïca.

Registres ms des baptêmes et mariages de la cathèdrale et de St.-Jacques.

Annuaire de la noblesse de Belgique.

Quartiers généalogiques de Leblond.

LE

MARQUIS DE VERBOOM

(Note complémentaire)

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL WAUWERMANS.

Lorsqu'il y a quelques mois je présentais à l'Académie une notice sur notre célèbre compatriote, le marquis de Verboom (Annales T. VII. 4[e] série p. 276) je n'avais d'autre but que d'appeler l'attention sur un belge illustre, trop oublié par nos biographes, et de provoquer des recherches propres à élucider des points de son histoire, restés pour moi absolument obscurs. Mon espoir n'a pas été déçu et grâce à notre excellent président, M. Blomme, je suis à même de combler une lacune importante de ma notice, au sujet de l'accusation de trahison que les français émirent contre Verboom en 1706, qui toutefois ne l'empêcha pas de rentrer en grâce en 1710.

Rappelons sommairement les faits:

Le duc de Malborough, à la tête de l'armée alliée anglo-hollandaise, favorable à la cause de l'archiduc Charles d'Autriche (Charles III) qui prétendait à la succession de la couronne d'Espagne, gagne sur le maréchal de Villeroy, la bataille de Ramillies le 23 mai 1706. L'armée française en déroute, bat en retraite dans le plus grand désordre sur la Flandre, poursuivie l'épée dans les reins par Malborough,

qui, après avoir franchi la Dyle, la Senne, l'Escaut et la Lys, établit son camp le 6 juin à Arseele, observant les projets ultérieurs des Français.

L'Électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, dont le fils était l'héritier naturel de Charles II, avait pu concevoir l'espoir légitime d'exercer pendant de longues années, la régence de ce pays. La mort prématurée du jeune prince Joseph Ferdinand, en 1693 (à peine âgé de 2 ans), avait mis à néant cette espérance, et très ambitieux, il s'était rallié à la cause du duc d'Anjou (Philippe V) son neveu, sur la promesse de Louis XIV de conserver dans sa maison le gouvernement héréditaire des Pays-Bas espagnols. Par cette alliance avec les Français l'Électeur s'était rendu très impopulaire en Belgique.

Dans une marche rapide vers la Flandre, Malborough n'avait guère eu de peine à obtenir la soumission de Bruxelles, de Malines, de Lierre, de Gand, de Bruges, de Damme, d'Audenaerde. L'Électeur, abandonné par ses sujets, avait dû fuir Bruxelles à l'approche des Anglais, suivre les Français en Flandre, à peine accompagné de quelques troupes de l'armée nationale qui se refugiait dans les places fortes ou bien faisait soumission au vainqueur.

Anvers, où se trouvait encore Verboom au moment de la bataille de Ramillies, était commandé par le marquis de Gacé de Matignon de l'armée française. Gacé peu confiant dans la fidélité des troupes nationales formées en grande partie de mercenaires, craignant d'être coupé de l'armée française, se hâta de rassembler toutes les forces dont il pouvait disposer et de se porter en Flandre, en traversant l'Escaut, après avoir assuré la sécurité de la place en y rappellant les troupes dispersées dans les forts voisins, dont il remit le commandement aux lieutenants généraux marquis de Winterfelt et

Wrangel. Le 2 juin arrive à Burght une avant-garde de l'armée anglaise commandée par le général comte de Cadogan qui réclame la soumission d'Anvers. Mal soutenus par la régence de la ville, dont la conduite est des plus ambigue, Winterfelt et Wrangel, après une apparence de résistance, capitulent sans combat le 7 juin. La capitulation porte que les troupes qui consentent à servir le gouvernement de Charles III, resteront dans la place; celles qui demeurent fidèles à l'Électeur sont autorisées à se retirer avec les honneurs de la guerre tambour battant, enseignes déployées, avec armes et bagages. Ces dernières formèrent le plus grand nombre et il est probable que Verboom appartint à ce groupe demeuré fidèle à son serment, s'il n'en fut même le chef? Nous le retrouvons peu de temps après en effet, devant Termonde.

La place de Termonde était restée au pouvoir des troupes nationales. « Le 10 juin 1706 », dit le général Pelet, « un corps de l'armée alliée (Malborough) qui se trouvait à Alost, s'avança vers Termonde et bloqua cette place. » [1] Termonde résista mieux qu'Anvers aux injonctions des Anglo-Hollandais; placé à cheval sur l'Escaut, c'était un point stratégique important qu'il fallait garder afin de favoriser la reprise d'Anvers. Verboom fut chargé par l'Électeur de secourir cette place. « Aussitôt que l'Électeur fut informé du blocus de » Termonde », dit Pelet, « il fit marcher de ce coté-là, un » gros détachement aux ordres de M. de Verboom. Cet officier » prit si bien ses mesures que le 21 il fit entrer dans cette » place, un secours de six cents hommes, quatre pièces de » canon et plusieurs chariots de munitions. La garnison se » trouva alors composée de quinze cents hommes d'infanterie

(1) Pelet. *Mémoires militaires*, etc., t. VI, p. 69.

» et de cavalerie, et elle ne manquait ni de vivres ni de » poudre. C'est ce qui détermina l'ennemi à lever le » blocus [1]. »

Le déblocus de Termonde fut un des évènements importants de cette campagne et le seul où l'on voit l'armée nationale, déchirée par les dissentions politiques, offrir quelque résistance. Le duc de Marlborough n'en méconnut pas la gravité; le 21 juin il avertissait le général d'Auwerquerque de l'approche de Verboom; le lendemain il cherchait à éffacer le fâcheux effet de cette pointe hardie de ravitaillement, en disant que le secours envoyé à Termonde se bornait à un bataillon. [2]

L'expédition de Verboom sur Termonde eut un retentissement considérable en Hollande. Le grand pensionnaire Heinsius écrivit à Malborough : « L'affaire de Dendermonde » est fâcheuse, parce qu'elle fait tant soit peu sentir par » l'autre parti, qu'il commence à se reconnaître, outre que la » place nous incommodera beaucoup. J'appréhende que les » ennemis ramassent peu à peu tant de troupes que nous » serons en peine de faire des sièges. » [3] Sicco van Goslinga député par les États Généraux pour suivre les opérations militaires de Malborough, l'accuse même de rester dans l'inaction : « Il resta très mal à propos » écrit-il dans ses Mémoires « plus de quinze jours au camp d'Arseele et donna » aux ennemis le temps d'introduire un grand convoi en » Dendermonde dépourvue de tout [4] ».

(1) Pelet. *Mémoires militaires.*, etc. t. VI, p. 75.

(2) Murray. *The letters and dispatches of John Churchel,* t. II, p. 1615-1618.

(3) *Correspondance diplomatique et militaire du duc de Malborough,* etc., publié par G. G. Wreede.

(4) Sicco van Goslinga. *Mémoires relatifs à la guerre de la succession de 1705 1709 et 1711,* pp. 5-6.

Dans l'état-major français, on se réjouissait de l'espèce de répit que lui laissait Malborough, craignant de se livrer à l'aventure à des opérations imprudentes; on en profitait pour réorganiser l'armée de Villeroy et préparer les opérations dont la direction était confiée désormais à Villars (1).

Le déblocus de Termonde ne fut d'ailleurs qu'un incident bien vite réparé par Malborough. « Le 28 juin » dit le général Pelet « les alliés forment de nouveau le blocus avec des » forces considérables ; un corps de troupe s'avance jusqu'à » Appelle (Appels) et Baesrode près de cette place et des » troupes de Hanovre, de Zell, de Brandebourg venant de » Bruxelles par Alost, forment l'investissement, suivi d'un » bombardement (2) ». La place ne se rendit que le 5 septembre. (3)

Après le service rendu à la cause franco-espagnole, comment expliquer la disgrace dans laquelle tomba Verboom? Une note retrouvée par M. Blomme dans le *Mercure historique et politique*, journal du temps, nous en donne une explication assez plausible. On y lit:

« Un gros détachement ennemi s'avança le 21 du mois passé » (juin) près de Dendermonde, où il jetta un secours de sept » ou huit cents hommes avec quatre petites pièces de canon, » et six chariots chargés de munitions. Ce fut le général Verboom qui conduisit ce détachement, et on a sçû depuis que » ce général n'ayant pas voulu prêter le nouveau serment » qu'on exige des officiers espagnols au nom du Roi Philippe, » il avait quitté le service, et que sur cela il avait été arrêté et » conduit à Valenciennes. Environ ce tems-là le comet de » Bossard, frère du marquis de Risbourg, abandonna son

(1) PELET. *Mémoire etc.* t. VI. p. 14.
(2) *Id.* t. VI. p. 75.
(3) JAMES CARMICHAL SMYTH. *Histoire des guerres des Pays-Bas*, p. 138.

„ régiment qui était au service du même prince, et se retira „ à Bruxelles; et il n'y a point de jour qu'il n'arrive des „ troupes Espagnoles dans le camp des alliez, pour entrer „ dans le service du Roi Charles. „ (1)

Après la défaite de Ramillies, l'Électeur Maximilien-Emmanuel, mis au ban de l'Empire, dépossédé de ses rêves ambitieux, errait découragé au milieu des français et répandait le découragement parmi les rares officiers de l'armée nationale qui partageaient son infortune. La France, comme nous l'avons vu encore à une époque récente, malgré ses nombreuses victoires ne sait se résigner à la défaite et plutôt que de reconnaître le mérite et la valeur de son vainqueur, aime mieux l'attribuer au crime, à l'incapacité de ses propres officiers.

Après Ramillies comme après Sedan, elle cherchait partout des traitres. Les officiers de l'armée de l'Électeur, la plupart des mercenaires étrangers comme à Anvers par exemple, ne donnèrent que trop de prise à cette accusation de trahison. On attribuait ouvertement aux intrigues d'un namurois nommé Pasquier, la perte de la bataille de Ramillies. Ceux dont la conduite avait été la plus loyale étaient l'objet des avanies des français. Aussi les Etats-Généraux ayant reconnu Charles III comme roi d'Espagne, la plupart quittèrent le service de l'Électeur pour rentrer dans leur pays.

Pour tous ceux qui demeurèrent en France, on poussa la défiance jusqu'à exiger un nouveau serment à Philippe V, mesure impolitique bien faite pour froisser leur dignité et qui semblait constater combien les titres de ce prince à la couronne étaient précaires et contestables. Verboom refusa-t-il le serment par opposition à Philippe V? Il est permis d'en

(1) *Mercure historique et politique*, t. XLI, (2e semestre 1706) p. 116.

(2) Roger. *Mémoire et souvenir sur la cour de Bruxelles* p. 28.

douter, puisque peu de temps après, nous le voyons solliciter de rentrer à son service. Il nous paraît probable que, blessé de ce traitement infligé à ses camarades, il se refusa à le prêter par un sentiment de dignité personelle et fit ainsi suspecter sa fidélité. De là à l'accusation de trahison, de tentative de désertion, il n'y avait qu'un pas. Il fut arrêté. Mais nous ne voyons aucune enquête, aucune investigation quelconque suivre cet acte arbitraire, qui d'ailleurs ne devait pas peser sur sa carrière ultérieure.

Juillet 1893.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le Volume XLVII, 4e Série, tome VII, des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

XLVIII.

4e SÉRIE, TOME VIII.



ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE

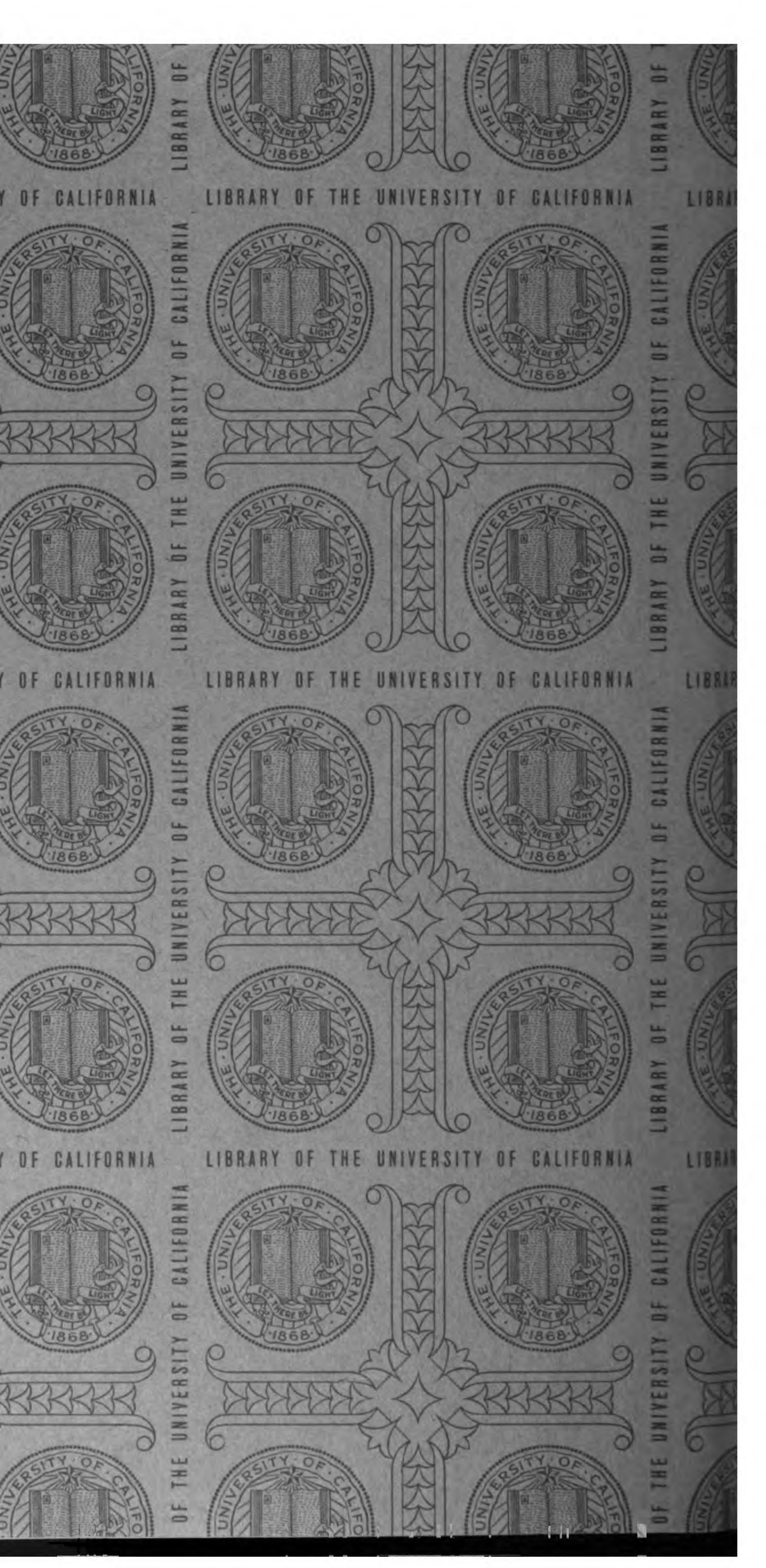
à Bruxelles

chez C. MUQUARDT, Libraire, Rue des Paroissiens, 18-22 et
G. A. VAN TRICHT, Libraire, Rue du Trône, 6.

ANVERS.

IMPRIMERIE VEUVE DE BACKER, RUE ZIRK, 35.

1894.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868


YD
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868

